This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY



ST. GILES · OXFORD

Vet. Fr. II A. 1767

L. M. Fleury

OPUSCULES

DE

M. BOSSUET,

TOME TROISIÈME.

17082

OPUSCULES
DE
M. BOSSUET,
EVEQUE DE MEAUX.

TOME TROISIE'ME.

CONTENANT

La Déſenſe de l'Hiſtoire des Variations, & les deux Inſtructions Paſtorales ſur les Promeſſes de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe.

A PARIS,

Chez
P. G. LE MERCIER, rue Saint Jacques au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
LE PRIEUR, rue Saint Jacques, à la Croix d'or.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
24 JUL 1967
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE

DES OPUSCULES

Contenus dans ce Volume, & des Titres ou Sommaires qui les ſubdiviſent.

DEFENSE.

De l'Hiſtoire des Variations, contre la Réponſe de M. Baſnage, Miniſtre de Rotterdam.

PRemier diſcours. *Les révoltes de la Réforme mal excuſées : vaines récriminations ſur le mariage du Landgrave : M. Burnet réfuté.* Page 1

I. *Deſſein de ce diſcours : pourquoi on y parle encore des révoltes de la Réforme.* ibid.

II. *Que cette matiere appartenoit à la Foi & à l'Hiſtoire des Variations : illuſion de M. Baſnage : ſa vaine récrimination.* 3

III. *L'exemple de Calvin & de Servet : réponſe de M. Baſnage pour ſoutenir ſa récrimination.* 5

IV. *Mauvaiſe foi de M. Baſnage dans cette récrimination.* 8

V. *Le Miniſtre entre en matiere : exemples de l'ancienne Egliſe qu'il produit en faveur de la révolte : combien ils ſont abſurdes & hors de propos.* 10

VI. *Examen des exemples du Miniſtre, & premierement de celui de l'Empereur Anaſtaſe.* 12

VII. *Examen du fait de Julien l'Apoſtat : témoignage des Hiſtoriens du tems, & premierement des Payens & de l'Arien Philoſtorge.* 15

VIII. *Témoignage des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques.* 21

IX. *Réflexion ſur Sozomene : témoignage des Peres de ce ſiécle, & en particulier celui de Saint Auguſtin.* 23

X. *Doctrine de S. Auguſtin ſur l'obéiſſance des Sujets, & ſur le principe qui rend les guerres légitimes.* 27

XI. *Suite de la doctrine de Saint Auguſtin, & qu'elle n'eſt autre choſe qu'une fidéle interprétation de celle de Saint Paul.* 30

XII. *Les exemples de M. Baſnage réprouvés par cette doctrine de S. Paul & de S. Auguſtin.* 33

XIII. *Examen particulier de l'exemple des Perſarméniens : ancienne doctrine des*

Chrétiens de Perſe ſur la fidélité qu'on doit au Prince. ibid.

XIV. *Variations de la Réforme & de ſes Ecrivains ſur les révoltes.* 37

XV. *M. Baſnage entraîné par le même eſprit; on le prouve par deux moyens de ſa Réponſe qui ſe contrediſent l'un l'autre.* 39

XVI. *Vaines défaites de ce Miniſtre ſur la conjuration d'Amboiſe: Caſtelnau, qu'il cite, le condamne.* 40

XVII. *Suite de la même matiere: vaines défaites de M. Baſnage & de la Réforme.* 46

XVIII. *La conjuration expreſſément approuvée par la Réforme: témoignage de Beze, diſſimulé par M. Baſnage, comme toutes les autres choſes où il n'a rien à répondre.* 52

XIX. *Derniere défaite de la Réforme: Calvin mal juſtifié par M. Baſnage.* 54

XX. *Que Calvin a autoriſé les guerres civiles & la rebellion, & que M. Baſnage l'en défend mal.* 56

XXI. *Proteſtation des Miniſtres contre la paix d'Orleans: raiſons de M. Baſnage pour la ſoutenir.* 57

XXII. *Trois raiſons du Miniſtre pour juſtifier les guerres de la Réforme: la premiere qui eſt tirée du prétendu maſſacre de*

Vaſſi eſt inſoutenable. 60
XXIII. *La ſeconde raiſon tirée des Edits de pacification n'eſt pas moins mauvaiſe.* 63
XXIV. *Troiſiéme raiſon tirée des Lettres ſecrettes de Catherine de Medicis à Louis, Prince de Condé : premiere réponſe à ces Lettres : ſilence de M. Baſnage.* 65
XXV. *Le Miniſtre impoſe à l'Auteur des Variations, & ne répond rien à ſes preuves.* 66
XXVI. *Autre remarque ſur les Lettres de Catherine de Medicis : M. Baſnage fait ſemblant de ne pas ſçavoir l'état des choſes.* 68
XXVII. *Suite des attentats de la Réforme, où M. Baſnage ſe taît.* 69
XXVIII. *Le Miniſtre tâche d'excuſer le Synode National de Lyon ; deux articles de ce Synode : le dernier qui ne ſouffre pas la moindre réplique, eſt diſſimulé par M. Baſnage.* 71
XXIX. *Chicanne de M. Baſnage ſur le premier article rapporté du Synode National de Lyon : il eſt démenti par M. Jurieu.* 75
XXX. *Synodes des Vaudois : vain triomphe de M. Baſnage qui m'accuſe d'avoir falſifié M. de Thou & la Popeliniere, pendant que c'eſt lui-même*

qui les tronque. 78
XXXI. *Réflexion importante ſur ces falſifications du Miniſtre.* 85
XXXII. *Autres Synodes & Aſſemblées Ecléſiaſtiqûes dans la Réforme pour autoriſer la révolte.* 88
XXXIII. *Beze & les autres Miniſtres inſpirent la guerre & la révolte au Parti.* 91
XXXIV. *Lettre de la prétendue Egliſe de Paris à la Reine Catherine.* 92
XXXV. *Pratique des aſſaſſinats dans la Réforme autoriſée par les Miniſtres.* 96
XXXVI. *M. Burnet critique en vain les Variations : ſon ignorance ſur le Droit François eſt de nouveau démontrée.* 101
XXXVII. *Suite de la conviction de M. Burnet, qui vient au ſecours de la Réforme.* 102
XXXVIII. *M. Burnet falſifie le paſſage de M. de Thou ; dont il ſe prévaut contre du Tillet.* 106
XXXIX. *On marque à M. Burnet qui ſe rétracte ſur la régence du Roi de Navarre, juſqu'où il devoit pouſſer ſes rétractations.* 109
XL. *La Réforme a introduit dans l'Ecoſſe des aſſaſſinats & des rébellions, que M. Burnet colore auſſi mal que celles de France: addition notable à l'Hiſtoire*

des Variations. 110

XLI. *On revient à M. Baſnage, & on convainc Luther & les Proteſtans d'Allemagne d'avoir prêché la révolte : theſes affreuſes de Luther.* 121

XLII. *Les guerres de la ligue de Smalcalde : l'Electeur de Saxe & le Landgrave mal juſtifiés par M. Baſnage, & condamnés par eux-mêmes, comme par toute l'Allemagne.* 123

XLIII. *Le Livre des Proteſtans de Magdebourg.* 127

XLIV. *La guerre commencée par les Proteſtans & le Landgrave avec l'approbation de Luther ; ſilence de M. Baſnage ſur tout cet endroit.* ibid.

XLV. *Les ligues contre l'Empereur, que Melanƈton avoit déteſtées, comme contraires à l'Evangile, ſont autoriſées par Luther & par Melanƈton même.* 128

XLVI. *Falſification d'un paſſage de Melanƈton, objeƈtée témérairement par M. Baſnage.* 130

XLVII. *C'eſt M. Baſnage lui-même qui falſifie Melanƈton dans cette même matiere.* 132

XLVIII. *La Réforme a renoncé aux belles maximes qu'elle avoit d'abord établies : M. Baſnage ſe confond lui-même.* 133

XLIX. *Si l'Auteur des Variations a eu tort*

d'attribuer à Luther les excès des Anabaptiſtes : M. Baſnage prouve très-bien ce qu'on ne lui conteſte pas, & diſſimule le reſte. 134

L. *Si M. Baſnage a raiſon de reprocher à l'Auteur des Variations d'avoir dit qu'on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne, & en particulier de ceux des Anabaptiſtes & des païſans révoltés.* 136

LI. *M. Baſnage tâche en vain d'excuſer Luther dans les troubles des païſans révoltés.* 138

LII. *Le Miniſtre défend mal le Livre de la Liberté Chrétienne.* 141

LIII. *Etrange diſcours de Luther, où tout ce qu'on vient de dire eſt confirmé. Autre addition aux Variations : l'eſprit de ſedition & de meurtre ſous prétexte d'interpréter les Prophéties.* 144

LIV. *Réflexion ſur ces Variations de la Réforme.* 147

LV. *On touche en paſſant les égaremens de la Réforme marqués par d'autres Auteurs, & en particulier dans l'*Avis aux Réfugiés, *imprimé en Hollande en* 1690. 149

LVI. *Réflexions ſur le mariage du Landgrave : s'il permet à M. Baſnage de mettre Luther & les autres Réforma-*

teurs au rang des grands Hommes. 155
LVII. *Démonſtration manifeſte du crime des Réformateurs en cette occaſion.* 157
LVIII. *Si M. Baſnage a pû dire que cette faute fut arrachée aux Réformateurs.* 158
LIX. *Etrange corruption dans ces Chefs des Réformateurs.* 160
LX. *Si M. Baſnage a raiſon de comparer la polygamie accordée par Luther, à la diſpenſe de Jules II. ſur le mariage de Henri VIII. avec la veuve de ſon frere.* 161
LXI. *Si M. Baſnage a raiſon de dire que l'Egliſe prétend diſpenſer des Loix de Dieu.* 165
LXII. *Réponſe de Grégoire II. rapportée mal à propos par le Miniſtre.* ibid.
LXIII. *De la prétendue bigamie de Valentinien I. & de la Loi faite en faveur de cet abus.* 169
LXIV. *Erreur de M. Baſnage, qui ſur une froide equivoque, objecte à toute l'Egliſe & aux premiers ſiécles, d'avoir approuvé l'uſage des concubines.* 174
LXV. *Paſſage de Melancton que l'Auteur des Variations eſt accuſé par M. Baſnage d'avoir falſifié.* 175
LXVI. *La doctrine du mariage Chrétien eſt expoſée.* 178

I. INSTRUCTION

Paſtorale ſur les Promeſſes de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe.

I. *DEſſein général de cette Inſtruction.* Page 189

II. *Deſſein particulier d'expoſer les promeſſes de l'Egliſe : deux ſortes de promeſſes.* 190

III. *Propoſition de la promeſſe qui regarde l'état de l'Egliſe en cette vie : deux parties de cette promeſſe : double univerſalité promiſe à l'Egliſe, & premierement celle des lieux.* 191

IV. *Seconde partie de la promeſſe : la continuité & l'univerſalité des tems promiſe à l'Egliſe, comme celle des lieux.* 194

V. *On peſe toutes les paroles de la promeſſe, & premierement celles-ci :* Je ſuis avec vous. 196

VI. *On peſe les autres paroles.* 198

VII. *Jeſus-Chriſt n'a point promis que l'Egliſe ne contiendroit que des Saints.* ibid.

VIII. *Pourquoi Jeſus-Chriſt dans cette promeſſe ne regarde que la fin du monde.* 199

IX. *Deux conſéquences de cette doctrine.* 200

X. *Caractere des Héretiques :* Qu'ils ſe ſéparent eux-mêmes: *marqué par Saint Jude & par tous les Apôtres.* 201

XI. *Autre caractere marqué par Saint Paul.* 203

XII. *Deux manieres de ſe ſéparer ſoi-même. Ceux-là ſe ſéparent qui ſe font un nouvel ordre de Paſteurs qui viennent d'eux-mêmes.* ibid.

XIII. *Ceux qui ont gardé leur ſiége, & qui en ont changé la Foi, tombent dans le même inconvénient.* 204

XIV. *Pourquoi il faut qu'il y ait des héréſies: & du remede ſenſible & univerſel que Dieu y a préparé.* 206

XV. *Cet article eſt fondamental, & un des douze du Symbole des Apôtres.* 212

XVI. *Si c'eſt-là une ſimple formalité, & ſi au contraire cette doctrine n'appartient pas au fond.* 213

XVII. *Que ce défaut ne ſe couvre point par la ſuite des tems; preuve par le ſchiſme des Samaritains, & par la doctrine de Jeſus-Chriſt.* 214

XVIII. *Il en eſt de même des autres ſchiſmes : réflexion ſur la rupture des Proteſtans.* 215

XIX. *Les diviſions parmi ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe, n'ont point de remede.* 217

XX. *Explications conformes des Saints Docteurs : Saint Auguſtin.* 219
XXI. *Que le ſentiment de l'Egliſe eſt une régle infaillible: autre Sermon de Saint Auguſtin.* 223
XXII. *Langage oppoſé des Hérétiques & des Saints.* 225
XXIII. *Nous ſommes Catholiques par la même démonſtration, & par les mêmes principes qui nous ont fait Chrétiens.* 229
XXIV. *Saint Auguſtin allegue Saint Cyprien pour le même ſentiment.* 231
XXV. *La doctrine de Saint Cyprien eſt démontrée par lui-même.* 232
XXVI. *Principes de Tertullien que Saint Cyprien a reconnu pour ſon Maître.* 235
XXVII. *Doctrine de Saint Clément, ancien Prêtre & Théologien de l'Egliſe d'Alexandrie.* 239
XXVIII. *Tout cela eſt tiré formellement de l'Apôtre : difference des orthodoxes.* 240
XXIX. *Sur la dénomination de Catholique & d'Hérétique.* 242
XXX. *Réponſe à une objection : la preuve tirée de la ſucceſſion & des promeſſes s'affermit tous les jours de plus en plus ; exemple de Bérenger.* 243
XXXI. *Témoignage de Saint Bernard.* 245

XXXII. *Autre réflexion ſur les promeſſes: & que la primauté de Saint Pierre & de ſes ſucceſſeurs y eſt compriſe.* 246

XXXIII. *Paſſage de Saint Paul contre les innovations: & comment il a été employé par Vincent de Lérins.* 248

XXXIV. *Que la vérité loin de s'affoiblir, va toujours s'éclairciſſant dans l'Egliſe par les contradictions: doctrine de Saint Auguſtin.* 249

XXXV. *Toute déciſion ſe réduit à des faits conſtans & notoires. Eſprit de l'Egliſe dans ſes définitions, & dans les explications des Saints.* 251

XXXVI. *Facilité, brieveté, & préciſion des déciſions de l'Egliſe.* 253

XXXVII. *Vaine crainte des Prétendus Réformés: l'expérience fait voir que l'aſſujettiſſement à l'Egliſe eſt le vrai remede aux abſurdités où l'on ſe jette.* 254

XXXVIII. *Que la doctrine Proteſtante ſur la faillibilité de l'Egliſe induit à l'indifférence des Religions.* 258

XXXIX. *Si les Proteſtans ont raiſon de reclamer leurs Miniſtres.* ibid.

XL. *Si les Proteſtans ont raiſon de réduire toute la diſpute à la Communion ſous les deux eſpeces.* 260

XLI. *Application de la Foi des promeſſes à la matiere des Sacremens, & en par-*

ticulier de la Communion. 261.

XLII. *Du Service en Langue Latine.* 272

XLIII. *Sur l'intelligence de l'Ecriture, dont on apprend aux Proteſtans de ne ſe glorifier.* 276

XLIV. *Les Proteſtans trop faciles à ſe laiſſer décevoir par de fauſſes interprétations de l'Ecriture, & en particulier des Prophéties.* 280

XLV. *Réponſe de M. Baſnage.* 281

XLVI. *Uſage de l'Ecriture parmi les Proteſtans.* 283

XLVII. *Quelle doit être en cette occaſion la coopération des peuples fidéles avec leurs Paſteurs.* 286

XLVIII. *Sur les perſécutions dont ſe plaignent les Proteſtans.* 288

XLIX. *Exhortation à la paix tirée principalement de Saint Auguſtin.* 291

L. *Suite de l'exhortation : comment il faut prier pour la converſion des Hérétiques.* 292

LI. *Comment il les faut preſſer.* 293

LII. *Qu'il faut donner bon exemple à ceux qu'on veut convertir.* 295.

II. INSTRUCTION

Paſtorale ſur les Promeſſes de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe.

I. ON *ſe propoſe la refutation d'un nouvel Ecrit, publié contre la premiere Inſtruction ſur l'Egliſe.* Page 301

II. *Témérité du Miniſtre, qui ne veut pas croire que Jeſus-Chriſt ait pû donner en ſix lignes un remede à toutes les erreurs.* 308

III. *La force de la vérité en tire l'aveu de la bouche des Proteſtans : témoignage de Bullus Proteſtant Anglois, & du Synode de Dordrecth pour l'infaillibilité des Paſteurs.* 310

IV. *Chicanneries manifeſtes du Miniſtre : vains incidens ſur chaque parole de Jeſus-Chriſt : ce que c'eſt que tout le monde que les Apôtres & leurs ſucceſſeurs devoient enſeigner.* 313

V. *Suite de vains incidens ſur les paroles de Jeſus-Chriſt : ſi le gouvernement Eccléſiaſtique eſt une choſe à deviner dans ces paroles, ou s'il n'y eſt pas expreſſément enſeigné.* 317

VI. *Autre chicanne : comment la promeſſe*

eſt adreſſée au commun des Fidéles ainſi qu'aux Paſteurs. 319
VII. *Sens naturel des paroles de la promeſſe.* 320
VIII. *Suite de chicannes : comparaiſon du Miniſtre entre les promeſſes faites à l'Egliſe, & celles qui ſont faites aux particuliers.* 321
IX. *Réponſe où l'on fait voir que le Miniſtre ne veut qu'embrouiller les queſtions: ſon aveu ſur l'impiété de la juſtice inamiſſible dans la nouvelle Réforme.* 322
X. *Etrange aveu du Miniſtre, que l'Egliſe peut être livrée à la puiſſance de l'Enfer, pendant que Jeſus-Chriſt eſt avec elle.* ibid.
XI. *Différence manifeſte des promeſſes faites au corps de l'Egliſe & aux Fidéles particuliers, par les paroles des unes & des autres.* 323
XII. *Courte obſervation ſur la ſimplicité, & ſur l'intelligibilité de cette diſpute.* 325
XIII. *Illuſion du Miniſtre, qui me fait accroire, que je n'applique la promeſſe qu'aux Paſteurs de l'Egliſe Latine.* ibid.
XIV. *Suite des objections du Miniſtre qui ſe contredit lui-même.* 326
XV. *Comment le Miniſtre élude la force*

de cette parole : Je ſuis avec vous : *ſes deux réponſes ſur l'exemple que j'ai tiré de Gédeon.* 327
XVI. *Réplique en un mot, & claire démonſtration de l'effet de ces paroles :* Je ſuis avec vous. 328
XVII. *Comparaiſon du Miniſtre entre les promeſſes de l'Egliſe Judaïque, & celles de l'Egliſe Chrétienne.* 329
XVIII. *Réponſe à l'objection du Miniſtre : diſtinction des deux difficultés : démonſtration que les promeſſes de la durée de la Synagogue, ou de l'Egliſe Judaïque, ne ſont pas abſolues comme celles de l'Egliſe Chrétienne, mais ſeulement conditionnelles.* 330
XIX. *Vaine demande du Miniſtre.* 331
XX. *Par la conſtitution de la Synagogue & de l'Egliſe, la durée de la premiere devoit avoir fin, & celle de l'Egliſe non.* ibid.
XXI. *Objection du Miniſtre ſur les interruptions de l'Egliſe Judaïque avant ſa chûte totale.* 333
XXII. *Réponſe par une ſeule & courte demande : démonſtration par la miſſion des Prophetes de la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe Judaïque avant ſa réprobation.* ibid.
XXIII. *Que le Miniſtere prophétique étoit*

perpétuel, & comme ordinaire en ces tems. 334
XXIV. *Paſſage exprès de l'Ecriture, pour démontrer que le culte & le Miniſtere public & ſacerdotal n'a jamais défailli dans l'Egliſe Judaïque, non plus que l'autorité & la vérité de la Religion, juſqu'à la ruine qui lui devoit arriver.* 335
XXV. *Etat de l'Egliſe Judaïque ſous Jeſus-Chriſt, d'où réſulte la confirmation de toute la doctrine précédente.* 339
XXVI. *Autre illuſion du Miniſtre, qui réduit la préſence de Jeſus-Chriſt à l'intérieur, en laiſſant à part le Miniſtere que Jeſus-Chriſt avoit exprimé.* 341
XXVII. *Trois dons des Apôtres qui ne paſſent point à leurs ſucceſſeurs, ſont rapportés par le Miniſtre, pour montrer qu'il n'y a point de conſéquence à tirer des uns aux autres: premier don, celui des miracles.* 342
XXVIII. *Second don des Apôtres: l'infaillibilité à chacun en particulier. Erreur du Miniſtre de ſoutenir que nous devons attribuer, & qu'en effet nous attribuons ce don à chaque Paſteur.* 343
XXIX. *Troiſiéme don des Apôtres: la ſainteté; le Miniſtre m'attribue ici un*

embarras où je ne ſuis point. 346

XXX. *Quatre points de notre doctrine, qui eſt celle de Jeſus-Chriſt, & qui explique ſans embarras la ſainteté de l'Egliſe.* 347

XXXI. *Paroles du Miniſtre ſur mon embarras prétendu : réponſe par l'Evangile.* 349

XXXII. *Queſtion ſi Jeſus-Chriſt a promis la ſainteté dans l'Egliſe.* 350

XXXIII. *Comparaiſon que fait le Miniſtre entre cette parole de Jeſus-Chriſt :* Il faut qu'il y ait des ſcandales : *& celle-ci de S. Paul :* Il faut qu'il y ait des héréſies. 351

XXXIV. *Abus de cette parole :* Quand le Fils de l'Homme viendra, penſez-vous qu'il trouve de la Foi ſur la terre ? ibid.

XXXV. *Le Miniſtre tourne en mauvais ſens notre doctrine, & ôte la gloire à Dieu.* 355

XXXVI. *Abrégé des raiſonnemens ſur les trois dons des Apôtres.* 356

XXXVII. *Que la doctrine des Miniſtres réduit à rien les promeſſes de Jeſus-Chriſt.* 357

XXXVIII. *On compare l'explication des Catholiques avec celle du Miniſtre.* 359

XXXIX. *Nouvelle explication de ces paro-*

les : Je ſuis avec vous, &c. *dans une Lettre d'un Miniſtre.* 362
XL. *Comment ce Miniſtre tâche d'éluder contre la ſuite du texte ces paroles de Jeſus-Chriſt :* Les portes d'Enfer, &c. 363
XLI. *Brieve réflexion ſur la grande ſimplicité de notre doctrine.* 366
XLII. *Egarement du Miniſtre, qui fait Jeſus-Chriſt Schiſmatique.* 368
XLIII. *Que c'eſt une impiété de conteſter, comme le Miniſtre, la durée, l'étendue, & ſur tout l'ancienneté à Jeſus-Chriſt.* 369
XLIV. *Commencemens de Calvin comparés par le Miniſtre à ceux de Jeſus-Chriſt.* 371
XLV. *Etrange doctrine du Miniſtre, ſur l'antiquité de l'Egliſe Chinoiſe.* 372
XLVI. *Erreur du Miniſtre qui confond la viſibilité de l'Egliſe avec ſa ſplendeur dans la paix.* 373
XLVII. *Paſſages de l'Evangile contraires entr'eux, ſelon le Miniſtre, & la conciliation qu'il en propoſe.* 376
XLVIII. *Que ces expreſſions de l'Evangile,* voie étroite, petit troupeau, &c. *ne dérogent point à l'étendue de l'Egliſe.* ibid.
XLIX. *Fauſſe doctrine du Miniſtre ſur les*

élus, dont il fait le lien de l'Egliſe, & le moyen de la faire durer. 378

L. Que le Miniſtre raiſonne tout au contraire de Saint Paul. 379

LI. Que le Miniſtre oublie les paroles du texte de la promeſſe qu'il entreprend d'expliquer. 380

LII. On explique la prérogative des élus que le Miniſtre n'a pas entendue. ibid.

LIII. Derniere reſſource du Miniſtre qui mene à l'indifférence des Religions. 381

LIV. Erreur du Miniſtre, qui ne veut pas voir que la Foi de l'Egliſe induit néceſſairement l'eſprit de ſainteté dans ſa communion. ibid.

LV. Le Miniſtre trouve la doctrine de Jeſus-Chriſt trop miraculeuſe pour être crue, & admet lui-même un prodige étonnant & faux. 382

LVI. Que la converſion des pécheurs eſt toujours miraculeuſe en un ſens, & que la doctrine Catholique met l'Egliſe dans un état naturel. 383

LVII. Concluſion du précédent diſcours, où l'on entre dans la découverte des nouvelles erreurs du Miniſtre, principalement ſur le ſchiſme. 384

REMARQUES

REMARQUES

Sur le Traité du Miniſtre, & premierement ſur ce qu'il autoriſe le ſchiſme.

LVIII. *De la nature du ſchiſme que le Miniſtre autoriſe.* 386
LIX. *Principes erronés du Miniſtre ſur l'unité des Egliſes Chrétiennes, & fauſſe peinture qu'il en fait.* 387
LX. *Etrange doctrine, que l'union des Egliſes n'eſt pas du premier deſſein de Jeſus-Chriſt : parole expreſſe du Sauveur.* 388
LXI. *Preuve par Saint Paul que les Egliſes Chrétiennes étoient établies pour ne faire enſemble & au dehors, qu'une ſeule Egliſe Catholique.* 390
LXII. *Uniformité de la diſcipline des Egliſes dans le fond.* 391
LXIII. *Démonſtration par l'Ecriture, que les Egliſes ſe regardoient les unes les autres, en ſorte que leur conſentement tenoit lieu de régle.* 392
LXIV. *Illuſion du Miniſtre qui compare l'ancienne Egliſe à la Réforme prétendue, & aux Vaudois : démonſtration du contraire par un fait conſtant.* 395
LXV. *Saint concert entre les Apôtres :* ibid.

LXVI. *Que la doctrine du Miniſtre inſinue le ſchiſme.* 396
LXVII. *Que le Miniſtre prêche ouvertement le ſchiſme, en diſant que les ſept mille que Dieu ſauvoit dans le Royaume d'Iſraël étoient de vrais Schiſmatiques.* ibid.
LXVIII. *Elie, Eliſée, & les autres Prophetes d'Iſraël, étoient Schiſmatiques ſelon le Miniſtre, & toutefois ſauvés & ſaints.* 397
LXIX. *Que le ſchiſme des dix Tribus & de Samarie, eſt approuvé par le Miniſtre, & en même tems très-expreſſément condamné par la Loi de Moïſe.* 398
LXX. *Que Jeſus-Chriſt a expreſſément condamné le ſchiſme de Samarie.* 399
LXXI. *On prouve contre le Miniſtre, que Samarie eſt condamnée par Jeſus-Chriſt pour ſon ſchiſme.* ibid.
LXXII. *Autres preuves par d'autres paroles de Jeſus-Chriſt.* 401
LXXIII. *Que le ſchiſme de Jeroboam, & des dix Tribus, a été réprouvé de Dieu, & pourquoi.* ibid.
LXXIV. *Autre démonſtration par l'Ecriture, que les vrais Iſraëlites étoient pour la Religion en communion avec ceux de Juda.* 403

LXXV. *Suite de la même preuve.* 406

LXXVI. *Viſibilité de la partie de l'Egliſe Judaïque qui reſtoit en Iſraël.* 407

LXXVII. *Que tout ce qu'on nous objecte ne fait rien contre nous.* 408

LXXVIII. *Réflexion ſur les ſept mille.* 409

LXXIX. *Le ſchiſme de la nouvelle Reforme la contraint à défendre le ſchiſme en général, & à tomber dans l'indifférence des Religions.* 411

REMARQUES

Sur le fait de Paſchaſe Radbert, où le Miniſtre tâche de marquer une innovation poſitive.

LXXX. *Inutilité des faits infinis que le Miniſtre rapporte; il n'y a en cette matiere que deux faits importans pour le ſalut.* 412

LXXXI. *Le Miniſtre convient du fait qu'il falloit prouver contre l'Egliſe Romaine, & il fait ſemblant de le tenter.* 413

LXXXII. *On examine ce que dit le Miniſtre ſur le fait de Paſchaſe Radbert.* 415

LXXXIII. *Seconde & troiſiéme tentatives du Miniſtre également inutiles ſur le même fait de Paſchaſe Radbert.* 416

REMARQUES

Sur le fait des Grecs.

LXXXIV. *Que le Miniſtre convient de ce qu'il y a d'eſſentiel dans le fait des Grecs.* 419

LXXXV. *Autre paſſage du Miniſtre ſur la primauté divine des Papes comme ſucceſſeurs de Saint Pierre.* 420

LXXXVI. *Que la ſoumiſſion des Grecs au Pape, étoit renfermée dans les Actes des premiers Conciles Généraux avoués par le Miniſtre.* 421

LXXXVII. *La communion avec le Pape néceſſaire ſelon ces Actes avoués.* 423

LXXXVIII. *Aveu conſidérable du Miniſtre ſur les Grecs.* ibid.

LXXXIX. *Que je n'ai rien dit ſur la primauté du Pape, que le Miniſtre n'avoue dans le fond.* 424

XC. *Que de l'aveu de la nouvelle Réforme, les Grecs ont tort contre les Latins.* ibid.

REMARQUES

Sur l'Hiſtoire de l'Arianiſme.

XCI. *Premier aveu du Miniſtre, que tout s'eſt fait ſans régle, & par violence, ſous l'Empereur Conſtance.* 426

XCII. *La perſécution de Valens eſt alleguée mal à propos, & ne fait rien à la ſucceſſion.* 427
XCIII. *On ſe réduit à Conſtance & aux faits avoués au fond par le Miniſtre.* 428
XCIV. *Les deux faits où nous nous réduiſons, ſont conſtans & déciſifs. Premier fait : le point de la rupture d'Arius.* ibid.
XCV. *Second fait : après la perſécution, l'Egliſe ſe trouve encore par toute la terre : Lettre de Saint Athanaſe, qui rend ce fait inconteſtable.* 429
XCVI. *Importance de ces deux faits comparés enſemble.* 431
XCVII. *Aveu & réponſe du Miniſtre.* ibid.
XCVIII. *Replique où l'on démontre l'évidence & la notoriété du fait de la rupture d'Arius.* 432
XCIX. *Le fait de l'état de l'Egliſe après la perſécution, n'eſt pas moins conſtant.* 433
C. *Erreur du Miniſtre qui ſoutient que dès le tems de Liberius, les Ariens ſe vantoient de leur poſſeſſion conſtante.* 434
CI. *Impoſſibilité de ce fait.* ibid.
CII. *Que dans les paroles de Conſtance à Liberius, il ne s'agiſſoit que du fait*

de Saint Athanaſe, & non pas du dogme d'Arius. 435
CIII. *Qu'il n'eſt pas vrai que tout l'Univers eût condamné Saint Athanaſe.* 436
CIV. *Objection tirée de la chûte de Liberius.* ibid.
CV. *Deux faits ſur Liberius; le premier, qu'il n'a cédé qu'à la violence.* 437
CVI. *Le ſecond fait ſur Liberius, qui eſt celui de ſon retour à ſon devoir, eſt obmis par le Miniſtre.* 438
CVII. *Le Miniſtre a déguiſé trois faits eſſentiels du Concile de Rimini, quoi qu'avoués dans le fond.* 439
CVIII. *Que la ſucceſſion des Evêques n'a point été interrompue par le Concile de Rimini, & que le Miniſtre ne prouve rien.* 442
CIX. *Le Miniſtre nous impute une erreur ſur l'autorité des Evêques introduits par violence & intruſion.* 444
CX. *Que les marques de la violence ſont certaines en ces tems.* 445
CXI. *Objections du Miniſtre ſur la ſurpriſe faite aux Catholiques, réfutées par les Auteurs du tems: paſſages de Saint Auguſtin, de Saint Hilaire & de Saint Jerôme.* ibid.
CXII. *Que Dieu pourvoyoit à ce que la ſaine doctrine ne pût être ignorée.* 448

CXIII. *Le Miniſtre oppoſe à Saint Auguſtin, S. Athanaſe, Saint Hilaire, & S. Grégoire de Nazianze.* ibid.
CXIV. *Que les paſſages des Peres n'ont rien de contraire.* 449
CXV. *Inutilité des faits hiſtoriques qu'on oppoſe à la promeſſe, & que la ſeule Foi ſuffit.* 452
CXVI. *Maxime trompeuſe du Miniſtre, que les promeſſes s'expliquent par l'évenement.* 455
CXVII. *Abſurdités où l'on tombe par la doctrine des Miniſtres.* 458
CXVIII. *La gloire de l'Egliſe Catholique.* ibid.

REPONSE

A diverſes calomnies qu'on nous fait ſur l'Ecriture & ſur d'autres points.

CXIX. *Reproches du Miniſtre.* 460
CXX. *C'eſt une vérité conſtante, que le Chrétien n'a jamais à chercher ſa Foi dans les Ecritures.* 461
CXXI. *Utilité de l'Ecriture très-bien reconnue par l'Egliſe Catholique.* ibid.
CXXII. *On repouſſe la calomnie qui nous impoſe de rendre l'Ecriture dangereuſe ou inutile.* 462
CXXIII. *Paſſage exprès de Saint Irenée pour confirmer la doctrine précédente.* 463

CXXIV. *Paſſage de S. Chryſoſtôme mal objecté par le Miniſtre.* 466

CXXV. *C'eſt une vérité conſtante par la méthode univerſelle de tous les Chrétiens, pratiquée dans le Symbole des Apôtres, qu'on doit croire avant que de lire l'Ecriture.* 469

CXXVI. *Groſſiere objection du Miniſtre ſur la maniere de tranſmettre la doctrine d'Evêque à Evêque.* 470

CXXVII. *Comment les peuples écoutent les premiers Evêques, en écoutant ceux qu'on trouve en place.* 471

CXXVIII. *Vaine exclamation du Miniſtre ſur l'ignorance qu'il veut nous imputer.* ibid.

CXXIX. *Vaine ſcience des Hérétiques, cauſée par le mépris de la Foi de l'Egliſe.* 472

CXXX. *Preuve par expérience que la Foi des promeſſes de l'Egliſe s'accorde parfaitement avec l'inſtruction.* 474

CXXXI. *Concluſion & abrégé de tout ce diſcours.* 478

Fin de la Table.

Fautes à corriger.

P*Age 109. ligne 20. ôtez &*
Page 250. ſommaire, ligne 7. les, *liſez*, ſes; *& ligne 9.* ſes, *liſez*, les.

DEFENSE DE L'HISTOIRE DES VARIATIONS, CONTRE LA RÉPONSE DE M. BASNAGE, Miniſtre de Roterdam.

PREMIER DISCOURS.

Les révoltes de la Réforme mal excuſées : Vaines récriminations ſur le mariage du Landgrave : M. Burnet refuté.

AUX PRETENDUS REFORMÉS.

MES CHERS FRERES,

Un nouveau perſonnage va paroître : on eſt las de M. Jurieu & de ſes diſcours

I.
Deſſein de ce diſcours: pourquoi on y parle encore des révoltes de la Réforme.
Burn. crit. des Var. p. 32. n. XI.

emportés : la réponſe que M. Burnet avoit annoncée en ces termes, *dure réponſe qu'on prépare à M. de Meaux*, eſt venue avec toutes les duretés qu'il nous a promiſes ; & s'il ne faut que des malhonnêtetés pour le ſatisfaire, il a ſujet d'être content : M. Baſnage a bien répondu à ſon attente. Mais ſçavoir ſi ſa réponſe eſt ſolide, & ſes raiſons ſoutenables, cet eſſai le fera connoître. Nous reviendrons, s'il le faut, à M. Jurieu. Les écrits où l'on m'avertit qu'il répand ſur moi tout ce qu'il a de venin, ne ſont pas encore venus à ma connoiſſance ; je les attends avec joye, non-ſeulement parce que les injures & les calomnies ſont des couronnes à un Chrétien & à un Evêque, mais encore comme un témoignage de la foibleſſe de ſa cauſe. Quand j'aurai vû ces diſcours, je dirai ce qu'il conviendra, non pour ma défenſe, car ce n'eſt pas de quoi il s'agit : mais pour celle de la verité, ſi on lui oppoſe quelque objection qui ſoit digne d'une replique ; en attendant, commençons à parler à M. Baſnage qui vient avec un air plus ſérieux : nous pourrons le ſuivre pas à pas dans la ſuite, avec toute la promptitude que nous permettront nos autres devoirs ; mais la ma-

tiere où nous a conduit le cinquiéme avertiſſement, je veux dire celle des révoltes de la Réforme ſi ſouvent armée contre ſes Rois & ſa patrie, merite bien d'être épuiſée pendant qu'on eſt en train de la traiter. Vous avez vû, mes chers Freres, dans cet avertiſſement, ſur un ſujet ſi eſſentiel, les excès du Miniſtre Jurieu : ceux du Miniſtre Baſnage ne vous paroîtront, ni moins viſibles, ni moins odieux, & puiſque ſa réponſe paroît juſtement dans le tems qu'une ſi grande matiere nous occupe, nous la traiterons la premiere.

II. *Que cette matiere appartenoit à la Foi & à l'hiſtoire des Variations : illuſion de M. Baſnage : ſa vaine récrimination.*

Voici comme ce Miniſtre commence : *La guerre n'a rien de commun avec l'hiſtoire des Variations : mais il plaît à M. de Meaux de trouver qu'elle eſt viſiblement de ſon ſujet.* M. Jurieu en a dit autant : ces Meſſieurs voudroient bien qu'on crût que ce Prelat embarraſſé à trouver des Variations dans leur doctrine, ſe jette ſans ceſſe à l'écart, & ne ſonge qu'à groſſir ſon livre de matieres qui ne ſont pas de ſon ſujet ; mais ils ne font qu'amuſer le monde. La ſoumiſſion dûe au Prince ou au Magiſtrat, eſt conſtamment une matiere de Religion que les Proteſtans ont traitée dans leurs Confeſſions de Foi, & qu'ils ſe vantent d'avoir éclaircie. Si au

1. T. 2. p. Ch. VI. p. 491.

lieu de l'éclaircir, ils l'ont obſcurcie; ſi contre l'autorité des Ecritures, ils ont entrepris la guerre contre leur Prince & leur patrie, & qu'ils l'ayent fait par maxime, par principe de Religion, par déciſion expreſſe de leurs Synodes, comme l'hiſtoire des Variations l'a fait voir plus clair que le jour; qui peut dire que cette matiere n'appartienne pas à la Religion, & que varier ſur ce ſujet, comme on leur démontre qu'ils ont fait, non pas en particulier, mais en Corps d'Egliſe, ce ne ſoit pas varier dans la doctrine? Voilà donc dès le premier mot, M. Baſnage convaincu de vouloir faire illuſion à ſon Lecteur. Pourſuivons. Ce Miniſtre ſe jette d'abord ſur la récrimination, & il objecte à l'Egliſe qu'elle perſécute les hérétiques. Il ſuffiroit de dire que ce reproche eſt hors de propos; c'eſt autre choſe que les Souverains puiſſent punir leurs Sujets heretiques, ſelon l'exigence du cas; autre choſe que les Sujets ayent droit de prendre les armes contre leurs Souverains ſous pretexte de Religion: cette derniere queſtion eſt celle que nous traitons, & l'autre n'appartient pas à notre ſujet. Voilà comme M. Baſnage, qui m'accuſe de me jetter ſur des queſtions écartées, fait lui-même

ce qu'il me reproche. Mais enfin puiſqu'il veut parler contre le droit qu'ont les Princes de punir leurs Sujets heretiques ; écoutons.

Il y a ici un endroit fâcheux à la Réforme qui ſe préſente toujours à la mémoire, lorſque ces Meſſieurs nous reprochent la perſecution des hérétiques : c'eſt l'exemple de Servet & des autres, que Calvin fit bannir & bruler par la République de Geneve, avec l'approbation expreſſe de tout le parti, comme on le peut voir, ſans aller plus loin, dans l'hiſtoire des Variations. La réponſe de M. Baſnage eſt ſurprenante : *On ne peut*, dit-il, *reprocher à Calvin que la mort d'un ſeul homme, qui étoit un impie blaſphémateur ; & au lieu de le juſtifier, on avoue que c'étoit-là un reſte du Papiſme.* Il eſt vrai : c'eſt-là un bon mot de M. Jurieu, & une invention admirable d'attribuer au Papiſme tout ce qu'on voudra blâmer dans Calvin. Car cet hereſiarque étoit ſi plein de complaiſance pour la Papauté, qu'à quelque prix que ce fût il en vouloit tenir quelque choſe. Quoi qu'il en ſoit, M. Baſnage, qui peut-être n'a pas toujours pour M. Jurieu toute la complaiſance poſſible, a pris de lui ce bon mot. Mais vous n'y penſez pas, M. Baſnage : per-

III. *L'exemple de Calvin & de Servet: réponſe de M. Baſnage pour ſoutenir ſa récrimination.*

Var. X. n. 56.

Ibid. 492.

mettez-moi de vous adreſſer la parole : *Servet eſt un impie blaſphémateur ;* ce ſont vos propres paroles ; & neanmoins, ſelon vous, *c'eſt un reſte de Papiſme de le punir :* c'eſt donc un des fruits de la Réforme, de laiſſer l'impieté & le blaſphême impunis ; de déſarmer le Magiſtrat contre les blaſphémateurs & les impies : on peut blaſphémer ſans craindre, à l'exemple de Servet ; nier la divinité de Jeſus-Chriſt, avec la ſimplicité & la pureté infinie de l'Etre divin, & préferer la doctrine des Mahometans à celle des Chrétiens. Mais écoutons tout de ſuite le diſcours de notre Miniſtre, & la belle idée qu'il nous donne de la Réforme : *On ne peut accuſer Calvin que de la mort de Servet, qui étoit un impie blaſphémateur, & au lieu de juſtifier cette action de Calvin, on avoue que c'étoit-là un reſte du Papiſme : l'heretique n'a pas beſoin d'Edits pour vivre en repos dans les Etats Réformés ; & ſi on lui en a donné quelques-uns, il n'eſt point troublé par la crainte de les voir abolis : on eſt tranquille quand on vit ſous la domination des Proteſtans.* Après cette pompeuſe deſcription où M. Baſnage prend le ton dont on celebre l'âge d'or, il ne reſte plus qu'à s'écrier : Heureuſe contrée, où l'hérétique eſt en re-

Baſn. ibid.

pos auſſi-bien que l'orthodoxe ; où l'on conſerve les viperes comme les colombes & les animaux innocens ; où ceux qui compoſent les poiſons, jouiſſent de la même tranquillité que ceux qui préparent les remedes ! Qui n'admireroit la clémence de ces Etats Réformés ? On diſoit dans l'ancienne Loi : *Chaſſe le blaſphémateur du camp, & que tout Iſrael l'accable à coups de pierre.* Nabuchodonoſor eſt loué pour avoir prononcé dans un Edit ſolemnel : *Que toute langue qui blaſphémera contre le Dieu de Sidrac, Miſac & Abdenago, periſſe, & que la maiſon des blaſphemateurs ſoit renverſée.* Mais c'étoient-là des ordonnances de l'ancienne Loi, & l'Egliſe Romaine les a trop groſſierement tranſportées à la nouvelle : où la Réforme domine, l'heretique n'a rien à craindre, fût-il auſſi *impie* qu'un Servet, & auſſi grand *blaſphémateur*. Jeſus-Chriſt a retranché de la puiſſance publique, la partie de cette puiſſance qui faiſoit craindre aux blaſphémateurs la peine de leur impiété : ou ſi on perce la langue à ceux qui blaſphémeront par emportement, on ſe gardera bien de toucher à ceux qui le font par maximes & par dogme : ils n'ont beſoin d'aucuns Edits pour être en ſûreté ; & ſi par force, ou par politi-

Lev. XXIV. 14.

Dan. IV. 96.

que, ou par quelque autre conſidération on leur en accorde quelques-uns, ce ſeront les ſeuls qu'on tiendra pour irrévocables, & ſur leſquels la puiſſance des Princes qui les auront faits, ne pourra rien: que le blaſphême eſt privilegié! que l'impieté eſt heureuſe!

IV. *Mauvaiſe foi de M. Baſnage dans cette récrimination.*

Voilà ſerieuſement où en viennent les fins réformez: ils prononcent ſans reſtriction que le Prince n'a aucun droit ſur les conſciences, & ne peut faire des loix pénales ſur la religion: ce n'eſt rien de l'exhorter à la clemence; on le flatte ſi on ne lui dit que Dieu lui a entierement lié les mains contre toutes ſortes d'héréſies, & que loin de le ſervir, il entreprend ſur ſes droits dès qu'il ordonne les moindres peines pour les réprimer. La Réforme inonde toute la terre d'écrits, où l'on établit cette maxime comme un des articles les plus eſſentiels de la pieté; c'eſt où alloit naturellement M. Jurieu, après avoir ſouvent varié ſur cette matiere. Pour M. Baſnage, il ſe déclare ouvertement, non-ſeulement en cet endroit, mais par tout ſon Livre: telle eſt la régle qu'il prétend donner à tous les *Etats proteſtans*; *l'hérétique*, dit-il, *y eſt en repos*: il parle en termes formels, & de l'hérétique indiſtinctement,

& des Etats Proteſtans en général : il n'y a qu'à être Brouniſte, Anabaptiſte, Socinien, Indépendant, tout ce qu'on voudra ; Mahometan, ſi l'on veut ; Idolâtre, Deïſte même, ou Athée : car il n'y a point d'exception à faire, & tous répondront également que le Magiſtrat ne peut rien ſur la conſcience, ni obliger perſonne à croire en Dieu, ou empêcher ſes ſujets de dire ſincérement ce qu'ils penſent : aveugles, conducteurs d'aveugles, en quel abîme tombez-vous ? Mais du moins parlez de bonne foi : n'attribuez pas ce nouvel article de réforme à tous les Etats qui ſe prétendent réformés. Quoi ! la *Suéde* s'eſt-elle relâchée de la peine de mort qu'elle a décernée contre les Catholiques ? le banniſſement, la confiſcation & les autres peines ont-elles ceſſé en Suiſſe, ou en Allemagne, & dans les autres Païs Proteſtans ? Les Lutheriens du moins ou les Calviniſtes ont-ils reſolu de s'accorder mutuellement le libre exercice de leur Religion par-tout où ils ſont les maîtres ? L'Angleterre eſt-elle bien reſoluë de renoncer à ſes loix pénales envers tous les Non-conformiſtes ? Mais la Hollande elle-même, d'où nous viennent tous ces écrits, s'eſt-elle bien déclarée en faveur

de la liberté de toutes les Sectes, & même de la Socinienne? Avoüez de bonne foy qu'il n'étoit pas encore tems de nous dire indéfiniment : *L'Hérétique n'a rien à craindre dans les Etats proteſtans* ; ni de nous donner vos deſirs pour le dogme de vos Egliſes. Mais quoi ! il falloit conſerver aux réfugiés de France ce beau titre d'orthodoxie qu'on fait conſiſter à ſouffrir pour la religion : il vaut mieux laiſſer en repos les Sectes les plus impies, que de leur donner la moindre part à la perſecution qu'on veut nous faire paſſer pour le caractere le plus ſenſible de la verité ; & afin que Rome ſoit la ſeule perſecutrice, il faut que tous les Etats ennemis de Rome ouvrent leur ſein à tous les impies, & les mettent à l'abri des loix.

V.
Le Miniſ-'re entre en natiere : e-cemples de 'ancienne Egliſe qu'il rodnit en fa-ur de la ré-volte : com-ien ils ſont ubſurdes & ors de pro-os. P. 495.

Après quelques autres recriminations qui ne ſont pas plus du ſujet, & dont nous parlerons ailleurs, M. Baſnage vient au fond, & il raporte les paroles des Variations, *où M. de Meaux*, dit-il, *oppoſe nôtre conduite à celle de l'ancienne Egliſe. Pour détruire une oppoſition ſi odieuſe*, il entreprend d'apporter des exemples de *l'ancienne Egliſe*, & il allégue celui de Julien l'Apoſtat, tué à ce qu'il prétend par un Chrétien en haine des maux qu'il

faiſoit ſouffrir à l'Egliſe : celui de l'Empereur Anaſtaſe contraint de ſe renfermer dans ſon Palais contre les fureurs d'un Peuple ſoulevé ; & celui des Arméniens, qui tourmentés par Choſroës ſe donnérent aux Romains. Mais d'abord ces exemples lui ſont inutiles pour deux raiſons. La premiere, qu'ils ne prouvent rien ; la ſeconde, qu'ils prouvent trop. Ils ne prouvent rien ; car en faiſant l'Egliſe infaillible, nous ne faiſons pas pour cela les Peuples & les Chrétiens particuliers impeccables. Pour nous produire des exemples de l'ancienne Egliſe, qui eſt notre queſtion, il ne ſuffit pas de montrer des faits anciens ; il faudroit encore montrer que l'Egliſe les ait approuvés, comme nous montrons à nos Réformés que leurs Egliſes en corps ont approuvé leurs révoltes par décrets exprès. Mais le Miniſtre ne ſonge pas ſeulement à nous donner cette preuve, parce qu'il ſçait bien en ſa conſcience qu'elle eſt impoſſible.

Secondement, ces faits qu'il allégue prouveroient trop, puiſqu'ils prouveroient, non qu'il ſoit permis à l'Egliſe perſécutée de prendre les armes pour ſe défendre, qui eſt le point dont il s'agit ; mais qu'il eſt permis non-ſeulement de changer de Maître, & ſe donner à un

autre Roi, à l'exemple des Armeniens; ce que nos Réformés proteſtoient dans toutes leurs guerres civiles, qu'ils ne vouloient jamais faire : mais encore à l'exemple de ce prétendu ſoldat chrétien, & du peuple de Conſtantinople, d'attenter ſur la perſonne du Prince, & de tremper ſes mains dans ſon ſang; ce qui eſt ſi abominable, que nos adverſaires n'ont encore oſé l'approuver, puiſqu'ils font encore ſemblant de déteſter Cromvel & le Cromveliſme. Que prétend donc aujourd'hui Monſieur Baſnage de nous alléguer des exemples manifeſtement exécrables, qu'il auroit honte de ſuivre, & qu'on voit bien auſſi que l'ancienne Egliſe ne peut jamais avoir approuvés, à moins d'avoir approuvé qu'on atentât ſur la vie des Princes; ce que je ne crois pas que ce Miniſtre lui-même, quelque mépris qu'il ait pour elle, oſe lui imputer.

V. 5. avert. n. 622

VI.

Examen des exemples du Miniſtre, & premierement de celui de l'Empereur Anaſtaſe.

Vous voyez, mes chers Freres, qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui fermer la bouche. Mais afin que vous connoiſſiez comment on vous mene, & avec quelle mauvaiſe foi on traite avec vous, il faut en deſcendant au particulier de ſon diſcours, vous y montrer ſans exagerer plus de fauſſetés que de paroles. Je commence par l'exemple de l'Empereur

Anaſtaſe, qui eſt le plus apparent des trois qu'il produit. Car voici comme il le raconte : *M. de Meaux ignore ou diſſimule ce qui s'eſt fait ſous Anaſtaſe, où Macedonius Patriarche de Conſtantinople, homme célébre par ſes jeûnes & par ſa pieté, voyant que les Eutychiens vouloient inſerer dans le Triſagion quelques termes qui ſembloient favoriſer leur opinion, ſe ſervit de ſon Clergé pour ſoulever le Peuple : on tua, on bruſla ; & l'Empereur qui n'étoit plus en ſureté dans ſon Palais, fut obligé de paroître en public ſans Couronne, & d'envoyer un Héraut pour publier qu'il ſe démettoit de l'Empire.* Voilà le Peuple, le Clergé, les Moines émus, & le Patriarche à la tête, & encore un ſaint Patriarche, qui autoriſe la ſédition, ou plutôt qui l'excite lui-même : cela paroît convainquant. Mais pour ne point repéter que cet exemple prouve trop, puiſqu'il prouve qu'on peut attenter ſur la perſonne du Prince, & encore ſans qu'il y paroiſſe de perſécution, il y a bien à rabattre de ce que le Miniſtre avance : & d'abord il en faut ôter ce qu'il y a de plus eſſentiel, c'eſt-à-dire, tout ce qu'il raconte du Clergé & du Patriarche Macedonius. Car voici ce qu'en dit Evagre : *Sévére écrit dans la Lettre à Soteric que l'auteur & le chef de cette ſédi-* P. 496. Evag. lib. III. cap. 44.

tion fut le Patriarche Macedonius & le Clergé de Conſtantinople. Telles ſont les paroles de cet Hiſtorien, le plus entier des anciens Auteurs qui nous reſtent ſur cette matiere. Il ne dit pas que cela ſoit, mais que Severe l'écrit ainſi dans la lettre à Soteric. Mais qui étoit ce Severe? le chef des Eutychiens, qu'on appella Severiens de ſon nom; c'eſt-à-dire, le chef du parti qu'Anaſtaſe ſoûtenoit: par conſequent l'ennemi déclaré du Patriarche Macedonius, du Concile de Calcedoine & des Orthodoxes. Et à qui eſt-ce qu'il l'écrit? à Soteric, du même parti, à qui il ne faut point s'étonner qu'il faſſe un récit qui ne pouvoit que lui plaire, puiſqu'il tendoit à rendre odieuſe la conduite de leur ennemi commun, & celle de l'Egliſe Catholique dont ils s'étoient ſéparés. Auſſi n'ajoûta-t-on aucune foi à un témoignage ſi ſuſpect; & après l'avoir rapporté, Evagre ajoute ces mots: *Ce fut à mon avis par ces calomnies, outre les raiſons que nous avons rapportées, que Macedonius fut chaſſé de ſon ſiége.* De cette ſorte Severe auteur de ce récit étoit un calomniateur qui vouloit rendre le Patriarche odieux à l'Empereur afin qu'il le chaſſât; & le Miniſtre a fondé tout ſon diſcours ſur une calomnie. Après cela que

lui reſte-t-il d'une hiſtoire qu'il fait tant valoir, ſi ce n'eſt une émotion populaire, où l'Egliſe n'a aucune part? Voilà l'exemple de l'ancienne Egliſe que M. Baſnage nous a promis; voilà comme il lit les Livres d'où il emprunte ce qu'il nous oppoſe.

VII. *Examen du fait de Julien l'Apoſtat: témoignage des Hiſtoriens du tems, & premierement des Payens, & de l'Arrien Philoſtorge.*

Il n'a pas mieux examiné le fait de Julien l'Apoſtat. *M. de Meaux*, dit-il, *eſt trop crédule, s'il eſt perſuadé que le trait qui le perça fut lancé de la main d'un Ange; les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques mieux inſtruits de ce fait que lui, ne nient pas que ce fût un Chrétien irrité des deſſeins que cet Empereur avoit formés contre la religion chrétienne, qui le tua.* Quel raiſonnement! Ce n'eſt pas un Ange; s'enſuit-il que ce ſoit un Chrétien? Les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ne le nient pas: donc cela eſt. Pour tirer cette conſéquence, il faudroit auparavant nous faire voir que les Hiſtoriens Payens l'ont aſſûré; & ce ſeroit quelque choſe alors, qu'un fait avancé par les Hiſtoriens Payens ne fût pas nié par les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques. Mais nous allons voir qu'il eſt bien certain que ni les Hiſtoriens Payens, ni les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ne le rapportent, & même qu'ils rapportent le contraire. Ne voilà pas une belle preuve? & n'y a-t-il pas

bien de quoi me reprocher ici ma crédulité en ſuppoſant que je pourrois croire qu'un Ange auroit fait ce coup ?

J'avoüerai pourtant franchement que ſi j'en avois de bons témoignages, ſans faire ici l'eſprit fort, ni me ſoucier des railleries de M. Baſnage, je le croirois de bonne foi. Car je ſçai non-ſeulement que Dieu a des Anges, mais encore qu'il les employe à punir les Rois impies ; & je ne vois pas que depuis Hérode, qui
Act. XII. 23. fut frapé d'une telle main, Dieu ſe ſoit exclus de s'en ſervir. Ce qui m'empêche de croire déterminément que Julien ait péri de la main d'un Ange, c'eſt que je n'en ai pas de témoignage ſuffiſant. Mais par la même raiſon, je crois encore moins qu'il ait péri de la main d'un Chrétien ;
Soc. III. 21. Soz. VI. 2. Theodor. III. 25. parce qu'encore y eut-il des gens, & même quelques Payens domeſtiques de cet Empereur, par exemple un nommé Calliſte, qui crurent que ce fut un Ange, ou comme parloient les Payens, un démon, ou quelqu'autre puiſſance céleſte, qui frapa cet Apoſtat ; & qu'il ne s'eſt trouvé perſonne qui aſſurât de bonne foi & comme un fait poſitif que ce fût un Chrétien.
Baſn. ibid. *Mais*, continuë le Miniſtre, *il y en a quelques-uns* (des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques) *qui loüent celui qui fit le coup. On ne doit pas*,

dit Sozomene, condamner un homme qui pour l'amour de Dieu & de la Religion a fait une ſi belle action. D'où M. Baſnage conclut auſſi-tôt après : *Voilà des mouvemens fort violens de l'Egliſe ſous Julien.* Ainſi ce particulier qu'on fait auteur ſans raiſon de cet attentat, c'eſt l'Egliſe : Sozomene, un Hiſtorien qui n'eſt qu'un Laïque, & qui n'eſt ſuivi de perſonne, c'eſt l'Egliſe : & on ne craint point d'aſſûrer ſur de ſi foibles témoignages, que l'Egliſe non contente de ſe révolter contre l'Empereur (ce qui n'avoit jamais été) a même trempé ſes mains dans ſon ſang ; ce qu'on ne peut penſer ſans horreur. Tel eſt le raiſonnement de notre Miniſtre ; mais pour enfin venir au détail que j'ai promis, tout eſt faux dans ſon diſcours. Il eſt faux d'abord qu'un ſoldat chrétien ſoit coupable de la mort de Julien. Aucun Hiſtorien ni Payen ni Chrétien ne le dit. Zozime l'ennemi le plus déclaré du chriſtianiſme & des chrétiens, ne le dit, ni à l'endroit où il raconte la mort de Julien, ni en aucun autre. Il eût eu honte de reprocher aux Chrétiens un crime que perſonne ne leur imputoit. Ammian Marcellin, auteur du temps, & Payen auſſi-bien que Zozime, en raportant avec ſoin tout ce qu'on a ſçû de la mort de Julien, *Zoz. III.* *Lib. XXV.*

Perſonne, dit-il, *ne s'eſt vanté parmi les Perſes d'un coup qui lui auroit attiré tant de récompenſes.* Comme ſi celui qui le fit en fuyant, comme on vient de voir, n'avoit pas pû le faire au hazard, & ſans le ſçavoir lui-même, ou qu'il n'eût pas pû périr auſſi-tôt après, à la maniere que dit Philoſtorge, ou par cent autres accidens. Mais quand Libanius auroit bien prouvé que Julien fut tué par un des ſiens; pour en venir à un Chrétien, il n'avoit plus pour guide que ſa haine: *On ne peut*, dit-il, *accuſer de cette mort que ceux à qui ſa vie n'étoit pas utile*, *& qui ne vivoient pas ſelon les loix*. C'eſt ainſi qu'il déſignoit les chrétiens, *qui*, dit-il, *ayant déja attenté ſur ſa perſonne, ne le manquérent pas dans l'occaſion*. Il oſe dire que les chrétiens avoient déja ſouvent attenté ſur la vie de l'Empereur; choſe dont aucun autre Auteur ne fait mention, & dont perſonne, ni Julien même, ne s'eſt jamais plaint; au contraire nous avons vû qu'encore qu'il haït l'Egliſe au point que tout le monde ſçait, jamais il n'en a tenu la fidélité pour ſuſpecte. Il eſt donc auſſi vrai qu'il a été tué par un Chrétien, qu'il eſt vrai que les Chrétiens avoient déja attenté ſur ſa vie. Libanius a dit l'un & l'autre, & n'eſt pas moins calomniateur dans l'un que dans l'autre.

5. *Avert.*

Pour ce qui eſt des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, dont il ſemble que le Miniſtre veüille s'appuyer, à cauſe ſeulement qu'ils n'ont pas nié le fait; il ſe trompe encore: car il cite en marge Socrate & Sozoméne; mais voici ce que dit Socrate: *Pendant qu'il combat ſans armes, ſe fiant à ſa bonne fortune, le coup dont il mourut vint on ne ſçait d'où. Car quelques-uns diſent qu'un transfuge Perſe le donna; & d'autres, que ce fut un ſoldat Romain: & c'eſt le bruit le plus répandu*, ajoûte cet Hiſtorien: ce qui pourtant ne paroît pas véritable; puiſqu'on voit tout le contraire dans plus d'Hiſtoriens, & dans ceux même qui étoient préſens. *Mais Calliſte*, pourſuit Socrate, *un des Gardes de l'Empereur, & qui a écrit ſa vie en vers héroïques, dit qu'il fut tué par un démon: ce qu'il a peut-être inventé par une fiction poëtique, & peut-être la choſe eſt-elle ainſi.* Voilà tout ce que dit Socrate; & il rejette aſſez clairement ce qu'on dit de ce prétendu Chrétien, puiſqu'il ne donne aucun lieu à cette opinion parmi les bruits incertains qu'ils racontent tous, ſans même faire mention du ſentiment de Libanius, que perſonne ne ſuivoit. Theodoret en uſe de même, ſans rien décider ſur le fait, & ſans même daigner repéter ce qu'avoit imaginé Liba-

VIII. *Témoignage des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques.*

Soc. III. 21.

Theodor. hiſt. III. 25.

nius, comme choſe qui ne méritoit, & en effet n'avoit trouvé aucune créance.

Soz. VI. 1. 2. Il ne reſte à examiner que Sozoméne, dont le Miniſtre fait ſon fort, mais ſans raiſon. Car il raconte ſeulement, qu'*un Cavalier en courant fort vîte avoit frappé l'Empereur dans l'obſcurité, ſans que perſonne le connût : qu'on ne ſçait point qui le frappa : que les uns diſent que ce fut un Perſan, & d'autres un Sarrazin : d'autres un Soldat Romain indigné contre l'Empereur qui jettoit l'Armée Romaine en tant de périls.* Si cela eſt, ce ne fut donc pas le Chriſtianiſme qui le pouſſa à faire ce coup; & tels étoient, ſelon Sozoméne, les bruits populaires : après quoi il raporte encore, pour ne rien omettre, le diſcours du ſophiſte Libanius : puis en diſant ſon avis, il ſe déclare pour l'opinion qui attribue cette mort à un coup du Ciel, dont il donne pour garand *une viſion, où dans une grande aſſemblée des Apôtres & des Prophétes, après les plaintes qu'on y fit contre Julien, on vit deux de l'aſſemblée partir ſoudain, & peu après revenir comme d'une grande expédition, en diſant que c'en étoit fait, & que Julien n'étoit plus.* Il raconte à ce propos beaucoup d'autres choſes qui tendent à confirmer que Julien étoit mort par un coup miraculeux; & ainſi le parti

qu'il prend eſt directement oppoſé à celui de M. Baſnage, qui ne craint rien tant que de voir les eſprits céleſtes mêlés dans cette mort. Il eſt vrai qu'en récitant le diſcours de Libanius qui accuſoit un chrétien, quoi que ce ne ſoit pas là à quoi il s'en tient, il reconnoît que cela peut être: car en effet on ne prétend pas que tous les Chrétiens ſoient incapables de faillir; & Sozoméne excuſe l'action par l'exemple de ceux qui ont été tant loüés, principalement *parmi les Grecs* pour avoir tué les Tyrans: diſcours qui peut avoir lieu contre Libanius & les Payens qui élevoient juſqu'au ciel de tels attentats, mais que le Chriſtianiſme ne reçut jamais.

IX. *Reflexion ſur Sozoméne: Témoignage des Peres de ce ſiécle, & en particulier celui de S. Auguſtin.*

Voilà ces exemples de l'ancienne Egliſe qu'on nous avoit tant vantés. Tout ſe reduit dans le fait, à la conjecture du ſeul Libanius, manifeſte calomniateur & ennemi juré des Chrétiens, & dans le dogme, au ſentiment du ſeul Sozoméne à qui ſans lui dénier dans les faits l'autorité qu'il peut avoir comme hiſtorien, nous refuſerons hardiment celle qui peut convenir à un docteur. Car enfin s'il eſt permis de mettre la main ſur un Empereur, ſous prétexte qu'il perſecute l'Egliſe, que deviennent ces déclarations qu'elle faiſoit durant la perſécution

Voy. 5. avert. n. 13. & ſuiv. dans toutes ſes Apologies, lorſqu'elle y proteſtoit ſolemnellement qu'elle regardoit dans les Princes une ſeconde Majeſté, que la premiere Majeſté, c'eſt-à-dire celle de Dieu, avoit établie; en ſorte qu'honorer le Prince c'étoit un acte de Religion, comme en violer la Majeſté c'étoit un ſacrilege? Que ſi M. Baſnage a voulu penſer que l'Egliſe du quatriéme ſiécle, & ſous Julien l'Apoſtat, eût degeneré de cette ſainte doctrine, il eût fallu nous alleguer un ſaint Baſile, un ſaint Gregoire de Nazianze, un ſaint Ambroiſe, un ſaint Chryſoſtôme, un ſaint Auguſtin & les autres ſaints Evêques qu'elle reconnoiſſoit pour ſes docteurs, dont auſſi le ſentiment unanime régloit celui de tous les fideles. Mais le Miniſtre n'a pas oſé ſeulement les nommer; car il ſçavoit bien qu'en parlant ſouvent contre Julien l'Apoſtat, & contre les autres Princes perſecuteurs, ils n'ont eu & n'ont inſpiré à tous les peuples qu'un inviolable reſpect pour leur autorité. Je ne repéterai pas tout ce que j'ai dit ſur cette matiere dans le cinquiéme Avertiſſement, où il paroît plus clair *5. Avert. n. 17. & ſuiv.* que le jour, que loin de rien attenter contre la perſonne des Princes, l'Egliſe quoiſque conſtamment la plus forte dans ce

ce ſiécle a perſiſté dans l'obéiſſance par maxime, par pieté, par devoir autant que dans les ſiécles où elle étoit plus foible. Seulement pour fermer la bouche à notre Miniſtre, je le ferai ſouvenir de ce témoignage de ſaint Auguſtin: *Quand Julien diſoit à ſes ſoldats chrétiens: Offrez de l'encens aux idoles; ils le refuſoient: quand il leur diſoit: Marchez, combattez; ils obéiſſoient ſans héſiter.* Mais c'étoit peut-être pour trouver plus commodément dans la mêlée l'occaſion de l'aſſaſſiner. Laiſſons-le croire à M. Baſnage, à Libanius & aux autres ennemis de la pieté. Saint Auguſtin dit toute autre choſe de ces religieux Soldats: *Ils diſtinguoient*, dit-il, *le Roi éternel du Roi temporel, & demeuroient aſſujettis au Roi temporel pour l'amour du Roi éternel: parce que*, poursuit le même Pere, *lorſque les impies deviennent Rois, c'eſt Dieu qui le fait pour exercer ſon Peuple*: comment l'exercer, ſi ce n'eſt par la perſécution? d'où ce grand homme conclut que loin de rien entreprendre contre l'autorité, & encore moins contre la perſonne du Prince, *on ne peut pas refuſer à cette puiſſance* établie de Dieu, comme il vient de le prouver, *l'obéiſſance qui lui eſt dûe*. Saint Auguſtin fait deux choſes en cette occaſion, toutes deux en-

Ibid. Aug. in pſ. 124.

tierement déciſives : la premiere, il poſe le fait conſtant & public, c'eſt-à-dire, l'obéiſſance que les ſoldats chrétiens rendirent toujours à Julien, ſans s'être jamais démenti : ſecondement il va au principe ſelon ſa coûtume, & il montre que cette pratique conſtante & univerſelle des ſoldats chrétiens étoit fondée ſur les maximes inébranlables de l'Egliſe ; en ſorte *qu'on ne pouvoit pas refuſer à cette puiſſance l'honneur qui lui étoit dû : Non poterat non reddi honos ei debitus poteſtati.* C'eſt d'un ſi grand Evêque qu'il falloit aprendre la pratique inviolable auſſi bien que la doctrine conſtante de l'Egliſe ſous Julien, & non pas de Libanius, ou même de Sozoméne. Car outre la difference qu'il y a entre un Docteur ſi autoriſé & un ſimple Hiſtorien ; Sozoméne raiſonne ſur un récit en l'air que lui-même croyoit faux, & ſaint Auguſtin rapporte un fait conſtant, dont il avoit pour témoin tout l'univers : Sozoméne répond à un Payen ſelon les principes du Paganiſme, & Saint Auguſtin propoſe les plus ſûres & les plus ſaintes maximes du Chriſtianiſme : & ce qui ſeul emporte la déciſion, Sozoméne parle ſeul ſans qu'on puiſſe alléguer un ſeul chrétien qui ait parlé comme lui ; & ſaint Auguſtin eſt ſoutenu, comme on l'a fait voir, par

la Tradition conſtante de tous les ſiécles paſſés, & par le conſentement unanime de tous les Evêques de ſon tems. 5. *Avert. n. 3. 12. 15. &c. jusqu'à 21.*

X. *Doctrine de S. Auguſtin ſur l'obéiſſance des ſujets, & ſur le principe qui rend les guerres légitimes.*

Et puiſque nous ſommes tombés ſur ſaint Auguſtin; pour ne m'en tenir pas ici ſeulement à ce que j'en avois rapporté ailleurs: vous ſerez bien-aiſe, mes Fréres, de remonter avec lui juſqu'au principe qui peut rendre les Guerres légitimes, afin d'entendre à fond combien ſont injuſtes celles que les Miniſtres ont fait entreprendre à vos peres, & qu'ils voudroient encore aujourd'hui vous faire imiter.

Saint Auguſtin attaqué par diverſes objections des Manichéens, qui condamnoient beaucoup de pratiques & de loix de l'ancien Teſtament, comme contraires aux bonnes mœurs; pour connoître la régle des mœurs, conſulte avant toutes choſes *la Loi éternelle*; c'eſt-à-dire, comme il la définit, *la raiſon divine & l'immuable volonté de Dieu, qui ordonne de conſerver l'ordre naturel, & défend de le troubler.* Puis venant à parler des guerres entrepriſes par l'ordre de Dieu ſous Moïſe & les autres Princes du Peuple ſaint, il montre aux Manichéens qui les blâmoient, que ſi l'on peut entreprendre juſtement la guerre par l'ordre des Princes; à plus for- *Cont. Fauſt. XXII. 27.* *Ibid. 74.*

Cont. Fauſt. XXII. 27. te raiſon le peut-on par l'ordre de Dieu pour punir ou pour corriger ceux qui ſe rebellent contre lui. Par ce moyen il entre néceſſairement dans le principe qui rend les guerres légitimes parmi les hommes; & là en conſiderant la loi éternelle qui ordonne de conſerver l'ordre naturel, il donne cette belle régle: *L'ordre naturel, dit-il, ſur lequel eſt établie la tranquillité publique, demande que l'autorité, & le conſeil d'entreprendre la guerre ſoit dans le Prince, & en même temps que l'exécution des ordres de la guerre, ſoit dans les Soldats qui doivent ce miniſtére au ſalut & a la tranquillité publique.* Ainſi, ſelon l'ordre de la nature, que la loi éternelle veut conſerver, ſaint Auguſtin établit dans le Prince, comme dans le chef, la raiſon & l'autorité; & dans les Soldats, comme dans les membres, un miniſtére qui lui eſt ſoûmis: d'où il s'enſuit, que quiconque n'eſt pas le Prince, ne peut commencer ni entreprendre la guerre: autrement contre la nature il ôte à la tête l'autorité & le conſeil pour les tranſporter aux membres qui n'ont que le miniſtére & l'exécution: il partage le corps de l'Etat; il y met deux Princes & deux Chefs: il fait deux Etats dans un Etat, & rompant le lien commun des Citoyens, il introduit dans un

Empire la plus grande confuſion qu'on y puiſſe voir, & la plus prochaine diſpoſition à ſa totale ruine, conformément à cette parole de notre Sauveur: *Tout Royaume diviſé en lui-même ſera déſolé, & les maiſons en tomberont l'une ſur l'autre.* Matt. XII. 25. Luc. XI. 17.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi Saint Auguſtin n'a laiſſé aux Soldats de Julien autre parti à prendre dans la guerre, que celui d'obéir à leur Empereur lorſqu'il leur diſoit: *Marchez*. S'ils marchent ſans ſon ordre, & encore plus s'ils marchent contre ſon ordre, de membres ils ſe font les chefs, & renverſent l'ordre public: ce qui va ſi loin, que qui combat même l'ennemi ſans l'ordre du Prince, ſe rend digne de châtiment: combien plus s'il tourne ſes armes contre le Prince lui-même, & contre ſa Patrie, comme on fait dans les guerres civiles?

Et de peur qu'on ne s'imagine qu'en combattant ſous un Prince injuſte, on ait part à l'injuſtices de ſes entrepriſes; ſaint Auguſtin établit un autre principe, ou plûtôt du premier principe qu'il a établi, il tire cette conſéquence: *qu'un homme de bien qui en combattant ſuit les ordres d'un Prince impie, & ne voit pas manifeſtement l'injuſtice de ſes deſſeins, ni une expreſſe défenſe de Dieu dans ſes entrepriſes, peut in-* Ibid.

nocemment faire la guerre en gardant l'ordre public & la ſubordination néceſſaire au corps de l'Etat : c'eſt-à-dire, en ſe soûmettant à l'ordre du Prince, qui ſeul en fait le lien : en ſorte, continue-t-il, *que* Ibid. 73. *l'ordre de la ſujetion rend le ſujet innocent, lors même que l'injuſtice de l'entrepriſe rend le Prince criminel* : tant il importe à l'ordre, dit le même Pere, *de ſçavoir ce qui convient à un chacun* : & tant il eſt véritable que l'obéïſſance peut être loüée encore même que le commandement ſoit injuſte & condamnable.

Par là donc on voit clairement que dans les guerres on n'eſt aſſuré de ſon innocence que lorſque l'on combat ſous les ordres de ſon Prince ; & qu'au contraire lorſque l'on combat ou ſans ſon ordre, ou ce qui eſt encore pis, contre ſon ordre & contre lui, comme dans les guerres civiles, la guerre n'eſt qu'un brigandage, & on commet autant de meurtres qu'on tire de fois l'épée.

XI. *Suite de la doctrine de S. Auguſtin, & qu'elle n'eſt autre choſe qu'une fidéle interprétation de celle de St. Paul.*

Mais parce qu'on pourroit imaginer d'autres régles à ſuivre lorſqu'on eſt injuſtement opprimé par ſon Prince légitime ; ſaint Auguſtin fait voir dans la ſuite par l'exemple de J. C. qu'encore qu'il fût l'innocence même, & tout enſemble le plus parfait & le plus indignement op-

primé de tous les juſtes, *il ne permet pas à ſaint Pierre de tirer l'épée pour le défendre, & répare par un miracle la bleſſure qu'il avoit faite à un des executeurs des ordres injuſtes qu'on avoit donnés contre lui :* montrant en toutes manieres à ſes Diſciples, & par ſes exemples, auſſi-bien qu'il avoit fait par ſes paroles, qu'il ne leur laiſſoit aucun pouvoir ni aucune force contre la puiſſance publique, quand ils en ſeroient opprimés avec autant d'injuſtice & de violence qu'il l'avoit été lui-même. Ibid. 76. 77.

Ainſi loin de conclure, comme a fait M. Jurieu, que J. C. en commandant à ſes Diſciples d'avoir des épées, avoit intention de leur commander en même-tems de s'en ſervir pour le défendre contre ſes injuſtes perſécuteurs ; ſaint Auguſtin remarque au contraire *qu'il avoit bien ordonné d'acheter une épée, mais qu'il n'avoit pas ordonné qu'on en frapât, & même qu'il reprit ſaint Pierre d'avoir frapé de lui-même* & ſans ordre, afin de lui faire entendre qu'il n'eſt permis aux particuliers d'employer l'épée qu'avec l'ordre ou la permiſſion de la puiſſance publique, & qu'il eſt encore bien moins permis de l'employer contre elle-même dans quelque abus qu'elle tombe. C'eſt auſſi manifeſte. 5. Avert. n. 23. Ibid. 77.

ment ce que J. C nous fait voir lorſqu'à l'occaſion de ces épées & des coups que ſes Diſciples en donnerent : *Il faut*, dit-
Luc. XXII. 37. il ; *que cette Prophétie ſoit encore accomplie de moi : Il a été mis au nombre des ſcélerats :* mettant manifeſtement au rang des crimes la réſiſtance que voulurent faire ſes Diſciples à la puiſſance publique, encore que ce fût dans une occaſion où l'injuſtice
1. Avert. n. 23. & la violence furent pouſſées au dernier excès, ainſi que nous l'avons plus amplement expliqué ailleurs.

Selon ces paroles de J. C. il ne reſte plus aux fidéles opprimés par la puiſſance publique, que de ſouffrir à l'exemple du Fils de Dieu, ſans réſiſtance & ſans murmure, & de répondre comme lui à ceux qui voudroient combattre, pour les en empêcher : *Ne voulez-vous pas que je*
Joan. XVI. 11. *boive le Calice que mon Pére m'a préparé ?* C'eſt ce qu'a fait J. C. & c'eſt ce qu'il preſcrit aux ſiens : *il leur préſente*, dit St. Auguſtin, le Calice qu'il a pris ; & ſans
Aug. ibid. leur permettre autre choſe, *il les oblige à la patience par ſes préceptes & par ſes exemples.* C'eſt pourquoi, dit le même Pére : *Quoique le nombre de ſes Martyrs fût ſi grand, que s'il avoit voulu en faire des armées & les proteger dans les combats, nulle Nation & nul Royaume n'eût été capable*

de leur réſiſter : il a voulu qu'ils ſouffriſſent, parce qu'il ne convenoit pas à ſes enfans humbles & pacifiques de troubler l'ordre naturel des choſes humaines, ni de renverſer avec l'autorité des Princes le fondement des Empires, & de la tranquilité publique.

Telle eſt la doctrine de ſaint Auguſtin, qui ſe trouve renfermée toute entiere dans ce ſeul mot de Saint Paul: *Ce n'eſt pas en vain que le Prince porte l'épée comme Miniſtre de Dieu & comme vengeur des crimes*; par où il montre que le Prince eſt ſeul armé dans un Etat; qu'on n'a nulle force que ſous ſes ordres; que c'eſt à lui ſeul à tirer l'épée que Dieu lui a miſe en main pour la vengeance publique, & que l'épée tirée contre lui eſt celle que J. C. ordonne de remettre dans le fourreau. Ainſi les guerres civiles ſous prétexte de ſe défendre de l'oppreſſion, ſont des attentats; & ſaint Auguſtin qui a établi cette vérité par de ſi beaux principes, n'a été que l'interpréte de ſaint Paul.

Rom. XIII. 4.

XII.
Les exemples de M. Baſnage réprouvés par cette doctrine de Saint Paul & de St. Auguſtin.

Selon ces loix éternelles qui ont réglé durant les perſécutions la conduite de l'Egliſe, & qu'elle n'a conſtamment jamais démentie, elle n'avoit garde d'approuver le ſoûlevement du Peuple de Conſtantinople contre l'Empereur Anaſ-

taſe, où ce bel ordre & ſi naturel des choſes humaines étoit ſi étrangement renverſé, que les membres mettoient en péril non-ſeulement l'autorité, mais encore la vie de leur Chef: encore moins eût-elle approuvé ce prétendu attentat d'un ſoldat Chrétien contre Julien, qui, ſelon les régles de l'Egliſe, quoi que Sozomene en eût pû dire, eût paſſé pour une entrepriſe contre la Loi éternelle, & même pour un ſacrilége contre la ſeconde Majeſté.

XIII. *Examen particulier de l'exemple des Perſarmeniens. Ancienne doctrine des Chrétiens de Perſe ſur la fidélité qu'on doit au Prince.*

Pour ce qui regarde les Armeniens ſujets à la Perſe, ou comme on les apelloit les Perſarmeniens, qui mal-traités pour leur Religion par le Roi de Perſe ſe donnerent à l'Empereur Julien; il faudroit ſçavoir pour en juger, à quelles conditions le Royaume d'Armenie étoit ſujet à celui de Perſe. Car tous les Peuples ne ſont pas Sujets à même titre, & il y en a dont la ſujétion tient autant de l'alliance & de la confédération, que de la parfaite & véritable dépendance: ce qui ſe remarque principalement dans les grands Empires, & ſur-tout dans leurs Provinces les plus éloignées, au nombre deſquelles étoit la Perſarmenie dans le vaſte Royaume de Perſe. Elle avoit été détachée du reſte de l'Armenie, & tout ce Royaume avoit autrefois appartenu aux Romains, mais

à des conditions bien différentes du reſte des Peuples ſujets, puiſque l'Empire Romain n'exerçoit aucun droit ſur ceux-ci, que celui de leur donner un Roi de leur Nation & du ſang des Arſacides, ſans au ſurplus en rien exiger, ni ſe mêler de leur gouvernement.

Après même qu'ils eurent ceſſé d'avoir des Rois, ils conſervoient de grands privileges, & prétendirent en général devoir vivre ſelon leurs loix, & en particulier, être exempts de tous impôts : en ſorte qu'en étant chargés, ils ſe donnerent au Roi de Perſe. Si la partie de ce Royaume qui fut depuis ſujette à la Perſe, en s'uniſſant à ce grand Empire, s'étoit reſervé ou non quelque droit ſemblable, & avoit fait ſes conditions ſur la Religion Chrétienne qu'elle avoit preſque reçûe dès ſon origine, c'eſt ce que les hiſtoriens de M. Baſnage ne nous diſent pas, ni aucune des circonſtances qui pourroient nous faire juger juſqu'à quel dégré on pourroit condamner ou excuſer la défection de ces Peuples. Mais comme ces hiſtoriens nous racontent dans le même tems, & pour la même cauſe une ſemblable action des Iberiens, nous pouvons juger de l'une par l'autre. Or conſtamment les Ibériens, quoique Sujets de la

Proc. Perſ. lib. 2. c. 3.

Evag. lib. V. Theoph. Byz. apud Phot. Joan. Biclar. in chron.

Proc. Perſ. I. 12. II. 8. 15.

Perſe ne l'étoient pas ſi abſolument qu'ils n'euſſent leur Roi, & n'uſaſſent de leurs loix. C'eſt Procope qui nous l'apprend, & que le Roi des Iberiens qui ſe retira d'avec les Perſes pour s'attacher aux Romains, s'appelloit Gurgene; ces Peuples qui avoient leurs Rois, ordinairement étoient bien ſujets du grand Roi de Perſe pour certaines choſes, & devoient le ſuivre à la guerre : mais dans le reſte le Roi de Perſe n'exerçoit ſur eux aucune ſouveraineté. Ainſi on peut croire que les Iberiens & leur Roi étoient ſoumis à l'Empire Perſien à peu-près aux mêmes conditions que les Laziens leurs voiſins (c'étoit l'ancienne Colchos) l'étoient aux Romains, & tout le droit des Romains conſiſtoit à envoyer au Roi de Colchos les marques royales ſans en pouvoir exiger d'autres ſervices.

Ibid. II. 15.

Telle étoit la condition de ces Peuples; mais après tout, que nous importe? puiſque dans le fond, & quoi qu'il en ſoit, ſi les Perſarmeniens étoient ſujets aux mêmes conditions que les Perſes, leur ſentence eſt prononcée dès le tems de la perſécution de Sapor, où nous avons vû les Evêques & les Chrétiens accuſés d'intelligence avec les Romains, s'en défendre comme d'un crime, & repouſſer cette

5. Avert. n. 20.

accuſation comme une manifeſte calomnie. On ſçait auſſi que Conſtantin ne fit autre choſe que d'écrire en leur faveur, comme nous l'avons fait voir par Sozoméne, & nous y ajoûtons maintenant le témoignage conforme de Theophane, qui aſſûre en termes formels, qu'ils *furent calomniés par les Juifs & par les Perſes.* Ainſi les Perſarmeniens, s'ils étoient ſujets comme les autres & à même condition, ne peuvent qu'augmenter le nombre des rebelles que la loi éternelle condamne. *Soz. II. 8.* *Theoph. Chronog. an. 5817. p. 19.*

On voit clairement par-là, que les exemples de M. Baſnage, à la maniere qu'il nous les propoſe, ſont des exemples réprouvés. Ce ne ſont donc pas des exemples de l'ancienne Egliſe, dont auſſi on ne nous fait voir aucune approbation.

Ainſi ceux qui nous les propoſent, au lieu d'autoriſer leurs attentats, en prononcent la condamnation, & montrent qu'il ne leur reſte plus aucune reſſource.

XIV. *Variations de la réforme & de ſes Ecrivains ſur les révoltes.*

On s'imaginera peut-être que la réforme ſi ſouvent livrée au mauvais eſprit, qui la pouſſoit à la révolte, n'aura qu'à la déſavoüer, & tous ceux qui l'ont excitée. Mais non: car on a vû par des piéces qui ne ſouffrent aucune réplique, que ceux qui ont excité la révolte & qui

l'ont autoriſée par leurs décrets, ſont les Miniſtres eux-mêmes, ſans en excepter les Réformateurs, & que le Peuple Réformé a été porté à prendre les armes contre ſon Roy & ſa Patrie par les décrets des Synodes les plus authentiques.

Telle a été l'accuſation que j'ai intentée à la Réforme, & il ne faut pas s'étonner ſi elle eſt tombée, en ſe défendant, dans de manifeſtes contradictions. Car voici la juſte Sentence du Souverain Juge : ceux qui combattent la loi éternelle de la vérité ſur laquelle eſt établi l'ordre du monde, par une ſuite inévitable de leur erreur, ſont forcés à ſe contredire eux-mêmes ; & c'eſt ce qui a cauſé dans la Réforme les variations infinies qu'on a vûës dans cette matiere. La loi de la vérité gravée dans les cœurs l'avoit forcée à ne montrer au commencement que douceur & que ſoûmiſſion envers les Puiſſances. Auſſi-tôt qu'elle s'eſt ſentie de la force elle a mis en évidence ce qu'elle portoit dans le ſein ; elle a changé de langage comme de conduite, & le même eſprit de vertige & de variation qui a paru dans tout le parti, s'eſt fait ſentir en particulier dans les Auteurs qui ont écrit pour ſa défenſe.

Var. X. n. 26. & ſuiv. Nous avons vû dans l'Hiſtoire des Va-

riations que la Réforme ſi ſouvent vaincue & tellement déſarmée, que la révolte étoit impoſſible, s'eſt tournée à faire voir ſi elle pouvoit, que ces guerres qu'on lui reprochoit étoient guerres de politique, où la Religion n'avoit aucune part; & c'eſt à quoi les meilleures plumes du parti, les Bailes, les Burnets, les Jurieux même ont conſumé leur eſprit: mais on ne veut plus maintenant s'en tenir là: on veut que la Réforme arme de nouveau, ſi elle peut; & le même Jurieu qui a condamné les guerres civiles, comme contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme, ſonne maintenant le tocſin, & n'oublie rien pour montrer que ces guerres ſont légitimes; il mépriſe l'ancienne Egliſe, il prophane l'Ecriture en cent endroits, il dogmatiſe, il prophétiſe; tout lui eſt bon, pourvû qu'il vienne à ſon but de porter le flambeau de la rebellion dans ſa patrie qu'il a renoncée.

XV. *M Baſnage entraîné par le même eſprit: on le prouve par les deux moyens de ſa réponſe qui ſe contredisent l'un l'autre.*

Qu'on ne s'imagine pas que le Miniſtre Baſnage ſoit moins agité de cet eſprit de la ſecte, ſous prétexte qu'il paroît plus modéré. Il a fait plus que le Miniſtre Jurieu, puiſqu'il n'a pas craint d'attribuer non-ſeulement des révoltes, mais encore des parricides à l'ancienne Egliſe, ce que l'autre n'avoit oſé. Il ne faut pas

T. I. lib. 2. chap. 6. page 512. 513.

s'étonner après cela s'il excuſe toutes les guerres civiles, & juſqu'à la conjuration d'Amboiſe; mais il ne peut pas demeurer ferme dans un ſentiment ſi inſoutenable: en même tems qu'il trouve juſtes tous ces attentats, il fait les derniers efforts pour en défendre la Réforme & ſes Synodes; c'eſt-à-dire, que toutes ces bonnes actions au fond lui paroiſſent dignes d'être déſavouées; & pendant que ſa plume les juſtifie, ſa conſcience lui dicte au dedans que ce ſont des crimes. C'eſt ce qui jette l'eſprit de vertige & de contradiction dans ſa défenſe, puiſque les deux moyens qu'il y employe ſe combattent l'un l'autre: il ſoutient que toutes les guerres des prétendus Réformés ſont juſtes; & en même tems il fait violence à toutes les hiſtoires, pour nous faire accroire que ſa Religion n'y a point de part. Mais quelle difficulté de lui donner part à ce qui eſt juſte? C'eſt ce qu'on ne comprend pas; & cependant ſans nous contenter de cet avantage, nous montrerons dans le reſte de ce diſcours, non-ſeulement que ces deux moyens ſont incompatibles, mais encore que chacun des deux eſt mauvais en ſoi.

XVI. *Vaines défenſes de ce Mi-*

Il eſt aiſé, dit M. Baſnage*, *de juſtifier notre premier attentat malgré les démonſtra-*

tions que M. de Meaux a produites : car un Prince du Sang étoit l'auteur de l'entrepriſe d'Amboiſe, qui fut formée par tous les ennemis de la Maiſon de Guiſe, ſans aucune diſtinction de Religion. Je ne ſçai, conclut-il enſuite, *ſi cela ſe doit appeller rebellion.* Mais d'abord, & ſans encore entrer plus avant dans le fond, où trouve-t-il qu'un Prince du Sang, qui après tout eſt un Sujet, puiſſe autoriſer les ennemis du Duc de Guiſe & du Cardinal ſon frere, à attenter ſur leurs perſonnes, & à les enlever dans le Palais du Roi & entre ſes bras ? *Le Roi foible & jeune*, dit-il, *ne gouvernoit pas lui-même.* S'il eſt permis ſous ce prétexte de faire des coups de main, quels Etats ſont en ſûreté dans la jeuneſſe des Rois ? Le Miniſtre qui eſt né François, & qui doit ſçavoir les Loix du Royaume, n'oſe nier que François II. n'y fût reconnu majeur ſelon ces Loix. Etoit-il donc permis d'uſurper ſur lui l'autorité ſouveraine, & de lui arracher l'épée que Dieu lui avoit miſe en main, pour la mettre entre les mains d'un Prince du Sang, qui n'étoit que plus obligé par ſa naiſſance à reſpecter l'autorité Royale ? M. Baſnage cite par deux fois Caſtelnau, *qui fut employé*, dit-il, *pour ſçavoir le ſecret de la conjuration*, & qui aſſure qu'on

niſtre ſur la conjuration d'Amboiſe. Caſtelnau qu'il cite le condamne.
Baſn. ibid. p. 512.

Ibid. p. 513. 514.

avoit deſſein de procéder contre ceux de Guiſe *par toutes les formes de la juſtice.* Mais il ſupprime ce que dit le même Auteur, *que les Proteſtans conclurent qu'il falloit ſe défaire du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe par forme de juſtice, s'il étoit poſſible, pour n'être eſtimés meurtriers.* C'eſt dire aſſez clairement que le nom de la juſtice étoit le prétexte, & qu'à quelque prix que ce fût on les vouloit faire périr. Mais puiſqu'on allegue cet Auteur, digne en effet de toute croyance par ſon déſintéreſſement & ſon grand ſens; écoutez, mes freres, comme il parle de vos ancêtres; écoutez vous-meme, M. Baſnage, qui en faites un de vos témoins, comme il explique les cauſes de la conjuration d'Amboiſe: *Les Proteſtans de France ſe mettant devant les yeux l'exemple de leurs voiſins; c'eſt à ſçavoir des Royaumes d'Angleterre, de Dannemarck, d'Ecoſſe, de Suede, de Boheme, &c. où les Proteſtans tiennent la ſouveraineté, & ont ôté la Meſſe; à l'imitation des Proteſtans de l'Empire, ſe vouloient rendre les plus forts, pour avoir pleine liberté de leur Religion: comme auſſi eſpéroient-ils, & pratiquoient leur ſecours & appui de ce côté-là, diſant que la cauſe étoit commune & inſéparable.* Ainſi les Proteſtans de France pratiquoient dès-lors

Caſt. liv. 1. ch. 7. édit de Lab. p. 15.

Ibid.

le ſecours de ceux d'Allemagne, ſous prétexte que la cauſe étoit commune. C'eſt ce qui avoit déja éclatté en diverſes occaſions, & depuis peu très-clairement, lorſque les Princes de la Confeſſion d'Auſbourg ſollicités par les Huguenots à ſe mêler du gouvernement de ce Royaume, *les obligerent à demander qu'on donnât* au Roi François II. *un légitime Conſeil.* Etrange hardieſſe pour des Sujets, de vouloir qu'on gouvernât le Royaume au gré des étrangers! Mais ce n'étoit-là qu'un commencement, & ce qui parut dans la ſuite où les armes des étrangers furent ouvertement appellées, fit bien voir ce que la Réforme méditoit dès-lors. Voilà donc, ſelon Caſtelnau, quel fut le deſſein *des Proteſtans*, lorſqu'ils ourdirent ce noir attentat de la conſpiration d'Amboiſe. Ils vouloient ſe rendre les maîtres, & *pratiquoient* déja ſecrettement pour cela *le ſecours des étrangers.* Par quelle autorité & de quel droit? Mais continuons la lecture de Caſtelnau: *Les Chefs du parti du Roi*, pourſuit cet Auteur, *n'étoient pas ignorans des guerres avenues pour le fait de la Religion ès lieux ſuſdits; mais les peuples ignorans pour la plûpart n'en ſçavoient rien, & beaucoup ne pouvoient croire qu'il y en eût une telle*

Thu. XXIII. T. I. p. 637.

multitude en France, comme depuis elle ſe découvrit, ni que les Proteſtans oſaſſent ou puſſent faire tête au Roi, & mettre ſus une armée, & avoir ſecours d'Allemagne comme ils eurent. Remarquez tous ces deſſeins, M. Baſnage, & oſez dire qu'il n'y a pas là de *rebellion*. Vous voyez en termes précis le contraire dans votre Auteur : il prend ſoin de vous expliquer la diſpoſition du peuple ignorant qui ne connoiſſoit ni le pouvoir ni les deſſeins des Proteſtans, ce qui leur donnoit eſpérance de pouvoir engager le peuple dans leurs attentats ſous d'autres prétextes ; mais au fond, le deſſein étoit de rendre leur Religion maîtreſſe en France, en opprimant, comme vous le voyez, *le parti du Roi :* car c'eſt ainſi que le nomme cet Hiſtorien. Il pourſuit : *Auſſi ne s'aſſembloient-ils pas ſeulement* (les Proteſtans) *pour l'exercice de leur Religion ; ains auſſi pour les affaires d'Etat, & pour eſſayer tous les moyens de ſe défendre & aſſaillir, de fournir argent à leurs gens de guerre, & faire des entrepriſes ſur les Villes & Forteſſes pour avoir quelques retraites.* Après cela, vous ne voulez pas qu'on ait tenu, ni qu'on tienne encore leurs aſſemblées pour ſuſpectes, pendant que ſous prétexte de Religion, ils font des menées

ſecrettes contre l'Etat. Oiez dire que tout cela n'eſt pas véritable, & qu'il ne fut pas réſolu dans l'aſſemblée de Nantes de lever de l'argent & des troupes, & d'allumer la guerre civile par tout le Royaume; dites que tout cela ne ſe fit pas à l'inſtigation de la Renaudie, enſuite des réſolutions de cette aſſemblée; dites encore que la Renaudie Huguenot lui-même ne fut pas établi par les Huguenots & par leur Chef pour être le Conducteur de la conjuration d'Amboiſe qui éclatta quelques mois après; par quelle autorité & par quel droit faiſoit-on toutes ces menées? La loi éternelle & l'ordre public les ſouffrent-ils dans les Etats? Mais écoutez comme conclut Caſtelnau: *Après donc avoir levé nombre de leurs adhérans par toute la France.* (c'eſt toujours les Proteſtans dont il parle,) *& connu leurs forces & leurs enrollemens:* Voilà, ce me ſemble, aſſez clairement prendre l'épée contre le précepte de Saint Paul, qui la met uniquement en la main du Prince, ou qui aſſure plutôt que c'eſt Dieu qui l'y a miſe; mais continuons: *ils conclurent qu'il falloit ſe défaire du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, & par forme de juſtice, s'il étoit poſſible, pour n'être pas eſtimés meurtriers.* Voilà la belle juſtice

des Proteſtans, ſelon cet Auteur tant cité par M. Baſnage : mais voilà, ce qui eſt pis, le fond du deſſein, & ſous le prétexte de punir les Princes de Guiſe, c'étoit *au parti du Roi* & à ſa ſouveraineté qu'on en vouloit, puiſqu'on levoit malgré lui des troupes & de l'argent dans tout ſon Royaume, pour occuper ſes Places & ſes Provinces.

XVII. *Suite de la même matiere : vaines défaites de M. Baſnage & de la Réforme.* *Ibid.* § 14.

M. Baſnage croit tout ſauver en diſſimulant le fond du deſſein, & en diſant, qu'*il s'y agiſſoit ſeulement de ſçavoir, ſi les Loix divines & humaines permettoient d'arrêter un Miniſtre d'Etat, avant que d'avoir fait ſon procès : défaut de formalité*, continue-t-il, *qui ſe trouvoit dans l'entrepriſe d'Amboiſe, auquel on tâcha de ſuppléer par des informations ſecrettes.* Mais s'il ne veut pas écouter la Loi éternelle, qui lui dira dans le fond du cœur, que *ces informations ſecrettes*, faites ſans autorité, par les ennemis de ces Princes, étoient de manifeſtes attentats; qu'il écoute du moins ſon Auteur, qui lui déclare que *telles informations & procédures, ſi aucunes y en avoit, étoient folies de gens paſſionnés contre tout droit & raiſon.*

Caſteln. ibid. ch. 7. p. 16.

Telles ſont les défenſes de M. Baſnage, & celles de tout le parti, car il n'y en a point d'autres; & ce Miniſtre

en explique le mieux qu'il peut les raiſons. Mais ſi ces raiſons ſont bonnes, il ne faut point parler de gouvernement ni de puiſſance publique ; & il n'y aura pour tout oſer, qu'à donner un prétexte au crime.

Mais en tout cas, nous dit-il, ce n'eſt pas un crime de la Réforme, puiſque *l'entrepriſe fut formée par tous les ennemis de la Maiſon de Guiſe, ſans aucune diſtinction de Religion.* Son Auteur le dément encore ; & ſi ce n'eſt pas aſſez de ce qu'on en a rapporté, pour montrer que les Proteſtans étoient les Auteurs de l'entrepriſe, le même Hiſtorien raconte encore *qu'il fut envoyé par Sa Majeſté, pour apprendre quelle étoit la déliberation des Conjurés ; & qu'il fut vérifié qu'une aſſemblée de pluſieurs Miniſtres, Surveillans, Gentilshommes, & autres Proteſtans de toute qualité, s'étoit faite en la Ville de Nantes.* On voit donc plus clair que le jour, que c'eſt l'entrepriſe & l'aſſemblée des Proteſtans. Il continue : *La Renaudie* Proteſtant lui-même, par dépit & par vengeance, comme on a vû, *communiqua le ſecret à des Avenelles, qui trouva cet expédient fort bon ; auſſi étoit-il Proteſtant.* C'eſt donc encore une fois l'affaire de la ſecte. Dans la ſuite de l'en-

Baſn. ibid. 312.

Ibid. 8.

Var. X. n. 30.

Ch. 8, 9. trepriſe, Caſtelnau parle toujours *du rendez-vous des Proteſtans*, & de la Requête que les Conjurés devoient préſenter au Roi, *pour être aſſurés par le moyen de cette Requête qui ſe devoit preſenter pour la liberté de leurs conſciences, de quelque ſoulagement au reſte de la France.* C'étoit donc pour la derniere fois une Requête des Proteſtans; mais il ne faut pas oublier que cette Requête ſe devoit préſenter à main armée, & par des gens ſoutenus d'un ſecours de Cavalerie diſperſée aux environs: ce que le même Caſtelnau trouve avec raiſon *fort étrange, & du tout contre le devoir d'un bon Sujet, principalement d'un François obéiſſant & fidele à ſon Prince, de lui preſenter une Requête à main armée.* Mais enfin le fait eſt conſtant, non-ſeulement par Caſtelnau, mais encore unanimement parmi les Auteurs, ſans en excepter les Proteſtans; & cependant ce n'eſt pas-là une rebellion, ni une entrepriſe de la Réforme, ſi nous en croyons M. Baſnage.

Th. XXIII. T. l. 675.

Liv. II. ch. 2. pag. 25.

Mais, dira-t-il, dans cette Requête, on demandoit auſſi le ſoulagement du peuple. Il n'y a donc qu'à le demander *à main armée* pour être innocent, & la Réforme ſera lavée d'une rebellion ſi ouverte, à cauſe qu'à la maniere des autres

tres rebelles, ceux-ci l'auront revêtue d'un prétexte du bien public ? Mais qui ne voit au contraire que les plus noirs attentats deviendroient légitimes par ce moyen ; & que le comble de l'iniquité, c'eſt de donner un beau nom au crime ?

Mais, dit-on, il y entra quelques Catholiques. Quoi donc ! Quelques mauvais Catholiques entraînés dans un parti de Proteſtans le feront changer d'eſprit, de deſſein, & de nom même ? On oubliera que le Chef du parti étoit un Prince Huguenot ; que la Renaudie Huguenot, en étoit l'ame ; que le Miniſtre Chandieu étoit ſon Aſſocié ; que ceux à qui on ſe fioit étoient de même ſecte ; que les Huguenots compoſoient le gros du parti ; que l'action devoit commencer par une Requête pour la liberté de conſcience ; qu'après la conjuration découverte, l'Amiral interrogé par la Reine ſur ce qu'il y avoit à faire pour en prévenir les ſuites, ne lui propoſa que la liberté de conſcience ? On oubliera tout cela, & on aura tant de complaiſance pour les Proteſtans, qu'on croira la conjuration entrepriſe pour toute autre fin ?

Ibid. Thu. XXV. 675.

Ibid.

Thuan. ibid. 676. Caſtel. l. II. p. 24. Bez. III. 264.

Mais l'affaire fut découverte par deux Proteſtans, qui ſe repentirent d'y être entrés. Il y eut deux hommes fidéles

Baſn. ibid.

dans tout un parti : donc il eſt abſous ? Qui fit jamais un raiſonnement ſi pitoyable ?

Baſn. ibid. Il ne ſert de rien de nous dire encore que les Conjurés avoient proteſté de ne point attenter ſur la vie du Roi, ni des perſonnes Royales. Car auſſi auroit-on pû eſpérer de trouver autant qu'il falloit de Conjurés, en leur déclarant un deſſein ſi exécrable ? Mais enfin ſans attenter ſur la vie du Roi, n'étoit-ce pas un crime aſſez noir que d'entrer dans ſon palais à main armée : ſoulever toutes ſes Provinces : le mettre en tutelle : ſe rendre maîtres de ſa perſonne ſacrée, & de celle des deux Reines ſa mere & ſa femme, juſqu'à ce qu'on eût fait tout ce qu'on vouloit ? M. Baſnage diſſimule toutes ces choſes, parce qu'elles ne ſouffrent point de repartie, & croit la Réforme aſſez innocente, pourvû qu'elle ſoit exempte d'avoir attenté ſur la vie du Roi. Mais qui répondoit aux complices de ce qui pouvoit arriver dans un ſi grand tumulte, & de toutes les noires penſées qui auroient pû entrer dans l'eſprit d'un Prince devenu maître de ſon Roi & de tout l'Etat ? Comment peut-on juſtifier de tels attentats ? Et n'eſt-ce pas ſe rendre ſourd à la Vérité éternelle, qui établit l'ordre

des Empires, & conſacre la majeſté des Souverains ?

C'eſt ſe mocquer ouvertement après cela, que de dire qu'on vouloit tout faire contre les Princes de Guiſe, & dans tout le reſte, *par l'ordre de la Juſtice & par les Etats Généraux*. Mais ſi le Roi ne vouloit pas les convoquer; ſi les Etats plus religieux que les Proteſtans refuſoient de s'aſſembler au nom du Prince de Condé, qui ne pouvoit les convoquer qu'en ſe faiſant Roi : qu'auroit-on fait ? Les Conjurés auroient-ils poſé les armes, & remis non-ſeulement le Roi & les Reines, mais encore les Princes de Guiſe en liberté ? On inſulte à la foi publique, lorſqu'on s'imagine pouvoir perſuader au monde de tels contes. Auſſi l'Hiſtoire dit-elle nettement que ſans héſiter on auroit maſſacré le Duc de Guiſe & ſon frere le Cardinal, s'ils ne promettoient de ſe retirer de la Cour & des affaires. On ſçait le nom de celui qui s'étoit chargé de tuer le Duc : & après un ſi beau commencement, qui peut répondre de tous les excès où ſe ſeroit emporté un peuple apâté de ſang ? Telle fut la réſolution que fit prendre la Renaudie dans l'aſſemblée de Nantes, après avoir invoqué le nom de Dieu. Car Beze ſçait

Baſn. 514. 515.

Thuan. 675.

Brant. Vie de Guiſe.

Le Labour. addit. à Caſteln. T. I. L. I pag. 398.

Liv. III. 252.

bien remarquer que c'eſt par-là qu'il commença : après cela tout eſt permis ; & pourvû qu'on donne à l'aſſemblée un air de Réforme, on peut deſtiner des aſſaſſins à qui l'on veut, fouler aux pieds toutes les loix, forcer le Roi dans ſon palais, & mettre en feu tout le Royaume.

XVIII. *La conjuration expreſſément approuvée par la Réforme : témoignage de Beze, diſſimulé par M. Baſnage comme toutes les autres choſes où il n'a rien à répondre.* Th. 670.

Que ſi à la fin on eſt forcé d'avouer que cette conjuration eſt un crime abominable, il faut avouer encore avec la même ſincérité que c'eſt un crime de la Réforme : un crime entrepris par dogme, par expreſſe délibération *de Juriſconſultes & de Théologiens Proteſtans*, comme l'aſſure M. de Thou en termes formels : un crime approuvé des Miniſtres, & en particulier de Beze qui en fait l'éloge dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. Les paſſages en ſont rapportés dans le Livre des Variations : le Prince de Condé, ſelon Beze, eſt un Héros Chrétien pour avoir en cette occaſion *poſtposé toutes choſes* AU DEVOIR *qu'il avoit à ſa patrie, à Sa Majeſté & à ſon ſang* : la Province de Saintonge eſt louée *d'avoir fait* SON DEVOIR *comme les autres : combien qu'*UNE SI JUSTE *entrepriſe par la* DELOYAUTÉ *de quelques hommes ne ſuccédât comme on le déſiroit.* Ainſi ces Réformateurs renverſent tout : ils appellent *juſtice* une affreuſe conſpira-

Hiſt. Eccleſ. III. p. 251. Var. X. 26.

Ibid. 313.

tion; & *déloyauté* le remords de ceux qui ſe repentent d'un crime; ils ſanctifient les attentats les plus noirs, & ils en font un *devoir*, tant pour les Princes du Sang que pour les autres Sujets.

M. Baſnage a vû cet endroit de Beze dans l'Hiſtoire des Variations, & il fait ſemblant de ne le pas voir. C'eſt ſa perpétuelle coutume : ce Miniſtre croit tout ſauver en diſſimulant ce qui ne ſouffre point de repartie. En récompenſe, il ſoutient que parmi les Conſultans qui autoriſerent la conjuration, il y avoit *des Juriſconſultes Papiſtes* : du moins, il n'oſe avancer qu'il y eût des Théologiens de notre Religion, ni démentir M. de Thou qui n'y admet que des Proteſtans. Mais ſi le Miniſtre veut mettre des nôtres parmi les Juriſconſultes, qu'il les nomme : qu'il nomme un ſeul Auteur Catholique qui ait approuvé cette entrepriſe, comme nous lui nommons Beze qui en fait l'éloge. Mais pourquoi lui nommer ce Réformateur & les autres de même tems ? Je nomme à M. Baſnage, M. Baſnage lui-même ; & je lui demande devant Dieu quel intérêt il peut prendre à excuſer, comme il fait, une ſi noire entrepriſe, ſi la Réforme, comme il le prétend, n'y a point de part ?

XIX. *Derniere défaite de la Réforme: Calvin mal juſtifié par M. Baſnage.*

Enfin pour derniere excuſe, on nous dit que pluſieurs des Chefs du parti improuverent ce deſſein. M. Baile nomme l'Amiral à qui on n'oſa jamais le confier; & s'il l'eût ſçû, dit Brantôme, *il auroit bien rabravé les Conjurateurs, & révélé le tout.* Calvin même qui ſçut l'entrepriſe, dit M. Baſnage, déclara une & deux fois *qu'il en avoit de l'horreur;* & il le prouve par ſes Lettres que j'ai auſſi alléguées dans l'Hiſtoire des Variations. Mais ſi Calvin & l'Amiral ont en effet & de bonne foi déteſté un crime ſi noir; comment oſe-t-on aujourd'hui le juſtifier? Qui ne voit ici qu'on ſe mocque, & qu'il n'y a dans les réponſes des Miniſtres ni ſincérité, ni bonne foi? Calvin, je l'avoue, improuva beaucoup l'entrepriſe, après qu'elle eut manqué, & s'en diſculpe autant qu'il peut: mais ſi Beze avoit remarqué dans le fond, & dès l'origine, qu'elle lui eût paru criminelle plutôt que mal concertée, en auroit-il entrepris ſi hautement la défenſe? Y avoit-il ſi peu de concert entre ces deux Chefs de la Réforme ſur la régle des mœurs, & ſur le devoir des Sujets? Beze auroit-il propoſé comme une choſe approuvée par *les plus doctes Théologiens*, ce que Calvin auroit déteſté juſqu'à en

Var. X. 33. p. 516.

Var. X. 3.

avoir de l'horreur? Calvin tenoit-il un ſi petit rang parmi les Théologiens de la Réforme? M. Baſnage ſelon ſa coutume diſſimule tout cela : & ſe contente de dire que *M. de Meaux fait éclatter ſon injuſtice contre Calvin d'une maniere trop ſenſible*. Pourquoi? parce que je dis que ce prétendu Réformateur, à prendre droit par lui-même, agit trop mollement en cette occaſion ; & qu'il devoit dénoncer le crime. Mais l'Amiral lui en donnoit l'exemple, puiſqu'on vient de voir qu'il étoit en diſpoſition de tout révéler s'il l'eût ſçû : il ne falloit pas qu'un Réformateur ſçût moins ſon devoir qu'un Courtiſan. M. Baſnage devoit répondre à cette raiſon, avant que de m'accuſer d'une injuſtice *ſi ſenſible* envers Calvin. Mais il ne pénétre rien, & ne fait que ſupprimer les difficultés. Cependant comme s'il avoit ſatisfait à celle-ci qui eſt ſi preſſante, & ſi clairement expoſée dans l'Hiſtoire des Variations, il demande avec un ton de confiance : *Que pouvoit faire Calvin qu'il n'ait fait?* Ce qu'il pouvoit? rompre abſolument l'entrepriſe en la faiſant déclarer au Roi ou à la Juſtice. L'ordre des Empires le veut : la Loi éternelle l'ordonne : ſi Calvin en ignoroit les ré-

Baſn. ibid.

Var. ibid.

gles ſévéres, pourquoi prenoit-il le titre de Réformateur? Il étoit François, & faiſoit ſemblant de conſerver dans Geneve les ſentimens d'un bon Citoyen & d'un bon Sujet. Quand donc il l'en faudroit croire & ſe perſuader ſur ſa parole, qu'il a fait véritablement tout ce qu'il raconte après que le coup a failli, toujours de ſon aveu propre il demeurera impliqué dans le crime, puiſqu'il l'a ſçû ſans le révéler. Lorſqu'on ſçait un complot d'aſſaſſinat, on n'en eſt pas quitte pour l'improuver: il faut avertir celui qui eſt en péril; & en matiere d'Etat, il faut du moins faire entendre au coupable, que s'il ne ſe déſiſte d'un ſi noir deſſein contre ſon Roi & ſa patrie, on en avertira le Magiſtrat; autrement on y participe: & voilà le Chef de la Réforme, quoi qu'en diſe M. Baſnage, complice manifeſtement ſelon la Loi éternelle du crime des Conjurés.

5. Avert. n. 64.

XX.

Que Calvin a autoriſé les guerres civiles & la rebellion, & que M. Baſnage l'en défend mal.

Il l'a été beaucoup davantage des guerres civiles. Que diriez-vous d'un Docteur, ſi écrivant à un Chef de rebelles ou de voleurs, qui ſe glorifieroit d'être ſon Diſciple; au lieu de lui faire ſentir l'horreur de ſon crime, il lui preſcrivoit ſeulement comme à un homme autoriſé par le Public, les Loix d'une Milice lé-

gitime? C'eſt préciſément ce qu'a fait Calvin. J'ai rapporté une Lettre qu'il écrit au Baron des Adrets, le plus ardent & le plus cruel de tous les Chefs de la Réforme. Dans cette Lettre il ne blâme que les violences, la déprédation des Reliquaires, & les autres choſes de cette nature faites *ſans l'autorité publique*. Mais il ſe garde bien de lui dire, que le titre même du commandement qu'il uſurpoit, étoit deſtitué de cette autorité: par conſéquent, que la guerre entrepriſe de cette ſorte étoit non-ſeulement dans ſes excès, mais encore dans ſon fond une révolte, un attentat; & en un mot, un brigandage plutôt qu'une guerre légitime. Au lieu de lui reprocher ſon impiété à tourner ſes armes infidéles contre ſa patrie & contre ſon Prince, il ſe contente de lui dire comme Saint Jean faiſoit aux ſoldats légitimement enrollés ſous les étendarts publics: *Ne faites point de violence, & contentez-vous de votre paye.* Les Catholiques & les Proteſtans concluent d'un commun accord de cette déciſion de Saint Jean, avec Saint Auguſtin & les autres Peres, que la guerre ſous un légitime Souverain eſt permiſe: puiſque Saint Jean n'en reprenant que les excès, il s'enſuit qu'il en approuve

Var. X. 33.

Luc. III. 14.

le fond. Mais par la même raiſon, on démontre manifeſtement à Calvin qu'il au-
Ibid. 516. toriſoit la guerre civile. M. Baſnage répond premierement, *qu'on ne dit pas tou-*
Calv. inſt. IV. ch. 20. art. 25. *jours tout dans une Lettre*; & que Calvin avoit aſſez expliqué ailleurs, *qu'il falloit obéir aux Rois, lors même qu'ils étoient méchans & indignes de porter le ſceptre.* Le Miniſtre voudroit nous donner le change. La queſtion n'étoit pas s'il falloit obéir aux mauvais Rois. La Réforme ne prenoit pas pour prétexte de ſa révolte leur injuſtice en général, mais en particulier la ſeule perſécution: c'étoit donc contre cette erreur que Calvin la devoit munir pour lui ôter les armes des mains; & il falloit lui montrer qu'à l'exemple de l'ancienne Egliſe, on doit obéir même aux Princes perſécuteurs. C'eſt ce que devoit faire un Réformateur: mais c'eſt de quoi Calvin ne dit pas un mot dans le paſſage allégué par notre Miniſtre; & s'il eût eû ce ſentiment dans le cœur, il le falloit expliquer en écrivant à un Chef de la révolte; car c'eſt le cas d'appliquer les grandes maximes au fait particulier, & d'inſtruire à fond de ſes devoirs celui qu'on entreprend d'enſeigner.

Ibid. Mais M. Baſnage répond en ſecond lieu: *que c'étoit aſſez entreprendre contre*

le Baron des Adrets, que de vouloir d'abord réprimer ſa fureur : on n'obtient rien, pourſuit-il, *quand on demande beaucoup.* Je vous entends, M. Baſnage : en effet, c'eſt trop demander à la Réforme que de lui preſcrire *de poſer les armes* qu'elle a priſes contre ſa Patrie. Mais ſi Calvin n'eût rien obtenu ; ſi ſes diſciples avoient perſiſté contre ſon avis dans une guerre criminelle, la proteſtation qu'il eût faite contre leur infidélité eût ſervi de témoignage à ſon innocence. Je crois ici que M. Baſnage ſe moque en ſon cœur de notre ſimplicité, de demander à Calvin de ſemblables déclarations : ce n'eſt pas le ſtyle des Miniſtres. Nous trouvons bien dans Beze les proteſtations qu'ils firent contre la paix d'Orleans : *afin que la poſtérité fût avertie comme ils s'étoient portés dans cette affaire.* Mais des proteſtations contre la guerre civile, on n'en trouve point dans leur hiſtoire : ce n'étoit pas là leur eſprit, ni celui de la Réforme. *Hiſt. T. II. Liv. VI. 281. Var. X. 47.*

XXI. *Proteſtation des Miniſtres contre la paix d'Orleans : raiſons de M. Baſnage pour la ſoutenir.*

M. Baſnage oſe ſoutenir cette proteſtation des Miniſtres ; mais la raiſon qu'il en rend eſt admirable. *Les Miniſtres*, dit-il, *avoient raiſon de s'oppoſer à ce traite, puiſque le Prince vouloit les ſacrifier à ſa grandeur.* Sans doute il valoit bien *Ibid. p. 520.*

mieux que les Miniſtres le ſacrifiaſſent à leurs intérêts avec toute la Nobleſſe & le peuple qui le ſuivoit, & que toute la France fût en ſang, plûtôt que de bleſſer la délicateſſe de ces Docteurs qui vouloient être les maîtres de tout. L'aveu au moins eſt ſincére. Mais, pourſuit M. Baſnage, *leurs demandes étoient juſtes dans le fond, puiſqu'ils ſouhaitoient ſeulement qu'on obſervât un Edit qu'on leur avoit donné : il ne s'agiſſoit pas de décider ſi la guerre étoit juſte, ou non.* Quelle erreur de prêcher la guerre ſans avoir auparavant décidé qu'elle étoit juſte ! M. Baſnage ſe mocque-t-il d'alleguer de telles raiſons ? Mais les Miniſtres, *ne ſongeoient*, continue-t-il, *qu'à pourvoir à la* *Var. X. 47.* *ſûreté de leurs troupeaux.* Nous avons fait voir ailleurs que le Prince y avoit pourvû, & que toute la queſtion n'étoit que du plus au moins ; mais en quelque façon qu'on le prenne, c'étoit donc un point réſolu par le ſentiment des Miniſtres que la guerre étoit légitime, puiſqu'à quelque prix que ce fût, & aux dépens du ſang de tous les François, ils vouloient qu'on la continuât.

XXII. *Trois raiſons du Miniſtre pour juſtifier*

Voyons maintenant les raiſons par leſquelles notre Auteur oſe ſoûtenir que cette guerre étoit juſte : il ſe réduit à

trois principales : la premiére, *qu'il s'agiſſoit de la punition du maſſacre de Vaſſi commis par le Duc de Guiſe, laquelle la Reine avec ſon conſeil avoit ſolemnellement promiſe malgré les oppoſitions du Roi de Navarre & du Cardinal de Ferrare, & qu'ainſi les proteſtans avoient droit de la demander, & de ſe plaindre ſi on ne la faiſoit pas.* La ſeconde raiſon de M. Baſnage, *c'eſt qu'on ne s'uniſſoit que pour un Edit que les Parlemens de France & les Etats avoient vérifié.* La troiſiéme qui paroît la plus vrai-ſemblable, c'eſt que le Prince ſous la conduite duquel la Réforme ſe réunit, agiſſoit par les ordres de la Reine regente : c'étoit donc lui qui étoit muni de l'autorité publique, & il ne regardoit le Duc de Guiſe qui étoit le Chef du parti contraire, que comme *un particulier* contre lequel on avoit droit de s'élever comme contre un ennemi de l'Etat. Au reſte, M. Baſnage déclare d'abord *qu'il ne prétend pas traiter cette matiére épuiſée par d'autres Auteurs, & qu'il touchera ſeulement les réflexions que M. de Meaux a faites.* Mais c'eſt juſtement ce qu'il oublie. Sur le prétendu *maſſacre de Vaſſi*, ma principale remarque a été que *ce n'étoit pas une entrepriſe prémeditée*; ce que j'établis en un mot, mais d'une ma-

les guerres de la Reforme: la premiere qui eſt tirée du prétendu maſſacre de Vaſſi, eſt inſoutenable. P. 519.

Ibid.

Ibid. 517. 518.

Var. X. n. 42.

niére invincible, par le conſentement unanime des hiſtoriens non ſuſpects. Ma preuve eſt ſi convainquante que M. Burnet s'y eſt rendu. Je lui avois fait le reproche *d'avoir pris le déſordre de Vaſſi pour une entrepriſe préméditée ;* & voici comme il y répond : *Il m'accuſe* (M. de Meaux) *de m'être mépris ſur le but du maſſacre de Vaſſi. Mais il n'y a rien dans l'Anglois qui marque que j'aye cru que ce fût un deſſein formé ; & je ne ſuis reſponſable que de l'Anglois.* Je n'en ſçai rien, puiſqu'il a donné à la verſion Françoiſe une approbation ſi authentique. Quoi qu'il en ſoit, je le prens au mot, & je le loue de déſavouer de bonne foi, ce qu'il dit que ſon traducteur avoit ajoûté du ſien. M. Baſnage n'a qu'à l'imiter : puiſqu'il le comble de tant de louanges, en lui dédiant ſa réponſe, il ne doit pas avoir honte de ſuivre ſon exemple. Qu'il avoue donc de bonne foi que ce qu'on appelle le maſſacre de Vaſſi ne fut qu'une rencontre fortuite ; & que c'eſt un fait averé par l'hiſtoire de M. de Thou, & par celle de la Popeliniére, Auteurs non ſuſpects. Qu'il ajoûte ſur la foi des mêmes Auteurs, que le Duc de Guiſe fit ce qu'il put pour empêcher le déſordre ; & qu'ainſi c'étoit à la Ré-

Var. ibid.

Crit. de l'hiſt. des Variat. n. XI. p. 33.

forme une manifeſte injuſtice d'exiger par tant de clameurs, & enſuite par une guerre déclarée, que ſans connoiſſance de cauſe & ſur la ſeule accuſation de ſes ennemis, on le punît d'un crime dont il étoit innocent. Mais après tout, quand le Duc de Guiſe ſeroit auſſi criminel que les Proteſtans le publioient, le foible du raiſonnement de M. Baſnage n'en eſt pas moins clair, puiſque même en lui accordant tout ce qu'il demande on voit qu'il ne conclut rien, & qu'enfin tout ce qu'il conclut c'eſt *que la Reine avec ſon conſeil ayant promis la punition* de ce prétendu maſſacre, *les Proteſtans avoient droit de la demander, & de ſe plaindre, ſi on ne la faiſoit pas.* Mais *qu'ils euſſent droit de la demander* par la force ouverte, & par une guerre déclarée, *ou de ſe plaindre* les armes à la main; c'eſt préciſément de quoi il s'agit; c'eſt ce qu'il falloit établir pour juſtifier la Réforme: mais M. Baſnage lui-même ne l'a oſé dire; il a ſenti la loi éternelle qui lui crioit dans ſa conſcience qu'on renverſe l'ordre du monde, lorſque des ſujets entreprennent de ſe faire juſtice à eux-mêmes contre les plus criminels, & à plus forte raiſon contre un innocent.

XXIII. *La ſeconde raiſon tirée des*

La même raiſon détruit encore le

Edits de pacification n'eſt pas moins mauvaiſe.

vain prétexte tiré des Edits. Car ſans ſe tourmenter vainement l'eſprit par la diſcuſſion des faits dans une occaſion où l'on s'accuſoit mutuellement d'avoir manqué à la foi donnée : la régle invariable de la vérité décide que les ſujets doivent conſerver les Edits qu'on leur accorde, par les mêmes voies dont ils ont dû ſe ſervir pour les mériter, c'eſt-à-dire, par d'humbles ſupplications & de fidéles ſervices. Ainſi de quelque contravention qu'on ait à ſe plaindre, cette régle de la vérité & de l'ordre public revient toujours : qu'on ne ſe doit pas faire juſtice à ſoi-même; que les ſujets n'ont point de force contre la puiſſance publique; & que le glaive n'eſt donné qu'aux Souverains. Nos ancêtres les martyrs n'ont pas fait la guerre à Severe & à Valérien pour rappeller en uſage les favorables édits d'Adrien & de Marc-Aurele; ni à Julien l'Apoſtat, en faveur de ceux de Galere & de Maximin, de Conſtantin & de Conſtance. Le bel ordre dans un Etat, ſi toutes les plaintes de contravention aux libertés & aux droits de chaque Corps ſe tournoient en guerre civile ! Mais quel prodige d'égarement de s'imaginer qu'en donnant des Priviléges,

le Prince donne le droit d'armer contre lui, partage ſon autorité & ſe dégrade lui-même : ou que les graces qu'il accordera en faveur d'une Religion contraire à la ſienne, ſoient plus inviolables & plus ſacrées que les autres ! Que ſi l'on nie que ces Edits fuſſent des graces, c'étoit donc de deux choſes l'une : ou un effet de la violence faite au Souverain ; ce qui eſt un attentat manifeſte : ou un droit également acquis, & une juſtice dûe à toutes les ſectes, ce qui eſt une prétention trop nouvelle, encore même parmi les Proteſtans, pour faire une Loi.

XXIV. *Troiſiéme raiſon tirée des lettres ſecrettes de Catherine de Medicis à Louis Prince de Condé.*

Premiere réponſe à ces Lettres: ſilence de M. Baſnage.

Il n'y a donc plus aucune reſſource pour la Réforme ſi ſouvent rebelle, que de dire qu'elle a armé par l'autorité publique, & d'en revenir à ces ordres ſecrets donnés par la Reine au Chef du parti. Mais d'abord il eſt manifeſte que cette excuſe n'eſt bonne, en tout cas, que pour les premieres guerres commencées durant la Régence de Catherine de Medicis. Car ce n'eſt qu'en cette occaſion qu'on peut alléguer de tels ordres ; & il n'y en a pas même le moindre veſtige dans les guerres qui ont ſuivi depuis Charles IX. juſqu'à Louis XIII. de triomphante mémoire. Quelle miſérable

que la Reine qui écrivoit en ces termes ; & qui ſembloit vouloir ſe livrer avec le Roi & ſes enfans au Chef d'un parti rebelle & aux Huguenots, n'en avoit pas le pouvoir : répondez ſi vous pouvez ; & ſi vous ne pouvez pas, comme vous l'avouez aſſez par votre ſilence, ceſſez de tromper le monde par une vaine apparence de réponſe.

XXVI.
Autre remarque ſur les Lettres de Catherine de Medicis : M. Baſnage fait ſemblant de ne pas ſçavoir l'état des choſes.
Var. ibid.
Thuan. T. II. Lib. XXIX.

J'avois fait une autre remarque qui n'étoit pas moins déciſive : *Que ces ſentimens de la Reine ne durerent qu'un moment : qu'après qu'elle ſe fut raſſurée, elle rentra de bonne foi dans les ſentimens du Roi de Navarre, & qu'elle fit ce qu'elle put par de continuelles négociations avec le Prince de Condé pour le ramener à ſon devoir.* Tous ces faits que j'avois rapportés dans l'Hiſtoire des Variations, ſont inconteſtables, & en effet ne ſont pas conteſtés par M. Baſnage. J'ajoute encore dans le même endroit, que la Reine écrivit ces Lettres *en ſecret par ſes Emiſſaires, de peur qu'en favoriſant la nouvelle Religion, elle ne perdît l'amitié des Grands & du peuple, & qu'on ne lui ôtât enfin la Régence.* Ce ſont les propres termes de M. de Thou ; & voilà ce qui fit prendre de meilleurs conſeils à cette Princeſſe, que ſon ambition avoit jettée d'a-

Var. ibid.

bord dans des conſeils déſeſpérés. M. Baſnage n'a rien à répondre, ſinon *que la Reine changea, parce qu'elle ſe vit opprimée par les Guiſes qu'il fallut flatter.* Il diſſimule que tout ſe faiſoit par les ordres du Roi de Navarre, ſelon l'Acte de tutelle autoriſé par les Etats; & qu'à la réſerve du Prince de Condé & de l'Amiral, ce Roi avoit avec lui les autres Princes du Sang, les Grands du Royaume, le Connétable, & les principaux Officiers de la Couronne, la Ville & le Parlement de Paris, les Parlemens, les Provinces, & en un mot toutes les forces de l'Etat: M. Baſnage oublie tout cela, & il appelle oppreſſion les ordres publics: tout cela étoient les rebelles *& les ennemis de l'Etat*; & le Prince de Condé fut le ſeul fidéle, à cauſe qu'il avoit pour lui les Huguenots ſeuls, & qu'il étoit à leur tête. Peut-on s'aveugler ſoi-même juſqu'à cet excès ſans être frappé de l'eſprit d'étourdiſſement? *Ibid. 518.*

XXVII. *Suites des attentats de la Réforme, où M. Baſnage ſe taît.*

Si l'on ſe ſouvient maintenant de ce qu'entreprit peu de tems après, & dans les ſecondes guerres, *ce parti fidéle* & ſi obéïſſant à la Reine, on ſera bien plus étonné. Il appella l'Etranger au ſein du Royaume: il livra le Havre de Grace, c'eſt-à-dire, la clef du Royaume, aux

Anglois, anciens ennemis de l'Etat, & les conſola de la perte de Calais & de Boulogne. Il n'y avoit point-là de Lettres de la Régente : elle fut contrainte de prendre la fuite avec le Roi devant *ce parti fidéle* : on les attaqua dans le chemin au milieu de ce redoutable bataillon de Suiſſes : il fallut fuir pendant la nuit, & achever le voyage avec les terreurs qu'on ſçait : cependant ceux qui pourſuivoient le Roi & la Reine ſans garder aucune meſure, étoient les fidéles Sujets ; & ceux qui les gardoient étoient les rebelles.

M. Baſnage qui ſe taît à tous ces excès, croit excuſer la Réforme en nous alléguant en tout cas d'autres rebellions : il n'a que de tels exemples pour ſe ſoutenir ; mais toutes les rebellions ſont foibles à comparaiſon de celles de la Réforme : les Rois, pour ne pas ici répéter le reſte, s'y ſont vus aſſiégés dans leurs Palais, comme François II. à Amboiſe ; & au milieu de leurs Gardes, comme Charles IX. dans la fuite de Meaux à Paris : quelle rebellion pouſſa jamais plus loin ſon audace ? Oubliera-t-on cette réponſe de Montbrun à une Lettre où Henri III. lui parloit naturellement avec l'autorité convenable à

un Roi envers ſon Sujet ? Que lui répondit ce fier Réformé ? *Quoi, dit-il, le Roi m'écrit comme Roi, & comme ſi je le devois reconnoître ? Je veux bien qu'il ſçache que cela ſeroit bon en tems de paix, & que lors je le reconnoîtrois pour tel ; mais en tems de guerre, qu'on a le bras armé & le cul ſur la ſelle, tout le monde eſt Compagnon.* C'eſt l'eſprit qui regnoit dans le parti ; & je ne finirois jamais, ſi je commençois à raconter les paroles, &, ce qui eſt pis, les actions inſolentes des Héros de la Réforme. *Brant. Le Lab. T. 643.*

Si ce ne ſont-là des rebellions & des félonies manifeſtes, je n'en connois plus dans les Hiſtoires. Encore pour les autres révoltes on en rougit ; mais pour celles-ci, on les ſoutient, on les loue, on les imite : il le faut bien ; puiſqu'elles ont été faites par Religion, & autoriſées par les Synodes.

XXVIII. *Le Miniſtre tâche d'excuſer le Synode National de Lyon : deux articles de ce Synode : le dernier qui ne ſouffre pas la moindre replique, eſt diſſimulé par M. Baſnage.*

M. Baſnage oſe le nier, & nous avons déja dit que par-là il ſe réfute lui-même. Car ſi ces conjurations & ces guerres ſont légitimes, pourquoi en rougir, & n'oſer y faire entrer les Synodes ? Mais c'eſt que l'iniquité ſe dément toujours elle-même : ces révoltes couvrent de honte ceux qui les ſoûtiennent : ce ſont de bonnes actions, diſent les Miniſtres ;

TAYLOR INST. OXFORD

mais que chacun ſeroit plus aiſe de n'avoir point faites, & dont on voudroit du moins pouvoir laver les Synodes.

Var. liv. X. n. 36. 5. Avert. n. 10.

Le Miniſtre le tente vainement, & il eſt encore plus foible & plus faux dans cet endroit de ſa réponſe que dans tous les autres : on le va voir. La piece la plus déciſive contre la Réforme eſt un Décret du Synode National de Lyon en 1563. dès l'origine des guerres : nous en avons produit deux articles que malgré leur ennuyeuſe longueur, je ne craindrai pas de remettre encore devant les yeux du Lecteur : car il faut une fois confondre ces infidéles Ecrivains qui oſent nier les faits les plus conſtans. J'ai donc produit deux articles de ce Synode: le 38. où il eſt écrit : *Qu'un Miniſtre de Limoſin qui* AUTREMENT S'ETOIT BIEN PORTE', *a écrit à la Reine Mere qu'il n'avoit jamais conſenti au port des armes, jaçoit qu'il y ait conſenti & contribué : item, qu'il promettoit de ne plus prêcher, juſqu'à ce que le Roi le lui permettroit. Depuis connoiſſant ſa faute, il en a fait Confeſſion publique devant tout le peuple ; & un jour de Cene en la préſence de tous les Miniſtres du Pays & de tous les Fidéles : on demande s'il peut rentrer dans ſa Charge ? On eſt d'avis que cela ſuffit : toutefois il écrira à celui qui l'a*

l'a fait tenter, pour lui faire connoître ſa pénitence : & le priera-t-on qu'on le faſſe entendre A LA REINE, *& là où il adviendroit que le ſcandale en arrivât à ſon Egliſe ; & ſera en la prudence du Synode de Limoſin de le changer de lieu.*

L'autre article du même Synode, qui eſt le 48. n'eſt pas moins exprès. *Un Abbé venu*, dit-on, *à la connoiſſance de l'Evangile a brulé ſes Titres, & n'a pas permis depuis ſix ans qu'on ait chanté Meſſe en l'Abbaye: ains s'eſt toujours* PORTÉ FIDELEMENT, *& a porté* LES ARMES *pour maintenir l'*EVANGILE : *il doit être reçû à la Cene* : conclut tout le Synode National.

Voilà qui eſt clair : il n'y faut point de Notes ni de Commentaire : c'eſt le Décret d'un Synode National, qu'on a en forme authentique avec tous les autres : c'eſt l'Acte d'un de ces Synodes, où ſelon la diſcipline de nos Réformés, ſe fait la ſuprême & finale réſolution tant au dogme qu'en la diſcipline ; & il n'y a rien au-deſſus dans la Réforme : tout y enſeigne, tout y autoriſe, tout y reſpire la guerre & la déſobéiſſance, que fera ici M. Baſnage ? ce que font les Avocats des Cauſes déplorées : ce que lui-même il fait par tout dans ſa réponſe,

comme on a vû & comme on verra dans toute la ſuite : c'eſt de paſſer ſous ſilence ce qui ne ſouffre aucune replique ; & ſi on trouve un petit mot par où l'on puiſſe embrouiller la matiere, de s'y accrocher par une baſſe chicane. L'article de l'Abbé eſt d'une nature à ne point ſouffrir de repartie : les circonſtances du fait ſont trop bien marquées : c'eſt un Abbé Huguenot, qui garde ſix ans ſon Abbaye, ſans en acquitter aucune charge, ni faire dire aucune partie de l'Office ; les revenus l'accommodoient, & c'eſt aſſez pour garder le Bénéfice : ce qui l'excuſe envers la Réforme, c'eſt qu'il a brulé tous les Titres pour abolir la mémoire de l'intention des Fondateurs, & toutes les marques de la Papauté dans ſon Abbaye. Car au reſte un homme de main comme lui, n'avoit beſoin que de la force pour ſe maintenir dans la poſſeſſion : & un Abbé de cette trempe *qui ſçait ſe porter fidélement & prendre les armes pour l'Evangile*, n'a que faire de Titre. Voilà au moins le cas bien poſé : la cauſe de la guerre bien expliquée : l'Abbaye en très-bonnes mains ; on reçoit l'Abbé à la Cene, & la guerre qu'il fait à ſon Roi & à ſa patrie lui en ouvre les entrées. Il n'y a ici qu'à ſe

taire comme fait M. Baſnage.

Perſonne ne peut douter que l'article du même Synode ſur le Miniſtre du Limoſin, ne ſoit de même eſpece & de même ſens: mais parce qu'il y eſt parlé du déni que fait le Miniſtre d'avoir conſenti au port des armes, *jaçoit qu'il y eût conſenti & contribué*, & de la promeſſe qu'il fait de ne prêcher plus *ſans la permiſſion du Roi;* M. Baſnage s'attache à ces derniers points: *Il ſuffit*, dit-il, *de ſçavoir lire pour voir que la cenſure tombe ſur deux choſes; la premiere, que le Miniſtre avoit proféré un menſonge public en écrivant à la Reine, qu'il n'avoit jamais conſenti au port des armes, quoiqu'il y eût conſenti & contribué; & la ſeconde, parce qu'il abandonnoit ſon Miniſtere. Il ne s'agiſſoit donc pas de la repentance de ce Miniſtre, & encore moins d'une déciſion en faveur de la guerre.* Quoi! le Miniſtre n'eſt pas loué *de s'être bien porté d'ailleurs*, & *d'avoir contribué* comme les autres au port des armes? Ce n'eſt pas là tout l'air du Décret? Et cet homme n'eſt pas continué dans le Miniſtere, encore qu'il ait *conſenti & contribué* à la guerre; en ſorte que *tout le ſcandale* qu'il a donné à l'Egliſe, c'eſt d'avoir eu honte de ſa révolte, & d'avoir promis ſur ce fon-

XXIX. *Chicane de M. Baſnage ſur le premier article rapporté du Synode National de Lyon: il eſt démenti par M. Jurieu.*

Baſn. l. II. art. VI. p. 518. & Jurieu.

Baſn. ibid.

dement de ne prêcher plus ? J'en appelle à la conſcience des ſages Lecteurs. Car auſſi pourquoi le Synode auroit-il refuſé à ce Miniſtre là louange de conſentir à la guerre, puiſqu'on a bien loué l'Abbé de l'avoir faite lui-même ? Et quand nous voudrions nous attacher à ce que M. Baſnage reconnoît pour la ſeule cauſe de la cenſure : ſi la guerre contre ſa patrie & contre ſon Roi étoit réputée dans le Synode un fait honteux & reniable, comme on parle, ſeroit-ce un ſi grand ſcandale de le déſavouer ? Si contribuer à la révolte en y animant les peuples, eût été réputé un attentat contre ſon Roi & ſa patrie, quelle honte y auroit-il eû d'abandonner le Miniſtere dont on auroit abuſé ? N'eût-il pas fallu ſe ſouvenir de cette
Pſ. 49. parole du Saint Eſprit ; *Dieu a dit au pécheur : Pourquoi annonces-tu ma juſtice, & portes-tu mon alliance dans ta bouche ? Tu as haï la diſcipline, & tu as rejetté ma parole loin de toi : tu t'es joint avec les voleurs :* ou ce qui n'eſt pas moins impie, tu as augmenté le nombre des rebelles, & tu as allumé dans ta patrie le flambeau de la guerre civile ; *Ta bouche a abondé en malice, & ta langue a été adroite à forger des fraudes*, pour engager dans

la révolte ceux qui écoutoient tes diſcours. Quoi de plus juſte en cet état que d'abdiquer le Miniſtere dont on auroit abuſé contre ſon Prince, & du moins de ne le reprendre qu'avec ſa permiſſion? Mais ce qui feroit l'édification d'une vraie Egliſe, fait un ſcandale dans la Réforme: il faut que toutes les Egliſes du parti, il faut que la Reine même ſçache qu'on ſe repent d'avoir eu la guerre civile en horreur, & il ne reſte que ce moyen-là d'être maintenu dans le Miniſtere. Voilà comme M. Baſnage ſauve ſon Egliſe, & le Synode National de Lyon. M. Jurieu eſt plus ſincere: il a tâché, comme les autres, de déguiſer autant qu'il a pû le fait des guerres civiles: lorſqu'il a vû qu'on ſçavoit le Décret du Synode National, il a reconnu la vérité; mais auſſi en même tems il a repris ſon audace, qu'il n'avoit quittée que pour un moment: *Et*, dit-il, *M. de Meaux doit ſçavoir que nous ne nous faiſons pas une honte de ces déciſions de nos Synodes.* Voilà deux Miniſtres bien opposés: l'un accorde ce que l'autre nie: l'un eſt contraint d'avouer que le Synode approuve la priſe des armes, & ſoutient qu'il a eu raiſon de le faire: l'autre qui ne s'eſt pas encore durci le

Jur. lettr. IX.

front juſqu'à croire que les Synodes doivent autoriſer de tels excès, ne ſe ſauve qu'en niant un fait conſtant : mais la réforme demeure toujours également confondue, ſoit qu'elle craigne d'avouer ce fait honteux, ou qu'elle ait l'audace de le ſoûtenir.

XXX. *Synodes des Vaudois: vain triomphe de M. Baſnage, qui m'accuſe d'avoir falſifié M. de Thou & la Popeliniére pendant que c'eſt lui-même qui les tronque.*

La queſtion eſt terminée par ces ſeuls decrets d'un Synode ſi ſolemnel, & ſi ſuivi dans tout le Parti. Mais j'ai encore d'autres Synodes à produire, & ce ſont ceux des Vaudois calviniſés, en l'an 1560.

Baſn. 2. p. ch. VI. p. 410.

C'eſt ici que M. Baſnage ſemble triompher, puiſqu'il ſe vante d'avoir prouvé que je cite faux, & voici comment. *On tâche*, dit-il, *en paſſant d'Allemagne dans les vallées de Piémont, d'y trouver quelque ombre de rebellion.* Que le Lecteur attentif prenne garde à ces paroles, *on tâche*, c'eſt de moi qu'il parle, *de trouver dans les vallées quelque ombre de rebellion*; il n'y a donc eu dans ces vallées, ſelon le Miniſtre, ni aucun attentat contre le Prince, ni pas même une ombre de rebellion. D'où viennent donc tant de ſiéges, tant de combats, & tant de ſang répandu ? Mais ſans encore entrer dans ce détail que M. de Thou & la Popeliniére racontent ſi am-

plement : que répondra-t-on au traité tranſcrit de mot à mot par ces hiſtoriens, dont voici le commencement. *Capitulation & articles derniérement accordés entre M. de Raconis de la part de ſon Alteſſe, & ceux des vallées de Piémont appellés Vaudois.* Il en rapporte les paroles, & conclût ainſi : *Que l'on expédiera lettres patentes de S. A. par leſquelles il conſtera qu'il fait rémiſſion & pardon à ceux des vallees d'Angrogne*, & des autres qu'il nomme toutes, *tant pour avoir pris les armes contre S. A. que contre les Seigneurs & Gentils-hommes particuliers* (à qui ces lieux appartenoient) *leſquels il reçoit & tient en ſa ſauve-garde particuliere.* Voilà, ce me ſemble, toutes les vallées ſpécifiées avec aſſez de ſoin, qui toutes enſemble demandent pardon d'avoir pris les armes contre leurs Seigneurs & contre leur Prince ſouverain. Cependant à entendre notre Miniſtre, il n'y a eu parmi les Vaudois pas même *une ombre de rebellion*, & c'eſt en vain que M. de Meaux *tâche* d'y en trouver le moindre veſtige. Ce traité que j'ai tiré de la Popeliniére eſt raconté en un mot, mais toûjours dans le même ſens, par M. de Thou, puiſqu'il dit *qu'on fit un traité d'amniſtie, par lequel le Prince*

La Pop. T. I. Liv. 7. f. 253.

Thuan. T. II. XXVII. *p. 18.*

pardonnoit à ſes ſujets des vallées tout ce qui s'étoit paſſé dans les guerres. Cependant M. Baſnage m'inſulte comme ſi j'avois fauſſement cité ces deux Auteurs.

Je rapporterai ſes paroles afin qu'on voye une fois ce qu'il faut croire de ſon jugement & de ſa ſincérité. *Les Vaudois, dit M. de Meaux, avoient enſeigné tout nouvellement cette Doctrine,* (qu'on pouvoit armer contre ſon Prince,) *& la guerre fut entrepriſe dans les vallées contre les Ducs de Savoye qui en étoient les Souverains.* Je reconnois mes paroles, & il eſt vrai que je donne pour garands M. de Thou & la Popeliniére deux Hiſtoriens non ſuſpects : écoutons ſur cela M. Baſnage : *on cite M. de Thou pour le prouver ; mais il dit préciſément le contraire de ce que M. de Meaux lui fait dire. Il eſt vrai*, pourſuit M. Baſnage, *que les Miniſtres permirent aux Vaudois de repouſſer la violence de quelques ſoldats qui s'attroupoient pour les piller. Car il eſt permis de s'armer contre des voleurs. Mais quand les armées du Duc de Savoye commandées par un Chef s'approcherent, M. de Thou dit qu'on délibera s'il étoit permis de prendre les armes contre ſon Prince pour la défenſe de la Religion, & que les Syndics & les Paſteurs des vallées deciderent que cet-*

Baſn. ibid.

Baſn. ibid.

te défenſe n'étoit point permiſe : qu'il falloit ſe retirer ſur les montagnes, & ſe repoſer ſur la bonté de Dieu qui n'abandonneroit pas ſes enfans : & il remarque comme une eſpéce de prodige, qu'après cette déciſion il n'y en eut pas un ſeul qui ne quittât ſes maiſons & ſes biens au lieu de les défendre. Ainſi, conclut le Miniſtre, *on ne peut parler d'une maniére plus contraire à M. de Meaux.* Il eſt vrai, ſi ces belles réſolutions avoient duré. Mais le Miniſtre déguiſe d'une étrange ſorte ce qu'ajoûte M. de Thou. *Il ajoûte*, dit M. Baſnage, *Ibid.* *que dans la ſuite, quelques Miniſtres variérent, s'imaginant qu'on pouvoit ſe défendre, parce qu'il ne s'agiſſoit point de la Religion, mais de la conſervation de ſes femmes & de ſes enfans qui alloient être immolés à la violence des perſécuteurs : & que d'ailleurs on ne faiſoit pas la guerre à ſon Souverain, mais au Pape qui étoit l'auteur de cette violence. Mais*, continue M. Baſnage, *ces raiſons qui étoient ſoûtenues par les mouvemens de la nature ne furent point ſuivies, & on demeura ferme dans la premiere déciſion. La Popeliniére rapporte préciſement la même choſe que M. de Thou ; & ces deux Hiſtoriens font voir que M. de Meaux eſt ſouverainement injuſte dans ſes accuſations.*

Où me cacherai-je ſi j'ai falſifié ſi honteuſement les deux Hiſtoriens que je produis ? mais auſſi que répondra M. Baſnage ſi c'eſt lui qui les a tronqués ? la choſe n'eſt pas douteuſe, puiſqu'il ne falloit que continuer un moment la lecture de M. de Thou pour y trouver trois pages après : *Que les Paſteurs d'Angrogne* CHANGERENT D'AVIS, *& réſolurent d'un commun conſentement qu'on defendroit dorénavant la Religion par les armes.*

Thuan. T. II. l. XXVII. p. 15.

Après une ſi honteuſe diſſimulation de M. Baſnage, où un paſſage ſi clair eſt entiérement retranché de l'Hiſtoire de M. de Thou, il n'y aura plus que les aveugles qui ne verront pas que les Miniſtres, lorſqu'ils nous répondent, ne ſongent qu'à faire dire qu'ils ont répondu, & entretenir la réputation du Parti, ſans au reſte ſe mettre en peine de repliquer rien de ſincére ni de ſerieux. Ne laiſſons pas de faire voir à M. Baſnage la conduite des nouveaux martyrs dont il nous vante la conſtance. M. de Thou lui apprendra que cette courageuſe réſolution *de tout perdre juſqu'à ſa vie*, plûtôt que de réſiſter à ſon Souverain, ne dura que peu de jours, puiſqu'un peu après l'Armée du Duc de Savoye s'étant avancée ſous la conduite du Comte de la Trini-

Ibid. p. 12.

té, les habitans prirent les armes qu'ils avoient auparavant rejettées : qu'ils combattirent juſqu'à la nuit, réſolus de maintenir leur Religion juſques au dernier ſoupir : qu'ils envoyerent demander ſecours à ceux de Perouſe, & même à ceux de Pragelas dans le Royaume de France : que le Comte de la Trinité craignant de les pouſſer au deſeſpoir, les porta à entrer en quelque accommodement : qu'ils préſenterent une Requête au Prince, où ils lui promettoient une promte & inviolable fidélité, & lui demandoient pardon pour ceux qui avoient pris les armes par une extrême néceſſité & comme par deſeſpoir, le ſuppliant de leur laiſſer la liberté de leurs conſciences : que les deputés n'ayant rapporté de la part du Duc que des ordres qui parurent trop rigoureux à ceux de Luſerne & de Bobio, ils écrivirent à Pragelas & aux autres vallées du Royaume de France pour leur demander conſeil & ſecours : qu'il ſe fit un Traité entr'eux de s'entre-ſecourir mutuellement, ſans jamais pouvoir traiter d'accommodement les uns ſans les autres : que les habitans enflés du ſuccès de ce Traité, réſolurent de refuser les conditions im[...]es par le Duc, & déſavouerent leurs

Ibid. 13.

Ibid. 14.

deputés qui les avoient accordées : que pour confirmer l'alliance par quelque entrepriſe mémorable, *ils pillerent les vallées voiſines*, & ſous prétexte d'aller entendre le Sermon dans une Egliſe, *en renverſerent les Autels & les images :* qu'un Corps de troupes du Duc qui venoient exécuter le Traité que les deputés des vallées avoient conclu, trouverent au lieu de la paix qu'ils attendoient, *tous les habitans armés* qui les pouſſerent juſques dans la Citadelle, où ils les contraignirent de ſe rendre à diſcrétion ; & qu'enfin le Comte de la Trinité étant venu à Luſerne avec ſon armée, & ayant mis garniſon dans ſaint Jean, ce fut alors *qu'on changea d'avis*, comme on a vû, *& qu'après avoir conclu qu'on prendroit les armes contre le Duc, on confirma l'accord arrêté avec ceux de Pragelas.*

p. Liv. VII. M. Baſnage a raiſon de dire que la Popeliniére a raconté préciſément la même choſe. Voila comme ces deux Auteurs *diſent poſitivement le contraire de ce que M. de Meaux en a rapporté.* Les Vaudois, de l'obéiſſance de Savoye par le commun avis de leurs Paſteurs ont renoncé à la patience & au martyre, dont d'abord ils avoient eu quelque idée : ceux de Pragelas Sujets du Roi qui[illegible]

de telles confédérations avec des Etrangers ſans la permiſſion de leur Prince ne ſont pas moins criminels ; & voilà tout ce qui reſtoit de Vaudois coupables manifeſtement de la rebellion, dont le Miniſtre avoit entrepris de les excuſer juſqu'à dire qu'on n'en trouva pas même l'ombre parmi eux.

XXXI. *Réflexion importante ſur ces falſifications du Miniſtre.*

Cependant c'étoit ici cette réponſe dont on me menaçoit il y a deux ans, & qui devoit me convaincre d'énormes infidélités. Les Miniſtres ne manquent pas de ſe vanter les uns les autres, & ils éblouiſſent les ſimples par cet artifice. M. Jurieu a publié qu'on ſçauroit bien me montrer que j'avois falſifié beaucoup de paſſages dans l'Hiſtoire des Variations, ſans néanmoins en marquer un ſeul. Dans ſa petite critique de trente-ſix pages M. Burnet qui ſe vante d'avoir détruit toute mon Hiſtoire, ajoûte *qu'une belle plume & trop belle à ſon gré pour la matiere où elle s'emploie*, me fera voir mon peu de ſincérité : à la vérité ces Meſſieurs n'ont pas voulu ſe charger de cette recherche, & M. Burnet me paſſe tous les faits que j'ai rapportés ſur ſa réforme Anglicane & ſur ſon Cranmer, auſſi-bien que ſur ſes autres Héros, ſans en contredire aucun : auſſi ne le peut-

Burn. Crit. des var. n. XI. p. 32.

il pas, puiſque je les ai pris de lui-même. La gloire de découvrir mes pretendues fauſſetés dans la conduite variable dont j'ai convaincu la Réforme, étoit laiſſée à Monſieur Baſnage, qui repéte auſſi à toutes les pages que je n'ai rien vû par moi-même : que j'ai ſuivi en aveugle mes Compilateurs en reliſant tout au plus les endroits qu'ils m'avoient marqués ſans conſiderer tout le reſte ; & qu'auſſi je ſuis convaincu de faux par tous les Auteurs que je produits : mais c'eſt principalement dans le fait des guerres Civiles qu'il prétend m'avoir convaincu de ces honteuſes falſifications ; & ſon frere qui fait ce qu'il peut dans ſon Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans pour lui préparer un théâtre favorable, a remarqué en particulier que c'eſt ſur les guerres de France & d'Allemagne, *qu'on accuſe M. de Meaux de bien des infidélités.* On a vû les principales dont on m'accuſoit, & on peut juger maintenant de la ſincérité de M. Baſnage.

Hiſt. des Ouvrag. des Sçav. mois de Dec. 89. Janv. & Fev. 90. p. 230.

Ce Miniſtre trop aiſément ébloui par la belle réſolution que les Vaudois avoient fait paroître, n'a pas voulu paſſer outre, ni pouſſer plus loin ſon récit. La déciſion des Vaudois étoit en effet plus forte encore que M. Baſnage ne

nous l'a repreſentée, puiſqu'au lieu de dire ſimplement que la défenſe n'étoit pas permiſe contre ſon Prince, M. de Thou leur fait dire, loin qu'on pût défendre ſa maiſon & ſes biens, *qu'il n'étoit pas même permis de defendre ſa vie contre ſon Souverain* : mais ces courageuſes maximes ſi promptement démenties par des maximes contraires, ne ſervent qu'à juſtifier ce que j'ai dit des Variations de la Réforme, qui d'une part a été forcée par la vérité à reconnoître ce qu'on doit au Prince & à la Patrie, & de l'autre y a renoncé par d'expreſſes déciſions.

On peut voir encore en cette occaſion ce qu'on doit attendre de notre Miniſtre ſur l'Hiſtoire des Albigeois & des Vaudois, où il prend le tôn de vainqueur d'une maniére qui, à ce qu'on dit, a ébloui tout le Parti : mais j'eſpére qu'il faudra bien tôt dépôſer cet air ſuperbe, & dès-à-préſent on peut voir combien l'Hiſtoire Vaudoiſe eſt inconnue à cet Auteur en la reprenant dès ſon origine, puiſqu'il en ignore même ce qui s'eſt paſſé du tems de nos peres, juſqu'à nous donner les Vaudois de ce dernier tems comme des gens où l'on cherche en vain une ombre de rebellion, & leurs Barbes comme des Docteurs qui n'ont jamais

XXXII. *Autres Synodes & aſſemblées eccléſiaſtiques dans la réforme pour autoriſer la révolte.*

varié dans une partie ſi eſſentielle de la Doctrine Chrétienne.

Après leur déciſion qui fut prononcée en 1561. toute la Réforme retentit de décrets ſemblables, où la domination fut raviſie, & la Majeſté blaſphémée. En 1562. *une aſſemblée* tenue à Paris, *où étoient les principaux de l'Egliſe, réſolut qu'on prendroit les armes ſi la néceſſité amenoit les Egliſes à ce point.* C'eſt Beze qui le raconte dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. Pour excuſer l'Egliſe de cet attentat, M. Baſnage fait ſemblant de vouloir douter *ſi ces principaux de l'Egliſe étoient Eccléſiaſtiques ou plûtôt Laïques.* Sans doute, il y avoit beaucoup de Laïques, puiſque les aſſemblées de la Réforme les plus Eccléſiaſtiques ſont compoſées d'Anciens, c'eſt-à-dire de purs Laïques, plus que de Miniſtres. Mais enfin s'il y eut de l'ordre dans cette aſſemblée où la queſtion propoſée regardoit la Religion & la conſcience, les Miniſtres y devoient tenir le premier rang: & ſans s'arrêter à ces chicanes de M. Baſnage, Caſtelnau dont il loue l'Hiſtoire, nous apprend qu'au commencement de la guerre civile *les Huguenots firent aſſembler leur Synode général en la Ville d'Orléans, où il fut déliberé des moyens*

Var. Liv. X. n. 47.

Liv. VI. p. 6.

T. I. 2. p. ch. VI. p. 519.

Mém. de Caſt. Liv. III.

de faire une armée, d'amaſſer de l'argent, lever des gens de tous côtés, & enrôler tous ceux qui pourroient porter les armes. Puis ils firent publier jeûnes & priéres ſolemnelles par toutes leurs Egliſes pour éviter les dangers & perſécutions qui ſe preſentoient contre eux.

Qu'on diſe encore que ce *Synode général* n'étoit pas une aſſemblée Eccléſiaſtique, ou qu'on n'y approuva pas la priſe des armes contre le Roi & la Patrie. On n'en demeura pas-là : il ſe tint encore un Synode à ſaint Jean d'Angely, où la queſtion étant propoſée, *s'il étoit permis par la parole de Dieu de prendre les armes pour la liberté de conſcience, & pour délivrer le Roi & la Reine contre ceux qui violoient les Edits, & contre les perturbateurs du repos public, il fut decidé qu'on le pouvoit.* Laiſſons à part les prétextes qui ne manquent jamais à la révolte, & dont auſſi nous avons vû la vanité. Enfin le fait eſt conſtant, & un Synode reſout *par la parole de Dieu*, que des ſujets peuvent armer ſans ordre du Prince, & ſe ſoûlever contre lui ſous prétexte de le délivrer. Car on vouloit le tenir pour captif entre les bras des Princes du Sang, à qui les Etats généraux l'avoient confié, & dans le ſein, pour ainſi parler, de ſon

Thu. T. 2. lib. XXX. *p.* 101. *an.* 1562.

Parlement & de ſa Ville Càpitale. C'étoit-là qu'il étoit captif, ſelon la Réforme; & il eût été entiérement libre entre les mains du Prince de Condé & des Huguenots. Le Synode le décide ainſi; & afin que rien ne manque à l'iniquité, la parole de Dieu y eſt employée. La même choſe fut reſolue dans un Synode de Saintes pour raffermir ceux qui doutoient *ſi cette guerre étoit licite, attendu que le Roi & la Reine ſa mere ayant l'adminiſtration du Royaume par les Etats, & le Roi de Navarre Lieutenant général repréſentant la perſonne du Roi tenoient le parti contraire*. Voila du moins le fait bien poſé, & on ſuppoſoit la Regente bien revenue de l'erreur où ſon ambition inquiéte l'avoit plongée. *Elle tenoit le parti contraire*, & demeuroit bien unie avec le Roi de Navarre, *repreſentant la perſonne du Roi* par l'autorité des Etats. Mais le Prince de Còndé ſon cadet avoit lui ſeul plus d'autorité que tout cela, parce qu'il ſe diſoit Réformé, & qu'il étoit le Chef du Parti: enſorte que ce Synode où il y avoit ſoixante Miniſtres, reſolut *par la parole de Dieu* (ſans laquelle on ne reſout rien dans la Réforme) *que la guerre n'étoit pas ſeulement* PERMISE ET LEGITIME, *mais encore* ABSOLUMENT NE-

Thu. ibid. la Pop. liv. VIII. f. 332.

CESSAIRE : ce qui fut ainſi decidé pour uſer de leurs propres termes, *toutes objections & doutes bien debatues par tout droit divin & humain.* Voila, ce me ſemble, aſſez de Synodes, aſſez d'aſſemblées, aſſez de decrets pour autoriſer la guerre civile ; & néanmoins on en vint encore à la réſolution du Synode national de Lyon que nous avons rapportée, qui confirma & exécuta toutes les reſolutions precédentes, en leur donnant la derniére force qu'elles pouvoient recevoir dans le Parti : & après cela je ſuis un fauſſaire d'accuſer toute la Réforme, d'avoir entrepris la guerre Civile par principe de Religion, & en corps d'Egliſe.

Il n'y a encore qu'à ſe ſouvenir des déciſions de Calvin : il n'y a qu'à rappeller celles de Beze qui ſe glorifie *d'avoir averti* DE LEUR DEVOIR, *tant en public par ſes prédications, que par lettres & de parole, tant M. le Prince de Condé que M. l'Amiral, & tous autres Seigneurs & gens de toutes qualités, faiſant profeſſion de l'Evangile, pour les induire à maintenir* PAR TOUS MOYENS A EUX POSSIBLES, *l'autorité des Edits du Roi, & l'innocence des pauvres oppreſſés : & depuis,* pourſuit ce Réformateur, *il a toujours continué dans la*

XXXIII. *Beze & les autres Miniſtres inſpirent la guerre & la révolte au parti.*

Sup. n. 20. var. X. n. 47. Bez. hiſt. liv. VI.

même volonté, exhortant toutefois un chacun d'uſer DES ARMES *en la plus grande modeſtie qu'il eſt poſſible, & de chercher après l'honneur de Dieu, la paix ſur toutes choſes.* POURVEU QU'ON NE SE LAISSE DECEVOIR. C'eſt aſſez en autoriſant la révolte que d'y recommander la modeſtie, comme ſi on pouvoit être à la fois & modeſte & rebelle contre ſon Roi.

Les Miniſtres étoient ſi ardens à prêcher la guerre, que les Rochelois reſolus au commencement à demeurer dans l'obéiſſance, furent contraints de chaſſer Ambroiſe Faget, dont les prêches ſéditieux les animoient à prendre les armes. Le fait eſt conſtant par Aubigné & par d'autres Hiſtoriens. Il falloit bannir les Miniſtres lorſqu'on vouloit demeurer dans ſon devoir; & nous avons vû qu'on ne put conclure la paix après le ſiége d'Orléans, qu'en excluant les Miniſtres de toutes les délibérations. Il ne faut donc plus demander ſi l'aſſemblée de Paris, où l'on reſolut de prendre les armes, étoit gouvernée par les Miniſtres, & la proteſtation qu'ils publierent contre cette paix, fit bien voir de qui venoient les conſeils de la guerre.

Liv. III. ch. 6. Sup. n. 20. 21.

XXXIV. *Lettre de la pretendue Egliſe de Paris à la Reine Catherine.*

Je ne dois pas omettre ici la lettre que la pretendue Egliſe de Paris écrivit à la

Reine Catherine, parce qu'elle eſt d'un ſtyle extraordinaire envers une Reine, & confirme admirablement tout ce qu'on a vû de l'eſprit de la Réforme. Elle fut écrite en 1560. un peu devant la condamnation d'Anne du Bourg : & la lettre porte : *que ſi on attentoit plus outre contre lui & les autres Chrétiens, il y auroit grand danger de troubles & émotions, & que les hommes preſſés par trop grande violence ne reſſemblaſſent aux eaux d'un étang, la chauſſée duquel rompue, les eaux n'apportoient par leur impetuoſité que ruine & dommage aux terres voiſines : non,* pourſuivoient-ils, *que cela avînt par ceux qui deſſous leur miniſtére avoient embraſſé la réformation de l'Evangile ; car elle devoit attendre d'eux toute obéiſſance, mais pour ce qu'il y en avoit d'autres en plus grand nombre* CENT FOIS, *qui connoiſſant les abus du Pape, & ne s'étant encore rangés à la diſcipline Eccléſiaſtique,* NE POURROIENT SOUFFRIR *la perſécution : de quoi ils avoient bien voulu l'avertir, afin qu'avenant quelque méchef elle ne penſât icelui procéder d'eux.* *Beze Liv. III. p. 227.*

Beze nous a conſervé cette lettre, & on y remarque d'abord deux choſes contraires. En apparence on y promettoit une obéiſſance inviolable. Le Royaume

n'a rien à craindre, diſent les Miniſtres, de ceux qui ſe ſont ſoûmis *à leur miniſtére.* Il n'y a que ceux des Réformés qui ne ſe ſont pas encore rangés à la diſcipline *qui ne pourront ſouffrir la perſécution:* les autres, à les ouir, ſont à toute épreuve : voila parler en ſujets à qui la loi éternelle fait ſentir leur devoir. Mais ils ne demeurent pas long-tems ſur ce ton ſoûmis : on les auroit cru trop endurans, & ils ajoûtent auſſi-tôt après, qu'il y en a beaucoup d'autres parmi eux de qui tout eſt à craindre juſqu'aux plus grands excès, & juſqu'aux débordemens les plus furieux. Ainſi ils diront, ſi vous voulez, avec ſaint Paul, pour exagerer leur patience: *Nous ſommes comme des brebis deſtinées à la boucherie:* mais ſi vous les preſſez, ils tiendront bien-tôt un autre langage, & vous diront hardiment: Ne vous y trompez pas : nous ne ſommes pas ſi brebis ni ſi patiens que vous pourriez croire : il eſt vrai qu'il y en a parmi nous, dont vous n'avez rien à craindre; mais le nombre en eſt petit : le nombre des emportés eſt *cent fois plus grand.* Que ne devoit-on craindre de cette Réforme ? Au lieu que les premiers Chrétiens diſoient aux Empereurs & à tout l'Empire, comme on a vû dans le précedent

Rom. VIII. 36.

Avertiſſement: Vous n'avez rien à crain- 5. *Avert. n.*
dre de nous : ceux-ci écrivent à la Reine ; 1. *l.* 13.
Tout eſt à craindre. Leurs menaces ne furent pas vaines : tôt après on les vit ſuivies de la conjuration d'Amboiſe, de la priſe univerſelle des armes, des Décrets de trente Synodes qui les autoriſoient : tout, & peuples, & Miniſtres mêmes, & Synodes, & Conſiſtoires paſſa au rang de ces *ames indiſciplinées* dont on avoit menacé la Reine : on vit cette prétendue Egliſe de Paris, qui promettoit, ſelon l'Evangile, une ſoumiſſion à toute épreuve, ſonner le tocſin pour animer toutes les autres à la guerre ; & les Miniſtres qui avertiſſoient que les peuples, comme les eaux d'un étang, pourroient enfin rompre leurs digues, furent les premiers à les lever.

Cette ſeule Lettre eſt capable de pouſſer à bout les Jurieux, les Burnets, les Baſnages, & en un mot tous les Ecrivains de la Réforme. Car d'un côté, la prétendue Egliſe de Paris promet une obéiſſance à toute épreuve, & malgré la perſécution, ce qu'elle n'auroit pas fait, ſi elle ne s'y fût ſenti obligée par la régle de la vérité : de l'autre, elle menace le Roi en la perſonne de la Reine

ſa mere, & lui fait en effet la guerre un an ou deux ans après. Que diront donc les Miniſtres ? Qu'il eſt permis de prendre les armes contre ſon Roi ? la prétendue Egliſe de Paris les confond par ſes promeſſes. Que leur parti eſt demeuré dans la ſoumiſſion ? la même prétendue Egliſe les dément par ſes menaces. Que la Réforme n'a point varié dans ce dogme ſi eſſentiel à la tranquillité publique ? on voit toutes les variations dont nous l'avons convaincue, ramaſſées dans une ſeule Lettre, où en même tems qu'elle établit la Loi de l'obéiſſance, elle y déroge d'abord par ſes diſcours menaçans, toute prête à l'anéantir par les actions les plus ſanguinaires.

XXXV. *Pratique des aſſaſſinats dans la Réforme autoriſée par les Miniſtres.*

M. Baſnage entreprend de juſtifier la Réforme de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, & d'abord il réuſſit mal pour l'Amiral. *On lui fait un crime*, dit-il, *d'avoir oui quelquefois parler du deſſein d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe ſans s'y être oppoſé fortement.* Il ſupprime le principal chef de l'accuſation. L'Amiral n'eſt pas ſeulement convaincu d'avoir *oui quelquefois parler* de cet aſſaſſinat : il avoue lui-même que l'aſſaſſin lui a découvert ſon deſſein en partant d'auprès de lui pour l'exécuter ;

Baſn. 522.

l'exécuter : & que loin de l'en détourner, il lui donna de l'argent pour ſe monter, & pour vivre dans l'armée du Roi, où il alloit le commettre. C'eſt une complicité manifeſte : c'eſt non-ſeulement nourrir l'aſſaſſin, mais lui fournir des moyens pour exécuter ſon traître attentat. Beze nous a conſervé la déclaration où ſe trouve cet aveu formel de l'Amiral : M. Baſnage le taît, parce qu'il n'a rien à y répondre ; mais avec tous ſes artifices il n'a pû diſſimuler deux faits déciſifs : l'un, que l'Amiral a ſçû le crime ; l'autre, qu'il n'a voulu ni détourner ni découvrir le criminel. C'en eſt aſſez pour le condamner ſelon la Loi éternelle, qui met au rang des coupables ceux qui conſentent au crime, & ne prennent aucun ſoin de l'empêcher. L'Amiral, dit M. Baſnage, l'avoit fait autrefois : je le veux, quoique je ne le ſçache que de la bouche de l'Amiral même qui s'en vante ; mais en tout cas il devoit donc continuer à bien faire, & à ſatisfaire à une Loi dont il avoit reconnu la force. Mais, ajoute M. Baſnage, ce qui l'empêcha de découvrir cet aſſaſſinat, c'eſt que le Duc de Guiſe *avoit attenté à ſa perſonne*. C'eſt l'Amiral qui le dit, & le dit ſeul, & le dit ſans preuve : je l'ai

Beze, liv. VI. Var. X. 54. 55.

Ibid.

Var. ibid.

faiт voir dans l'Hiſtoire des Variations : M. Baſnage le diſſimule, & il croit le crime du Duc de Guiſe ſur la ſeule dépoſition de ſon ennemi. Ce n'eſt pas ainſi que je procéde, & j'ai convaincu l'Amiral par l'aveu de l'Amiral même. Mais après tout, & quoi qu'il en ſoit, la juſtice Chrétienne ſouffre-t-elle qu'on permette d'attenter ſur ſon ennemi, ni qu'on laiſſe périr ſon frere pour qui Jeſus-Chriſt eſt mort, en lui permettant de courir à la trahiſon & au meurtre, ſans ſeulement ſe mettre en peine de l'en détourner, pour ne pas dire, en lui fourniſſant de l'argent & du ſecours ? Mais je fais nos prétendus Réformés d'une conſcience trop délicate ſur l'aſſaſſinat. On ſçait aſſez que d'Andelot ne s'excuſa que foiblement du meurtre commis en la perſonne de Charri : l'Amiral ſon frere n'en fut non plus émû que lui : ces Meſſieurs vouloient bien qu'on ſçût qu'il ne faiſoit pas bon s'attaquer à eux, & que leurs amis ne leur manquoient pas dans le beſoin ; & le meurtre ne leur étoit rien, pourvû qu'on ne pût pas les en convaincre dans les formes. Ce ne ſont pas-là des ſoupçons, ce ſont des aſſaſſinats bien avérés dans l'Hiſtoire. La prédiction d'Anne

Baſn. ibid.

Brant. le Lab. addit. liv. I. T. I. p. 388.

Var. X. n. 51.

du Bourg coûta la vie au Préſident Minart. M. Baſnage m'a demandé ſi j'étois aſſez crédule pour m'imaginer que Julien l'Apoſtat ait été tué par un Ange. Je pourrois bien à mon tour lui demander, s'il *eſt ſi crédule*, que de croire que du Bourg ait été Prophete; ou que quelqu'un des Eſprits céleſtes ait tué Minart. La Réforme étoit toute pleine d'Anges ſemblables. Les deux compagnons du Préſident n'échapperent à leurs mains que par hazard: mais Julien Freme ne s'en ſauva pas: *Il portoit*, dit Caſtelnau, *des mémoires & papiers pour faire le procès à pluſieurs grands Proteſtans & partiſans de cette Cauſe*. Il en mourut: les Anges de la Réforme ne manquerent pas leur coup à cette fois, & l'envoyerent avec le Préſident Minart.

Caſteln. l. 1. ch. 5. p. 9.

Je me ſuis ſenti obligé à remarquer ces aſſaſſinats dans l'Hiſtoire des Variations, & je ſuis encore contraint de les répeter ici; ſi la Réforme s'en fâche, je veux bien m'en taire à jamais, pourvû enfin qu'elle ceſſe de nous tant vanter ſes Héros & ſa feinte douceur. M. Baſnage nous veut faire accroire que tous ces meurtres infâmes, & même celui de Poltrot fut *hautement déſavoué par les Chefs du parti*; il ne fut que foiblement

Baſn. ibid. 121.

déſavoué, comme on a vû, puiſque l'Amiral en avoue aſſez pour ſe déclarer complice. Il n'y a qu'à revoir l'Hiſtoire
Var. X. 54. 55. des Variations pour en demeurer convaincu. Pour Beze je lui fais juſtice, &
Ibid. 55. je reconnois *que Poltrot après l'avoir accuſé d'abord, perſiſta juſqu'à la mort à le decharger*. M. Baſnage le répete, & il prouve parfaitement bien ce que perſonne ne lui conteſte; mais en récompenſe, il ne dit mot ſur ce qui charge la Réforme de tous ces crimes: c'eſt que Poltrot & les autres s'en expliquoient hautement ſans que perſonne les en reprît: ce qui montre combien la Réforme étoit indulgente à ces pieux aſſaſſinats. J'ai auſſi reproché à Beze *l'approba-*
Var. X. n. 55. Supr. n. 18. *tion qu'il avoit donnée à l'entrepriſe d'Amboiſe, ſans comparaiſon plus criminelle* que le meurtre de Poltrot. Ce traître pouvoit-il croire que ce fût un crime de maſſacrer le Duc de Guiſe, après avoir vû tout le parti entrer par conjuration, dans un ſemblable deſſein contre ce
Var. X. 55. Prince, avec l'approbation *des plus doctes Théologiens* de la Réforme, & de Beze lui-même, qui en trouve, comme on a vû, le deſſein très-juſte? C'eſt à quoi il falloit répondre; mais le Miniſtre ne l'entreprend pas. J'avois encore ajouté

ce qui eſt hors de tout doute : *Que Beze devant l'action ne fit rien pour l'empêcher, encore qu'il ne pût pas l'ignorer*, puiſque la déclaration en étoit publique : & *qu'après qu'elle eut été faite, il n'oublia rien pour lui donner toute la couleur d'une action inſpirée.* Pour en être entierement convaincu, il ne faut que lire l'Hiſtoire des Variations, & voir en même tems le profond ſilence de M. Baſnage.

XXXVI. *M. Burnet critique en vain les Variations : ſon ignorance ſur le Droit François eſt de nouveau démontrée.*

J'ai ſatisfait ce Miniſtre ſur ce qui regarde la France ; & le Lecteur peut juger ſi ſon Livre où il laiſſe ſans replique ce qu'il y a de plus convainquant, & où il déguiſe le reſte avec des fauſſetés ſi évidentes, mérite le nom de réponſe. Il ne faut pas laiſſer croire à M. Burnet que ſa petite Critique ſur l'Hiſtoire des Variations ſoit meilleure. Il s'offenſe du juſte reproche que je lui ai fait de parler des affaires de France comme un Proteſtant entêté & un étranger mal inſtruit. Je fais plus ; car je lui fais voir qu'il a pris pour le Droit François, les murmures & les libelles des mécontens. Comment s'en peut-il laver, puiſqu'après avoir été ſi bien averti, il tombe encore dans la même faute ? Il ne faut qu'entendre ſa Critique, où il parle ainſi : *Si*, dit-il, *M. de Meaux* *Crit. p. 35.*

s'étoit donné la peine de parcourir le vingt-troiſiéme Livre de M. de Thou, qui traite de l'adminiſtration des affaires ſous François II. il y auroit trouvé tout ce que j'ai allégué concernant les opinions des Juriſconſultes François. Sans doute je l'aurois trouvé, mais dans des libelles ſans nom. Car, continue notre Docteur, *M. de Thou fait un long extrait d'un Livre écrit ſur la fin du mois d'Octobre de l'an 1559. contre la part qu'une femme & des étrangers prenoient au gouvernement du Royaume.* Il eſt vrai, tout cela ſe trouve dans cet extrait, & on y trouve encore *que les Rois de France ne ſont en âge de regner par eux-mêmes qu'à vingt-cinq ans.* Mais on y trouve en même tems, que ce Livre qu'on fait tant valoir, eſt *un libelle* ſans nom d'Auteur qu'on ſema parmi le peuple pour l'émouvoir, & que M. de Thou a rapporté comme un fidéle Hiſtorien, de même qu'il a rapporté dans le même endroit *les diſcours licentieux qu'on répandoit artificieuſement parmi le peuple, ſous prétexte de défendre la liberté publique.* Voilà les Juriſconſultes de M. Burnet, & les ſources où il a puiſé les maximes du Droit public des François.

Ibid. 634.

XXXVII. *Suite de la conviction de*

Mais puiſque cent ans après que tous ces petits Ecrits ſont diſſipés, & que

l'Hiſtoire en a reconnu la malignité, M. Burnet ſe met encore à la tête de ſes Réformés pour les défendre : venons au fond. C'eſt un fait conſtant que François II. étoit reconnu pour majeur dans tout le Royaume : la Reine ſa mere, préſidoit à ſes Conſeils : Antoine, Roi de Navarre, premier Prince du Sang, qui fût ſollicité de troubler le gouvernement, ne ſe laiſſa pas ébranler non plus que les autres Princes du Sang : le ſeul Prince de Condé que ſes liaiſons avec l'Amiral & les Huguenots rendoient ſuſpect dès-lors, fit quelques démarches qui n'eurent aucun effet, & qu'on traita de ſéditieuſes : tout étoit tranquille : on murmuroit contre les Princes de Guiſe, comme on fait contre les autres Favoris bons ou mauvais : que ſert ici de parler des prétextes dont on ſe ſervit ? Le fond étoit que les mécontens vouloient obliger le Roi à former ſon Conſeil à leur gré. Cependant on ne nioit pas que le Duc de Guiſe n'eût ſauvé l'Etat en pluſieurs rencontres, & qu'au grand bonheur de la France, il n'eût été bien avant dans les affaires ſous le regne précédent. Metz & Calais ſont des témoins immortels de ſon zéle pour le bien de l'Etat : on s'obſtinoit néanmoins

M. Burnet, qui vient au ſecours de la Réforme.

Thuan. XXIII. page 616.

à lui trouver le cœur étranger malgré ſes ſervices, & encore que la branche d'où il étoit iſſu eût fait tige en France. Quoi qu'il en fût, ce qui décidoit contre les Auteurs du libelle, c'eſt que le gouvernement étoit reconnu par les armées & par les Provinces, dans toutes les Compagnies & dans tous les Ordres du Royaume; en ſorte que les affaires alloient leur train ſans contradiction juſqu'au tumulte d'Amboiſe, auquel tous ces libelles préparoient la voye.

Tous ces faits ſont bien conſtans dans notre Hiſtoire, & en particulier dans celle de M. de Thou. Diſons plus: M. Burnet ne nie pas lui-même que dès l'an 1374. il n'y eût une Ordonnance de Charles V. ſurnommé le Sage, & en effet le plus aviſé & le plus prévoyant de tous nos Rois, qui régloit les majorités à quatorze ans, ou pour mieux dire, à la quatorziéme année. Notre Auteur fait ſemblant de croire que cette Ordonnance ne fut pas ſuivie; mais c'eſt nier, non quelques faits particuliers, mais une ſuite de faits ſi conſtans, qu'il n'y a pas moyen de les déſavouer, puiſqu'on ſçait non-ſeulement que cette Ordonnance de Charles V. a été ſouvent confirmée par ſes

ſucceſſeurs, mais encore dans le fait que toutes les minorités arrivées depuis ont été réglées ſur ce pied-là. Et d'abord Charles VI. fils de Charles V. fut déclaré majeur à l'âge qui y étoit porté. Les autres Rois juſqu'à Charles VIII. étoient venus à la Couronne en âge viril: mais Charles VIII. avoit ſeulement treize ans & demi à la mort de Louis XI. ſon pere. Cependant *il fut ordonné dans les Etats de Tours qu'il n'y auroit aucun Régent en France:* ſa perſonne fut confiée à Madame de Beaujeu ſa ſœur aînée; *de quoi Louis, Duc d'Orleans, ne fut pas content;* mais la majorité du jeune Roi n'en fut pas moins reconnue. Après les regnes de Louis XII. de François I. & de Henri II. François II. fut le premier qui tomba dans le cas de l'Ordonnance de Charles V. & encore qu'il n'eût que quinze ans, il fut naturellement & ſans aucune contradiction reconnu majeur, conformément aux derniers exemples de Charles VI. & de Charles VIII. où l'autorité des Etats Généraux avoit paſſé. La maxime étoit ſi conſtante, qu'elle fut ſuivie ſans difficulté ſous Charles IX. frere, & ſucceſſeur de François II. qui fut auſſi ſans contradiction déclaré majeur dans ſa quator-

Du Tillet, Chron. abreg. des Rois de France.

ziéme année, & gouverna ſon Royaume par les conſeils de la Reine ſa mere, qui avoit été Régente. Car pour les Reines que l'Auteur ſans nom, du libelle ſéditieux, vouloit exclure abſolument du gouvernement, il en étoit démenti par les exemples des ſiécles paſſés. Les Régences, quoique malheureuſes, de Fredegonde & de Brunehaud, ne laiſſent pas de faire connoître l'ancien eſprit de nos ancêtres dès l'origine de la Monarchie; & ſans ici alléguer les autres Régences, celle de la Reine Blanche étoit en vénération à tous les peuples. Il y avoit tant d'autres exemples anciens & modernes d'une ſemblable conduite, qu'on ne pouvoit les nier ſans impudence. Ainſi le gouvernement n'eut rien d'extraordinaire ni d'irrégulier ſous François II. & M. Burnet n'a pû l'improuver qu'en préférant les libelles aux Ordonnances, & les cabales aux Conſeils publics.

XXXVIII. *M Burnet falſifie le paſſage de M. de Thou dont il ſe prévaut contre du Tillet.*

C'eſt ainſi que du Tillet, reconnu par tous les François pour le plus ſçavant & le plus fidéle Interprete du gouvernement de France, eſt devenu odieux à cet Auteur, à cauſe qu'il étoit du parti Royal: il voudroit même nous faire accroire que *M. de Thou cenſure du Tillet*,

Crit. p. 37.

& favoriſe ſon adverſaire ; mais il ne faut que ce ſeul endroit pour découvrir la mauvaiſe foi de M. Burnet, puiſque loin d'avoir cenſuré le Livre de du Tillet, M. de Thou lui donne au contraire ce grand éloge : *Que ce Livre qu'on avoit blâmé dans le tems qu'il fut publié, en haine de ceux de Guiſe pour qui il fut fait ; fut rappellé en uſage par le Chancelier de l'Hôpital durant la minorité de Charles IX. & élevé à un ſi haut point d'autorité qu'on lui donna rang parmi les Ordonnances de nos Rois.* Ce qu'il dit que ce Livre de du Tillet fut rappellé en uſage ; c'eſt qu'ayant été imprimé d'abord par ordre du Roi, les cabales le décrierent ; mais *la face des choſes étant changée*, comme parle M. de Thou, *& l'expérience ayant fait voir que ceux qui vouloient s'attirer l'autorité* (durant la minorité des Rois) *avoient mis par leur ambition dans un extrême péril l'Etat diviſé de factions :* tout le monde connut clairement qu'il en falloit revenir aux maximes que du Tillet avoit établies par tant d'Ordonnances & tant d'exemples ; & en effet, après la déciſion d'un auſſi grave Chancelier que Michel de l'Hôpital, ce qu'avoit écrit cet Auteur paſſa pour inviolable parmi nous, comme tiré

Thuan. 23. p. 638.

Thuan. ibid.

des Archives & des Regiſtres publics ; qu'il avoit maniés long-tems avec autant de fidélité que d'intelligence. Voilà comme M. de Thou a cenſuré du Tillet, & voilà comme M. Burnet lit ſes Auteurs.

Il n'a point trouvé d'autre remede à ce paſſage de M. de Thou que de le corrompre. Au lieu que M. de Thou dit préciſément *que le Livre de du Tillet fut rappellé en uſage par le Chancelier de l'Hôpital : Is Liber in uſum revocatus fuit à Michaele Hoſpitalio :* il lui fait dire *que c'eſt l'Ordonnance de Charles V.* qui fut rappellée en uſage par ce ſçavant Chancelier : au lieu que M. de Thou continue à dire que ce Livre *mérita tant d'autorité qu'il fut mis au rang des Ordonnances ;* M. Burnet lui fait dire *que l'Ordonnance de Charles V.* (dont il n'eſt fait nulle mention en cet endroit de M. de Thou) *fut inſérée entre les Edits Royaux :* comme ſi une Ordonnance reçûe tant de fois par les Etats Généraux, & ſi conſtamment pratiquée, eût eû beſoin de recevoir une nouvelle autorité du Chancelier de l'Hôpital, ou que ce fût une choſe bien rare de mettre un Edit Royal ſi authentique parmi les Edits Royaux. Ce qu'il y avoit de rare &

de remarquable, c'eſt de donner cette autorité au Livre d'un Particulier; & c'eſt ce qui arriva, dit M. de Thou, à celui de du Tillet : tant on le jugea rempli des ſentimens & de la doctrine de toute la France.

Que M. Burnet ceſſe donc de parler de nos affaires, puiſque toutes les fois qu'il y met la main il augmente ſa confuſion ; & qu'il ceſſe d'attribuer à M. de Thou ſes erreurs & ſes ignorances, en falſifiant comme il fait un ſi grand Auteur. Il triomphe cependant, & comme s'il avoit fermé la bouche à tous les François, il inſulte au gouvernement de France. Je ne daignerai lui répondre : ce n'eſt pas à un homme de cette trempe, de cenſurer le gouvernement de la plus noble & de la plus ancienne de toutes les Monarchies ; & en tout cas, s'il nous veut donner pour modéle celui d'Angleterre, il devroit attendre qu'il eût pris une forme arrêtée, & qu'on y fût du moins convenu d'une régle ſtable & fixe pour la ſucceſſion, qui eſt le fondement des Etats. *Ibid. 57.*

XXXIX. *On marque à M. Burnet qui ſe retracte ſur la Régence du Roi de Na-*

Je louerois la retractation que fait cet Auteur de l'erreur où il eſt tombé ſur la Régence prétendue du Roi de Navarre ; mais on ne doit pas ſe faire hon-

varre, juſqu'où il devoit pouſſer ſ.s rétractations. Crit. p. 34. 85.

neur de ſi peu de choſe pendant qu'on perſiſte à ſoûtenir des erreurs bien plus eſſentielles. Si M. Burnet avoit à ſe repentir, c'étoit d'avoir donné ſon approbation aux révoltes des Proteſtans, c'étoit d'avoir autoriſé la plus noire des conjurations, c'eſt-à-dire, celle d'Amboiſe; & pour paſſer à d'autres matiéres, c'étoit d'avoir mis au rang des plus grands Saints un Cranmer qui n'a jamais refuſé ſa main, ſa bouche, ſon conſentement aux iniquités & aux violences d'un Roi injuſte; qui lui a ſacrifié durant treize ans ſa Religion & ſa conſcience; qui en mourant a renié deux fois ſa croyance, & dont on oſe encore comparer la perpétuelle & infâme corruption à la foibleſſe de ſaint Pierre, qui n'a duré qu'un moment, & qui fut ſitôt expiée par des larmes intariſſables.

XL.

La Réformée a introduit dans l'Ecoſſe des aſſaſſinats & des rebellions que M. Burnet colore auſſi mal que celles de France: Addition notable à l'hiſtoire des Variations.

Il ne peut reſter aucun doute ſur les révoltes de la Réforme en France, & les palliations de M. Burnet ſont auſſi foibles pour les excuſer que celles de M. Baſnage; mais peut-être qu'il aura mieux réuſſi à colorer les rebellions de ſon païs. C'eſt ce qu'il eſt bon d'examiner pendant que nous ſommes ſur cette matiére. Il eſt conſtant dans le fait que l'eſprit de ſédition & de révolte parut en Ecoſſe

comme en France & par-tout ailleurs dès que la nouvelle Réforme y fut portée. Elle ſe contint comme en France ſous les regnes forts, tel que fut celui de Jacques V. Comme en France, elle s'emporta aux derniers excès ſous les foibles regnes & dans les minorités, telle que fut celle de Marie Stuart qui avoit à peine ſix jours lorſqu'elle vint à la Couronne. Une ſi longue minorité & l'abſence de la jeune Reine qui étoit en France, où elle épouſa le Dauphin François, donnerent lieu aux Réformés de ſon Royaume de tout entreprendre contre elle. Ils commencerent à s'autoriſer par l'aſſaſſinat du Cardinal David Beton Archevêque de ſaint André & Primat du Royaume. Il eſt conſtant de l'aveu de tous les Auteurs, & entre autres de M. Burnet, que le prétendu martyre de George Viſchard, un des Prédicants de la Réforme, donna lieu à la conjuration par laquelle ce Cardinal perdit la vie. On répandit une opinion qu'il étoit digne de mort pour avoir fait mourir Viſchard contre les loix; que ſi le Gouvernement n'avoit pas aſſez de force alors pour le punir, c'étoit aux particuliers à prendre ce ſoin, & que les aſſaſſins d'un uſurpateur avoient de tout

Hiſt. de la réforme l. I. liv. III. p. 461. & ſuiv.

Burn. ibid.

tems été eſtimés dignes de louanges. C'eſt ce que raconte M. Burnet. On reconnoît le génie de la Réforme qui a toujours de bonnes raiſons pour ſe venger de ſes ennemis & uſurper la puiſſance publique. Les conjurés prévenus de ces ſentimens entrerent dans le Château du Cardinal ; & l'ayant engagé à leur ouvrir la porte de ſa chambre où il s'étoit barricadé, ils le maſſacrerent ſans pitié. Ainſi ils joignirent la perfidie à la cruauté. *La mort de Beton*, dit M. Burnet, *fit porter des jugemens aſſez oppoſés. Il ſe trouva des perſonnes qui voulurent juſtifier les conjurés en diſant qu'ils n'avoient rien fait que tuer un voleur inſigne. D'autres bien aiſes que le Cardinal fût mort, condamnoient pourtant la maniére dont on l'avoit aſſaſſiné, & y trouvoient* TROP DE PERFIDIE *& de cruauté.* S'il y en eût eû un peu moins, l'affaire auroit pû paſſer. C'eſt ſur cet acte ſanguinaire que la réformation a été fondée en Ecoſſe ; & il eſt bon de remarquer comment il eſt raconté dans un livre imprimé à Londres, qui a pour titre : *Hiſtoire de la Réformation d'Ecoſſe.* Après s'être ſaiſis du Château & de la chambre du Cardinal par la perfidie qu'on vient de voir, les conjurés *le trouverent aſſis dans une*

Hiſt. de la Réformation d'Ecoſſe. A Lond. 1644. p. 72.

chaire qui leur crioit : Je ſuis Prêtre, je ſuis Prêtre, ne me tuez pas. Jean Leſlé ſuivant ſes anciens vœux frappa le premier & lui donna un ou deux coups, comme fit auſſi Pierre Carmichaelle. Mais Jacques Malvin HOMME D'UN NATUREL DOUX ET TRES-MODESTE, *croyant qu'ils étoient tous deux en colére, les arrêta en diſant : Cet œuvre & jugement de Dieu doit être fait avec une plus grande gravité. Alors preſentant la pointe de l'épée au Cardinal, il lui dit : Repens-toi de ta mauvaiſe vie paſſée, & en particulier d'avoir répandu le ſang de ce notable inſtrument de Dieu Georges Viſchard, qui conſumé par le feu devant les hommes, crie néanmoins vengeance contre toi ; & nous ſommes envoyés de Dieu pour en faire le châtiment. Car je proteſte ici en preſence de mon Dieu, que ni la haine de ta perſonne, ni l'amour de tes richeſſes, ni la crainte d'aucun mal que tu m'aurois pû faire en particulier, ne m'ont porté ou ne me portent à te frapper ; mais ſeulement parce que tu as été & que tu es encore un ennemi obſtiné de* JESUS-CHRIST *& de ſon Evangile. Enſuite il lui donna deux ou trois coups d'épée au travers du corps.* On n'avoit jamais vû encore de douceur ni de modeſtie de cette nature, ni la pénitence prêchée à un homme en

cette forme, ni un aſſaſſinat ſi religieuſement commis. On voit combien ſerieuſement tout cela eſt raconté dans l'*Hiſtoire de la Réformation d'Ecoſſe*. C'eſt en effet par cette action que les Réformés commencerent à prendre les armes; & on lui donne par-tout dans cette Hiſtoire l'air d'une action inſpirée pour l'honneur de l'Evangile. Tout le monde fut perſuadé que les Miniſtres étoient du complot: mais pour ici ne raconter que les choſes dont M. Burnet demeure d'accord, il eſt certain que les conjurés s'étant emparés du Château où ils avoient fait le meurtre, & y ayant ſoûtenu le ſiége pour éviter la juſte vengeance de leur ſacrilége, *quelques nouveaux Prédicateurs allerent s'y réfugier avec eux*. Cette marque d'intelligence & de complicité eſt manifeſte. Les coupables du même crime cherchent naturellement un même refuge. Mais il faut voir de quelle couleur M. Burnet a voulu couvrir cette honteuſe action de ſes Prédicants. *Ces nouveaux Prédicateurs*, dit-il, *lorſque le coup eut été fait, allerent véritablement ſe refugier dans le Château où les aſſaſſins s'étoient mis à couvert; mais aucun d'eux n'étoit entré dans cette conjuration, pas même par un ſimple conſentement: & ſi*

Burn. ibid.

Ibid.

pluſieurs tâcherent enſuite de pallier l'énormité de ce crime, je ne trouve point qu'aucun entreprît de le juſtifier. On voit déja deux faits conſtans : l'un que *ces nouveaux Prédicateurs* eurent le même azile que les meurtriers : & l'autre, qu'ils pallierent l'énormité du meurtre. Voilà de l'aveu de M. Burnet les premiers fruits de la Réforme : on y pallie, ſelon lui, les crimes les plus énormes. Hé que vouloient-ils qu'ils fiſſent ? qu'ils donnaſſent ouvertement leur approbation, pour ſe rendre exécrables à tout le genre humain ? C'eſt ainſi que la Réforme commence. Tout ce qu'on peut dire en faveur de ſes Auteurs, c'eſt qu'en palliant les aſſaſſinats les plus barbares, ils n'en étoient pas venus juſqu'à l'excès de les approuver ouvertement. M. Burnet ajoûte que, *comme ces nouveaux Prédicateurs apprehenderent que le Clergé ne vengeât ſur eux la mort de Beton, ils ſe retirerent dans le Château* où ils s'étoient refugiés. C'eſt, en voulant les excuſer, achever de les convaincre. Car je demande, quand a-t-on vû des innocens ſe ranger volontairement avec les coupables ? & ſi au lieu de ſe diſculper ou de ſe mettre à couvert de la vengeance publique, ce n'eſt pas-là au contraire en ſe déclarant

complice l'irriter davantage ? Quel exil ne devoit-on pas plûtôt choiſir qu'un azile ſi infâme ? & pouvoit-on s'éloigner trop de gens ſi indignes de vivre ? Cependant M. Burnet raconte lui-même qu'un nommé *Jean Rough* un de ces nouveaux Prédicateurs de l'Evangile, *prit ſa route en Angleterre*; mais ce fut *à cauſe qu'il ne pût ſouffrir la licence des ſoldats de la garniſon, de qui la vie faiſoit honte à la cauſe dont ils ſe couvroient*, c'eſt-à-dire, à la Réforme. Ce ne fut ni l'aſſaſſinat commis avec perfidie ſur la perſonne d'un Cardinal & d'un Archevêque, ni l'audace de le défendre par les armes contre la puiſſance publique, qui firent horreur à ce Prédicant; mais ſeulement la licence des ſoldats : il auroit toleré en eux l'aſſaſſinat & la rebellion, ſi le reſte de leur vie eût un peu mieux ſoûtenu le titre de Réformés qu'ils ſe donnoient. Au ſurplus, & lui & les autres Docteurs de la Réforme ſe joignirent aux meurtriers, & ils chercherent des excuſes à leur crime.

Ibid. p. 463.

Je trouve au nombre de ceux qui ſe joignirent à ces aſſaſſins, Jean Knox ce fameux diſciple de Jean Calvin & le Chef des Réformateurs de l'Ecoſſe. On le croit Auteur de l'*Hiſtoire de la Réfor-*

Bucan. l. XV. Thuan. l. III.

mation de l'Ecoſſe, où l'on vient de voir l'aſſaſſinat étalé avec autant d'appareil & d'auſſi belles couleurs qu'on auroit pû faire les actions les plus approuvées. Il eſt bien conſtant d'ailleurs que Jean Knox ſe retira comme les autres Prédicans dans le Château avec les meurtriers; & tout ce qu'on dit pour l'excuſer, c'eſt qu'il ne s'y mit avec eux qu'après la levée du ſiége: comme ſi en quelque tems que ce fût, je ne dis pas un Réformateur, mais un homme de bien, n'eût pas dû avoir en horreur les Auteurs d'un crime ſi énorme, & les éviter comme des monſtres. Les plus zélés défenſeurs de ce Chef de la Réforme d'Ecoſſe demeurent d'accord que cette action eſt inſoûtenable. Monſieur Burnet n'a oſé la remarquer; & il diſſimule encore ce que raconte Bucanan, & après lui Monſieur de Thou, que Jean Knox reprenoit *ceux du Château des viols & des pilleries qu'ils faiſoient dans le voiſinage*: mais ſans qu'on ait remarqué que jamais non plus que Jean Rough, il leur ait dit le moindre mot de leur aſſaſſinat. *Ibid.*

Il auroit trop démenti ſa propre Doctrine. Car c'eſt lui qui dans ce fameux avertiſſement à la Nobleſſe & au peuple d'Ecoſſe, ne craint point d'écrire ces *Jo. Knox admon. ad Nob. & Pop. Scot.*

mots ; *J'aſſurerai hardiment que les Gentilshommes, les Gouverneurs, les Juges & le Peuple d'Angleterre, devoient non-ſeulement réſiſter à Marie leur Reine, cette nouvelle Jezabel, dès-lors qu'elle commença à éteindre l'Evangile, mais encore la faire mourir avec tous ſes Prêtres & tous ceux qui entroient dans ſes deſſeins.* Qui doute donc qu'avec ces principes un tel homme ne dût approuver le meurtre du Cardinal Beton, puiſqu'il auroit même approuvé celui de la Reine d'Angleterre & de tous ſes Prêtres, non-ſeulement depuis qu'elle eut puni du dernier ſupplice les Auteurs de la Réforme, mais encore dès le moment qu'elle commença à la vouloir ſupprimer ?

Tels ont été les ſentimens des Auteurs, & comme on les appelle dans le Parti, des Apôtres de la Réforme, bien éloignés en cela comme en tout le reſte des Apôtres de J. C. Ce Jean Knox eſt encore celui dont le violent diſcours anima tellement le peuple réformé de Perth à la ſédition, qu'il en arriva des meurtres & des pilleries par toute la Ville, que l'autorité de la Régente ne put jamais appaiſer. Depuis ce tems la révolte ne ceſſa de s'augmenter : la Reine n'eut plus d'autorité, qu'autant, dit M. Burnet,

qu'il plût à ſes peuples de dépendre de ſes volontés; ils ſecondérent les deſſeins de la Reine Eliſabeth, & on ſçait juſqu'où ils pouſſerent leur Reine Marie Stuart.

On trouve dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe, qu'après qu'elle eut été condamnée à mort, le Roi ſon fils ordonna des Prieres publiques pour elle; mais tous les Miniſtres refuſerent de les faire. Il crut que la Religion dont la Reine faiſoit profeſſion pouvoit les empêcher d'obéir à ſes ordres, & dreſſa lui-même cette formule de priere: *qu'il plût à Dieu l'éclaircir par la lumiére de la vérité, & la délivrer du péril où elle étoit.* Il n'y eut qu'un ſeul Miniſtre qui obéit, à la reſerve de ceux qui étoient domeſtiques du Roi: les autres aimerent mieux ne prier pas pour la converſion de leur Reine, que de demander à Dieu qu'il la délivrât du dernier ſupplice auquel ils la voyoient condamnée.

Ils ne furent pas plus tranquilles ſous le Roi Jacques ſon fils qui crut être échappé des mains de ſes ennemis plûtôt que de ſes ſujets, lorſque l'ordre de la ſucceſſion l'appella de la Couronne d'Ecoſſe à celle d'Angleterre. Tout le monde ſçait ce qu'il dit des Puritains ou Preſbyteriens, & de leurs maximes toujours

ennemies de la Royauté. Enfin il eût crû trouver la paix dans ſon nouveau Royaume d'Angleterre, s'il n'y eût pas trouvé cette ſecte, & le même eſprit que Jean Knox & Bucanan avoient inſpiré aux Ecoſſois. Mais enfin les Puritains qui en étoient pleins, ont dominé en Angleterre comme en Ecoſſe, & ils ont fait ſouffrir au fils & au petit-fils de ce Roi ce qu'on ſçait & ce qu'on voit. L'Angleterre a oublié ce qu'elle avoit conſervé de meilleur de l'ancienne Religion; & il a fallu, comme nous l'avons montré ailleurs, que la Doctrine de l'inviolable Majeſté des Rois cédât au Puritaniſme. Toutes les conjurations que nous avons vû s'élever en Angleterre contre les Rois & la Royauté, ont été notoirement entrepriſes par des gens de ce Parti. Le même Parti a renouvellé de nos jours l'aſſaſſinat du Cardinal Beton en la perſonne d'un de ſes ſucceſſeurs Archevêque de S. André, & Primat d'Ecoſſe comme lui. Les proclamations du meurtrier & celles des autres Fanatiques contre les Rois & l'Etat n'ont point eu d'autres fondemens que ceux que Jean Knox & Bucanan ont établis en Ecoſſe contre les Rois & contre ceux qui en ſoûtenoient l'autorité; & tout

5. Avert. n. 60. & ſuiv.

Proclam. de Jean Ruſſel.

ce qu'ont fait ces Fanatiques plus que les autres, a été de prêcher ſur les toits, ce que les autres ſe diſoient mutuellement à l'oreille. Tels ont été, encore un coup, les fruits de la Réforme & de la prédication de Jean Knox & des Calviniſtes : & M. Burnet qui les imite a donné lieu à cette addition de l'Hiſtoire des Variations de la Réforme.

XLI. *On revient à M. Baſnage, & on convainc Luther & les Proteſtans d'Allemagne d'avoir prêché la révolte : Théſes affreuſes de Luther.*

Afin de remonter à la ſource, il faut aller juſqu'à Luther ; & malgré les vaines défaites de Monſieur Baſnage faire voir l'eſprit de révolte dans l'Allemagne Proteſtante. Cette diſpute ira plus vîte, parce qu'il y a moins de faits : mais d'abord il y en a un abſolument déciſif contre Luther dans ſes Théſes de 1540. toutes pleines de ſédition & de fureur, comme on le peut voir par la ſimple lecture. M. Baſnage excuſe Luther en diſant qu'il y établit *l'obéïſſance dûe au Magiſtrat, lors même qu'il perſécute, & qu'il y a décidé qu'on devoit abandonner toutes choſes plûtôt que de lui réſiſter.* Je l'avoue : mais ce Miniſtre ne connoît guéres l'humeur de Luther, qui après avoir dit quelques vérités pendant qu'il eſt un peu de ſens raſſis, entre tout à coup en ſes furies auſſi-tôt qu'il nomme le Pape, & ne ſe poſſede plus. C'eſt pourquoi à ces

Luth. T. I. p. 407. Sleid. XVI. Var. VIII. I. Baſn. T. I. 2. p. ch. VI. p. 16.

belles Théſes où il avoit ſi bien établi l'autorité du Magiſtrat, il ajoûte celles-ci, dont la fureur eſt ſans exemple. *Que le Pape eſt un loup-garou poſſedé du malin eſprit : que tous les Villages & toutes les Villes doivent s'attrouper contre lui : qu'il ne faut attendre l'autorité, ni de Juge ni de Concile, ni ſe ſoucier du Juge qui défendroit de le tuer : que ſi ce Juge ou les Païſans ſont tués eux-mêmes dans le tumulte par ceux qui pourſuivent ce monſtre, ils n'ont que ce qu'ils meritent ; on ne leur a fait aucun tort : Nihil injuriæ illis illatum eſt.* Ne voila pas le Juge ou le Magiſtrat bien en sûreté ſous l'autorité de Luther ? Il pourſuit : *qu'il ne faut point ſe mettre en peine ſi le Pape eſt ſoutenu par les Princes, par les Rois, par les Céſars mêmes : que qui combat ſous un voleur eſt déchû de la milice auſſi bien que du ſalut éternel : & que ni les Princes, ni les Rois, ni les Céſars ne ſe ſauvent pas de cette loi, ſous prétexte qu'ils ſont défenſeurs de l'Egliſe, parce qu'ils ſont tenus de ſçavoir ce que c'eſt que l'Egliſe.* Monſieur Baſnage paſſe tout cela ; & ne craint pas d'aſſurer que Luther n'attaque que *l'autorité uſurpée & tyrannique des Papes*, ſans ſeulement daigner remarquer qu'il n'attaque pas moins violemment, non-ſeulement les

Ibid. th. 58. & ſeqq.

Baſn. ibid. p. 506.

Juges & les Magiſtrats, mais encore & nommément les Rois & les Princes, & même les Empereurs qui le ſoûtiennent: qu'il les dégrade de la milice: qu'il les met au rang des bandis qui combattent ſous un Chef de voleurs, & qu'il abandonne leur vie au premier venu. Ce n'eſt pas-là ſeulement permettre de prendre les armes pour ſe défendre des perſécuteurs: c'eſt ouvertement ſe rendre aggreſſeurs, & contre le Pape & contre les Rois qui défendront de le tuer, & on ne peut pas pouſſer la révolte à un plus grand excès. Le Chef des Réformateurs a introduit ces maximes.

XLII. *Les guerres de la ligue de Smalcalde: l'Electeur de Saxe & le Landgrave mal juſtifiés par M. Baſnage, & condamnés par eux-mêmes comme par toute l'Allemagne.*

Ces Théſes ſoutenues d'abord en 1540. furent jugées dignes par Luther d'être renouvellées en 1545. quelques mois avant ſa mort, & ce Cygne mélodieux (car c'eſt ainſi qu'on prétend que le Prophéte Jean Hus a nommé Luther) repeta cette chanſon en mourant. Elle fut ſuivie des guerres civiles de Jean Frideric Electeur de Saxe, & de Philippe Landgrave de Heſſe, contre l'Empereur pour ſoûtenir la ligue de Smalcald. M. Baſnage fait ſemblant de me vouloir prendre par mes propres paroles, à cauſe de ce que j'ai dit que l'Empereur témoignoit que ce n'étoit pas pour la

Sleid lib. XVI. Var. VIII. 3.

Religion qu'il prenoit les armes. C'étoit donc, dit M. Baſnage, une guerre politique. Il raiſonne mal : pour ſçavoir le ſentiment des Proteſtans, il ne s'agît pas de remarquer ce que diſoit Charles V. mais ce que diſoient les Proteſtans eux-mêmes. Or j'ai fait voir, & il eſt conſtant par leur Manifeſte, & par Sleidan qui le rapporte, qu'ils s'autoriſoient du prétexte de la Religion & de l'Evangile que l'Empereur, diſoient-ils, attaquoit en leurs perſonnes, mêlant par tout l'Ante-Chriſt Romain, comme les Théſes de Luther & tous ſes autres diſcours le leur apprenoient. C'étoit donc dans l'eſprit des Proteſtans une guerre de Religion, & on pouvoit ſe révolter par ce principe.

Baſn. ibid. 504.

Sleidan. XVII. Var. VIII. 3.

Ibid. 505. M. Baſnage en convient ; mais il croit ſauver la Réforme, en diſant qu'outre le motif de la Religion, les Princes alleguoient encore les raiſons d'Etat. Il raiſonne mal encore un coup. Car il ſuffit pour ce que je veux, ſans nier les autres prétextes, que la Religion en ait été l'un, & même le principal, puiſque c'étoit celui-là qui faiſoit le fondement de la ligue, & dont les armées rebelles étoient le plus émues.

Ibid. 501. & ſuiv. Le raiſonnement du Miniſtre a un peu

plus d'apparence lorſqu'il dit que les Princes d'Allemagne ſont des Souverains; d'où il conclut qu'ils peuvent légitimement faire la guerre à l'Empereur. Néanmoins il ſe trompe encore : & ſans entrer dans la diſcuſſion des droits de l'Empire, dont il parle très-ignoramment auſſi bien que du droit des vaſſaux; Sleidan dit expreſſément en cette occaſion, comme il a été remarqué dans l'Hiſtoire des Variations, que le Duc de Saxe, le plus conſcientieux des Proteſtans, ne vouloit pas *que Charles V. fût traité d'Empereur dans le Manifeſte, parce qu'autrement on ne pourroit pas lui faire la guerre légitimement : Alioqui cum eo belligerari non licere.* M. Baſnage paſſe cet endroit, ſelon ſa coûtume, parce qu'il eſt déciſif & ſans replique. Il eſt vrai que le Landgrave n'eut point ce ſcrupule : mais c'eſt qu'il n'avoit pas la conſcience ſi délicate, témoin ſon intempérance & ce qui eſt pis ſa polygamie qui fait la honte de la Réforme. Il eſt vrai encore que le Duc de Saxe entreprit la guerre, enſuite du bel expédient dont on convint de ne traiter pas Charles V. comme Empereur; mais *comme ſe portant pour Empereur.* Mais tout cela ſert à confirmer ce que j'ai établi par-tout que la

Sleid. XVII. Var. VIII. 3.

Sleid. ibid.

Var. ibid.

Réforme eſt toujours forcée par la vérité à reconnoître ce qui eſt dû aux Puiſſances ſouveraines, & en même-tems toujours prête à éluder cette obligation par de vains prétextes. M. Baſnage n'a donc qu'à ſe taire, & il le fait : mais il faudroit donc renoncer à la défenſe d'une cauſe qui ne ſe peut ſoûtenir que par de telles diſſimulations.

Il diſſimule encore ce qui eſt conſtant que ces Princes proſcrits par l'Empereur comme de rebelles vaſſaux furent contraints d'acquieſcer à la ſentence ; que le Duc en perdit ſon Electorat & la plus grande partie de ſon domaine ; que l'Empereur donna l'un & l'autre ; que cette ſentence tint & tient encore ; en un mot qu'il punit ces Princes comme des rebelles, & les tint comme priſonniers non-ſeulement de guerre, mais encore d'Etat : ſans que l'Allemagne reclamât, ni que les autres Princes fiſſent autre choſe que de très-humbles ſupplications & des offices reſpectueux envers l'Empereur. M. Baſnage ſoûtient indéfiniment que les Princes d'Allemagne lorſqu'ils font la guerre à l'Empereur ne demandent ni grace ni pardon. Ceux-ci le demanderent ſouvent, & avec autant de ſoûmiſſion que le font des ſu-

Ibid. p. 501.

jets rebelles, & jurerent à l'Empereur une fidéle obéiſſance comme une choſe qui lui étoit dûe. Tout cela, dis-je, eſt conſtant par l'autorité de Sleidan & de toutes les Hiſtoires; ce qui montre dans cette occaſion, quoi qu'en diſe M. Baſnage, une rebellion manifeſte, pendant qu'il eſt certain d'ailleurs que la Religion en fut le motif: qui eſt tout ce que j'avois à prouver. *Sleid.* XVII. XVIII. XIX. XX. XXIV.

XLIII. *Le Livre des Proteſtans de Magdebourg.*

Dans ce tems, après la défaite de l'Electeur & du Landgrave, arriva la fameuſe guerre de ceux de Magdebourg, & le long ſiége que cette Ville ſoûtint contre Charles V. Les Proteſtans ſe défendirent par maximes autant que par armes, & publierent en 1550. le Livre qui avoit pour titre, *Du droit des Magiſtrats ſur leurs ſujets*, où ils ſoûtiennent à peu-près la même Doctrine que le Miniſtre Languet ſous le nom de Junius Brutus, que Bucanan, que David Paré, que les autres Proteſtans, & depuis peu M. Jurieu, ont établies, c'eſt-à-dire, celle qui donne aux peuples ſujets un empire ſouverain ſur leurs Princes légitimes auſſi-tôt qu'ils croiront avoir raiſon de les appeller tyrans.

XLIV. *La guerre com-*

Il ne plaît pas à M. Baſnage que Luther ait mis en feu toute l'Allemagne.

mencée par les Proteſtans & le Landgrave avec l'approbation de Luther: ſilence de M. Baſnage ſur tout cet endroit.

Var. II. 44. Sleid. VI.

Qu'on liſe le II. Livre des Variations ; on y trouvera que les Luthériens furent les premiers qui armerent pour leur Religion, ſans que perſonne ſongeât encore à les attaquer. Un traité imaginaire entre George Duc de Saxe & les Catholiques en fut le prétexte : il demeura pour conſtant que ce Traité n'avoit jamais été : cependant tout le Parti prit les armes : Melancton eſt troublé *du ſcandale dont la bonne cauſe alloit être chargée*, & ne ſçait comment excuſer les exactions énormes que fit le Landgrave toujours peu ſcrupuleux, pour ſe faire dédommager d'un armement, conſtamment & de ſon aveu, fait mal à propos & ſur de faux rapports. Mais Luther approuva tout, & ſans aucun reſpect ni ménagement pour la Maiſon de Saxe dont il étoit ſujet, il ne menaça de rien moins le Duc George qui étoit un Prince de cette Maiſon que de le faire *exterminer* par les autres Princes. N'eſt-ce pas-là allumer la guerre civile ? mais M. Baſnage ne le veut pas voir, & il paſſe tout cet endroit des Variations ſous ſilence.

Var. ibid. Mel. IV. 70. 72.

XLV. *Les ligues contre l'Empereur que Melancton avoit deteſtées, com-*

En voici un où il croit avoir plus d'avantage. On a rapporté dans cette Hiſtoire un célébre écrit de Luther, où *encore que juſqu'alors il eût enſeigné qu'il*

n'étoit pas permis de réſiſter aux Puiſſances *me contraires*
légitimes, il déclaroit maintenant con- *à l'Evangile,*
tre ſes anciennes maximes *qu'il étoit per-* *ſont autoriſées*
mis de faire des ligues pour ſe défendre con- *par Luther & par Melancton même.*
tre L'EMPEREUR *& contre tout autre qui fe-*
roit la guerre EN SON NOM, *& que non* *Var IV. 1. 2.*
ſeulement le droit, mais encore la néceſſité
ET LA CONSCIENCE *mettoit les armes en* *Sleid. VIII.*
main aux Proteſtans. J'avois à prouver *init.*
deux choſes : l'une que Luther fit cette déclaration après avoir été expreſſément conſulté ſur la matiére : je le prouve par Sleidan qui rapporte la conſultation des *Sleid. ibid.*
Théologiens & Juriſconſultes où il aſſiſta, & où il donna ſon avis tel qu'on le vient de rapporter : l'autre que le même Luther mit ſon ſentiment par écrit, *& que cet écrit de Luther répandu dans toute l'Allemagne fut comme le ſon de tocſin pour exciter toutes les Villes à faire des ligues :* ce ſont les propres termes de Melancton dans une lettre de confiance qu'il écrit à ſon ami Camerarius : & le fait que je rapporte eſt inconteſtable par le témoignage conſtant de ces deux Auteurs.

Ajoutons que Melancton même, quelque horreur qu'il eût toujours eû des guerres civiles, conſentit à cet Écrit. Car après avoir enſeigné *que tous les gens* *Lib. IV.*

Epiſt. 85. 110. 111. *de bien devoient s'oppoſer à ces ligues*; après s'être glorifié *de les avoir diſſipées l'année d'auparavant*, comme il a été démontré dans l'Hiſtoire des Variations par ſes propres termes : à la fin il s'y laiſſe aller, quoiqu'en tremblant & comme malgré lui. *Je ne croi pas*, dit-il, *qu'il faille blâmer les précautions de nos gens : il peut y avoir de juſtes raiſons de faire la guerre : Luther a écrit très-modérément, & on a bien eû de la peine à lui arracher ſon Ecrit : je croi que vous voyez bien, mon cher Camerarius, que nous n'avons point de tort.* Tout le reſte qu'on peut voir dans l'Hiſtoire des Variations eſt de même ſtyle. Ainſi quoiqu'ils euſſent peine à appaiſer leur conſcience, Luther & Melanchton même franchirent le pas : toutes les Villes ſuivirent, & la Réforme ſe ſouleva contre l'Empereur par maxime.

Var. IV. 2. v. 32. 33.

Ibid. epiſt. 110. 111.

XLVI. *Falſification d'un paſſage de Melanchon, objectée témerairement par M. Baſnage.*

M. Baſnage m'objecte que *le paſſage de Melancton que je cite eſt falſifié : Melancton ſe plaint*, pourſuit-il, *qu'on a publié cet Ecrit dans toute l'Allemagne après l'avoir tronqué : M. de Meaux efface ce mot qui détruit ſa preuve : car on ſçait bien que l'Ecrit le plus pacifique & le plus judicieux peut produire de mauvais effets quand il eſt tronqué.* Voyons ſi ce mot ôté affoi-

Ibid. p. 506.

blit ma preuve, ou même s'il ſert quelque choſe à la matiere. Je ne cherchois pas dans Melancton le ſentiment de Luther : il n'en parle qu'obſcurément à un ami qui ſçavoit le fait d'ailleurs. C'eſt de Sleidan que nous l'apprenons ; & ce ſentiment de Luther étoit en termes formels, *de permettre de ſe liguer pour prendre les armes même contre l'Empereur*. On en a vû le paſſage qui ne ſouffre aucune replique : auſſi M. Baſnage n'y en fait-il pas. De cette ſorte, ma preuve eſt complette : la doctrine de Luther eſt claire, & nous n'avons beſoin de Melancton que pour en apprendre les mauvais effets. Il nous les découvre en trois mots, lorſqu'il ſe plaint que *l'Ecrit donna le ſignal à toutes les Villes pour former des ligues* : ces ligues qu'il ſe glorifioit *d'avoir diſſipées* : ces ligues que *les gens de bien devoient tant haïr*. Les ligues étoient donc compriſes dans cet Ecrit de Luther, & les ligues contre l'Empereur, puiſque c'étoit celles dont il s'agiſſoit, & pour leſquelles on étoit aſſemblé ; l'Ecrit n'étoit pas *tronqué* à cet égard, & c'eſt aſſez. Qu'on en ait, ſi vous voulez, retranché les preuves dont Luther ſoutenoit ſa déciſion, ou que Melancton ſe plaigne qu'on

la laiſſe trop ſeiche & trop crue, en lui ôtant les belles couleurs dont ſa douce & artificieuſe éloquence l'avoit peut-être parée : quoi qu'il en ſoit, le fait eſt conſtant ; & le mot que j'ai omis, ou par oubli, ou comme inutile, l'étoit en effet. Mais enfin rétabliſſons ce mot oublié, ſi M. Baſnage le ſouhaite : quel avantage en eſpere-t-il ? ſi cet Ecrit *tronqué* qui ſoulevoit toutes les Villes contre l'Empereur déplaiſoit à Luther, que ne le déſavouoit-il ? ſi la fierté de Luther ne lui permettoit pas un tel déſaveu, où étoit la modération dont Melanĉton ſe faiſoit honneur ? étoit-ce aſſez de ſe plaindre à l'oreille d'un ami, d'un Ecrit tronqué, pendant qu'il couroit toute l'Allemagne, & y ſoulevoit toutes les Villes ? Mais ni Luther ni Melanĉton même ne le déſavouent ; & malgré toutes les chicannes de M. Baſnage, ma preuve ſubſiſte dans toute ſa force, & la Réforme eſt convaincue par ce ſeul Ecrit d'avoir paſſé la rebellion en dogme.

CLVII. C'eſt M Baſnage lui-même qui falſifie Melanĉton dans cette même matiére. Baſn. ibid. 36.

Le Miniſtre revient à la charge, & il fait dire à Melanĉton, *que Luther ne fut point conſulté ſur la ligue.* Mais à ce coup, c'eſt lui qui tronque, & d'une maniere qui change le ſens. Melanĉton ne dit pas au lieu qu'il cite, c'eſt-à-dire,

dans la Lettre CXI. que Luther ne fut pas conſulté ſur la ligue ; voici ſes mots : *Perſonne*, dit-il, *ne nous conſulte maintenant, ni Luther, ni moi ſur les ligues*. Il ne nie pas qu'ils n'ayent été conſultés : il dit qu'on ne les conſulte plus *maintenant*. Il avoit dit dans la Lettre précédente : *On ne nous conſulte plus tant ſur la queſtion, s'il eſt permis de ſe défendre par les armes*. On les avoit donc conſultés : on les conſultoit encore ; mais plus rarement, & peut-être avec un peu de détour : mais toujours la concluſion étoit qu'on pouvoit faire des ligues, c'eſt-à-dire, prendre les armes contre l'Empereur.

Mel. IV. ep. 111.

Ibid. 110.

XLVIII. *La Réforme a renoncé à ſes belles maximes qu'elle avoit d'abord établies : M. Baſnage ſe confond lui-même.*

Ce n'étoit plus-là le premier projet, ni ces beaux deſſeins de la Réforme naiſſante, lorſque Melancton écrivoit au Landgrave, c'eſt-à-dire, à l'Architecte de toutes les ligues : *Il vaut mieux périr* que d'émouvoir des guerres civiles, *ou d'établir l'Evangile*, c'eſt-à-dire, la Réforme, *par les armes* ; & encore : *Tous les gens de bien doivent s'oppoſer à ces ligues*. On dit que Melancton étoit foible & timide ; mais que répondre à Luther, qui ne vouloit que ſouffler pour détruire l'Ante-Chriſt Romain ſans guerre, ſans violence, *en dormant à ſon aiſe dans*

Lib. III. ep. 16.

Lib. IV. ep. 85.

ſon lit, & en diſcourant doucement au coin de ſon feu? Tout cela étoit bien changé quand il ſonnoit le tocſin contre l'Empereur*, & qu'il donnoit le ſignal pour former les ligues qui firent nager toute l'Allemagne dans le ſang.

Baſn. ibid.

Mais après tout, à quoi aboutit tout ce diſcours du Miniſtre? ſi on a eû raiſon de faire ces ligues, comme il le ſoutient, pourquoi tant excuſer Luther de les avoir approuvées? n'oſeroit-on approuver une bonne action? ou bien eſt-ce, malgré qu'on en ait, qu'on ſent en ſa conſcience que l'action n'eſt pas bonne, & que la Réforme qui la défend le mieux qu'elle peut, ne laiſſe pas dans le fond d'en avoir honte?

XLIX.

Si l'Auteur des Variations a eu tort d'attribuer à Luther les excès des Anabaptiſtes: M. Baſnage prouve très-bien ce qu'on ne lui conteſte pas, & diſſimule le reſte.

Il ne me reſte qu'à dire un mot ſur les guerres des païſans révoltés, & ſur celles des Anabaptiſtes qui ſe mêlerent dans ces troubles. Le Miniſtre s'échauffe beaucoup ſur cette matiere, & ſe donne une peine extrême pour prouver, que Luther n'a point ſoulevé ces païſans; qu'au contraire il a improuvé leur rebellion; qu'il a défendu l'autorité du Magiſtrat légitime, même dans ſon Livre de la Liberté Chrétienne, & ailleurs, juſqu'à ſoutenir qu'il n'eſt pas permis de lui réſiſter, lors même qu'il

eſt injuſte & perſécuteur ; qu'il a toujours déteſté les Anabaptiſtes, & leurs fauſſes prophéties, qu'il a traitées de folles viſions ; qu'il a combattu de tout ſon pouvoir Muncer, Pfifer, & les autres ſéducteurs de cette ſecte : il employe un long diſcours à cette preuve : en un mot, il eſt heureux à prouver ce que perſonne ne lui conteſte. Il a voulu avoir le plaiſir de me reprocher deux & trois fois hardiment *mes calomnies* : mais ç'a été en me faiſant dire ce que je ne dis pas, & en laiſſant ſans replique ce que je dis.

Et d'abord pour ce qui regarde les Anabaptiſtes, pourquoi s'étendre à prouver que Luther les a déteſtés, & s'oppoſa avec chaleur à leurs viſions ? je le ſçavois bien, & je l'ai marqué en plus d'un endroit de l'Hiſtoire des Variations. Comment Luther n'auroit-il pas rejetté Muncer & les ſiens, qui le traitoient de ſecond Pape & de ſecond Ante-Chriſt, autant à craindre que le premier, contre lequel il ſe ſoulevoit ? j'ai reconnu toutes ces choſes, & je n'ai pas laiſſé pour cela d'appeller *les Anabaptiſtes, un rejetton de la doctrine de Luther* : non en diſant qu'il ait approuvé leurs ſentimens, à quoi je n'ai pas ſeulement ſongé ; mais parce qu'encore

Baſn. 499.

Var. ibid. *Liv.* II. n. 28. &c.

Var. liv. II. 11.

qu'il les improuvât, il étoit vrai néanmoins que *les Anabaptiſtes ne s'étoient formés qu'en pouſſant à bout ſes maximes.*

Ibid.

C'eſt ce qu'il falloit attaquer : mais on n'oſe. Car qui ne ſçait que les Anabaptiſtes n'ont condamné le Baptême des petits enfans, & le Baptême ſans immerſion, qu'en pouſſant à bout cette maxime de Luther, que toute vérité révélée de Dieu eſt écrite, & qu'en matiere de dogmes, les traditions les plus anciennes ne font rien ſans l'Ecriture ? Diſons plus : Luther a reproché aux Anabaptiſtes de s'être fait Paſteurs ſans miſſion : il s'eſt bien déclaré Evangéliſte par lui-même, & il n'a fait non plus de miracle pour autoriſer ſa miſſion extraordinaire, que les Anabaptiſtes à qui il en demandoit. Si Muncer & ſes Diſciples ſe ſont faits Prophetes ſans inſpiration ; c'eſt en imitant Luther qui a pris le même ton ſans ordre, & on n'a qu'à lire les Variations pour voir qu'il eſt le prémier des Fanatiques.

Var. I. 27. 29.

Ibid. 28.

Ibid. 31.

L. *Si M. Baſnage a raiſon de reprocher à l'Auteur des Variations d'avoir dit*

M. Baſnage me fait dire que Luther *n'étoit pas innocent des troubles de l'Allemagne.* Déja, ce n'étoit pas dire qu'il les eût directement excités : mais j'ai dit encore quelque choſe de moins : voici

mes paroles : *On ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne :* il falloit me faire juſtice, en reconnoiſſant que je ménageois les termes envers Luther comme envers les autres, & que je prenois garde à ne rien outrer. Car, au reſte, on croyoit ſi peu Luther innocent de ces troubles, je veux dire de ceux des païſans révoltés, comme de ceux des Anabaptiſtes, que l'Empereur en fit le reproche aux Proteſtans en pleine Diette, leur diſant, *que ſi on avoit obéi au Décret de Vormes, où le Luthéraniſme étoit proſcrit du commun conſentement de tous les Etats de l'Empire, on n'auroit pas vû les malheurs dont l'Allemagne avoit été affligée, parmi leſquels il mettoit au premier rang la révolte des païſans & la ſecte des Anabaptiſtes.* C'eſt ce que raconte Sleidan, que j'ai pris à garand de cette plainte. M. Baſnage eſt ſi ſubtil qu'il ne veut pas que Charles V. ait chargé Luther des déſordres qu'il imputoit au Luthéraniſme. *M. de Meaux*, dit-il, *ajoute du ſien, que Luther fut chargé particulierement de ce crime dans l'accuſation de l'Empereur ; ce qui n'eſt pas :* & ſur cela il s'écrie : *Eſt-il permis d'ajouter & de retrancher ainſi à l'Hiſtoire?* Sans doute, lorſqu'on trouve dans l'Hiſtoire les mal-

qu'on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne, & en particulier de ceux des Anabaptiſtes & des Païſans révoltés.

Baſn. 497.
Var. II. 15.

Sleid. Lib. VII.
Var. II. 15.

Sleid. VII.
Var.

Baſn. ibid.

Ibid.

heurs attribués au Luthéraniſme, il ſera toujours permis d'ajouter que c'eſt à Luther qu'il s'en faut prendre. Quoi qu'en diſe M. Baſnage, les Proteſtans répondirent mal à ce reproche de l'Empereur, lorſqu'ils ſe vanterent *d'avoir conadmné & puni les Anabaptiſtes*, comme ils firent les païſans révoltés : car l'Empereur ne les accuſoit pas *d'avoir trempé dans leur révolte*, comme le veut notre Miniſtre; mais d'y avoir donné lieu en rejettant le Décret de Vormes, & en ſoutenant Luther & ſa doctrine que l'Empire avoit proſcrite : les effets parloient plus que les paroles : l'Empire étoit tranquille avant Luther; depuis lui on ne vit que troubles ſanglans, que diviſions irrémédiables. Les païſans qui menaçoient toute l'Allemagne étoient ſes Diſciples, *& ne ceſſoient de le reclamer*. Le fait eſt conſtant par Sleidan. Les Anabaptiſtes étoient ſortis de ſon ſein, puiſqu'ils s'étoient élevés en ſoutenant ſes maximes & en ſuivant ſes exemples : qu'y avoit-il à répondre, & que répondront encore aujourd'hui les Proteſtans ?

Baſn. ibid.

Sleid. V. Var. II. 12. 15.

LI. *M. Baſnage tâche en vain d'excuſer Lu-*

Diront-ils que Luther réprimoit les rebelles par ſes Ecrits, en leur diſant *que Dieu défendoit la ſedition ?* on ne peut

pas me reprocher de l'avoir diſſimulé dans l'Hiſtoire des Variations, puiſque j'ai expreſſément rapporté ces paroles de Luther. Mais j'ai eû raiſon d'ajouter en même tems, *qu'au commencement de la ſédition, il avoit autant flatté que réprimé les païſans ſoulevés*: c'eſt-à-dire, en les réprimant d'un côté, qu'il les incitoit de l'autre, tant il écrivoit ſans meſure. Eſt-ce bien réprimer une populace armée & furieuſe, que d'écrire publiquement qu'on *exerçoit ſur elle une tyrannie qu'elle ne pouvoit, ni ne vouloit, ni ne devoit plus ſouffrir?* Après cela, prêchez la ſoumiſſion à des gens que vous voyez en cet état; ils n'écoutent que leur paſſion, & l'aveu que vous leur faites *qu'ils ne peuvent, ni ne doivent pas ſouffrir davantage* les maux qu'ils endurent. Mais Luther paſſe plus avant, puiſqu'après avoir écrit ſéparément aux Seigneurs & à leurs Sujets rebelles; dans un Ecrit qu'il adreſſoit aux uns & aux autres, il leur crioit, qu'ils avoient *tort tous deux, & que s'ils ne poſoient les armes ils ſeroient tous damnés*. Parler en cette ſorte, non pas aux Sujets rebelles ſeulement, comme il falloit; mais aux Sujets & aux Seigneurs indifféremment, à ceux dont les armes étoient légitimes, & à ceux dont

ther dans le trouble des Païſans révol. :6
Var. II. 12.
Ibid. 15.
Sleid. ibid.
Var. ibid. 12.
Sleid. ibid.
Var. ibid.

elles étoient ſéditieuſes : c'eſt viſiblement enfler le cœur des derniers, & affoiblir le droit des autres. Bien plus : c'eſt donner lieu aux rebelles de dire : Nous déſarmerons quand nous verrons nos Maîtres déſarmés : c'eſt-à-dire, qu'ils ne déſarmeront jamais : à plus forte raiſon, les Princes & les Seigneurs ne déſarmeront pas les premiers. Ainſi cet avis bizarre de Luther étoit propre à faire qu'on ſe regardât l'un l'autre, & que loin de déſarmer on en vînt aux mains, ce qui en effet arriva bien-tôt après. Qui ne voit donc qu'il falloit tenir un autre langage, & en ordonnant aux uns de poſer les armes, avertir les autres d'en uſer avec clémence, même après la victoire ? Mais Luther ne ſçavoit parler que d'une maniere outrée : après avoir flatté ces malheureux, juſqu'à dire les choſes que nous venons d'entendre, il conclut à les paſſer tous dans le combat au fil de l'épée, même ceux *qui auront été entraînés par force dans des actions ſéditieuſes* ; encore qu'ils tendent les mains ou le col aux victorieux. On en pourra voir davantage dans l'Hiſtoire des Variations : il y falloit répondre ou ſe taire, & ne ſe perſuader pas que Luther eût ſatisfait à tous ſes devoirs en parlant

Sleid. ibid.
Var. ibid.

en général contre la révolte. Mais encore d'où lui venoient des mouvemens ſi irréguliers ; ſi ce n'eſt qu'un homme enyvré du pouvoir qu'il croit avoir ſur la multitude, fait paroître par-tout ſes excès ; ou pour mieux dire, qu'un homme qui ſe croit Prophete, ſans que le bon Eſprit du Seigneur ſoit tombé ſur lui, s'imagine qu'à ſa parole les bataillons hériſſés baiſſeront les armes, & que tous, grands & petits, ſeront atterrés.

LII. *Le Miniſtre défend mal le livre de Luther de la Liberté Chrétienne.*

Pour ce qui regarde le Livre de la Liberté Chrétienne, je reconnois d'avoir écrit *qu'on prétendoit que ce Livre n'avoit pas peu contribué à inſpirer la rebellion à la populace.* M. Baſnage s'en offenſe, & entreprend de prouver que Luther y a bien parlé de l'autorité des Magiſtrats. Loin de le diſſimuler, j'ai remarqué en termes exprès, qu'en parlant indiſtinctement en pluſieurs endroits de ſon Livre, *contre les Légiſlateurs & les Loix, il s'en ſauvoit en diſant qu'il n'entendoit point parler des Magiſtrats ni des Loix civiles.* Mais cependant dans le fait deux choſes ſont bien avérées, tant par les demandes des rebelles, que par Sleidan qui les rapporte : l'une que ces malheureux, entêtés de *la liberté Chrétienne* que Luther leur avoit tant prêchée, ſe plai-

Var. II. 11. Baſn. p. 507. Ibid. Sleid. lib. V.

gnoient *qu'on les traitoit de ſerfs, quoique tous les Chrétiens ſoient affranchis par le Sang de J. C.* Il eſt bien conſtant qu'ils appelloient ſervitudes, beaucoup de droits légitimes des Seigneurs ; & quoi qu'il en ſoit, c'étoit pour ſoûtenir cette liberté Chrétienne qu'ils prenoient les armes. Il n'en faudroit pas davantage pour faire voir comment ils prenoient ces belles propoſitions de Luther : *Le Chrétien eſt maître de tout ; le Chrétien n'eſt ſujet à aucun homme : le Chrétien eſt ſujet à tout homme.* On voit aſſez les idées que de tels diſcours mettent naturellement dans les eſprits. Ce n'eſt rien moins que l'égalité des conditions, c'eſt à-dire, la confuſion de tout le genre humain. Quand après on veut adoucir par des explications ces paradoxes hardis, le coup eſt frappé, & les eſprits qu'on a pouſſés dans des excès n'en reviennent pas à votre gré. M. Baſnage excuſe ces propoſitions en diſant que ſelon Luther *le Chrétien ſelon l'ame, eſt libre, & ne dépend de perſonne, mais qu'à l'égard du corps & de ſes actions il eſt ſujet à tout le monde.* Tout cela eſt faux à la rigueur : car ni tout homme n'eſt ſujet à tout homme ſelon le corps, puiſqu'il y a des Seigneurs & des Souverains ſur le

Luth. de Lib. Chriſt.

corps deſquels les Sujets ne peuvent attenter ſans crime en quelque cas que ce ſoit ; ni l'indépendance de l'ame n'eſt ſi abſolue qu'il ne ſoit vrai en même-tems, que *toute ame doive être ſoumiſe aux Puiſſances Superieures*, Rom. XIII. & à leurs commandemens juſqu'au point d'en être liée même *dans la conſcience*, ſelon ſaint Paul. Ce n'eſt donc point enſeigner, mais tromper les hommes, que de leur tenir en cette ſorte de vagues diſcours ; & on peut juger de ce qu'opéroient ces propoſitions toutes crues comme Luther les avançoit, puiſqu'elles ſont encore ſi irréguliéres avec les excuſes & les adouciſſemens de M. Baſnage.

Mais le Livre de la Liberté Chrétienne produiſit encore un autre effet pernicieux. Il inſpiroit tant de haine contre tout l'Ordre Eccléſiaſtique, & même contre les Prélats qui étoient en même-tems Souverains, qu'on croyoit rendre ſervice à Dieu lorſqu'on en ſecouoit le joug qu'on appelloit tyrannique. L'erreur paſſoit aiſément de l'un à l'autre : je veux dire, comme il a été remarqué dans l'Hiſtoire des Variations, *que mépriſer les Puiſſances ſoutenues par la Majeſté de la Religion, étoit un moyen d'affoi-* Ibid. XI.

blir les autres. C'eſt préciſément ce qui arriva dans la révolte de ces Païſans : ils commencerent par les Princes Eccléſiaſtiques, comme il paroît par Sleidan ; & la révolte attaqua enſuite ſans meſure & ſans reſpect tous les Seigneurs. C'en eſt trop pour faire voir qu'on avoit raiſon *de pretendre* que le Livre de la Liberté Chrétienne *n'avoit pas peu contribué à inſpirer la rebellion.*

Sleid. ibid.

Var. ibid. 11.

LIII. *Etrange diſcours de Luther, où tout ce qu'on vient de dire eſt confirmé. Autre addition aux Variations : l'eſprit de ſédition & de meurtre ſous prétexte d'interpréter les prophéties.*

Sleid. V.

Et puiſque M. Baſnage nous met ſur cette matiere, il faut encore qu'il voye un beau diſcours de Luther. Lorſque les ſéditieux ſembloient n'en vouloir qu'aux ſeuls Eccléſiaſtiques, & qu'ils n'avoient même pas encore pris les armes, Luther leur parloit en cette ſorte : *Ne faites point de ſédition* : il falloit bien commencer par ce bel endroit ; car ſans cela qui auroit pû le ſupporter ? Mais voici comme il continue : *Bien que les Eccléſiaſtiques paroiſſent en évident péril, je croi ou qu'ils n'ont rien à craindre, ou qu'en tout cas leur péril ne ſera pas tel, qu'il pénetre dans tous leurs Etats, ou qu'il renverſe toute leur puiſſance. Un bien autre péril les regarde ; & c'eſt celui que Saint Paul a prédit après Daniel, qui eſt que leur tyrannie tombera ſans que les hommes s'en mêlent, par l'avenement de Jeſus-Chriſt*

&

& par le ſouffle de Dieu : c'étoit-là, pourſuivoit-il, *ſon fondement : c'eſt pour cela* QU'IL NE S'ETOIT PAS BEAUCOUP OPPOSÉ *à ceux qui prenoient les armes : car il ſçavoit bien que leur entrepriſe ſeroit vaine, & que ſi on* MASSACROIT *quelques Eccléſiaſtiques, cette* BOUCHERIE *ne s'étendroit pas* JUSQU'A TOUS.

On voit en paſſant l'eſprit de la Réforme dès ſon commencement : chaque tems a ſon Prophete, & Luther faiſoit alors ce perſonnage : tout étoit alors dans Saint Paul & dans Daniel, comme tout eſt préſentement dans l'Apocalypſe : ſur la foi de la Prophétie, il n'y avoit qu'à laiſſer faire les ſéditieux contre les Eccléſiaſtiques : ils n'en tueroient guéres ; & Luther ſe conſoloit de les voir périr d'abord en ſi petit nombre, parce qu'il étoit aſſuré d'une vengeance plus univerſelle qui alloit éclatter d'enhaut ſur eux. Si c'eſt dans cette vûe qu'il les épargne, que deviendront-ils, hélas ! pour peu que tarde la Prophétie ? Quoi ! le ſaint nom des Prophetes ſera-t-il toujours le jouet de la Réforme, & le prétexte de ſes violences & de ſes révoltes ? Mais laiſſons ces plaintes, & renfermons-nous dans celles de notre ſujet. On nous demande

quelquefois la preuve des ſéditions cauſées par la Réforme, & pouſſées dès ſon commencement contre les Catholiques & contre les Prêtres juſques à la pillerie: les voilà pouſſées juſqu'au meurtre, & c'eſt Luther, témoin non ſuſpect, qui le dépoſe lui-même. On l'accuſe d'y avoir du moins connivé: on n'a pas beſoin de preuve, & c'eſt lui-même qui nous avoue qu'*il ne s'y eſt oppoſé* que foiblement, ſans ſe mettre *beaucoup* en peine d'arrêter le cours *de la ſédition armée.* Il lui laiſſoit maſſacrer un petit nombre d'Eccléſiaſtiques, & c'étoit aſſez *que la boucherie ne s'étendît pas ſur tous.* Peut-on nier, ſous couleur de réprimer la ſédition, que ce ne ſoit-là lui lâcher la bride? Je n'avois point rapporté cet étrange diſcours de Luther dans l'Hiſtoire des Variations: on penſe me faire accroire que j'y exagere les excès de la Réforme: on voit, loin d'exagérer, que je ſuis contraint de ſupprimer beaucoup de choſes; & on verra dans tous les endroits qu'on attaquera de cette Hiſtoire, qu'on a ſi peu de moyens d'en affoiblir les accuſations, que la Réforme au contraire paroîtra toujours plus coupable que je ne l'ai dit d'abord, à cauſe que j'étois contraint à donner des bornes à mon diſcours.

Cependant on ne rougit pas de m'accuſer de *mauvaiſe foi*, & même de calomnie : ces reproches m'ont fait horreur ; je l'avoue : j'écris ſous les yeux de Dieu ; & on a pû voir que je tâche de meſurer toutes mes paroles, enſorte que mes expreſſions ſoient plutôt foibles qu'outrées. S'il faut uſer de termes forts, la force de la vérité me les arrache. M. Baſnage m'objecte *une contradiction ſenſible*, en ce *que je veux* que Luther *dès l'an* 1525. *ait ſoulevé ou entretenu la rebellion des païſans*, pendant que *j'avoue ailleurs que juſqu'à la ligue de Smalcalde*, *qui ſe fit long-tems après*, *il n'y avoit rien de plus inculqué dans ſes Ecrits que cette maxime*, *qu'on ne doit jamais prendre les armes pour la cauſe de l'Evangile*. Je reconnois mes paroles. Certainement je n'avois garde d'accuſer Luther d'avoir au commencement rejetté l'obéiſſance dûe au Magiſtrat, & même au Magiſtrat perſécuteur : puiſqu'au contraire, j'avoue que bien éloigné d'en venir d'abord à cet excès, il enſeigna les bonnes maximes : & c'eſt par où je le convainc d'avoir varié lorſqu'il en a pris de contraires. Il falloit que la Réforme fût confondue par elle-même dès ſon principe, & que la Loi éternelle la for-

LIV. *Réflexion ſur ces Variations de la Reforme.* *Baſn. ibid.*

Ibid. 500.

Var. l. IV. p. 1.

çât d'abord à établir l'obéiſſance qu'elle devoit rejetter dans la ſuite : le bien ne ſe ſoutient pas chez elle ; il n'y prend point racine, pour ainſi parler, parce qu'il n'y a jamais toute ſa force : de-là vient auſſi qu'elle ſe dément dans le tems même qu'elle dit la vérité. Luther fomentoit la rebellion qu'il ſembloit vouloir éteindre ; & en un mot, comme on vient de voir : il inſpiroit plus de mal qu'il n'en conſeilloit en effet dans ce tems-là ; mais dans la ſuite, il ne garda point de meſure ; il enſeigna ouvertement qu'on peut armer contre les Souverains, ſans épargner ni Rois ni Ceſars : toute l'Allemagne Proteſtante entre dans ces ſentimens : la contagion gagne l'Ecoſſe & l'Angleterre : la France ne s'en ſauve pas : la Réforme remplit tout de ſang & de carnage : dans les vains efforts qu'elle fait pour effacer de deſſus ſon front ce caractere ſi viſiblement anti-Chrétien, elle ſuccombe, & ne trouve plus de reſſource qu'à chercher même parmi nous de mauvais exemples : comme ſi réformer le monde étoit ſeulement prendre un beau titre, ſans valoir mieux que les autres.

Mais ſi on ne vouloit pas éviter ſoi-même les abus qu'on reprenoit dans l'E-

gliſe, il ne falloit pas du moins approuver ſes propres égaremens ni s'en faire honneur : nous déteſtons parmi nous tout ce que nous y voyons de mauvais exemple en quelque lieu qu'il paroiſſe, & de quelque nom qu'il s'autoriſe : les rebellions des Proteſtans ſont paſſées en dogmes & autoriſées par les Synodes : ce n'eſt point un mal qui ſoit ſurvenu à la Réforme vieillie & défaillante : c'eſt dès ſon commencement & dans ſa force, c'eſt ſous les Réformateurs & par leur autorité, qu'elle eſt tombée dans cet excès ; & des abus ſi énormes ont les mêmes auteurs que la Réforme.

LV.
On touche en paſſant les égaremens de la Réforme marqués par d'autres Auteurs, & en particulier dans l'Avis aux Réfugiés imprimé en Hollande en 1690.

On peut voir beaucoup d'autres choſes également convainquantes ſur cette matiere, dans un Livre intitulé, *Avis aux Réfugiés*, qui vient de tomber entre mes mains, quoiqu'il ait été imprimé en Hollande au commencement de l'année paſſée. Cet Ouvrage ſemble être bâti ſur les fondemens de l'Apologie des Catholiques, qui n'a laiſſé aucune replique aux Proteſtans : mais pour leur ôter tout prétexte, on y ajoute en ce Livre non-ſeulement ce qui s'eſt paſſé depuis ; mais encore tant d'autres preuves des excès de la Réforme, & une ſi vive réfutation de ſes ſentimens, qu'elle ne peut plus

couvrir ſa confuſion. Si l'Auteur de ce bel Ouvrage eſt un Proteſtant, comme la Préface & beaucoup d'autres raiſons donnent ſujet de le croire, on ne peut aſſez louer Dieu de le voir ſi déſabuſé des préventions où il a été nourri, & de voir que ſans concert nous ſoyons tombés lui & moi dans les mêmes ſentimens ſur tant de points déciſifs. Je ne dois pas refuſer cette preuve de la vérité; elle ſe fait ſentir à qui il lui plaît; & lorſqu'elle veut faire concourir les penſées des hommes au même but, nulle diverſité d'opinions ou de penſées ne lui fait obſtacle. Les Proteſtans peuvent voir dans cet Ouvrage avec quelle témérité M. Jurieu les vantoit il y a dix ans, comme les plus aſſurés & les plus fidéles de tous les Sujets. On leur montre dans cet Ouvrage l'affreuſe doctrine de leurs Auteurs contre la majeſté des Rois, & contre la tranquillité des Etats. Toute la reſſource de la Réforme étoit autrefois de déſavouer, quoiqu'avec peu de ſincérité, tous ces Livres que l'eſprit de rebellion avoit produits, ceux d'un Bucanan, ceux d'un Paré, ceux d'un Junius Brutus, & tant d'autres de cette nature; mais maintenant on leur ôte entierement cette vaine excuſe, en

Avis p. 77. Polit. du Clergé.

leur montrant qu'ils ont confirmé, & qu'ils confirment encore par leur pratique conſtante cette doctrine qu'ils déſavouoient, & que l'Egliſe Anglicane, qui de toutes les Proteſtantes avoit le mieux conſervé la doctrine de l'inviolable majeſté des Rois, ſe voit contrainte aujourd'hui de l'abandonner. On n'oublie pas que Monſieur Jurieu, le même qui nous vantoit il y a dix ans la fidélité des Proteſtans à toute épreuve; juſqu'à dire que *tous les Huguenots étoient prêts de ſigner de leur ſang, que nos Rois ne dépendent pour le temporel de qui que ce ſoit que de Dieu, & que ſous quelque prétexte que ce ſoit, les Sujets ne peuvent être abſous du ſerment de fidélité*; à la fin, a embraſſé le parti de ceux qui donnent tout pouvoir aux peuples ſur leurs Rois: qu'il leur laiſſe par conſéquent le pouvoir de s'abſoudre eux-mêmes, & ſans attendre perſonne, de tout ſerment de fidélité, & de toute obligation d'obéir à leurs Souverains; & qu'il s'eſt par ce moyen réfuté lui-même plus que n'auroient jamais pû faire tous ſes adverſaires enſemble. Par-là on découvre clairement que la Réforme n'a rien de ſincere ni de ſérieux dans ſes réponſes, qu'elle les accommode au tems, & les

Avis p. 219. & ſuiv.

Avis p. 31. & ſuiv. Polit. du Cler. p. 217.

fait au gré de ceux qu'elle veut flatter. Ce qui donnoit prétexte aux Proteſtans de préférer leur fidélité à celle des Catholiques, étoit la prétention des Papes ſur la temporalité des Rois. Mais outre qu'on leur a fait voir dans ce Livre que toute la France, une auſſi grande partie de l'Egliſe Catholique, fait profeſſion ouverte de la rejetter; on montre encore plus clair que le jour, que s'il falloit comparer les deux ſentimens, celui qui ſoumet le temporel des Souverains aux Papes, & celui qui le ſoumet au peuple; ce dernier parti où la fureur, où le caprice, où l'ignorance & l'emportement domine le plus, ſeroit auſſi ſans héſiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce ſentiment; & notre âge ſeul a montré parmi ceux qui ont abandonné les Souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples & plus tragiques contre la perſonne & la puiſſance des Rois, qu'on n'en trouve durant ſix à ſept cens ans parmi les peuples, qui en ce point ont reconnu le pouvoir de Rome. Enfin la Réforme pouſſée à bout pour ſes révoltes, produiſoit pour derniere excuſe, l'exemple des Catholiques ſous Henri le Grand; mais on l'a encore forcée dans

P. 210. 211. 214.

Avis p. 282. & ſuiv.

ce dernier retranchement, non-ſeulement en lui faiſant voir combien il étoit honteux, en ſe diſant Réformé, de faire pis que tous ceux qu'on étoit venu corriger; mais encore en montrant dans le bon parti, qui étoit celui du Roi, des Parlemens tout entiers composés de Catholiques, une Nobleſſe infinie de même croyance, & preſque tous les Evêques, deſquels nulle autorité & nul prétexte de Religion n'avoit rien pû obtenir contre leur devoir : au lieu que parmi les Proteſtans, lorſqu'on y a attaqué les Souverains, la défection a été univerſelle & pouſſée juſqu'aux excès qu'on a vus. Joignez à toutes ces choſes ſi évidemment démontrées par un Proteſtant, dans l'*Avis aux Réfugiés*, ce que j'ai dit dans ces deux derniers Avertiſſemens, en me renfermant, comme je devois, dans la défenſe des Variations contre M. Jurieu & M. Baſnage qui les attaquoient; l'Hiſtoire de la Réforme paroîtra affreuſe & inſupportable, puiſqu'on y verra toujours l'eſprit de révolte, en remontant depuis nos jours juſqu'à ceux des Réformateurs.

Ainſi par un juſte jugement, Dieu livre au ſens réprouvé & à des erreurs manifeſtes, ceux qui prennent des noms

LVI. *Réflexions ſur le mariage du Landgrave :*

s'il permet à M. Baſnage de mettre Luther & les autres Réformateurs au rang des grands Hommes.

ſuperbes contre ſon Egliſe, & entreprennent de la réformer dans ſa doctrine. Témoin encore le mariage du Landgrave, l'éternelle confuſion de la Réforme, & l'écueil inévitable où ſe briſeront à jamais tous les reproches qu'elle nous fait des abus de nos Conducteurs. Car y en a-t-il un plus grand que de flatter l'intempérance, juſqu'à autoriſer la polygamie, & d'introduire parmi les Chrétiens des mariages Judaïques & Mahométans? Vous avez vû les égaremens du Miniſtre Jurieu ſur ce ſujet ſi étranges & ſi exceſſifs, que pluſieurs bons Proteſtans en ont eu honte. J'ai vû les Ecrits de M. de Beauval, que M. Jurieu tâche d'accabler par ſon autorité Miniſtrale; j'ai vû la Lettre imprimée d'un Miniſtre ſur ce ſujet. J'ai crû que c'étoit M. Baſnage, Confrere de M. Jurieu dans le Miniſtere de Rotterdam: on m'aſſure que c'eſt un autre, je le veux; & quoi qu'il en ſoit, ce Miniſtre qui m'eſt inconnu, pouſſe vigoureuſement M. Jurieu, qui de ſon côté ne l'épargne pas. Le mariage du Landgrave & l'erreur prodigieuſe des Réformateurs a excité ce tumulte parmi les Miniſtres: M. Baſnage lui-même, qui ne veut pas être l'Auteur de la Lettre publiée contre

ſon Confrere, prend un autre tour que le ſien dans ſa Réponſe aux Variations, voyons s'il réuſſira mieux; & pouſſons encore ce Miniſtre par cet endroit-là : ce ſera autant d'avancé ſur la Réponſe générale qu'il lui faudra faire, & elle ſera déchargée de cette matiere. Voici donc comme il commence : *Il faut rendre juſtice aux grands Hommes autant que la vérité le permet ; mais il ne faut pas diſſimuler leurs fautes. J'avoue donc que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Heſſe la permiſſion d'épouſer une ſeconde femme, lorſque la premiere étoit encore vivante ; & M. de Meaux a raiſon de le condamner ſur cet article.* C'eſt quelque choſe d'avouer le fait, & de condamner le crime ſans chicanner; mais il en falloit davantage pour mériter la louange d'une véritable & Chrétienne ſincérité : il falloit encore rayer Luther, Bucer & Melancton, ces Chefs des Réformateurs, du rang *des grands Hommes.* Car encore que les grands Hommes en matiere de Religion & de piété, qui eſt le genre où l'on veut placer ces trois perſonnages, puiſſent avoir des foibleſſes, il y en a qu'ils n'ont jamais, comme celle de trahir la vérité & leur conſcience, de flatter la corruption, d'autoriſer l'er-

Baſn. 1. T. 2. p. Ch. III. p. 443.

reur & le vice connu pour tel ; de donner au crime le nom de la ſainteté & de la vertu ; d'abuſer pour tout cela de l'Ecriture & du Miniſtere ſacré ; de perſévérer dans cette iniquité juſqu'à la fin, ſans jamais s'en repentir ni s'en dédire, & d'en laiſſer un monument authentique & immortel à la poſtérité. Ce ſont-là manifeſtement des foibleſſes incompatibles, je ne dis pas avec la perfection *des grands Hommes*, mais avec les premiers commencemens de la piété. Or tels ont été Luther, Bucer, & Melancton: ils ont trahi la vérité & leur conſcience : c'eſt de quoi M. Baſnage demeure d'accord ; & en penſant les excuſer, il met
Ibid. le comble à leur honte : *Je remarquerai*, dit-il, *trois choſes : la premiere, qu'on arracha cette faute à Luther ; il en eut honte, & voulut qu'elle fût ſecrette :* Bucer & Melancton ont la même excuſe ; mais c'eſt ce qui les condamne. Car ils n'ont donc pas péché par ignorance : ils ont donc trahi la vérité connue : leur conſcience leur reprochoit leur corruption ; ils en ont étouffé les remords, & ils tombent dans ce juſte reproche de
Tit. I. 15. Saint Paul : *Leur eſprit & leur conſcience ſont ſouillés.* Voilà les Héros de la Réforme & les Chefs des Réformateurs.

Si c'eſt une excuſe de cacher les crimes qui ne peuvent pas même ſouffrir la lumiere de ce monde, il faut effacer de l'Ecriture ces redoutables ſentences : *Nous rejettons les crimes honteux qu'on eſt contraint de cacher ;* & encore : *Ce qui ſe fait parmi eux*, & qui pis eſt, ce qu'on y approuve, ce qu'on y autoriſe, *eſt honteux même à dire :* & enfin cette parole de Jeſus Chriſt même : *Celui qui fait mal, hait la lumiere.* Ainſi qui veut découvrir le faux de la Réforme, & la foible idée qu'on y a du vice & de la vertu, n'a qu'à entendre les vaines excuſes dont elle tâche de diminuer ou de pallier les foibleſſes les plus honteuſes de ſes prétendus grands Hommes.

2. Cor. IV. 2.
Eph. V. 12.
Jean. III. 20.

LVII. *Démonſtration manifeſte du crime des Réformateurs en cette occaſion.*

Mais ils ne connoiſſoient peut-être pas toute l'horreur du crime qu'ils commettoient ? C'eſt ce qu'on ne peut pas dire en cette rencontre. Car ils ſçavoient que leur crime étoit d'autoriſer une erreur contre la Foi, de pervertir le ſens des Ecritures, d'anéantir la réforme que le Fils de Dieu avoit faite dans le mariage. Ils ſçavoient la conſéquence d'une telle erreur, puiſqu'ils reconnoiſſoient expreſſément, que ſi leur déclaration venoit aux oreilles du Public, ils n'auroient rien de moins à craindre, que d'être

Conſult. n. 10. 11. Var. ibid. 8. *mis au rang des Mahométans & des Anabaptiſtes qui ſe jouent du mariage.* C'eſt en effet en ce rang qu'ils ne craignent pas de ſe mettre ; pourvû que le cas ſoit ſecret. L'erreur qu'ils autoriſent eſt quelque choſe de pis qu'un adultere public, puiſqu'ils aiment mieux que la femme qu'ils donnent au Landgrave paſſe pour une impudique, & lui pour un adultere, que de découvrir l'infame ſecret de ſon ſecond mariage. Par leur Conſultation ils ne juſtifient pas ce Prince. Car un aveugle qui ſe laiſſe conduire par d'autres aveugles, n'en eſt pas quitte pour cela, & il tombe avec eux dans l'abîme. Ils damnent donc celui qui leur confioit ſa conſcience, & ils ſe damnent avec lui. Ils le damnent, dis-je, d'autant plus inévitablement, qu'il ſe flatte du conſentement & de l'autorité de ſes Paſteurs, qui n'étoient rien de moins dans le parti que les auteurs de la Réforme. Je ne vois rien de plus clair, ni enſemble de plus affreux, que tous ces excès.

LVIII. *Si M. Baſnage a pû dire que cette faute fut arrachée aux Réformateurs.*

On leur arracha cette faute, dit M. Baſnage. Quoi ! leur fit-on violence, pour ſouſcrire à cet Acte infâme qui ternit la pureté du Chriſtianiſme, où un adultere public eſt appellé du ſaint nom de Ma-

riage? Leur fit on voir des épé.s tirées? Les enferma-t-on du moins? Les menaça-t-on de leur faire ſentir quelque mal ou dans leurs perſonnes ou du moins dans leurs biens? C'eſt ce qu'on eût pû appeller en quelque façon, *leur arracher cette faute;* quoique dans le fond on n'arrache rien de ſemblable à un parfait Chrétien, & il ſçait bien mourir plutôt que de céder à la violence. Mais il n'y eut rien de tout cela dans la ſouſcription des Réformateurs: on leur promit des Monaſteres à piller: que la Réforme en rougiſſe: le Landgrave, l'homme du monde qui avoit le plus converſé avec ces Réformateurs, & qui les connoiſſoit le mieux, les gagne par ces promeſſes: & voilà toute la violence qu'il leur fait. Il eſt vrai qu'il leur fait auſſi entrevoir qu'il pourroit les abandonner, & s'adreſſer ou à l'Empereur ou au Pape même. A ces mots la Réforme tremble: *Notre pauvre petite Egliſe, miſérable & abandonnée, a beſoin,* dit-elle, *de Princes Régens vertueux:* de ces vertueux qui veulent avoir enſemble deux épouſes: il faut tout accorder à leur intempérance, de peur de les perdre: une Egliſe qui s'appuye ſur l'homme & ſur le bras de la chair, ne peut réſiſter à de ſemblables

Var. VI. 4.

Conſult. n: 1. Var. VI. 7. Ibid. p. 78.

violences. C'eſt ainſi que Luther, Bucer, & Melanc̃ton, ces colomnes de la Réforme, ſont violentés, ſelon M. Baſnage ; & cela, qu'eſt-ce autre choſe, qu'avouer en autres termes qu'ils ſont violentés par la corruption de leur cœur ?

LIX. *Etrange corruption dans ces Chefs des Réformateurs.*

Elle fut ſi grande, & leur aſſoupiſſement ſi prodigieux, qu'ils ne ſe réveillerent jamais : ils ſentoient qu'ils laiſſoient un Acte de célébration de Mariage, la premiere femme vivante, où il étoit énoncé qu'on le faiſoit *en préſence de Melancton, de Bucer & de Melander, le propre Paſteur & Prédicateur du Prince*, & de l'avis de pluſieurs autres Prédicateurs, dont la Conſultation étoit jointe au Contrat de Mariage, ſignée en effet de ſept Docteurs, à la tête deſquels étoient *Luther, Melancton & Bucer*, & à la fin le même *Denis Melander*, le propre Paſteur du Landgrave. Ces deux Actes furent dépoſés dans les Regiſtres publics atteſtés authentiquement par des Notaires, *pour éviter le ſcandale, & conſerver la réputation de la fille que le Landgrave épouſoit, & de toute ſon honorable parenté*. Ces Actes étoient donc publics, & on ſuppoſoit qu'ils devoient paroître un jour comme regardant tout enſemble, & l'honneur d'une famille conſidérable, & même

Var. VI. n. 9. Ibid. p. 112, 116.

Ibid. p. 106. 116.

Var VI. p. 18. 19.

l'intérêt d'une Maiſon Souveraine. Cependant loin de les avoir jamais révoqués, Luther & ſes Compagnons y perſiſtent. Ce ſecret honteux ne fut pas ſi bien gardé, qu'on n'en ait fait le reproche, & au Landgrave, & à Luther de leur vivant : ils s'en ſauvent par des équivoques, & Luther y ajoute fierement à ſon ordinaire, *que le Landgrave eſt aſſez puiſſant, & a des gens aſſez ſçavans pour le défendre :* ce qui eſt joindre la menace au crime, & inſulter à la raiſon, à cauſe que le mépris en eſt ſoutenu par la puiſſance. Tout cela eſt démontré ſi clairement dans l'Hiſtoire des Variations, qu'on n'a rien eu à y repliquer : telle a été la conduite de ces *grands Hommes*, & il faut du moins avouer qu'il n'y en a de cette figure que dans la Réforme. *Var. n. 10.*

LX. *Si M. Baſnage a raiſon de comparer la polygamie accordée par Luther à la diſpenſe de Jules II. ſur le mariage de Henri VIII. avec la veuve de ſon frere.*

Graces à Dieu, ceux que nous reconnoiſſons parmi nous pour de grands Hommes, ne ſont pas tombés dans des excès où l'on voye de la perfidie, de l'impiété, une corruption manifeſte, & une lâche proſtitution de la conſcience. Mais ſans parler des grands Hommes, je poſe en fait, parmi tant de fautes dont les Proteſtans ont chargé quelques Papes à tort ou à droit, qu'ils n'en nommeront jamais un ſeul dans un ſi grand

Genéve même : c'eſt-à-dire, dans les deux partis de la nouvelle Réforme. Si Calvin a introduit depuis ce tems un autre ſentiment parmi les ſiens, il ne laiſſe pas de demeurer pour conſtant que la diſpenſe de Jules II. étoit ſi favorable, qu'elle fut même approuvée de ceux qui cherchoient le plus à critiquer la conduite des Papes.

Ibid. M. Baſnage reproche à Jules II. d'avoir accordé cette diſpenſe hautement & à la face du Soleil, au lieu que Luther a eu honte de celle qu'il a donnée, & tâcha de la cacher : ce qui eſt, ſelon ce Miniſtre, bien moins criminel. Sans doute quand le crime eſt manifeſte, l'audace de le publier en fait le comble. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Jules II. n'avoit garde de rougir de ſa diſpenſe ou de la cacher, à l'exemple des Chefs de la Réforme ; puiſqu'au contraire il la donnoit hautement comme légitime : qu'elle fut publiquement acceptée par tout le Royaume d'Angleterre où elle demeura ſans contradiction durant vingt ans ; & qu'en effet les fondemens s'en trouverent ſi ſolides, que les plus paſſionnés ennemis des Papes les crurent inébranlables. Voilà ce que l'on compare à la ſcandaleuſe conſultation de Luther.

Le Miniſtre nous objecte encore que

le Concile de Trente prononce anathême contre ceux qui lui diſputeront le pouvoir de diſpenſer dans les degrés d'affinité défendus par la loi de Dieu. D'où il conclut *que l'Egliſe Romaine ſe donne l'autorité de faire des choſes directement contraires à la loi de Dieu.* Il diſſimule qu'il s'agit ici de l'ancienne loi & de ſa police, & que dans ce decret du Concile la queſtion n'étoit pas, ſi l'Egliſe pouvoit diſpenſer de la loi de Dieu, ce que les Peres de Trente n'ont jamais penſé; mais ſi Dieu lui-même avoit abrogé la loi ancienne à cet égard. Nous prétendons qu'une partie des empêchemens du mariage portés par le Lévitique ſont de la loi poſitive & de la Police de l'ancien peuple dont Dieu nous a déchargés : enſorte que ces empêchemens ne ſubſiſtent plus que par des coûtumes & des loix Eccléſiaſtiques. Ce n'eſt qu'en cette maniere & dans cette vûë que l'Egliſe en diſpenſe : & c'eſt par conſequent une calomnie de dire qu'elle s'éleve au deſſus de la loi de Dieu, ou qu'elle en prétende diſpenſer.

LXI. *Si M. Baſnage a raiſon de dire que l'Egliſe prétend diſpenſer des loix de Dieu. Ibid. 443. Conc. Trid. ſeſſ. 24. Can. 3.*

M. Baſnage nous oppoſe un ſecond decret de ce Pape, & il eſt bon d'entendre avec quel air de déciſion & de dédain il le fait. *M. de Meaux ſe trompe*, dit-il, *quand il aſſure ſi fortement* (au ſujet de la

LXII. *Réponſe de Gregoire II. rapportée mal à propos par le Miniſtre.*

p. 441. consultation de Luther) *que ce fut la premiere fois qu'on déclara que J. C. n'a point défendu de ſemblables mariages :* (où l'on a deux femmes enſemble :) *il faut le tirer d'erreur en lui apprenant ce que fit Grégoire II. lequel étant conſulté, ſi l'Egliſe Romaine croyoit qu'on pût* PRENDRE DEUX FEMMES, *lorſque la premiere détenuë par une longue maladie ne pouvoit ſouffrir le commerce de ſon mari, décida* ſelon la vigueur du Siege Apoſtolique que lorſqu'on ne pouvoit ſe contenir, il falloit prendre une autre femme, pourvû qu'on fournît les alimens à la premiere. On voit déja en paſſant que ce n'eſt pas là prendre deux femmes, comme M. Baſnage veut le faire entendre, mais en quitter une pour une autre : ce qui eſt bien éloigné de la Bigamie dont il s'agit entre nous. Au reſte, ce curieux decret que M. Baſnage daigne bien m'apprendre, n'eſt ignoré de perſonne : toutes nos Ecoles en retentiſſent, & nos novices en Theologie le ſçavent par cœur. Après deux autres paſſages auſſi vulgaires que celui là, M. Baſnage avec un ton fier & avec un air magiſtral nous avertit qu'il

Ibid. 444. ne les rapporte que *pour apprendre à M. de Meaux qu'il ne doit pas ſe faire honneur de l'antiquité qu'il n'a pas examinée.* Je lui laiſſe faire le ſçavant tant qu'il lui plaira;

& il aura bon marché de moi, tant qu'il ne me reprochera que de l'ignorance: je ne trouve rien de plus bas ni de plus vain parmi les hommes que de ſe picquer de ſcience; mais auſſi ne faut-il pas en avoir beaucoup pour repondre à M. Baſnage. Cette déciſion de Grégoire II. ſe trouve parmi ſes lettres, & encore dans le decret de Gratien avec cette note au bas: *Illud Gregorii ſacris Canonibus imò Evangelicæ & Apoſtolicæ doctrinæ penitùs reperitur adverſum*: c'eſt à-dire, *Cette réponſe de Grégoire eſt contraire aux SS. Canons, & même à la doctrine Evangelique & Apoſtolique.* Les Papes ne ſont donc pas ſi jaloux qu'on penſe de maintenir comme inviolables toutes les réponſes de leurs prédéceſſeurs, puiſqu'on trouve celle-ci avec cette note dans le decret imprimé par l'ordre de Grégoire XIII. & que les reviſeurs qu'il avoit nommés n'y trouvent rien à redire. Ainſi ſans nous arrêter à ce que d'autres ont dit ſur ce paſſage, contentons nous de demander à M. Baſnage ce qu'il en prétend conclure. Quoi! que ce Pape a approuvé comme Luther qu'on eût deux femmes enſemble pour en uſer indifferemment? c'eſt tout le contraire: c'eſt autre choſe de dire avec ce Pape, que le mariage ſoit diſſous en ce cas; autre

Greg. II. Ep. IX T. I. Conc. Gall. Dec. c. 2. q. 7. cap. 18. quod propoſuiſti.

choſe de dire avec Luther, que ſans le diſſoudre on en puiſſe faire un ſecond ; l'un a plus de difficulté, l'autre n'en eut jamais la moindre parmi les Chrétiens : & Luther eſt le premier & le ſeul à qui la corruption a fait naître un doute ſur un ſujet ſi éclairci. Que ſi parmi les Proteſtans, d'autres, ou devant ou après lui, ont ſoûtenu en ſpéculation la polygamie ; il eſt le ſeul qui ait oſé pouſſer la choſe juſqu'à la pratique.

Mais enfin, dira-t-on, quoi qu'il en ſoit, un Pape ſe ſera trompé : eſt-ce-là dequoi il s'agit ? M. Baſnage connoît-il quelqu'un parmi nous qui entreprenne de ſoûtenir que les Papes ne ſe ſoient jamais trompés, pas même comme Docteurs particuliers ? & quand il voudroit conclure que celui-ci ſe ſeroit trompé même comme Pape, à cauſe qu'il parle, comme il dit lui-même, *vigore ſedis apoſtolicæ, avec la force & la vigueur du ſiege apoſtolique :* ſans examiner s'il eſt ainſi, & ſi c'eſt-là tout ce qu'on exige pour prononcer comme on dit *ex cathedrâ*, enfin tout cela n'eſt pas notre queſtion. Ce n'eſt pas une ignorance ou une ſurpriſe de Luther que nous objectons à la Réforme ; il n'y auroit rien là que d'humain : c'eſt une ſéduction faite de deſſein dans un dogme eſ-

ſentiel du Chriſtianiſme par une corruption manifeſte contre la vérité & ſa conſcience. Il n'en eſt pas ainſi de Grégoire II. ce n'eſt point pour flater un prince qu'il a écrit de cette ſorte : c'eſt dans une difficulté aſſez grande une réſolution générale : on ne lui a fait eſperer pour le corrompre, ni le pillage d'un monaſtere, ni de ſecourir ſon parti : il ne ſe croit pas obligé de cacher ſa réponſe : s'il s'eſt trompé ; auſſi ne le ſuit-on pas, & on le reprend ſans ſcrupule : mais enfin il a dit naturellement ce qu'il penſoit : M. Baſnage n'a pû le convaincre, ni lui ni les autres Papes, d'avoir décidé contre leur conſcience, comme Luther & ſes compagnons ſont convaincus de l'avoir fait, & par les reproches de la leur, & de l'aveu de M. Baſnage, & ainſi les Réformateurs de la papauté n'y ont pû trouver aucun abus qui égalât ceux qu'ils ont commis.

LXIII. *De la prétendue bigamie de Valentinien I. & de la loi faite en faveur de cet abus.*

Ibid. 444. Soc. IV. 31.

Le Miniſtre n'a point trouvé de Pape : il a crû trouver un Empereur. *Valentinien*, dit-il, *fit publier dans toutes les villes de l'Empire une loi en faveur de la bigamie ; & en effet il eut deux femmes ſans encourir l'excommunication de ſon Clergé.* Qu'appelle-t-il ſon Clergé ? ce ſont les Evêques du quatriéme ſiecle. N'eſt-ce pas auſſi le Clergé de M. Baſnage ? & veut-il à l'e-

xemple de M. Jurieu livrer à l'Ante-Chriſt ce Clergé auguſte qui comprend les colonnes du Chriſtianiſme? Veut-il dire que tant de Saints, & un ſiecle ſi plein de lumiere ait approuvé une loi ſi étrange & ſi inoüie, je ne dis pas ſeulement dans l'Egliſe Catholique, mais dans l'Empire Romain, ou qu'on ait pû douter un ſeul moment que la polygamie fût défendue? Il n'oſeroit l'avoir dit, & il ſçait bien qu'on l'accableroit de paſſages qui lui prouveroient le contraire. Mais enfin il y a eu une loi: je n'en crois rien, non plus que Baronius, & M. Valois, & tous nos habiles critiques. Socrate qui le dit ſeul ne mérite pas aſſez de croyance pour établir un fait ſi étrange: M. Baſnage ſçait bien qu'il en hazarde bien d'autres dont il eſt dédit par tous les Sçavans. Sozomene qui le ſuit preſque par tout, ſe taît ici: Theodoret de même: en un mot tous les Auteurs du temps ou des temps voiſins gardent un pareil ſilence; & on ne trouve ce fait que dans ceux qui ont copié Socrate quatre ou cinq cens ans après. Il ne faut pas oublier deux auteurs payens qui ont écrit vers le temps de Valentinien: c'eſt Ammian Marcellin & Zozime. Le premier eſt conſtamment peu favorable à ce prince, qu'il ſemble même

Amm. M. lib. XXX. ſub fin. XXVII.

vouloir déprimer, en haine du mépris qu'il témoignoit pour Julien l'Apoſtat le héros de cet hiſtorien : & néanmoins parmi toutes ſes fautes qu'il marque avec un ſoin extrême, non ſeulement il ne marque point celle-ci, mais il ſemble même qu'il ait deſſein de l'exclure, puiſqu'il rend ce témoignage à Valentinien : que ce Prince *toujours attaché aux régles d'une vie pudique a été chaſte au dedans & au dehors de ſa maiſon ſans avoir jamais ſouillé ſa conſcience par aucune action malhonnête & impure, ce qui même le rendoit ſevere à reprimer la licence de la Cour.* Auroit-on rendu ce témoignage à un Prince qui eût entrepris de faire une loi, & de donner un exemple pour autoriſer la Polygamie, que les Romains, même Payens, ne jugeoient digne que des Barbares; que Valerien, que Diocletien & les autres Princes avoient reprimée par des loix expreſſes qu'on trouve encore dans le Code? Ibid. XXX.

Si Valentinien en avoit fait une contraire, Zozime n'aimoit pas aſſez cet Empereur pour nous le cacher. En parlant de Valentinien & du deſſein qu'il avoit de compoſer un corps de loix, il en remarque une qu'il fut contraint d'abolir; c'étoit le cas de parler de celle-ci ſi elle avoit jamais été. Auſſi ne ſe trouve-t-elle, ni Lib. IV. init.

dans le Code, ni nulle part : ni on ne voit qu'elle ait jamais été reçue, ni on n'écrit qu'elle ait été abolie : il n'en eſt reſté ni aucun uſage dans l'Empire, bien qu'on prétende qu'elle ait été publiée dans toutes les villes, ni aucune marque parmi les Juriſconſultes, ni enfin aucune mémoire parmi les hommes. Jamais les Peres ne l'ont reprochée, ni durant la vie, ni après la mort, ni à Valentinien, ni à Juſtine cette prétendue ſeconde femme, quoique, devenuë Arienne & perſecutrice des Catholiques, elle n'avoit pas mérité d'être flatée. Quand nous n'aurions aucune autre preuve contre cette fable, le nom même d'un Empereur ſi grave, ſi ſerieux, ſi Chrétien, y réſiſteroit : il n'auroit pas deshonoré ſon empire ſi glorieux d'ailleurs par une loi non-ſeulement ſi criminelle, même dans l'opinion des Payens, mais encore ſi impertinente. Qui en voudra voir davantage ſur ce ſujet, peut conſulter Baronius, qui même convainc de faux cette
Soc. IV. 31. hiſtoriette de Socrate en pluſieurs de ſes circonſtances, comme par exemple lorſqu'il nous donne cette Juſtine pour fille dans le tems que Valentinien l'épouſa; elle qu'on ſçait avoir été veuve du tyran Magnence. C'eſt Zozime qui le rapporte au

quatriéme livre de ſon hiſtoire : *Le jeune fils de Valentinien que ce Prince avoit eu de la veuve de Magnence, fut*, dit-il, *fait Empereur à l'âge de cinq ans.* Et encore vers la fin du même livre : *Le jeune Valentinien ſe retira auprès de Theodoſe avec ſa mere Juſtine, qui comme nous avons dit, avoit été femme de Magnence, & épouſée après ſa mort par Valentinien pour ſa beauté.* Trouver deux fois dans un hiſtorien plûtôt ennemi que favorable à Valentinien, ce mariage avec Juſtine, ſans qu'il en marque cette honteuſe circonſtance, ce ſeroit, quand nous n'aurions autre choſe, une preuve plus que ſuffiſante de ſa fauſſeté. Etoit-il permis à M. Baſnage de diſſimuler toutes ces choſes : de nous donner comme un fait conſtant ce qu'il ſçait avoir été rejetté par tant d'habiles gens ; & par des raiſons ſi ſolides : & encore de me reprocher l'ignorance de l'antiquité, parce que lorſque j'en marquois les ſentimens ſur la pluralité des femmes, je n'avois daigné tenir compte, ni d'un fait ſi mal fondé, ni de cette prétendue loi de Valentinien ? Et après tout, que peut-il conclure de tout ce fait quand il ſeroit auſſi véritable qu'il eſt manifeſtement convaincu de faux ? Le Public n'en verroit pas moins de quelle abſurdité il étoit

Lib. IV. circa med.

Ibid.

à trois prétendus Réformateurs de remettre en uſage après tant de ſiecles une loi entierement oubliée d'un Empereur.

LXIV. *Erreur de M. Baſnage, qui ſur une froide équivoque, objecte à toute l'Egliſe & aux premiers ſiecles, d'avoir approuvé l'uſage des concubines.*

Ibid. Conſt. Ap. VIII. 32.

M. Baſnage nous cite pour dernier paſſage celui des Conſtitutions Apoſtoliques, où *il eſt ordonné*, dit-il, *de recevoir paiſiblement à la Communion la concubine d'un infidele qui n'a commerce qu'avec lui*. Il croit donc que les Egliſes de J. C. ont approuvé de tels commerces hors du mariage, & ne craint point de ſouiller la ſainteté des mœurs Chrétiennes, & dans les temps les plus purs, par ces indignes ſoupçons. Faut-il apprendre à ce faux Sçavant la diſtinction triviale des femmes épouſées ſolemnellement, & d'autres femmes qu'on appelloit *concubines*, parce qu'elles étoient épouſées avec moins de ſolemnité, quoiqu'elles fuſſent vraies femmes ſous un nom moins honorable? Toutes les loix en ſont pleines, tous les Juriſconſultes en conviennent, on en voit même des reſtes en Allemagne; on la trouve juſques dans l'Ecriture, & ce grand Docteur l'ignore, ou ce qui eſt pis, il fait ſemblant de l'ignorer. C'eſt qu'il cherchoit une occaſion de nous objecter

Ibid.

que le Droit Canon dont les loix ſont ſi ſacrées à Rome, autoriſe le concubinage, puiſqu'il permet de coucher avec une fille lorſqu'on

n'a point de femme. S'il vouloit dire des fauſſetés, il devoit tâcher du moins de les expliquer en termes plus modeſtes. Mais où eſt cet endroit *du Droit Canon*? M. Baſnage demeure court, & n'en a cité aucun endroit. C'eſt qu'en effet il n'y en a point: il n'a même oſé citer ce fameux Canon d'un Concile de Tolede, où l'on permet une concubine au ſens qu'on vient de rapporter, parce qu'il ſçait que cette groſſiere équivoque eſt maintenant reconnue de tout le monde: & cependant ſur un fondement ſi léger il remue ſans néceſſité toutes ces ordures, & il oſe calomnier la doctrine de l'Egliſe Catholique.

Voilà toutes les excuſes qu'il a pû trouver pour la Réforme dans ce honteux mariage du Landgrave. Il ſe donne encore la peine d'excuſer ce Prince, non de ſon incontinence qui eſt averée: mais d'avoir eu de ces maladies qu'on ne nomme pas, & qu'il avoit lui-même tâché de cacher; il eſt vrai: je l'avois remarqué en paſſant dans l'hiſtoire des Variations comme une circonſtance qui n'étoit pas indifferente au fait que je rapportois, & je l'avois fait avec tout le ménagement qui eſt dû en ces occaſions aux oreilles d'un lecteur. Mais puiſque M. Baſnage

LXV. *Paſſage de Melancton que l'auteur des Variations eſt accuſé par M. Baſnage d'avoir falſifié. Var. VI.*

m'entreprend ici comme *un calomniateur* qui ai *corrompu* un paſſage de Melancton que je produis, il me contraint à la preuve. Ce Miniſtre veut nous faire accroire qu'on cachoit, non point la nature de la maladie du Landgrave ; mais ſa maladie elle-même, *de peur d'allarmer le parti dans un tems où ſa préſence étoit abſolument néceſſaire, & où le délai de ſon voyage pour ſe trouver avec les autres Princes, donnoit déja quelque allarme.* M. Baſnage ne s'apperçoit pas, tant ſes lumieres ſont courtes ; qu'il eſt pris par ſon aveu. Dès qu'une perſonne publique, principalement un Souverain, & un Souverain d'une ſi grande action, ceſſe tout à fait de paroître, quoiqu'il ſoit au milieu de ſes Etats ; dès qu'on n'admet dans le cabinet, que le domeſtique ou les gens plus affidés & plus familiers, & que l'antichambre eſt muette ; on ne demande pas s'il eſt malade. Plus ce Souverain eſt attendu dans une aſſemblée ſolemnelle, & plus ſa préſence y eſt néceſſaire, plus on ſent qu'il eſt malade lorſqu'il y manque : & loin d'en faire fineſſe, c'eſt alors qu'il le faut plûtôt découvrir, de peur qu'on n'attribue ſon abſence à une autre cauſe. Enfin ſi ce n'étoit pas la qualité du mal que l'on cachoit, que veulent dire ces paroles de Melan-

Baſn. ibid.

ᵭon, puiſqu'enfin on me contraint à les traduire : *On cache la maladie, & les Medecins diſent que l'eſpece n'en eſt pas des plus fâcheuſes.* Cependant *j'ai corrompu* Melanᵭon, dit notre Miniſtre, à cauſe que la bienſéance m'avoit empêché de le traduire groſſierement, & de mot à mot. Mais après tout que nous importe ? quand on aura défendu un Prince ſi réformé d'un mal honteux, l'aura-t-on défendu par là d'une intemperance encore plus honteuſe ? il la confeſſe lui-même : il avoue dans l'inſtruction qu'il envoye à Luther par Bucer, que *quelques ſemaines après ſon mariage il n'a ceſſé de ſe plonger dans l'adultere, & qu'il ne vouloit ni ne pouvoit ſe corriger d'une telle vie à moins qu'on lui permît d'avoir deux femmes enſemble.* Et remarquons que la lettre qu'on vient de voir de Melanᵭon, cette lettre où il eſt parlé de cette maladie qu'on ne nommoit pas, eſt dattée du commencement de 1539. l'inſtruction eſt de la fin de la même année, & il y dit que cette belle réſolution de demander la permiſſion d'avoir deux femmes, eſt *la ſuite des réflexions qu'il a faites dans ſa derniere maladie.* Il dit encore, & il a voulu qu'on l'écrivît en l'an 1540. dans l'aᵭe de ſon ſecond mariage, que ce mariage lui étoit

Lib. IV. Ep. 214.

Var. VI. 2.

Var. ibid. 9. inſt. du Landg. ibid. 64. 70.

Var. ibid.

Var. ibid. 9. neceſſaire *pour la ſanté de ſon ame & de ſon corps*. Qu'on ramaſſe ces circonſtances, & qu'on juge ſi c'eſt moi qui fais une calomnie au Landgrave, comme le dit M. *Ibid. 444.* Baſnage : ou ſi c'eſt M. Baſnage qui me *ibid.* fait une honteuſe chicane. Il dit encore que M. de Thou juſtifie ce Prince : parce qu'en diſant *qu'il avoit une concubine avec ſa femme par le conſeil de ſes Paſteurs*, il ajoûte, *qu'à cela près, il étoit fort temperant*. Mais aſſurément le témoignage de M. de Thou ne prévaudra pas ſur l'aveu du Landgrave qu'on vient d'entendre. C'eſt une honte à ce Prince & à la Reforme, d'avouer ce commerce comme approuvé par ſes Paſteurs. Et néanmoins ce que l'on cachoit étoit encore plus infâme, puiſque c'étoit la débauche ſous le nom de la sainteté, & un adultere public ſous le voile du mariage.

LXVI. *La doctrine du mariage Chrétien eſt expoſée.*

Pour purger les chaſtes oreilles des idées d'un mariage ſcandaleux, & tout enſemble effacer les ſoupçons qu'on a voulu donner de l'ancienne Egliſe, comme ſi elle étoit capable d'en approuver de ſemblables, ou d'auſſi mauvais : diſons avec ſaint Auguſtin & les autres Peres, à la gloire de la ſageſſe divine, que les loix éternelles qu'elle a établies pour la multiplication de la race humaine, ont été diſ-

penſées dans l'exécution avec divers changemens : que pour réparer les ruines de notre nature preſque toute enſevelie dans les eaux du déluge, il a été convenable au commencement de permettre d'avoir pluſieurs femmes, & que cette coûtume venue de cette origine s'eſt conſervée & ſe conſerve encore en pluſieurs contrées, & dans pluſieurs nations : qu'elle s'eſt conſervée en particulier dans le peuple ſaint, à cauſe qu'il devoit ſe multiplier par les mêmes voies que le genre humain, c'eſt-à-dire par le ſang : que toutes les raiſons qu'on vient de dire ſont la cauſe des mariages de nos peres les Patriarches, à commencer depuis Abraham qui devoit être le pere de tant de nations : que Jacob en qui devoit commencer la multiplication du Peuple ſaint par la naiſſance des douze Patriarches peres des douze Tribus, uſa de cette loi, & fut ſuivi par tous ſes deſcendans & tout le peuple de Dieu : que le deſir de revivre dans une longue & nombreuſe poſterité, fut fortifié par celui de voir enfin ſortir de ſa race ce Chriſt tant promis : qu'après même qu'il fut declaré qu'il ſortiroit de Juda & de David, chacun pouvoit eſperer d'avoir part à ſa naiſſance par les filles de ſa race qu'on pourroit marier dans ces

familles benites : & qu'ainſi le même deſir de multiplier ſa race, ſubſiſtoit toujours dans l'ancien peuple, non ſeulement par l'eſperance de revivre dans ſes enfans, mais encore par celle d'avoir en leur nombre le Deſiré des Nations. Les ſaintes femmes étoient touchées du même deſir, tant de celui de revivre dans leur poſtérité, que de celui d'être comptées parmi les aïeules du Chriſt, ce qui, comme on ſçait, a illuſtré Thamar, Ruth & Bethſabée. Par ces raiſons & par la conſtitution de l'ancien peuple, la ſterilité étoit un opprobre, & la virginité étoit ſans gloire : c'étoit la cauſe du deſir qu'on voit dans les ſaintes femmes qui avoient enſemble un ſeul époux, de devenir meres, & comme ce deſir des femmes pieuſes étoit chaſte & neceſſaire en ce tems, les ſaints Patriarches leurs époux avoient raiſon d'y condeſcendre. C'eſt auſſi par là qu'on doit conclure que la jalouſie ne regnoit point en elles ; non plus que la ſenſualité qui en eſt la ſource, mais le ſeul deſir d'être meres, naturel dans ſon fond, & raiſonnable en ſes manieres ſelon la diſpoſition de ces temps-là : on voit paroître ce même eſprit dans les ſaints Patriarches leurs époux ; & ainſi
Chryſ. hom. comme le remarquent S. Chryſoſtôme

& ſaint Auguſtin, & comme l'appercevront ceux qui regarderont de près toute leur conduite, ce n'étoit pas le déſir de ſatisfaire les ſens, mais l'amour de la fecondité qui préſidoit à ces chaſtes mariages, leſquels auſſi étoient la figure de la ſainte union de JESUS-CHRIST avec les ames fideles, qui s'uniſſant avec lui portent des fruits éternels. Par une raiſon contraire, depuis que la Synagogue eut enfanté JESUS-CHRIST, que les anciennes figures furent accomplies, & qu'on vit paroître le peuple qui ne devoit plus ſe multiplier par la trace du ſang, mais par l'effuſion du ſaint Eſprit, les choſes devoient changer : rien n'empêchoit plus que le mariage ne fût rétabli, comme il l'a été en effet, par J. C. en ſa premiere forme, & tel qu'il étoit en Adam & en Eve, ou deux ſeulement & non davantage devenoient une ſeule chair. Par une ſuite infaillible de cette inſtitution, la ſterilité n'étoit plus une honte, & la virginité étoit comblée de gloire, d'autant plus qu'en la perſonne de la ſainte Vierge, elle avoit fait une mere, & une mere de Dieu. Il devoit auſſi paroître alors d'une maniere éclatante, que toutes les ames que le ſaint Eſprit rendroit fécondes, ſeroient unies en J. C. & composeroient

XXXVIII. Auguſt. LII. in Geneſim &c. Cont. Fauſt. XXII. 46. & ſeqq.

toutes enſemble une ſeule Egliſe figurée dans le mariage Chrétien, par la ſeule & fidelle épouſe d'un ſeul & fidele époux. On a vû depuis ce tems, & ſelon ces chaſtes loix du mariage réformé par J. C. que par-tout où ſon Evangile fut reçû, les anciennes mœurs furent changées: les Perſes qui l'ont embraſſé, dit un Chrétien des premiers ſiecles, n'épouſent plus leurs ſœurs: les Parthes ont renoncé à la coûtume d'avoir pluſieurs femmes *comme les Egyptiens, à celle d'adorer Apis & des animaux*. Ainſi parloit Bardeſane ce ſçavant Aſtronome dans l'admirable diſcours qu'Euſebe rapporte; ainſi parlent les autres Auteurs Eccleſiaſtiques d'un commun conſentement: & le mariage réduit à la parfaite ſocieté de deux cœurs unis a été un des caracteres du Chriſtianiſme: ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin, *que ce n'étoit pas un crime d'avoir pluſieurs femmes, lorſque c'étoit la coûtume*: la diſpoſition des tems y convenoit: *la loi ne le défendoit pas*: mais maintenant *c'eſt un crime, parce que cette coûtume eſt abolie*: les tems ſont changés: les mœurs ſont autres: *& on ne peut plus ſe plaire dans la multitude des femmes que par un excès de la convoitiſe.*

Euſ. Præp. Ev. l. 6. c. 10.

Cont. Fau. XXII. 47.

On peut voir maintenant non-ſeule-

ment par l'autorité, mais encore par l'évidence de la Doctrine celeſte, combien eſt digne d'être déteſtée la conſultation de Luther, qui non contente de nous ramener à l'imperfection des anciens tems nous met encore beaucoup au deſſous; puiſque même dans ces tems-là où le mariage plus libre uniſſoit pluſieurs épouſes à un ſeul époux par un même lien conjugal, on a vû que ce n'étoit pas la licence, mais la ſeule fécondité qui dominoit: au lieu que dans ce nouveau mariage autoriſé par Luther & les autres Réformateurs, le Landgrave content de la lignée & des Princes que lui avoit donnés ſa premiere femme, ne recherchoit dans la ſeconde qu'on lui accordoit, qu'un moyen d'aſſouvir l'ardeur que l'Evangile lui ordonnoit de moderer.

La Réforme peu réguliere, & on le peut dire ſans héſiter, peu délicate ſur cette matiere, a introduit dans la Chrétienté un tel abus. On l'a pouſſé plus loin qu'on ne penſe. M. Jurieu qui a établi ces honteuſes néceſſités que je ne veux pas répéter, pour apprendre aux Chrétiens à multiplier leurs femmes, les a ſoutenues par la diſcipline de tous les Etats Réformés. M. de Beauval & les autres s'y oppoſent en vain: M. Jurieu lui déclare, *Lett. Paſt.* *Avis de l'aut. des Lett.*

Paſt. à M. de Beauval, p. 7. *qu'il ne changera pas de ſentiment pour ſes méchantes plaiſanteries ; qu'au reſte ce n'eſt pas à lui à décider avec cet air de maître ;* que lui & tous ſes amis dont il vante les conſeils ſont *des neants* ; & qu'enfin il n'appartient pas *à un jeune Avocat qui ne ſçait ce qu'il dit, & qui parle de ce qu'il ne ſçait pas*, d'oppoſer ſon ſentiment à celui *d'un Théologien* auſſi grave que M. Jurieu. Puis lui parlant au nom de la Réforme, ou de tout l'Ordre des Miniſtres : *Qu'il ne faſſe point*, dit-il, *ſi fort le maître : nous n'en voulons point pour Avocat : nous défendrons bien la pureté de nos mariages ſans lui.* En cet endroit M. de Beauval a raiſon de ſe ſouvenir de l'incomparable chapitre de l'accompliſſement des Prophéties, où dans la plus grande ferveur de ſes dévotions, & même au milieu de ſes lumieres prophétiques, *l'ame penetrée de la plus vive douleur* qu'on puiſſe imaginer ſur les malheurs de la Réforme, M. Jurieu avoue qu'il reſſent le plaiſir de la vengeance, & paroît nager dans la joie en maltraitant un Auteur qui l'avoit piqué dans quelqu'endroit délicat. Mais M. de Beauval a beau relever le ridicule de ſon adverſaire dans ſes prophéties ; dans les miracles qu'il conte, & dans tous les autres excès de ſes ſentimens outrés ;

Réponſe de l'Auteur de l'Hiſt. des Ouvr. des Sçavans.

Acc. des Proph. I. p. ch. dern.

l'autorité de M. Jurieu prévaut : les Synodes & les Conſiſtoires ſe taiſent ſur la doctrine que ce Miniſtre leur attribue. C'eſt qu'il eſt vrai dans le fond que les Egliſes Proteſtantes ſe donnent des libertés exceſſives ſur les mariages, & ceux qui ſe vantent de réformer l'Egliſe Catholique, ont beſoin d'apprendre d'elle en cette matiere comme dans les autres également importantes, la régularité & la pureté de la Morale Chrétienne.

PREMIERE
INSTRUCTION
PASTORALE
SUR
LES PROMESSES DE L'EGLISE,

PREMIERE

INSTRUCTION PASTORALE SUR *LES PROMESSES DE L'EGLISE*,

Pour montrer aux Réunis par l'expreſſe parole de Dieu, que le même principe qui nous fait Chrétiens, nous doit auſſi faire Catholiques.

JACQUES BENIGNE, par la permiſſion divine, Evêque de Meaux : Au Clergé & au Peuple de notre Dioceſe, Salut & Benédiction.

Le ſaint travail de l'Egliſe pour enfanter de nouveau en notre Seigneur ceux qu'elle a perdus dans le ſchiſme du dernier ſiecle, eſt l'effort commun de tout le corps myſtique de Jeſus-Chriſt : tous les fidéles y ont part ſelon leur état & I. Deſſein général de cette Inſtruction.

leur vocation, & nous nous ſentons obligés à vous expoſer, mes chers freres, comment chacun de nous y doit contribuer.

II. Deſſein particulier d'expoſer les Promeſſes de l'Egliſe: deux ſortes de Promeſſes.

Vous donc avant toutes choſes, vous qui êtes obligés à les inſtruire, ne vous jettez point dans les contentions où ſe mêle l'eſprit d'aigreur: avertiſſez-les avec ſaint Paul, *de ne ſe point attacher à des diſputes de paroles qui ne ſont bonnes qu'à pervertir ceux qui écoutent*. Expoſez-leur la ſainteté de notre doctrine, ſi irréprochable en elle-même, qu'on n'a pû l'attaquer qu'en la déguiſant, & faites-leur aimer l'Egliſe en leur propoſant les immortelles Promeſſes qui lui ſervent de fondement.

2. Tim. II. 14.

Il y a de deux ſortes de promeſſes: les unes s'accompliſſent viſiblement ſur la terre; les autres ſont inviſibles, & le parfait accompliſſement en eſt réſervé à la vie future. *L'Egliſe ſera glorieuſe, ſans tache & ſans ride:* éternellement heureuſe avec ſon époux, dans ſes chaſtes embraſſemens *où Dieu ſera tout en tous*: c'eſt ce que nous ne verrons qu'au ſiécle futur. Mais en attendant, l'Egliſe ſera ſur la terre *établie ſur le fondement des Apôtres & des Prophétes, & ſur la pierre angulaire, qui eſt Jeſus-Chriſt*: les vents ſouffleront,

Eph. V. 27. — 1. Cor. XV. 17. — Eph. II. 19. 20. — Matt. VII. 27.

les tempêtes ne ceſſeront de s'élever, l'enfer frémira par toutes ſortes de tentations, de perſécutions, d'impiétés, d'héréſies, ſans qu'elle puiſſe être ébranlée, ni ſa ſucceſſion viſible interrompue d'un moment : c'eſt ce qu'on verra toujours de ſes yeux, & un objet ſi merveilleux ne manquera jamais aux fidéles.

Saint Auguſtin a remarqué en pluſieurs endroits, que ces deux ſortes de promeſſes ſont ſubordonnées : les premieres ſervent d'aſſurance aux ſecondes, je veux dire que ce qu'on voit s'accomplir ſenſiblement ſur la terre, raſſure les plus incrédules ſur ce qu'on ne doit voir que dans le Ciel. Dieu accomplit dans ſon Egliſe ce qui doit y paroître dans le tems : il n'accomplira pas moins ce qui ne nous doit être découvert qu'au Ciel dans l'éternité. La foi Chrétienne eſt établie ſur l'enchaînement immuable de ces deux eſpeces de Promeſſes : & révoquer en doute cette liaiſon, c'eſt vouloir ôter au fidéle un gage de ſa foi que Jeſus-Chriſt a voulu lui donner. *Serm. 238. n. 3. &c.*

Pour rendre cette vérité ſenſible aux plus incrédules, repréſentez-leur, mes chers freres, ce jour qui fut le dernier où Jeſus-Chriſt parut ſur la terre : lorſque prêt à monter aux Cieux à la vûe de ſes

III. Propoſition de la Promeſſe qui regarde l'état de l'Egliſe en cette vie.

deux parties de cette Promeſſe : double univerſalité promiſe à l'Egliſe : & premierement celle des lieux.

Diſciples, avant que de les quitter & d'aller prendre ſa place à la droite de ſon Pere, il fit le plan de ſon Egliſe, & il en prédit, parlons mieux, il en régla la deſtinée ſur la terre (qu'on me permette ce mot) en lui promettant une double univerſalité, l'une dans les lieux, & la ſeconde dans les tems.

Conſidérez, mes chers freres, & faites conſidérer aux errans non ſeulement les Promeſſes de Jeſus-Chriſt, mais encore la clarté des paroles qu'il a choiſies pour les exprimer, enſorte qu'il ne peut reſter aucun doute de ſa penſée : il lui promettoit premierement qu'elle s'étendroit par toutes les Nations, & pour ne nous rien cacher, il a voulu exprimer

Luc. XXIV. 47.

que ce ſeroit *en commençant par Jéruſalem : Incipientibus ab Jeroſolymâ.*

Saint Luc de qui nous tenons ces paroles, leur donne leur vraie étendue,

Act. I. 8.

lorſqu'il fait dire à Notre Seigneur : *vous ſerez mes témoins dans Jéruſalem & dans toute la Judée & la Samarie, & juſqu'aux extrémités de la terre : Et uſque ad ultimum terræ.*

On voit ici, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, que l'évangile devoit s'avancer comme de proche en proche, depuis Jéruſalem juſqu'aux derniers confins du monde ;

monde; il donne d'abord *la paix à ceux qui ſont près*, aux héritiers des promeſſes, & à la terre chérie, c'eſt-à-dire, à Jéruſalem & à la Judée; & il l'étend dans la ſuite à tous les Gentils, c'eſt-à-dire, juſqu'aux Nations les plus éloignées des promeſſes & de l'alliance: *Vobis, qui longè fuiſtis.* Samarie étoit entre deux, la plus proche du teſtament après la Judée, puiſqu'elle connoiſſoit Dieu, & qu'elle attendoit le Chriſt. Eph. II. 17. Ibid.

Tout s'accompliſſoit aux yeux des fidéles dans l'ordre que J. C. avoit promis: on vit dans Jéruſalem les heureux commencemens de l'Egliſe: les fidéles *diſperſés en Judée & en Samarie*, dans la perſécution où ſaint Etienne fut lapidé, y annoncerent l'Evangile; & ce fut le ſecond progrès de l'Egliſe, ainſi que J. C. l'avoit marqué. Le reſte des peuples n'étoient pas des peuples, & la connoiſſance de Dieu leur étoit entierement étrangere: & toutefois l'Evangile y devoit être porté; afin que ceux *qui étoient les plus éloignés ſe viſſent rapprochés par le Sang de J. C.* Act. VIII. 1. Eph. II. 13.

Alors donc furent accomplis aux yeux de tous les fidéles les anciens oracles ſur la converſion des Gentils, dont les Pſeaumes & les Prophétes étoient pleins, & en même tems fut révélé ce grand ſecret

dont le dénouement étoit réſervé à la pré-
Act. XXVI. 23. dication de ſaint Paul, *que le Chriſt devoit ſouffrir, & que c'étoit lui qui le premier de tous les hommes devoit annoncer la lumiere non ſeulement au peuple, mais encore aux Gentils, après être reſſuſcité des morts.*

Une converſion ſi univerſelle des peuples les plus éloignés & les plus barbares, après un ſi long oubli de Dieu, au nom & par la vertu de Jeſus-Chriſt crucifié & reſſuſcité, faiſoit dire aux ſpectateurs d'un ſi grand ouvrage; que vraiement Jeſus-Chriſt étoit tout-puiſſant pour accomplir ce qu'il promettoit; & que ſi par un miracle ſi viſible, il réuniſſoit ſi rapidement tous les peuples de l'Univers pour croire en ſon nom, il pouvoit bien les réunir un jour pour être éternellement heureux dans la viſion de ſa face.

IV. Seconde partie de la Promeſſe: la continuité & l'univerſalité des tems promiſe à l'Egliſe comme celle des lieux.

Mais la ſeconde partie de la Promeſſe de Jeſus-Chriſt eſt encore plus remarquable. Revenons à ce dernier jour, où en formant ſon Egliſe par la commiſſion qu'il donnoit à ſes Apôtres avec les paroles qu'on a entendues, il continua ainſi ſon diſcours: *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & ſur la Terre: allez donc: en-*
Matt. XXVIII. 18. 19. 20. *ſeignez les Nations, les baptiſant au nom du Pere & du Fils & du Saint Eſprit; leur ap-*

prenant à garder toutes les choſes que je vous ai commandées. Et voilà je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiécles. Ces paroles n'ont pas beſoin de commentaire : ce qu'il dit eſt grand & incroyable ; qu'une ſociété d'hommes doive avoir une immuable durée, & qu'il y ait ſous le Soleil quelque choſe qui ne change pas : mais il donne auſſi à ſa parole cet immuable fondement : *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & ſur la Terre* : Allez donc ſur cette aſſurance, où je vous envoye aujourd'hui ; & portez-y par l'autorité que je vous en donne, le témoignage de mes vérités : vous ne demeurerez pas ſans fruit ; vous enſeignerez, vous baptiſerez, vous établirez des Egliſes par tout l'Univers. Il ne faut pas demander ſi le nouveau corps, la nouvelle congrégation, c'eſt-à-dire, la nouvelle Egliſe que je vous ordonne de former de toutes les Nations, ſera viſible, étant, comme elle doit l'être, viſiblement compoſée de ceux qui donneront les enſeignemens, & de ceux qui les recevront ; de ceux qui baptiſeront, & de ceux qui ſeront baptiſés : & qui ainſi diſtingués de tous les peuples du monde par la prédication de mes préceptes, & par la profeſſion de les écouter, le ſeront

encore plus ſenſiblement par le ſceau ſacré d'un baptême particulier au nom du Pere & du Fils & du ſaint Eſprit.

V. On peſe toutes les paroles de la Promeſſe, & premiérement celle-ci : *Je ſuis avec vous.*

Cette Egliſe clairement rangée ſous le même gouvernement, c'eſt-à-dire, ſous l'autorité des mêmes Paſteurs, ſous la prédication & ſous la profeſſion de la même foi, & ſous l'adminiſtration des mêmes Sacremens, reçoit par ces trois moyens les caracteres les plus ſenſibles dont on la pût revêtir. Qu'elle eſt belle cette Egliſe avec les trois marques de ſa viſibilité ! Mais pour en concevoir le dernier trait, voyons comment Jeſus-Chriſt en marquera la durée, & s'il ne l'explique pas auſſi clairement qu'il a fait tout le reſte. Il s'agit de l'avenir : mais cette phraſe, *Et voilà*, le rend préſent par la certitude de l'effet. *Je ſuis avec vous ;* c'eſt une façon de parler conſacrée en cent endroits de l'Ecriture, pour marquer une protection aſſûrée & invincible de Dieu.

Judic, VI. 12. 13. 14. 15. 16.

Le Seigneur eſt avec vous, ô le plus courageux de tous les hommes ! Si le Seigneur eſt avec nous, reprit Gédéon, d'où vient que nous nous voyons accablés de tant de maux ? Allez avec ce courage ; vous délivrerez Iſraël de la main des Madianites. Comment le délivrerai-je ; puiſque ma famille eſt la der-

niere de la Tribu de Manaſſé, & que moi-même je ſuis le dernier de la maiſon de mon Pere? Je ſerai avec vous, lui dit le Seigneur; & vous détruirez Madian, comme ſi ce n'étoit qu'un ſeul homme. Ce mot, *Je ſuis avec vous*, tient lieu de tout; & il n'y a ni ſecours ni puiſſance qu'il ne contienne. *Quand je marcherois*, diſoit David, *au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucun mal, parce que vous êtes avec moi.* Ps. XXII. 4.
Cent paſſages de cette ſorte, dans toutes les pages de l'Ecriture, nous marquent cette expreſſion comme la plus claire, pour exclure tout ſujet de crainte: *Quand vous paſſerez par les eaux, je ſerai avec vous, & les fleuves ne vous couvriront pas: vous marcherez au milieu des feux ardens ſans que leur ardeur vous bleſſe.* Nul complot, nul accablement, nulle perſécution ne pourra vous nuire. Défiez hardiment tous vos ennemis, dites-leur avec le Prophéte: *Tenez conſeil, & il ſera diſſipé: parlez enſemble pour conſpirer notre perte; il ne s'en fera rien, parce que le Seigneur eſt avec nous.* Mais qu'eſt-ce encore, *Avec vous*, dans la promeſſe de Jeſus-Chriſt? avec vous, *enſeignans & baptiſans:* Ceux qui veulent être *enſeignés de Dieu* n'auront qu'à vous croire, comme ceux qui voudront être baptiſés n'auront qu'à s'adreſſer à vous.

Iſ. XLIII. 2.

Ibid. VIII. 10.

Joan. VI. 45.

VI. Ou peſe les autres paroles.

Mais peut-être que cette promeſſe, *Je ſuis avec vous*, ſouffrira de l'interruption ? Non : Jeſus-Chriſt n'oublie rien : *Je ſuis avec vous tous les jours*. Quelle diſcontinuation y a-t-il à craindre avec des paroles ſi claires ? Enfin de peur qu'on ne croye qu'un ſecours ſi préſent & ſi efficace ne ſoit promis que pour un tems : *Je ſuis*, dit-il, *avec vous tous les jours juſqu'à la fin des ſiécles*. Ce n'eſt pas ſeulement avec ceux à qui je parlois alors, que je dois être, c'eſt-à-dire, avec mes Apôtres. Le cours de leur vie eſt borné : mais auſſi ma promeſſe va plus loin, & je les vois dans leurs ſucceſſeurs. C'eſt dans leurs ſucceſſeurs que je leur ai dit, *Je ſuis avec vous* : *Des enfans naîtront au lieu des peres* : *Pro patribus nati ſunt filii* : ils laiſſeront après eux des héritiers : ils ne ceſſeront de ſe ſubſtituer des ſucceſſeurs les uns aux autres, & cette race ne finira jamais.

Pſ xliv. 17.

VII. Jeſus-Chriſt n'a point promis que l'Egliſe ne contiendroit que des ſaints.

Mais, dira-t-on, pourquoi vous reſtraignez-vous à dire que les erreurs ſeront toujours exterminées dans l'Egliſe ? & que n'aſſurez-vous auſſi qu'il n'y aura jamais de vices ? Jeſus-Chriſt eſt également puiſſant pour opérer l'un & l'autre ; il eſt vrai : mais il faut ſçavoir ce qu'il a promis : loin de promettre qu'il n'y auroit que des Saints dans ſon Egliſe, il a pré-

dit au contraire *qu'il y auroit des ſcandales dans ſon Royaume, & de l'yvraie dans ſon champ, & même qu'elle y croîtroit mêlée avec le bon grain juſqu'à la moiſſon.* On ſçait les autres paraboles, & les poiſſons *de toutes les ſortes pris dans les filets* avec une telle multitude, que la nacelle où il prêchoit en *étoit preſque ſubmergée*; mais ſans empêcher néanmoins qu'elle n'arrivât heureuſement au rivage. C'eſt-là une des merveilles de la durée de l'Egliſe, que le grand nombre de ceux qui la chargent, n'empêchera pas qu'elle ne ſubſiſte toujours. Ainſi on verra toujours des ſcandales dans le ſein même de l'Egliſe, & le ſoin de les réprimer ſera éternellement une partie de ſon travail; mais pour ce qui eſt des erreurs & des héréſies, elles en ſeront exterminées. Jeſus-Chriſt ne parle que de la durée de la prédication & des Sacremens: Allez, enſeignez, baptiſez; & je ſuis toujours avec vous, enſeignans & baptiſans, comme on a vû: cependant la prédication produira ſon fruit; l'Egliſe aura toujours des Saints, & la charité n'y mourra jamais.

Matt. XIII. 25. 30. 41.

Matt. XIII. 17.
Luc V. 37.

VIII.
Pourquoi Jeſus-Chriſt dans cette Promeſſe ne regarde que la fin du monde.

Au reſte, le Fils de Dieu ne borne pas au ſiécle préſent l'union qu'il veut avoir avec ſes Apôtres & leurs ſucceſ-

ſeurs : il leur veut être beaucoup plus uni au ſiécle futur. Mais s'il s'étoit contenté de dire, Je ſuis avec vous éternellement, on auroit pû croire qu'il leur promettoit ſeulement l'éternité bienheureuſe qui ſuivra le ſiécle préſent ; au lieu que conduiſant l'effet de cette promeſſe *juſqu'à la conſommation du monde*, ſans y parler d'autre choſe en cet endroit, on voit qu'il ne donne point d'autre terme à ſon Egliſe viſible, ni à la ſainte ſociété du peuple de Dieu en ce monde, ſous le régime de ſes Paſteurs, que celui de l'Univers. Cependant la félicité de la vie future ne nous êſt pas moins aſſurée, & cette promeſſe nous en eſt un gage certain : puiſque ſi celui qui eſt tout-puiſſant pour accomplir tout ce qu'il promet, peut conſerver ſon Egliſe en ce lieu d'inſtabilité & de tentation malgré les flots & les tempêtes ; à plus forte raiſon, ſçaura-t-il la rendre immuablement heureuſe avec ſes enfans, quand elle ſera arrivée au port.

IX. Deux conſéquences de cette doctrine.

De-là ſuivent ces deux vérités, qui ſont deux dogmes certains de notre Foi : l'une, qu'il ne faut pas craindre que la ſucceſſion des Apôtres, tant que Jeſus-Chriſt ſera avec elle, (& il y ſera toujours ſans la moindre interruption, comme

on a vû,) enſeigne jamais l'erreur, ou perde les Sacremens; car il faut juger des autres par le Baptême, qui en eſt l'entrée & le fondement : la ſeconde, qu'il n'eſt permis en aucun inſtant, de ſe retirer d'avec cette ſucceſſion Apoſtolique; puiſque ce ſeroit ſe ſéparer de Jeſus-Chriſt, qui nous aſſure qu'il eſt toujours avec elle. Voilà deux dogmes, & deux fondemens très-certains de notre Foi; & qu'auſſi le Fils de Dieu nous a propoſés en termes exprès, & par des paroles qui ne pouvoient être plus claires. Il eſt le ſeul qui a conſtruit ſur la terre un édifice immortel, contre lequel auſſi il promet ailleurs que l'enfer ne prévaudra pas : & en aſſurant à ſes Apôtres d'être *tous les jours* avec leurs ſucceſſeurs, comme avec eux-mêmes, *juſqu'à la fin du monde*, il ne laiſſe à ceux qui ſeront tentés de ſortir de cette ſuite ſacrée, aucun endroit où ils puiſſent trouver un légitime commencement de leur ſecte, ni placer une interruption, quand elle ne ſeroit que d'un jour ou d'un moment.

Matt. xvj. 18.

X. Caractere des Hérétiques, *qu'ils ſe ſéparent eux-mêmes*, marqué par Saint Jude & par tous les Apôtres.

De-là eſt venu aux Hérétiques & aux Schiſmatiques, juſqu'à la fin du monde, ce mauvais & malheureux caractere marqué par Saint Jude : *Ce ſont ceux qui ſe*

ſéparent eux-mêmes : & afin de réciter le
Jude 17. 18. 19. paſſage entier : *Souvenez-vous*, dit-il, *mes bien aimés, de ce qui a été prédit par les Apôtres de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui vous diſoient qu'aux derniers tems* (dans les tems de la Loi Evangélique) *il y auroit des impoſteurs qui ſuivroient leurs paſſions pleines d'impiétés : ce ſont ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes ; gens livrés aux ſens, & deſtitués de l'Eſprit de Dieu.* Remarquez ici que Saint Jude, un des Apôtres, cite à la fois tous les Apôtres ſes Collegues, & les Compagnons de ſon Miniſtere, comme établiſſant tous d'un commun accord, le caractere de tous les trompeurs qui devoient paroître juſqu'à la fin des ſiécles. Ce caractere eſt de les montrer comme *ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes.* Mais de qui ſe ſépareront-ils, ſinon d'un corps déja établi, & dont l'unité eſt inviolable, puiſqu'on donne pour marque ſenſible de leur impoſture, la hardieſſe de s'en ſéparer ? Ils ſeront éternellement connus par leur déſertion ; & il eſt clair, dit Saint Jude, que c'eſt par ce caractere que tous les Apôtres les ont voulu déſigner. Comme ils ont oui tous enſemble Jeſus-Chriſt, qui leur promettoit en commun, *d'être tous les jours avec eux juſqu'à la conſommation des*

ſiécles , ils ont auſſi jugé tous enſemble, que ſe ſéparer de cette chaîne, c'étoit ſe ſéparer d'avec Jeſus-Chriſt, pendant qu'il leur promettoit de ſon côté de ne les quitter jamais, ni eux ni la ſuite de leurs ſucceſſeurs.

XI. Autre caractere marqué par S. Paul. *Tit. III.* 10. 11.

De-là ſuit avec la même évidence, un autre caractere marqué par Saint Paul, *de l'homme Hérétique : c'eſt qu'il ſe condamne lui-même par ſon propre jugement : Proprio judicio condemnatus :* puiſque dès-lors qu'il paroît en tête, comme le premier de ſa ſecte, ſans pouvoir nommer ſon prédéceſſeur dans le tems qu'il commence à s'élever, il ſe condamne en effet lui-même comme Novateur manifeſte, & il porte ſa condamnation ſur ſon front.

XII. Deux manieres de ſe ſéparer ſoi-même. Ceux-là ſe ſéparent, qui ſe font un nouvel Ordre de Paſteurs qui viennent d'eux-mêmes.

Or cela arrive en deux façons, qui ont paru l'une & l'autre dans le dernier ſchiſme. Premierement, lorſque les Evêques qui ſuccédoient aux Apôtres, ſans quitter leurs ſiéges, renoncent à la Foi de ceux qui les y ont établis, & qui les ont conſacrés : ſecondement, & d'une maniere encore plus ſenſible, lorſque les peuples ſe font un nouvel Ordre de Paſteurs qui viennent d'eux-mêmes, & qu'en s'ingérant dans le Miniſtere ſacré, ſans pouvoir nommer leurs prédéceſ-

ſeurs, ils ſe voyent contraints pour ſau-ver leur entrepriſe, de ſe dire *ſuſcités de Dieu d'une façon extraordinaire, pour dreſſer de nouveau l'Egliſe qui étoit en ruine & déſolation.*

Conf. de Foi des Prét. Réf.

Que veulent-ils dire par cette *déſolation* & cette *ruine*? Quoi! qu'il y avoit en général de la corruption & du déréglement dans les mœurs de ceux qui conduiſoient le troupeau? Ce n'eſt pas de quoi il s'agit, puiſque cette *déſolation* & cette *ruine* qui obligeoit *à dreſſer de nouveau l'Egliſe*, regardoit la Foi: on ſuppoſoit donc que la Foi n'étoit plus avec ceux qui étoient en place, ni dans le peuple qui leur demeuroit attaché, puiſqu'il ſe falloit ſéparer de tout ce corps: ou qu'étant encore avec eux ſelon ſa promeſſe, on pouvoit néanmoins s'en détacher, & ſe faire de nouveaux Paſteurs, qui dans l'ordre de la ſucceſſion ne tinſſent rien des Apôtres, ni des ſucceſſeurs des Apôtres: ou qu'enfin on pût être avec Jeſus-Chriſt, ſans être avec ceux avec qui il a promis d'être toujours.

XIII. Ceux qui ont gardé leur ſiége, & qui en ont changé la Foi, tombent dans le même inconvéniens.

Ceux-là donc manifeſtement font une playe à l'Egliſe, & une rupture dans l'unité. C'eſt ce qu'on a vû arriver en Allemagne & en France, au commence-

ment du ſiécle paſſé, dans le ſchiſme de Luther & de Calvin. Mais ceux qui environ dans le même tems ont rompu dans d'autres Royaumes, en demeurant dans les ſiéges où ils ſe trouvoient établis Evêques, ne ſont pas plus demeurés unis avec la ſucceſſion Apoſtolique, puiſque tout d'un coup ils ont renoncé à la doctrine de ceux qui les avoient conſacrés, & qu'ils ont appris à leurs peuples à déſavouer pareillement la Foi de ceux qui leur avoient donné le Baptême. Car il faut ici remarquer que la diſſenſion dont il s'agiſſoit, ne regardoit pas des choſes indifférentes. Les Réformateurs prétendus ne reprochoient rien moins à l'Egliſe & à leurs Conſécrateurs, qu'un culte idolâtre, un ſacrifice prophane & ſacrilége, un oubli de la grace & de la juſtification Chrétienne, & cent autres choſes qui regardent viſiblement les fondemens de la Foi, & la ſubſtance du nom Chrétien. Que leur ſervoit donc de garder leurs ſiéges, ſi publiquement, & par expreſſe déclaration, ils ceſſoient de perſiſter dans la Foi qu'on y profeſſoit immédiatement avant eux, & qu'ils profeſſoient ſi bien eux-mêmes, lorſqu'on les a inſtallés & conſacrés, que leur changement aux yeux du Soleil, & par un

fait poſitif eſt demeuré pour conſtant ? Il n'eſt pas beſoin de remonter plus haut ; dès ce moment la chaîne eſt rompue ; le caractere de ſéparation eſt ineffaçable: il n'y a qu'à ſe ſouvenir en quelle Foi on étoit, lorſqu'ils ſont entrés dans leurs ſiéges, & dans quelle Foi ils étoient eux-mêmes.

XIV. Pourquoi il faut qu'il y ait des héréſies: & du remede ſenſible & univerſel que Dieu y a préparé.

C'eſt un remede éternel préparé par Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe, contre tous les ſchiſmes & contre toutes les ſectes qui y devoient naître en ſi grand nombre dès ſa naiſſance, & dans toute la ſuite des tems; c'eſt-là, dis-je, le vrai remede contre ce terrible, *Il faut*, de S. Paul, qu'on ne lit point ſans un profond étonnement: *Il faut*, dit-il, *qu'il y ait non-ſeulement des ſchiſmes, mais même des héréſies: Oportet & hæreſes*, (etiam) *hæreſes eſſe*: ſans les ſchiſmes, ſans les héréſies, il manqueroit quelque choſe à l'épreuve où Jeſus-Chriſt veut mettre les ames qui lui ſont ſoumiſes, pour les rendre dignes de lui. Jeſus-Chriſt paroiſſoit à peine dans le monde, & dès ſa premiere entrée dans ſon ſaint Temple, tant marquée dans ſes Prophetes, il y voulut trouver le ſaint Vieillard, qui expliquant à ſa bienheureuſe Mere, & en ſa perſonne à ſon Egliſe, la vraie

1. Cor. xi. 18. 19.

mere de ſes enfans, les deſſeins de Dieu ſur ce cher Fils, lui prédit *qu'il ſeroit en butte aux contradictions* : ce qui paroît non-ſeulement dans ſa vie & dans ſa mort, mais encore éternellement dans la prédication de ſon Evangile : en ſorte que c'étoit-là une partie néceſſaire des Myſteres de Jeſus Chriſt, d'exciter par leur ſimplicité, par leur majeſté, par leur hauteur, la contradiction des ſens & de la foible raiſon humaine. *Luc. II. 34. 35.*

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir ſortir du ſein de l'Egliſe, des eſprits contentieux qui ſçauront lui faire des procès ſur rien : ou des curieux qui pour paroître plus ſages qu'il ne convient à des hommes, voudront tout entendre, tout meſurer à leurs ſens ; hardis ſcrutateurs des Myſteres dont la hauteur les accablera : ou des hypocrites qui avec l'extérieur de la piété ſéduiront les ſimples, & ſous la peau de brebis couvriront des cœurs de loups raviſſans : ou de ces *murmurateurs chagrins & plaintifs ou querelleux* : *Murmuratores queruloſi*, comme les appelle Saint Jude, qui en criant ſans meſure contre les abus pour s'ériger en réformateurs du genre humain, ſe rendront, dit Saint Auguſtin, plus inſupportables que ceux qu'ils ne *Prov. XXVI. 27.* *Matth. VII. 15.* *Jude 16.*

voudront pas ſupporter : ou enfin des hommes vains qui inventeront des doctrines étrangeres pour ſe faire un nom
Act. xx. 30. dans l'Egliſe, & *emmener des Diſciples après eux*. C'eſt de tels eſprits que ſe forment les ſchiſmes & les héréſies, & il faut qu'il y en ait pour éprouver les vrais Fidéles. Mais Jeſus-Chriſt qui les a prévus & prédits, nous a préparé un moyen univerſel pour les connoître : c'eſt qu'ils ſeront tous du nombre de *ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes, qui ſe condamnent eux-mêmes* ; de ceux enfin qui ne croiront pas aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, à l'Egliſe, ni à la parole qu'il lui a donnée, d'être toûjours ſans interruption & ſans fin avec ſes Paſteurs.

Souvent ils ſembleront imiter l'Egliſe, en ſe multipliant comme elle, & occupant des peuples entiers, ainſi que les Ariens pervertirent les Gots, les Vandales, les Hérules, les Bourguignons. Car il faut encore que les Fidéles éprouvent la tentation de cette vaine reſſemblance : bien plus, en durant long-tems, ils paroîtront imiter auſſi la ſtabilité de l'Egliſe, & comme elle, pouvoir ſe promettre une éternelle durée. Mais l'illuſion eſt toujours aiſée à reconnoître & à diſſiper. Il n'y a qu'à ramener toutes les

ſectes ſéparées à leur origine : on trouvera toujours aiſément & ſans aucun doute, le tems précis de l'interruption ; le point de la rupture demeurera pour ainſi dire toujours ſanglant ; & ce caractere de nouveauté, que toutes les ſectes ſéparées porteront éternellement ſur le front, ſans que cette empreinte ſe puiſſe effacer, les rendra toujours reconnoiſſables. Quelque progrès que faſſe l'Arianiſme, on ne ceſſera de le ramener au tems du Prêtre Arius, où l'on comptoit par leur nom le petit nombre de ſes Sectateurs : c'eſt-à-dire, huit ou neuf Diacres, trois ou quatre Evêques ; en tout treize ou quatorze perſonnes à qui leur Evêque, & avec lui cent Evêques de Libye dénonçoient un anathême éternel, qu'ils adreſſoient à tous les Evêques du monde, & de qui il étoit reçû ; c'eſt à ce tems précis & marqué où l'on ramenoit les Ariens : on les ramenoit au tems où l'on reprochoit à Euſebe de Nicomédie qu'*il croyoit avoir toute l'Egliſe en ſa perſonne*, & en celle des quatre Evêques de ſa faction : au tems où on lui diſoit : *Nous ne connoiſſons qu'une ſeule Egliſe Catholique & Apoſtolique, qui ne peut être abattue par nul effort de l'Univers conjuré contre elle, & devant qui doi-*

Epiſt. 1. & 2. Alex. Epiſt. Alex. ante Conc. Nic.

Epiſt. 1. ad omn. Ep. ibid.

vent tomber toutes les héréſies. Ce que diſoit Alexandre, Evêque d'Alexandrie, dans ces premiers ſiécles du Chriſtianiſme, ſe dira éternellement, & tant que l'Egliſe ſera Egliſe, à toutes les ſectes qui ſe ſépareront elles-mêmes. Que Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople, ſe faſſe un nom dans l'Orient, & qu'une longue étenduë de Païs ſe faſſe honneur encore aujourd'hui de le porter: on le ramenera toujours au point de la diviſion, où il étoit ſeul de ſon parti, avec un autre qu'il faiſoit prêcher dans Conſtantinople: où perſonne ne le pouvoit ſouffrir, ni l'entendre dans ſa propre Ville: *où un ſeul Evêque étoit opposé à ſix mille Evêques*: où la parcelle diſputoit contre le tout, où une branche rompuë combattoit contre l'arbre & contre le tronc d'où elle s'étoit arrachée. Ainſi le ſchiſme de Dioſcore qu'on voit encore ſubſiſter, ſera toujours ramené au Concile de Calcédoine, & au tems qu'on lui diſoit avec une vérité manifeſte & inconteſtable, que tout l'Orient & tout l'Occident étoient unis contre lui. C'eſt ainſi que l'on démontroit, quelque durée que le ſchiſme pût avoir, qu'il commence toujours par un ſi petit nombre, qu'il ne mérite pas même d'être regardé,

Apol. Dalm. ad Theod. Imper. Conc. Eph. part. 2. inter acta Cath.

à comparaiſon de celui des orthodoxes. Que l'on conſidere toutes les autres ſectes qui ſe ſont jamais ſéparées de l'Egliſe : nous mettons en fait qu'on n'en nommera aucune, qui ramenée à ſon commencement, n'y rencontre ce point fixe & marqué, où une parcelle combattoit contre le tout, ſe ſéparoit de la tige, changeoit la doctrine qu'elle trouvoit établie par une poſſeſſion conſtante & paiſible, & dont elle-même faiſoit profeſſion le jour précédent.

Dès-là, il n'eſt pas beſoin d'aller plus loin : comme le ſceau de la vraie Egliſe eſt qu'on ne peut lui marquer ſon commencement par aucun fait poſitif, qu'en revenant aux Apôtres, à Saint Pierre & à Jeſus-Chriſt, ni faire ſur ce ſujet autre choſe que des diſcours en l'air ; ainſi le caractere infaillible & ineffaçable de toutes les ſectes, ſans en excepter une ſeule, depuis que l'Egliſe eſt Egliſe, c'eſt qu'on leur marquera toujours leur commencement & le point d'interruption par une datte ſi préciſe qu'elles ne pourront elles-mêmes le déſavouer. Ainſi elles ſe flatteront en vain d'une durée éternelle : nulle ſecte quelle qu'elle ſoit n'aura cette perpétuelle continuité, ni ne pourra remonter ſans interruption juſqu'à J. C.

Mais ce qui ne commence point par cet endroit, ne ſe peut rien promettre de durable. Les héréſies ne ſeront jamais de ces fleuves continus, dont l'origine féconde & inépuiſable leur fournira toujours des eaux : elles ne ſont, dit Saint Auguſtin, que des torrens qui paſſent, qui viennent comme d'eux-mêmes, & ſe deſſechent comme ils ſont venus. La ſeule Égliſe Catholique dont l'état remonte juſqu'à Jeſus-Chriſt, recevra le caractere d'immortalité que lui ſeul peut donner.

XV. Cet article eſt fondamental, & un des douze du Symbole des Apôtres.

Ce dogme de la ſucceſſion & de la perpétuité de l'Égliſe ſi viſiblement atteſté par les promeſſes expreſſes de Jeſus-Chriſt, avec les paroles les plus nettes & les plus préciſes, a été jugé ſi important, qu'on l'a inſéré parmi les douze articles du Symbole des Apôtres, en ces termes : *Je crois l'Egliſe Catholique, ou Univerſelle* : Univerſelle dans tous les lieux & dans tous les tems, ſelon les propres paroles de Jeſus-Chriſt : *Allez*, dit-il, *enſeignez toutes les Nations : & voilà, je ſuis avec vous tous les jours* (ſans diſcontinuation) *juſqu'à la fin des ſiécles*. Ainſi en quelque lieu & en quelque tems que le Symbole ſoit lû & récité, l'exiſtence de l'Egliſe de tous les lieux & de

tous les tems y eſt atteſtée : cette Foi ne ſouffre point d'interruption ; puiſqu'à tous momens le Fidéle doit toujours dire : *Je crois l'Egliſe Catholique.* Quand les Novateurs, quels qu'ils ſoient, ont commencé leurs Aſſemblées ſchiſmatiques, l'Egliſe étoit ; il la falloit croire, puiſqu'on diſoit : *Je crois l'Egliſe :* il falloit être avec elle, à peine d'être ſéparé de Jeſus-Chriſt, qui a dit : *Je ſuis avec vous :* en quelque tems, que hors de ſa communion, qui eſt toujours celle des Saints, on oſe former des Congrégations illégitimes, on eſt manifeſtement du nombre *de ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes, qui ſe condamnent eux-mêmes*, par leur propre & manifeſte ſéparation.

XVI. Si c'eſt-là une ſimple formalité, & ſi au contraire cette doctrine n'appartient pas au fond.

Quand on dit que ce ſont-là des formalités, & qu'il en faut venir au fond, on abuſe trop viſiblement de la crédulité des ſimples : comme ſi la foi des promeſſes ſi clairement expliquée par Jeſus-Chriſt même, & renfermée dans le Symbole, n'étoit qu'une formalité ; ou que ce fût une choſe peu eſſentielle au Chriſtianiſme, de croire que les Novateurs qui ſe ſéparent eux-mêmes, portent dès-là leur condamnation & leur nouveauté ſur le front.

XVII. Que ce défaut ne ſe couvre point par la ſuite des tems : preuve par le ſchiſme des Samaritains, & par la doctrine de Jeſus-Chriſt.

Tert. lib. 4. cont. Marc. c. 35.

Ce défaut ne ſe peut couvrir par quelque ſuite de tems que ce puiſſe être. Le ſchiſme de Samarie étoit ſi ancien, que l'origine en remontoit juſqu'à Roboam fils de Salomon, juſqu'à la ſéparation des dix Tribus, ainſi que les plus anciens Docteurs l'ont remarqué devant nous. Le ſalut des Samaritains ſéparés depuis ſi long-tems du peuple de Dieu, en étoit-il plus aſſuré par une origine ſi reculée ? Point du tout ; le peuple de Dieu les a toujours mis au rang des Nations les plus odieuſes. L'Eccléſiaſtique a nommé avec les enfans d'Eſaü & de Chanaan, *le peuple inſenſé qui fait ſa demeure dans Sichem*, c'eſt-à-dire, les Samaritains : Jeſus-Chriſt a confirmé cette ſentence, & les traite en effet comme inſenſés, en leur diſant : *Vous adorez ce que vous ne connoiſſez pas : pour nous, nous adorons ce que nous connoiſſons*. Vous ignorez l'origine de l'alliance : vous avez renoncé à la ſuite du peuple ſaint : vous reclamez en vain le nom de Dieu : il n'y a point de ſalut pour vous : *Le ſalut vient des Juifs* ; & les Samaritains mêmes ne le doivent tirer que de là. Et remarquez ces paroles, *vous* & *nous* : dans cette oppoſition, Jeſus-Chriſt ne dédaigne pas de

Eccli. 1. 27.

Joan. 4. 22.

ſe mettre du côté des Juifs par ce mot de *nous* : parce que c'étoit la tige ſacrée où ſe conſervoient & ſe perpétuoient les promeſſes, le culte, le ſacerdoce, juſqu'à ce que parût celui qui par ſa mort & par ſa reſurrection *devoit être l'attente des peuples.* Quand les dix lépreux, dont l'un étoit Samaritain, ſe préſenterent à Jeſus-Chriſt pour être purifiés, le Sauveur les renvoya tous également, & non moins le Samaritain que les autres, aux Prêtres ſucceſſeurs d'Aaron, comme à *la ſource de la Religion* & des Sacremens : *Matricem Religionis & fontem ſalutis*, comme parloit Tertullien. Il ne ſervoit donc de rien à ces Schiſmatiques, que leur ſchiſme fût invétéré, & qu'il eût duré près de mille ans ſous diverſes formes : on ne l'en condamnoit pas moins par le ſeul titre de ſon origine : on ſe ſouvint éternellement de l'auteur de la diviſion, c'eſt-à-dire, *de Jeroboam qui avoit fait pécher Iſraël*, & qui s'étoit retiré par un attentat manifeſte de la Ville choiſie de Dieu, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe & du ſacerdoce établi depuis Aaron & depuis Moïſe.

Gen. XLIX. 10.

Luc. XVII. 12. 14. 16.

3. *Reg.* XVI. 30. 34.

XVIII. Il en eſt de même des autres ſchiſmes : Réflexion ſur la rupture des Proteſtans.

Le plus ancien ſchiſme parmi les Chrétiens, eſt celui de Neſtorius : on en

vient de voir le défaut marqué dans ſon commencement, & dans le propre nom de ſon auteur, que la ſecte porte encore : rien ne le peut effacer. Le point de l'interruption n'eſt pas moins marqué dans les autres ſchiſmes d'Orient.

Il n'eſt pas ici queſtion de parler des Grecs : ce n'eſt point à l'Egliſe de Conſtantinople, ni aux autres ſiéges ſchiſmatiques d'Orient, que nos Réformés ont ſongé à s'unir en ſe diviſant de l'Egliſe Romaine avec tant d'éclat & de ſcandale. Avouez, nos chers freres, une vérité qui eſt trop conſtante, pour être niée. Rien ne vous accommodoit dans tout l'Univers : tout le monde ſçait que ce ſont les Peres de l'Egliſe Grecque qui ont mis les premiers de tous au rang des Hérétiques un Aërius, pour avoir crû inutiles les prieres & les oblations pour l'expiation des péchés des morts, & pour d'autres points qui nous ſont communs avec eux. C'eſt un fait conſtant que nulle adreſſe des Proteſtans n'a pû pallier. Je ne crois pas à préſent que des gens ſenſés & de bonne foi puiſſent nous objecter ſérieuſement que nous ſommes des Idolâtres, après qu'on a montré en tant de manieres que l'honneur des Saints, des Reliques & des Images,

Epiph. Hær. 65. & in ind. lib. III. t. 1.

Images, laiſſe à Dieu tout le culte qui eſt dû à la nature incréée, & que loin de l'affoiblir, elle l'augmente. Mais quoi qu'il en ſoit, l'Egliſe d'Orient l'avoit comme nous, & le Concile VII. reçû dans les deux Egliſes en eſt un irréprochable témoin. Je ne parle pas des autres dogmes du même Concile, ni de ce qu'il dit ſi expreſſément ſur la préſence réelle, que l'on ne peut éluder que par des chicannes : il nous ſuffit à préſent, que l'Egliſe Grecque ſe trouve auſſi éloignée des Proteſtans que la Latine ; & il demeure pour conſtant qu'ils ont conſtruit leur Egliſe prétendue par une formelle & inévitable déſunion d'avec tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans l'Univers.

XIX. Les diviſions parmi ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe n'ont point de remede.

Auſſi ſe ſont-ils vû dès leur origine irrémédiablement déſunis entre eux-mêmes : Luthériens, Calviniſtes, Sociniens, ont été des noms malheureux qui ont formé autant de ſectes. Les Catholiques ſçavent ſe ſoumettre & ſe ranger ſous l'étendart : on en a dans tous les ſiécles d'illuſtres exemples. Il n'en eſt pas de la même ſorte de ceux qui ont rompu avec l'Egliſe. Le principe d'union une fois perdu en ſe ſéparant d'avec celle où tout étoit un auparavant,

a tout mis en diviſion ; les ſchiſmes ſe ſont multipliés, & n'ont pas eu de remede : car la maxime qu'on avoit poſée d'examiner chacun par ſoi-même les articles de la Foi, mettoit tout en diſpute, & rien en paix. Ainſi s'étoient diviſées toutes les ſectes : l'Arianiſme, le Pélagianiſme, l'Eutiquianiſme avoient enfanté des demi-Ariens, des demi-Pélagiens, des demi-Eutiquiens de plus d'une ſorte, & ainſi des autres. On n'a plus rien de certain, quand on a une fois rejetté le joug ſalutaire de l'autorité de l'Egliſe. Les Donatiſtes, dit Saint Auguſtin, avoient pris en main le couteau de diviſion pour ſe ſéparer de l'Egliſe : le couteau de diviſion eſt demeuré parmi eux : & voyez, dit le même Pere, *en combien de morceaux ſe ſont diviſés ceux qui avoient rompu avec l'Egliſe : Qui ſe ab unitate præciderunt, in quot fruſta diviſi ſunt ?* N'en peut-on pas dire autant à nos prétendus Réformateurs ? C'eſt en vain qu'ils ont voulu reprendre l'autorité attachée au nom de l'Egliſe, & obliger les particuliers à ſe ſoumettre aux déciſions de leurs Synodes. Quand on a une fois détruit l'autorité, on n'y peut plus revenir ; on aura éternellement contre eux le même droit qu'ils ont uſurpé

Serm. 4. n. 31.

contre l'Egliſe, lorſqu'ils l'ont quittée. Ainſi nulle diſpute ne finit : Dordrecth ne peut rien contre les Arméniens : en ſe ſoulevant contre l'Egliſe, & réduiſant à rien ce nom ſacré avec les promeſſes de Jeſus-Chriſt pour ſon éternelle durée ; les Proteſtans ſe ſont ôtés toute autorité, tout ordre, toute ſoumiſſion : & aujourd'hui s'ils ſe font juſtice, ils reconnoîtront qu'ils n'ont aucun moyen de réprimer ou de condamner les erreurs ; en ſorte qu'il ne leur reſte aucun remede pour s'unir entre eux, que celui de trouver tout bon, & d'introduire parmi eux la confuſion de Babel & l'indifférence des Religions, ſous le nom de tolérance.

XX. Explications conformes des SS. Docteurs: S. Auguſtin.

Il n'en faut pas davantage aux cœurs ſimples & de bonne foi. Les promeſſes dont il s'agit ſont conçûes, comme on a vû, en termes ſimples & très-clairs. On doit donc ſe déterminer en très-peu de tems à y croire ; & cette croyance enferme une claire déciſion de toutes les controverſes. Car ſi une fois il eſt conſtant que la vérité domine toujours dans l'Egliſe, tous les doutes ſont réſolus : il n'y a qu'à croire, & tout eſt certain. Mais ſi après cela on veut écouter les anciens Docteurs de l'Egliſe, & ſçavoir

s'ils entendent comme nous les promeſſes de Jeſus-Chriſt dont nous parlons ; je veux bien entrer encore dans cette matiere, & ne craindrai point de donner à un ſujet ſi eſſentiel toute l'étendue qu'il mérite. Vous doutez du ſentiment des anciens Docteurs ? Il n'y a qu'à les entendre parler à ceux qui ſe ſéparant viſiblement de l'Egliſe, de cette Egliſe qui étoit viſiblement répandue par tout l'Univers, diſoient *qu'elle étoit perdue ſur la terre.* C'eſt ainſi que parloient les Donatiſtes ; mais cette parole n'étoit écoutée qu'avec horreur, comme on écoute les plus grands blaſphêmes. *L'Egliſe a péri*, dites-vous, *elle n'eſt plus ſur la terre.* Saint Auguſtin leur répond : *Voilà ce que diſent ceux qui n'y ſont point : parole impudente. Elle n'eſt pas, parce que vous n'êtes pas en elle ? C'eſt*, pourſuit-il, *une parole abominable, déteſtable, pleine de préſomption & de fauſſeté, deſtituée de toute raiſon, de toute ſageſſe, vaine, téméraire, inſolente, pernicieuſe : Abominabilem, deteſtabilem, vanam, temerariam, præcipitem, pernicioſam, &c.* Pourquoi tous ces titres à cette erreur ? C'eſt qu'elle dément Jeſus-Chriſt, qui a promis à l'Egliſe, non-ſeulement des jours éternels au ſiécle futur, mais encore dans cette

Aug. in Pſ. 101. Serm. 1. n. 8.

vie, des jours qui ſeront courts, à la vérité, puiſque tout ce qui n'eſt pas éternel eſt court, mais qui dureront néanmoins juſqu'à la fin du monde.

Le même Saint Auguſtin fait ainſi parler l'Egliſe avec le même Pſalmiſte. *Annoncez-moi la briéveté de mes jours;* voyons à quels termes vous avez voulu les réduire: *Paucitatem dierum meorum annuntia mihi. Mais*, continue-t-elle, *pourquoi ceux qui ſe ſéparent de mon unité murmurent-ils contre moi? Pourquoi ces hommes perdus diſent-ils que je ſuis perdue? Ils oſent dire, que j'ai été, & que je ne ſuis plus: parlez-moi donc, ô Seigneur, de la briéveté des jours que vous m'avez deſtinés ſur la terre. Je ne vous interroge point ici ſur ces jours perpétuels de l'autre vie: ils ſeront ſans fin dans le ſéjour éternel où je ſerai;* ce n'eſt point de cette durée dont je veux parler: *je parle des jours temporels que j'ai à paſſer ſur la terre: annoncez-les-moi encore un coup; parlez-moi, non point* de l'éternité dont je jouirai dans le Ciel, mais des jours *paſſagers & brefs* que je dois avoir dans ce monde. *Parlez-en pour l'amour de ceux qui diſent: Elle a été, & elle n'eſt plus: elle a apoſtaſié, & l'Egliſe eſt périe dans toutes les Nations. Mais qu'eſt-ce que Je-* *Ibid.*

ſus-Chriſt m'annonce ſur cela ? que me promet-il ? Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles.

Voilà donc deux vies bien diſtinctement promiſes à l'Egliſe : l'une dans le Ciel, éternelle & vraiement longue, puiſqu'il n'y a rien de long que ce qui n'a point de fin : l'autre temporelle & courte en effet, puiſqu'elle aura une fin ; mais à qui Jeſus-Chriſt n'en donne point d'autre que celle des ſiécles.

Ailleurs, le même Pere applique à l'E-
In Pſ. 103: 5. gliſe cette parole du même Pſalmiſte: *Il a appuyé la terre ſur ſa fermeté ; elle ne branlera point aux ſiécles des ſiécles : Fundavit terram ſuper firmitatem ſuam, non incli-*
Serm. 1. n. 17. *nabitur in ſæculum ſæculi. Par la terre*, dit Saint Auguſtin, *j'entens l'Egliſe :* & dans
Serm. 2. n. 5. la ſuite : *Où ſont ceux qui diſent que l'Egliſe eſt périe dans le monde, elle qui loin de tomber ne peut pas même pancher pour peu que ce ſoit, ni jamais être ébranlée ?* Pourquoi ? à cauſe qu'étant appuyée ſur le ferme fondement de la promeſſe de
Serm. 1. n. 17. Jeſus-Chriſt, *elle eſt prédeſtinée pour être la colomne & le ſoutien de la vérité : Prædeſtinata eſt columna & firmamentum veritatis :* qui eſt, comme on ſçait une pa-
1. Tim. III. 15. role de Saint Paul, où l'Apôtre donne ce nom à l'Egliſe.

C'eſt d'une Egliſe viſible où il faut *converſer avec les hommes*, & édifier le peuple de Dieu, que S. Paul a voulu parler : c'eſt d'une Egliſe viſible que S. Auguſtin entend cette parole ; & la chimere de l'Egliſe inviſible n'étoit pas connue de ce tems.

De-là vient que le même Pere enſeigne auſſi qu'on ne ſe trompe jamais en ſuivant l'Egliſe : *C'eſt-là*, dit-il, *qu'on écoute & qu'on voit : celui qui eſt hors de l'Egliſe, n'entend ni ne voit : celui qui eſt dans l'Egliſe, n'eſt ni ſourd ni aveugle. Extra illam qui eſt, neque videt, neque audit : in illa qui eſt, nec ſurdus nec cæcus eſt.* Mais de peur qu'on ne s'imagine que l'inſtruction que donne l'Egliſe ne dure qu'un tems ; il ajoûte avec le Pſalmiſte : *Dieu l'a fondée éternellement ;* d'où il conclut : *Si Dieu l'a fondée éternellement, craignez-vous que le firmament ne tombe, ou que la fermeté même ne ſoit ébranlée ?* *In Pſ.* 47. 9. *n.* 7. *Ibid.*

XXI. Que le ſentiment de l'Egliſe eſt une régle infaillible : autre ſermon de S. Auguſtin.

Auſſi donne-t-il toujours le ſentiment de l'Egliſe pour une entiere conviction de la vérité. C'eſt ce qui paroît dans un Sermon admirable prononcé à Carthage le jour de la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte. Il s'agiſſoit d'établir contre la nouvelle héréſie des Pélagiens, la vérité du péché originel par le fait conſtant, poſitif & univerſel du baptême des petits en-

ſans : il poſe pour fondement que par la
Serm. 294. ſ. 13. coûtume de l'Egliſe *très-ancienne, très-canonique, très-bien fondée* ; comme ils ont péché par autrui, c'eſt auſſi par autrui qu'ils croyent : ſur ce fondement il ſuppoſe que les enfans qu'on baptiſe ſont
Ibid. 17. 18. rangés au nombre des fidéles: *Je demande*, dit-il aux Novateurs, *ſi Jeſus-Chriſt ſert de quelque choſe à ces nouveaux baptiſés, ou s'il ne leur ſert de rien ? Il faut qu'ils répondent qu'il leur ſert beaucoup : ils ſont accablés par le poids de l'autorité de l'Egliſe. Ils voudroient peut-être bien ne pas avoüer l'utilité du baptême des petits enfans, & leurs raiſonnemens les conduiroient là ; mais l'autorité de l'Egliſe les retient, de peur que les peuples Chrétiens ne leur crachent au viſage.* Remarquez ici le prodigieux effet de l'autorité de l'Egliſe, non ſeulement dans les Catholiques, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on en doutât, mais encore dans les Novateurs qui n'oſoient la contredire. *Selon cette autorité*, pourſuivoit-il, *un petit enfant qu'on baptiſe eſt rangé au nombre des fidéles. L'autorité de l'Egliſe notre mere emporte cela ; la régle très-bien fondée de la vérité fait qu'on n'oſe le nier. Qui voudroit s'oppoſer à cette force, & emploier des machines pour abattre cette inébranlable muraille, ne l'abattroit pas, mais ſe mettroit*

ſoi-même en pieces. Telle eſt l'autorité de l'Egliſe : c'eſt ainſi qu'elle eſt invincible & inébranlable.

Alors les nouveaux hérétiques n'étoient pas encore condamnés ; & ce ſermon ſolemnel prononcé par l'ordre des Evêques dans la Métropolitaine de toute l'Afrique, fut l'avant-coureur de cette condamnation. Pendant que l'Egliſe les attendoit avec une patience vraiement maternelle, ſaint Auguſtin les preſſoit en cette ſorte : *C'eſt ici*, dit-il, *une choſe fondée & établie ſur un fondement immuable. On ſupporte ceux qui diſputent lorſqu'ils errent dans les autres queſtions qui ne ſont pas bien examinées, qui ne ſont pas encore établies par la pleine autorité de l'Egliſe. C'eſt alors qu'il faut ſupporter l'erreur : mais elle ne doit pas s'emporter juſqu'à vouloir ébranler le fondement de l'Egliſe ;* c'eſt-à-dire, comme on voit, la foi des promeſſes ſur leſquelles elle eſt appuyée.

XXII. Langage oppoſé des hérétiques & des ſaints.

Puiſque nous ſommes ſur les Pélagiens ; il eſt bon de conſidérer en la perſonne de ces hérétiques avec quel dédain ces ſortes d'eſprits parloient de l'Egliſe, & ce que leur répondoient les Orthodoxes. *C'eſt tout dire*, diſoit Julien le Pélagien ; *la folie & l'infamie ont prévalu même dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.* On n'en

Aug. op imp. lib. 1. n. 12.

vient à cet excès d'impiété contre l'Egliſe qu'après avoir mépriſé les promeſſes de
Ibid. l. 2. n. 2. ſon éternelle durée. Ailleurs : *la confuſion ſe met par tout : le nombre des fous devient le plus grand, & on ôte à l'Egliſe le gouvernail de la raiſon, afin d'introduire un dogme vulgaire* : il appelloit ainſi par mépris le dogme commun de l'Egliſe ; & à la maniere des grands eſprits faux, il affectoit de ſe diſtinguer par ſes ſuperbes ſin-
Ibid. n. 102. gularités. Il dit ailleurs dans le même eſprit : *Si la vérité trouve encore quelque place parmi les hommes, & que le monde ne ſoit pas encore étourdi par le bruit de l'iniquité.* C'eſt le langage ordinaire des novateurs : à les entendre, la vérité n'eſt plus ſur la terre ; l'Egliſe y eſt perdue : ils ne ſongent plus aux promeſſes qu'elle a reçûes ; & parce que le dogme contraire à celui des hérétiques y prévaut toujours, ces ſuperbes mépriſant le peuple dont le gros demeure attaché à ſes Paſteurs, reprochent à l'E-
Ibid. 1. 33. 41. &c. gliſe qu'*elle ſe pare de l'autorité du vulgaire, de la lie du peuple, des femmes, des gens de métier, des gens de néant.*

C'eſt le langage commun de tous les hérétiques : ce fut en particulier celui de Bérenger au ſiécle XI. comme nous le dirons bientôt. Mais ſaint Auguſtin y avoit déja répondu par avance. L'Egliſe, di-

ſoit-il à Julien comme aux autres, doit toujours ſubſiſter ; & il ne faut pas s'étonner ſi la vérité y prévaut dans la multitude, puiſque c'eſt *cette multitude* qui a été promiſe à Abraham : laquelle par conſéquent *il ne faut point mépriſer, comme une troupe vulgaire.* Toute *l'Egliſe eſt contre vous dès ſon commencement*; *A ſui initio* : puiſque dès ſon commencement elle a montré par ſes exorciſmes & par ſes exſufflations qu'elle connoiſſoit le péché originel dans les petits enfans. Il n'y a rien de plus foible que ces raiſonnemens, ſi la croyance de l'Egliſe n'eſt pas d'une certitude infaillible. *Revenez à nous*, diſoit encore ſaint Auguſtin à Julien ; *vous n'êtes pas né de parens qui cruſſent la doctrine que vous enſeignez, & vous avez été régénéré dans une Egliſe qui croyoit le contraire.* Ce dogme, pourſuivoit-il, que vous appellez *vulgaire ou populaire* à cauſe qu'il eſt ſuivi de tous les peuples fidéles ; eſt celui de S. Cyprien & de S. Ambroiſe. *Mais ce n'eſt pas ſaint Ambroiſe ni ſaint Cyprien qui ont fait entrer les peuples dans cette croyance ; ils les y ont trouvés : votre pere les y a trouvés quand vous avez été baptiſé petit enfant : vous avez vous-même trouvé tels dans l'Egliſe tous les peuples Catholiques.* Qu'on remarque bien cet argu-

Ibid. 16. n. 3.

Ibid. 2. 104.

Ibid. 4. 15.

Ibid. 2. 2.

ment : c'eſt, comme nous l'avons vû, l'argument commun de tous les Catholiques contre tous ceux qui innovent ; & il faut bien que tout novateur trouve l'Egliſe dans un ſentiment oppoſé au ſien, puiſque ſelon la promeſſe de Jeſus-Chriſt elle ſeule ne change jamais.

En un mot, tous les ennemis de l'Egliſe lui ont marqué une fin ou du moins une interruption ; & tous les enfans de l'Egliſe ont ſoutenu qu'elle ne verroit ni l'un ni l'autre. Les Payens lui aſſignoient pour toute durée 365. ans : vain diſcours que l'expérience avoit réfuté, puiſqu'elle n'avoit jamais été plus affermie qu'après ce tems écoulé. Il n'y a donc point de fin pour elle. Mais elle n'eſt pas moins à couvert de l'interruption, puiſque Jeſus-Chriſt véritable en tout l'a également garantie de ces deux accidens.

Aug. de civit. lib. 18. c. 53. 54.

Je ne m'étonne pas des Payens qui ne croyent ni en Jeſus-Chriſt ni en ſes promeſſes. Mais il ne faut non plus s'étonner des héretiques, quoiqu'ils portent le nom de Chrétiens, puiſque s'étant engagés à ſe faire une Egliſe & une doctrine indépendantes de celles qu'ils trouvoient ſur la terre lorſqu'ils ſont venus, ils ont eu ce malheureux intérêt de trouver une interruption dans la ſuite de l'Egliſe, &

d'éluder les promeſſes de ſon éternelle durée.

Il n'y a rien de plus grand ni de plus divin dans la perſonne de Jeſus-Chriſt, que d'avoir prédit, d'un côté que ſon Egliſe ne ceſſeroit d'être attaquée, ou par les perſécutions de tout l'Univers, ou par les ſchiſmes & les héréſies qui s'éleveroient tous les jours, ou par le réfroidiſſement de la charité qui ameneroit le relâchement de la diſcipline; & de l'autre d'avoir promis que malgré toutes ces contradictions nulle force n'empêcheroit cette Egliſe de vivre toujours, ni d'avoir toujours des Paſteurs qui ſe laiſſeroient les uns aux autres, & de main en main la chaire, c'eſt-à-dire, l'autorité de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & avec elle la ſaine doctrine & les Sacremens. Aucun auteur de nouvelles ſectes, de quelque eſprit de Prophetie qu'il ſe vantât d'être illuminé, n'a oſé dire ſeulement ce qu'il deviendroit, ni ce que deviendroit le lendemain, la ſociété qu'il établiſſoit: Jeſus-Chriſt a été le ſeul qui s'eſt expliqué à pleine bouche non ſeulement ſur les circonſtances de ſa paſſion & de ſa mort, mais encore ſur les combats & ſur les victoires de ſon Egliſe: *Je vous ai établis*, dit-il, *afin que vous alliez, & que*

XXIII. Nous ſommes Catholiques par la même démonſtration & par les mêmes principes qui nous ont fait Chrétiens.

Matt. XXIV. 12.

Joan. XV. 16.

vous fructifiiez, & que votre fruit demeure. Et comment demeurera-t-il! C'eſt ce qu'il falloit exprimer pour laiſſer aux hommes le témoignage certain d'une vérité bien connue. Jeſus-Chriſt n'y héſite pas; & il énonce dans les termes les plus précis une durée ſans interruption & ſans autre fin que celle de l'Univers. C'eſt ce qu'il promet à l'ouvrage de douze Pêcheurs, & voilà le ſceau manifeſte de la vérité de ſa parole. On eſt affermi dans la foi des choſes paſſées en remarquant comme il a vû clair dans un ſi long avenir. C'eſt ce qui nous fait Chrétiens; mais en même tems c'eſt ce qui nous fait Catholiques, & on voit manifeſtement que la ſcience de Jeſus-Chriſt ſi divine & ſi aſſûrée, n'a pû nous tromper en rien.

Deux choſes affermiſſent notre foi: les miracles de J. C. à la vûe de ſes Apôtres & de tout le peuple, avec l'accompliſſement viſible & perpétuel de ſes prédictions & de ſes promeſſes. Les Apôtres n'ont vû que la premiere de ces deux choſes, & nous ne voyons que la ſeconde. Mais on ne pouvoit refuſer à celui à qui l'on voyoit faire de ſi grands prodiges, de croire la vérité de ſes prédictions; comme on ne peut refuſer à celui qui accomplit ſi viſiblement les merveilles qu'il

a promiſes, de croire qu'il étoit capable d'opérer les plus grands miracles.

Ainſi, dit ſaint Auguſtin, notre foi eſt affermie des deux côtés. Ni les Apôtres ni nous ne pouvons douter : ce qu'ils ont vû dans la ſource les a aſſûrés de toute la ſuite : ce que nous voyons dans la ſuite nous aſſûre de ce qu'on a vû & admiré dans la ſource : mais il faut être Catholique pour entendre ce témoignage. Les hérétiques comme les payens ſont contraints de le refuſer ; puiſqu'ils veulent trouver dans l'Egliſe, de l'erreur, de l'interruption, un délaiſſement du côté de Jeſus-Chriſt ; ils ne peuvent ajoûter foi à la promeſſe de ſon éternelle aſſiſtance ; & on voit que ce n'eſt pas inutilement que le Fils de Dieu a rangé *parmi les payens ceux qui n'écoutent pas l'Egliſe* ; puiſque faute de la vouloir écouter dans les nouveautés qu'ils propoſent, ils ſe voyent réduits à éluder les promeſſes de Jeſus-Chriſt, & à dire avec les payens que l'Egliſe comme un ouvrage humain devoit tomber.

Matt. XVIII. 17.

XXIV. Saint Auguſtin allegue ſaint Cyprien pour le même ſentiment.

Revenons aux anciens docteurs ; & après avoir produit ſaint Auguſtin, remontons juſqu'à l'origine du chriſtianiſme. Le même Pere nous fera connoître le ſentiment de ſaint Cyprien par ces pa-

Lib. 2. de bapt. cap. 4. toles : *Nous-mêmes*, dit-il, *nous n'oſerions aſſurer ce que nous avançons* (touchant la validité du baptême de Jeſus-Chriſt,) *ſi nous n'étions appuyés de l'autorité de l'Egliſe univerſelle, à laquelle ſaint Cyprien* (qui ſoutenoit le contraire avec l'ardeur que perſonne n'ignore,) *auroit lui-même cédé très-certainement, ſi la vérité éclaircie eût été dès-lors confirmée par un Concile univerſel.* Par où il eſt plus clair que le jour, non ſeulement que ſaint Auguſtin baiſſoit la tête ſous l'autorité de l'Egliſe, mais encore qu'il la tenoit ſi inviolable, qu'il auroit cru faire injure à ſaint Cyprien s'il l'eût jugé capable d'y réſiſter.

XXV. La doctrine de ſaint Cyprien eſt démontrée par lui-même.

Lib. de unit. Eccl. Epiſt. 45.

En effet il ne faut que voir comment ce S. Martyr a parlé de l'unité de l'Egliſe, tant en elle-même qu'avec ceux qui nous ont précedé dans la ſucceſſion de la doctrine & des chaires. Il y a, dit-il, dans l'Egliſe catholique une tige, une racine, une ſource ; une force pour reproduire ſans fin de nouveaux Paſteurs qui rempliſſent les mêmes chaires d'une ſeule & même doctrine : & dès-là un enchaînement d'unité & de ſucceſſion, d'où l'on ne peut ſortir ſans ſe perdre. C'eſt ce qu'il

Ibid. appelle *la tige & la racine de l'Egliſe Catholique : Eccleſiæ Catholicæ radicem & matricem : racine tenace* & inviolable comme

il la nomme, *tenaci radice*, qui retient tellement les vrais fidéles dans ſon unité, que *ceux qui n'ont point l'Egliſe pour mere ne peuvent avoir Dieu pour pere : Habere non poteſt Deum patrem qui eccleſiam non habet matrem.* Cent paſſages de cette force qu'il n'eſt pas beſoin de rapporter, parce qu'ils ſont connus de tout le monde, ſont la matiere du Livre de l'unité de l'Egliſe. Et pour faire l'application de ces beaux principes aux héréſies particulieres, le même Saint interrogé par un de ſes collegues dans l'épiſcopat, ce qu'il falloit croire de *l'héréſie de Novatien*, il ne veut pas ſeulement permettre *qu'on s'informe de ce qu'il enſeigne, dès-là qu'il n'enſeigne pas dans l'Egliſe :* c'eſt aſſez qu'il ſoit ſéparé de cette tige, de cette racine de l'unité, hors de laquelle il n'y a point de chriſtianiſme: *Et*, pourſuit-il, *quel qu'il ſoit, & quelque autorité qu'il ſe donne, il n'eſt pas Chrétien, n'étant pas dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Quiſquis ille eſt, & qualiſcumque eſt, Chriſtianus non eſt, qui in Chriſti eccleſiâ non eſt.* Ainſi tout ce qui eſt hors de l'Egliſe, n'eſt rien parmi les Chrétiens; & l'Egliſe ſeule eſt tout par rapport à Dieu.

Epiſt. 52. ad Antonian.

Il combat tous les novateurs par cet argument; & il ne ceſſe de leur oppoſer

le concert, l'accord, le concours de toute l'Egliſe Catholique: *Eccleſiæ catholicæ*
De unit. Eccl. *concordiam ubique cohærentem. Ce n'eſt pas nous*, dit-il, *qui nous ſommes ſéparés d'avec eux, mais c'eſt eux qui ſe ſont ſéparés d'avec nous: Non enim nos ab illis, ſed illi à nobis receſſerunt. Et parce qu'ils ſont nouveaux; qu'ils ont trouvé l'Egliſe en place, & qu'ils ſont tous venus après: Et cùm hereſes & ſchiſmata poſtmodum nata ſint*, leurs aſſemblées, *les conventicules qu'ils tiennent à part*, comme il les appelle, *ne peuvent jamais ſe lier à la tige de l'unité: Dum conventicula ſibi diverſa conſtituunt, unitatis caput atque originem reliquerunt.*

C'eſt ainſi que ſaint Cyprien montroit dans tous les hérétiques, comme nous faiſons après lui, ou plutôt après l'Apôtre ſaint Jude, ce malheureux caractere *de ſe ſéparer eux-mêmes*. C'eſt ainſi qu'il leur
Epiſt. 52. ad Ant. faiſoit voir que l'Egliſe qu'ils *tâchoient d'établir, étoit une Egliſe humaine: Humanam conantur eccleſiam facere*, & ne tenoit rien de l'inſtitution ni des promeſſes de Jeſus-Chriſt.

Epiſt. 55. Pour ce qui eſt de la vraie Egliſe, elle eſt, dit-il, repréſentée par ſaint Pierre; lorſque Jeſus-Chriſt ayant demandé à ſes diſciples: *Ne voulez-vous point auſſi vous retirer? cet Apôtre lui répondit au nom de*

tous : Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez des paroles de vie éternelle : nous montrant par cette réponſe, pourſuit le ſaint Martyr, que qui que ce ſoit qui quitte Jeſus-Chriſt, *l'Egliſe ne le quitte pas, & que ceux-là ſont l'Egliſe qui demeurent dans la maiſon de Dieu* : de ſorte que le caractere des novateurs eſt de la quitter, ainſi que le caractere des vrais fidéles eſt d'y demeurer toujours.

XXVI. Principes de Tertullien, que ſaint Cyprien a reconnu pour ſon maître.

En remontant un peu plus haut, nous trouverons Tertullien que ſaint Cyprien appelloit ſon maître, & qui méritoit ce nom tant qu'il eſt demeuré lui-même dans cette unité de l'Egliſe qu'il a tant louée. Tertullien donc, tant qu'il a été Catholique, a reconnu cette chaîne de la ſucceſſion qui ne doit jamais être rompue. Selon cette régle on connoît d'abord les héreſies par la ſeule datte de leur commencement. *Marcion & Valentin ſont venus du tems d'Antonin* : on ne les connoiſſoit pas auparavant ; on ne les doit donc pas connoître aujourd'hui. Ce qui n'étoit pas hier eſt réputé dans l'Egliſe comme ce qui n'a jamais été. Toute l'Egliſe chrétienne remonte à Jeſus-Chriſt de proche en proche & ſans interruption. La vraie poſtérité de Jeſus-Chriſt va ſans diſcontinuation à l'origine de ſa race. Ce qui

Tert. præſc. 29. 3. adv. Marc. 4.

commence par quelque datte que ce ſoit ne fait point race, ne fait point famille, ne fait point tige dans l'Egliſe. *Les Marcionites ont des Egliſes, mais fauſſes & dégenerantes, comme les gueſpes ont des ruches*, par uſurpation & par attentat. On n'eſt point recevable à dire qu'on a rétabli ou réformé la bonne doctrine de
Adv. Marc. 1. 20. J. C. que les tems précédens avoient altérée : c'eſt faire injure à Jeſus-Chriſt que de croire qu'il ait ſouffert quelque interruption dans le cours de ſa doctrine, ni qu'il en ait attendu le rétabliſſe-
Ibid 1. Præſcrip. 20. ment, ou de Marcion ou de Valentin, ou de quelque autre novateur, quel
Præſc. 28. qu'il ſoit. *Il n'a pas envoyé en vain le ſaint Eſprit : il eſt impoſſible que le ſaint Eſprit ait laiſſé errer toutes les Egliſes, & n'en ait regardé aucune.* Montrez-nous-en donc avant vous une ſeule de votre doctrine. Vous diſputez par l'Ecriture? vous ne ſongez pas que l'Ecriture elle-même nous eſt venue par cette ſuite : les Evangiles, les Epîtres Apoſtoliques & les autres Ecritu-
Adv. Marc. 4. 2. 3. res n'ont pas formé les Egliſes, mais leur ont été adreſſées, & ſe ſont fait recevoir avec *l'aſſiſtance du témoignage de*
Præſc. 19. *l'Egliſe : Ejus teſtimonio aſſiſtente.* Ainſi la premiere choſe qu'il faut regarder, *c'eſt à qui elles appartiennent : Cujus ſint ſcriptu-*

ræ. L'Egliſe les a précédées, les a re- *Ibid.* 201
çues, les a tranſmiſes à la poſtérité, *avec leur véritable ſens*. Là donc où eſt la *ſource de la foi*, c'eſt-à-dire la ſucceſſion de l'E- *Ibid.* 19. 37
gliſe, *là eſt la vérité des Ecritures, des interprétations ou expoſitions, & de toutes les traditions chrétiennes*. Ainſi ſans avoir beſoin de diſputer par les Ecritures, nous confondons tous les hérétiques, *en leur montrant ſans les Ecritures, qu'elles ne leur appartiennent pas, & qu'ils n'ont pas droit de s'en ſervir.*

Cet argument eſt égal contre toutes les *Ibid.* 42
héréſies : elles y ſont toutes également convaincues : *Evictæ hæreſes omnes*. On confond Praxeas comme on avoit confondu Marcion & Valentin. Vous êtes
nouveau, *novellus*; vous êtes *venu après*, *Adv. Præſc.*
poſterus; vous êtes venu hier, *heſternus*; & avant-hier on ne vous connoiſſoit pas. Vous n'êtes rien aux Chrétiens ni à Je-
ſus-Chriſt, *qui étoit hier & aujourd'hui, &* *Heb.* XIII. 8.
qui eſt de tous les ſiecles : on vous dira comme aux autres: Pourquoi me venez-vous
troubler ? *je ſuis en poſſeſſion ; je poſſede le* *Præſ.* 31
premier; j'ai mes origines certaines : je viens en droite ligne & de main en main *de ceux à qui appartenoit la choſe* : on ſçavoit bien que vous viendriez ; nous avions été avertis qu'il s'éleveroit des héréſies, &

même qu'il le falloit, mais en même-tems on nous a déclaré qui vous étiez : des gens ſortis hors de la ligne, hors de la chaîne de la ſucceſſion, hors de la tige de l'unité. Une marque de ma poſſeſſion inconteſtable, c'eſt que vous-même vous avez cru premierement comme moi : *conſtat in catholicæ primo doctrinam crediſſe* : & vous avez innové non ſeulement ſur moi, mais encore ſur vous-même. C'eſt l'argument que ſaint Alexandre Evêque d'Alexandrie faiſoit tout-à-l'heure aux Ariens : c'eſt celui que ſaint Auguſtin faiſoit aux Pelagiens : c'eſt celui que Tertullien fait à Valentin & à Marcion : nous l'entendrons faire aux diſciples de Bérenger, & nous l'avons déja fait à toutes les héréſies.

Ibid. 30.

Mais ces argumens & les autres qu'on vient d'entendre, ne feroient qu'une illuſion ſans le fondement des promeſſes de Jeſus-Chriſt, en vertu deſquelles l'Egliſe devoit ſubſiſter *tous les jours* ſans interruption, & *juſqu'à la fin des ſiécles* dans les Apôtres & leurs ſucceſſeurs. C'eſt à la doctrine de ce corps Apoſtolique qu'il a plu à Jeſus-Chriſt de nous appeller ; mais afin que notre foi ne fût pas pour cela fondée ſur des hommes, il a promis à ceux-ci d'être toujours avec eux.

Je pourrois citer ſaint Irenée ; je pourrois citer Origene : pour éviter la longeur, je citerai ſeulement ſaint Clément d'Alexandrie, maître d'Origene, qui touchoit au tems des Apôtres, & qui étoit le Théologien de l'Egliſe d'Alexandrie, la plus ſçavante peut-être qui fût dans le monde. C'eſt lui qui nous montrera *la voye royale* contre toutes les héréſies, c'eſt-à-dire, le grand chemin battu par nos peres : il nous marquera l'*ancienne Egliſe* qui précede toutes les ſectes, & les a toutes vû ſe ſéparer d'elle: de cette ſorte elle eſt la ſeule qui mérite le nom de l'Egliſe ; les autres ſectes *ſont des écoles*, où l'on diſpute ; celle-ci eſt *l'Egliſe* où l'on croit ; celui donc qui ſe ſouleve contre *les traditions* de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, contre la ſuite & la ſucceſſion, *a ceſſé d'être fidéle*, & a quitté la ſource. C'eſt pourquoi tous les novateurs ſe contrediſent eux-mêmes : leur doctrine eſt inconſtante & variable, parce que, dit-il, par une curioſité pernicieuſe, par une ſuperbe ſingularité, *ils mépriſent les choſes ordinaires, & tâchant de s'élever au-deſſus de ce que la foi rendoit commun, ils ſortent du ſentier de la vérité. La gloire les aveugle ; ils veulent faire une ſecte & une héréſie, & ſurpaſſer ceux qui nous ont précedés dans la*

XXVII. Doctrine de S. Clement, ancien Prêtre & Théologien de l'Egliſe d'Aléxandrie.

Strom. l. 7. *p.* 542.

Ibid.

Ibid.

Ibid. 549.

foi. On ſçait leur datte : leurs auteurs dont ils portent encore les noms ſont connus par tout ; on ſçait ſous quels Empereurs ils ont commencé, les lieux & les tems de leur naiſſance : & il *eſt conſtant que l'Egliſe Catholique les a tous devancés : elle eſt une comme Dieu eſt un : elle eſt ancienne, elle eſt catholique : tous ceux qui l'abandonnent l'ont trouvée dans l'éminence de l'autorité, & rien ne l'égala jamais.* La quitter c'étoit quitter les Apôtres & J. C. même, & c'eſt ce qu'on appelloit abandonner *la tradition*, c'eſt-à-dire, la ſuite toujours manifeſte de la doctrine laiſſée & continuée dans l'Egliſe, le principe de la vérité & la ſource qui couloit toujours dans la ſucceſſion.

XXVIII. Tout cela eſt tiré formellement de l'Apôtre. Difference des Orthodoxes

Cette doctrine manifeſtement venoit de l'Apôtre, lorſqu'il diſoit à Timothée : *Ce que vous avez oui de moi en préſence de pluſieurs témoins, laiſſez-le à des hommes fideles qui ſoient capables d'en inſtruire d'autres.* C'eſt la regle Apoſtolique, c'eſt par cette ſuppoſition que la doctrine doit aller de main en main : les Apôtres l'ont dépoſée entre les mains de leurs ſucceſſeurs *en préſence de pluſieurs témoins*, devant toute l'Egliſe Catholique, comme l'explique Vincent de Lérins après ſaint Chryſoſtôme : pour éviter la ſurpriſe on

2. *Tim.* II. 2.

Chryſoſt. in eum loc.

ne dit rien en ſecret; mais ce qui eſt dit devant tout le monde paſſe à tout le monde de main en main; c'eſt, diſoit ſaint Chryſoſtôme, le tréſor royal qui doit être dépoſé en lieu public: de Paſteur à Paſteur, d'Evêque à Evêque, on ſe donne les uns aux autres la ſaine doctrine: il n'y a point d'interruption, & tout cela originairement vient de Jeſus-Chriſt, qui diſoit aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs: *Je ſuis toujours avec vous.* Dans cette ſucceſſion la doctrine eſt toujours la même. C'eſt pourquoi la fauſſe doctrine dans le ſtile de l'Ecriture, s'appelle une autre doctrine: *O Timothée*, dit ſaint Paul, *dénoncez à certaines gens qu'ils n'enſeignent point d'autre doctrine. L'Evangile n'eſt jamais autre* que ce qu'il étoit auparavant. Ainſi quel que ſoit le tems où dans la foi on diſe autre choſe que ce qu'on diſoit le jour d'auparavant, c'eſt toujours *l'héterodoxie*, c'eſt-à-dire, *une autre doctrine*, qu'on oppoſe à *l'orthodoxie;* & toute fauſſe doctrine ſe fera connoître d'abord, ſans peine & ſans diſcuſſion, en quelque moment que ce ſoit, par la ſeule innovation, puiſque ce ſera toujours quelque choſe qui n'aura point été perpetuellement connu. C'eſt par ce témoignage que la foi ſe rend ſenſible aux

Ibid.

1. *Tim.* 1. 3.

Gal. 1. 7.

plus ignorans, pourvû qu'ils ſoient humbles : & tous les jours ſont égaux pour y trouver la vérité en poſſeſſion, puiſque Jeſus-Chriſt ne dit pas qu'il ſera avec les Apôtres & leurs ſucceſſeurs à de certains jours, mais *tous les jours.*

XXIX. Sur la dénomination de Catholique & d'Hérétique.

Par-là s'entend clairement la vraie origine des noms de Catholique & d'Hérétique. L'Hérétique eſt celui qui a une opinion : & c'eſt ce que le mot même ſignifie. Qu'eſt-ce à dire avoir une opinion? C'eſt ſuivre ſa propre penſée & ſon ſentiment particulier. Mais le Catholique eſt Catholique : c'eſt-à-dire, qu'il eſt Univerſel, & ſans amour de ſentiment particulier, il ſuit ſans héſiter celui de l'Egliſe.

2. Tim. III. 2.

De-là vient qu'un des caracteres des Novateurs dans la Foi, eſt *de s'aimer eux-mêmes : Erunt homines ſeipſos amantes : Il y aura des hommes qui s'aimeront eux-mêmes :* ou, comme parle Saint Jude, digne d'être ſi ſouvent cité dans une Lettre ſi courte, *des hommes qui ſe repaiſſent eux-mêmes : Semetipſos paſcentes :* qui ſe repaiſſent de leurs inventions, jaloux de leurs ſentimens, amoureux de leurs opinions. Le Catholique eſt bien éloigné de cette diſpoſition ; & ſans craindre l'inconvénient d'être jaloux de ſes

Jude 12.

propres penſées, il a une ſainte jalouſie, un ſaint zéle pour les ſentimens communs de toute l'Egliſe : ce qui fait qu'il n'invente rien, & qu'il n'a jamais envie d'innover.

XXX. Réponſe à une objection : la preuve tirée de la ſucceſſion & des promeſſes, s'affermit tous les jours de plus en plus : exemple de Bérenger.

Pour répondre aux autorités des Saints que nous avons allégués, on dira que cet argument qu'on tire de la ſucceſſion étoit bon au commencement, où tout près de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, on voyoit comme d'un coup d'œil l'origine de l'Egliſe. Illuſion manifeſte ! ſi dans la promeſſe de Jeſus-Chriſt ſur la durée de ſon Egliſe, nous regardions autre choſe que la puiſſance divine qu'il y donne pour fondement : *Toute puiſſance*, dit-il, *m'eſt donnée dans le Ciel & ſur la terre:* rien ne nous pourroit aſſurer contre l'altération de la doctrine : un ouvrage humain pourroit tomber après cent ans, comme après mille ans : & les Peres du ſecond, du troiſiéme, du quatriéme & cinquiéme ſiécle, dont nous avons allégué l'autorité, ſe pourroient tromper comme nous dans la ſucceſſion de l'Egliſe & de ſes Paſteurs. Mais parce que Jeſus-Chriſt & ſa parole toute-puiſſante ſont le fondement de notre Foi, l'argument eſt de tous les ſiécles : Saint Cyprien ne le faiſoit pas avec moins d'aſſurance que Saint Au-

Mat. XXVIII. 20.

guſtin, & avant lui Tertullien, & avant lui Clément d'Alexandrie. On le fit à Bérenger avec la même force après mille ans. Dès qu'il innova ſur la préſence réelle, on lui objecta d'abord, comme je l'ai démontré ailleurs, ce fait conſtant, qu'il n'y avoit pas une Egliſe ſur la terre; pas une Ville, pas un Village de ſon ſentiment; que les Grecs, que les Arméniens, & en un mot tous les Chrétiens d'Orient, avoient la même Foi que l'Occident: de ſorte qu'il n'y avoit rien de plus ridicule, que de traiter d'incroyable ce qui étoit crû par le monde entier. Lui-même, il l'avoit crû comme les autres; il avoit été élevé dans cette Foi: après l'avoir changée, il y étoit revenu par deux fois; & ſans oſer nier le fait conſtant de l'univerſalité de la croyance contraire à la ſienne, il ſe contentoit de répliquer, à l'exemple des autres Hérétiques dont nous avons vû les réponſes, *que les ſages ne devoient pas ſuivre les ſentimens ou plutôt les folies du vulgaire.* Mais Lanfranc, ce ſaint Religieux, ce ſçavant Archevêque de Cantorbery, & les autres, lui faiſoient voir que ce qu'il appelloit *le vulgaire*, c'étoit tout le Clergé, & tout le peuple de l'Univers; & après un fait ſi poſitif, ſur lequel on ne crai-

Hug. Lingon. Adelm. Brix. aſcol. Ep. ad Bereng. guim. l. 3. Lanf. de corp. & ſang. dom. cap. 2. 4. 22. &c. T. XVIII. Bibl. pp. Lugd. Hiſt. des Var. liv. V. n. 129.

Ibid.

Ibid.

Ibid. cap. 4.

gnoit pas d'être démenti, on concluoit, *Ibid. cap.* 22.
que ſi la doctrine de Bérenger étoit véritable, *l'héritage promis à Jeſus-Chriſt étoit péri, & ſes promeſſes anéanties : enfin que l'Egliſe Catholique n'étoit plus ; & que ſi elle n'étoit plus, elle n'avoit jamais été.* Comme donc en toute occaſion, & en tout tems, les Hérétiques tenoient le même langage ; l'Egliſe y oppoſoit toujours les mêmes promeſſes : l'argument loin de s'affoiblir ſe fortifioit ; & bien loin qu'il fût plus clair au commencement de l'Egliſe, au contraire plus elle alloit en avant, plus paroiſſoit la merveille de ſon éternelle ſubſiſtance, & plus on voyoit clairement la vérité de cette ſentence : *Le Ciel & la terre paſſeront, mais mes paroles ne paſſeront pas.* *Matt.* XXIV. 35.

XXXI. Témoignage de Saint Bernard.

Cent ans après Bérenger, Saint Bernard alléguoit toujours la même preuve, & toujours s'il ſe pouvoit avec une nouvelle aſſurance. *Je vous ai tenu*, diſoit l'Epouſe, *& je ne vous quitterai point* : *Cant.* III. 4. ce Pere expliquoit ces paroles, *par celles de la promeſſe : Voilà, je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la fin des ſiécles : elle tient Jeſus-Chriſt parce qu'elle en eſt tenue : comment donc peut-elle tomber ?* *Serm.* 79. *in Cant. n.* 5. Il explique la fin des ſiécles par le retour des Juifs à l'Egliſe : il faut qu'elle dure

juſques-là : c'eſt pourquoi, pourſuivoit le Saint, *la race des Chrétiens n'a pas dû ceſſer un moment, ni la foi ſur la terre, ni la charité dans l'Egliſe. Les fleuves ſe ſont débordés, les vents ont ſoufflé*, & ſont venus fondre ſur elle : mais *elle n'eſt point tombée, parce qu'elle étoit fondée ſur la pierre, qui eſt Jeſus-Chriſt*, & ſur ſa promeſſe inviolable : *ainſi elle n'a pû être ſéparée d'avec Jeſus-Chriſt, ni par les vains diſcours des Philoſophes, ni par les ſuppoſitions des Hérétiques, ni par l'épée des perſécuteurs.* Fondé ſur cette promeſſe, il oppoſe aux Novateurs de ſon tems, comme on avoit toujours fait, *l'autorité de l'Egliſe Catholique*, & les Peres qui y ont toujours enſeigné la vérité, & les Papes & les Conciles toujours attachés à les ſuivre. Cette ſuite ne peut être interrompue.

Ibid. n. 4.

Serm. 80. n. 7. 8.

XXXII. Autre réflexion ſur les promeſſes : & que la primauté de S. Pierre & de ſes ſucceſſeurs y eſt compriſe.

Au ſurplus, ſans diſputer davantage, il ne faut qu'un peu de bon ſens & de bonne foi pour avouer que l'Egliſe Chrétienne dès ſon origine a eu pour une marque de ſon unité ſa communion avec la chaire de Saint Pierre, dans laquelle *tous les autres ſiéges ont gardé l'unité : In quâ ſolâ unitas ab omnibus ſervaretur*, comme parlent les Saints Peres : en ſorte qu'en y demeurant, comme nous faiſons, ſans

Opt. lib. cont. Parm. lib. 2.

que rien ait été capable de nous en diſtraire, nous ſommes le corps qui a vû tomber à droite & à gauche tous ceux qui ſe ſont ſéparés eux-mêmes, & on ne peut nous montrer par un fait poſitif & conſtant, comme il le faudroit, pour ne point diſcourir en l'air, que nous ayons jamais changé d'état, ainſi que nous le montrons à tous les autres.

Dans cet inviolable attachement à la chaire de Saint Pierre, nous ſommes guidés par la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Quand il dit à ſes Apôtres, *je ſuis avec vous*, Saint Pierre y étoit avec les autres; mais il y étoit avec ſa prérogative, comme le premier des diſpenſateurs: *Primus Petrus*: il y étoit avec le nom miſtérieux de Pierre que Jeſus-Chriſt lui avoit donné, pour marquer la ſolidité & la force de ſon Miniſtere: il y étoit enfin comme celui qui devoit le premier annoncer la Foi au nom de ſes freres les Apôtres, les y confirmer, & par-là devenir la pierre ſur laquelle ſeroit fondé un édifice immortel. Jeſus-Chriſt a parlé à ſes ſucceſſeurs, comme il a parlé à ceux des autres Apôtres; & le Miniſtere de Pierre eſt devenu ordinaire, principal, & fondamental dans toute l'Egliſe. Si les Grecs ſe ſont aviſés

Mat. x. 2. *Marc.* III. 17.

dans les derniers ſiécles de conteſter cette vérité, après l'avoir confeſſée cent fois, & l'avoir reconnue avec nous, non point ſeulement en ſpéculation, mais encore en pratique, dans les Conciles que nous avons tenus enſemble durant ſept cens ans; s'ils n'ont plus voulu dire comme ils faiſoient: *Pierre a parlé par Leon, Pierre a parlé par Agathon, Leon nous préſidoit comme le Chef préſide à ſes membres, les Saints Canons & les Lettres de notre Pere Celeſtin nous ont forcés à prononcer cette Sentence*, & cent autres choſes ſemblables; les Actes de ces Conciles qui ne ſont rien moins que les Regiſtres publics de l'Egliſe Catholique, nous reſtent encore en témoignage contre eux; & l'on y verra éternellement l'état où nous étions en commun dans la tige & dans l'origine de la Religion.

XXXIII. Paſſage de S. Paul contre les innovations: & comment il a été employé par Vincent de Lérins.

1. Cor. XIV. 36.

Ce ſera donc toujours aux Catholiques à confondre ceux qui ſe ſéparent; & en les prenant dans le moment funeſte pour eux de leur ſéparation, nous ſerons en droit de leur dire avec Saint Paul: *Eſt-ce de vous qu'eſt partie la parole de Dieu? ou bien êtes-vous les ſeuls à qui elle eſt parvenue? Eſt-ce de vous qu'elle eſt partie?* Montrez-nous ſa conti-

nuité : *N'eſt-elle venue qu'à vous ?* Montrez-nous ſon univerſalité. *Eſt-ce de vous qu'elle eſt partie ?* devoit-elle avoir de vous ſon commencement ? & ne faut-il pas qu'il paroiſſe de qui vous la tenez, & comment elle vous eſt venue de proche en proche ? *N'eſt-elle venue qu'à vous ſeuls ?* ne devoit-elle pas être dans toute la terre ? & une parcelle doit-elle l'emporter contre le tout ? C'eſt par de tels argumens que le docte Vincent de Lérins démontroit il y a treize cens ans, que l'Egliſe a des coutumes établies qui ſont autant de démonſtrations de la vérité, & qu'il faut compter parmi ſes coutumes ce qu'elle a accoutumé de croire.

XXXIV. Que la vérité loin de s'affoiblir, va toujours s'éclairciſſant dans l'Egliſe par les contradictions : doctrine de S. Auguſtin. *In Pſ.* 54. *n.* 22.

Loin que la ſaine doctrine ſoit capable d'être affoiblie par les nouveautés ; au contraire, la contradiction des Novateurs la fortifie, & l'épure. Ecoutons Saint Auguſtin : *Pluſieurs choſes étoient cachées dans les Ecritures : les Hérétiques ſéparés de l'Egliſe l'ont agitée par des queſtions : ce qui étoit caché s'eſt découvert, & on a mieux entendu la volonté de Dieu ..... Ceux qui pouvoient le mieux expliquer les Ecritures ne donnoient point de réſolution aux queſtions difficiles, pendant qu'il ne s'élevoit aucun calomniateur qui les preſſât. On n'a point*

traité parfaitement de la Trinité avant les clameurs des Ariens, ni de la Pénitence avant que les Novatiens s'élevaſſent contre, ni de l'efficace du Baptême avant nos Rebaptiſateurs. On n'a pas même traité avec la derniere exactitude les choſes qui ſe diſoient de l'unité du Corps de Jeſus-Chriſt, avant que la ſéparation qui mettoit les foibles en péril, obligeât ceux qui ſçavoient ces vérités, à les traiter plus à fond, & à éclaircir entierement toutes les obſcurités de l'Ecriture. Ainſi, dit Saint Auguſtin, *loin que les erreurs ayent nui à l'Egliſe Catholique, les Hérétiques l'ont affermie, & ceux qui penſoient mal ont fait connoître ceux qui penſoient bien.*
N. 23. *On a entendu ce qu'on croyoit avec piété*, & la vérité s'eſt déclarée de plus en plus.

Il ſe faut donc bien garder de croire que les erreurs, quelles qu'elles ſoient, puiſſent détruire l'Egliſe, & en interrompre la ſuite : elles y viennent pour la réveiller, & faire qu'elle entende mieux ce qu'elle croyoit.

XXXV. Toute déciſion ſe réduit à des faits conſtans & notoires. Eſprit de l'Egliſe dans les définitions, & dans ſes explications des Saints.

Par cette ſainte doctrine, toute queſtion dans l'Egliſe ſe réduit toujours contre tous les Hérétiques à un fait précis & notoire : Que croyoit-on quand vous êtes venus ? Il n'y eut jamais d'héréſie qui n'ait trouvé l'Egliſe actuellement en poſ-

ſeſſion de la doctrine contraire. C'eſt un fait conſtant, public, univerſel, & ſans exception. Ainſi la décision a été aiſée : il n'y a qu'à voir en quelle Foi on étoit quand les Hérétiques ont paru, en quelle Foi ils avoient été élevés eux-mêmes dans l'Egliſe ; & à prononcer leur condamnation ſur ce fait, qui ne pouvoit être caché ni douteux. Demandez à Luther lui-même, comment, par exemple, il diſoit la Meſſe avant qu'il ſe prétendît plus illuminé. Il vous répondra qu'il la diſoit comme on la diſoit ; comme on la dit encore à préſent dans l'Egliſe Catholique, & la diſoit dans la Foi commune de toute l'Egliſe. Voilà ſa condamnation prononcée par ſa propre bouche : s'il s'eſt vû contraint à changer ce qu'il a trouvé établi, c'eſt-là ſon crime & ſon attentat, qu'il a voulu appeller nouvelle lumiere. Il en eſt de même des autres errans dans tous les autres articles. Ils ont tous voulu, non pas éclaircir ce que l'Egliſe ſçavoit, mais ſçavoir autre choſe qu'elle : il n'y a point à héſiter ſur la déciſion.

Mais pourquoi donc faire tant de Livres contre les héréſies ? Saint Auguſtin vient de vous le dire ſi clairement : vous l'avez oui : *Si vous ne croyez pas, vous* *Iſ.* VII. 9.

n'entendrez pas, diſoit le Prophete, ſelon l'ancienne verſion des Septante : *Niſi credideritis, non intelligetis* : d'où Saint Auguſtin tiroit cette conſéquence évidente par elle-même : *Le commencement de l'intelligence, c'eſt la foi : le fruit de la foi, c'eſt l'intelligence* ; *Initium ſapientiæ fides : fidei fructus intellectus*. Voilà toute l'économie de la doctrine parmi les Fidéles. On croit ſur la foi de l'Egliſe ; on entend par les explications plus particulieres des Saints Docteurs. Vous voyiez baptiſer les petits enfans, vous croyiez en ſimplicité qu'ils étoient pécheurs, puiſqu'on leur donnoit par le Baptême la rémiſſion des péchés. Une héréſie vient conteſter cette vérité : alors vous développez plus clairement la doctrine de Saint Paul ſur les deux Adams, le premier & le ſecond, les paraboles de Jeſus-Chriſt ſur la renaiſſance, & toute la ſuite des Myſteres. Le Baptême donné en égalité au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit, faiſoit adorer un ſeul Dieu en trois perſonnes : Jeſus-Chriſt étoit appellé le Fils unique : c'en étoit aſſez pour établir la Foi. Quand les Ariens ont voulu embrouiller cette matiere, il a fallu pour l'expliquer dans toute ſon étendue, détailler, pour ainſi par-

ler, la Théologie de S. Jean; les paroles de J. C. même ſur ſon éternelle naiſſance; & la ſource de l'unité dans l'unique eſſence des trois divines Perſonnes. En un mot, vous aviez dans le Symbole un abrégé des articles, qui, propoſé par l'Egliſe vous ôtoit le doute : les héréſies ſont venues pour donner lieu à de plus amples explications; & de la Foi ſimple, on vous a mené à la plus parfaite intelligence qu'on puiſſe avoir en cette vie. Ainſi l'Egliſe ſçait toujours toute vérité dans le fond : elle apprend par les héréſies, comme diſoit le célebre Vincent de Lérins, à l'expoſer avec plus d'ordre, avec plus de diſtinction & de clarté. Mais que ſert, direz-vous, cette intelligence à celui qui croit déja en ſimplicité ? Beaucoup en toute maniere : Dieu veut que vous remarquiez tous les progrès de la vérité dans votre eſprit : on vous conduit par dégrés à la parfaite lumiere, & vous apprenez que *de clarté en clarté*, comme dit Saint Paul, vous devez enfin arriver au plein jour. 2. Cor. III. 18.

XXXVI. Facilité, briéveté & préciſion des déciſions de l'Egliſe.

Ainſi la déciſion de l'Egliſe eſt toujours courte & aiſée à prononcer dans le fond : mais il n'en eſt pas de même des Traités des Saints Docteurs. Pour prononcer une déciſion, l'on n'a qu'à dire

à l'Hérétique : Que croyoit-on dans l'Egliſe ? & qu'y aviez-vous appris vous-même ? Le fait eſt conſtant : on va vous le déclarer plus préciſément que jamais : on ira même au-devant de toutes vos équivoques. Que diſent les Ecritures ? Les Traités des Saints Docteurs vous l'expliqueront plus amplement. Nous ſommes ceux à qui tout profite, & même les héréſies : elles nous rendent plus attentifs, plus zélés, mieux inſtruits : la choſe n'eſt pas obſcure : *Nous avons appris*, dit Saint Auguſtin, & c'eſt-là une principale partie de l'inſtruction Chrétienne : *Nous avons appris que chaque héréſie a apporté à l'Egliſe ſa queſtion particuliere, contre laquelle on a défendu plus exactement la ſainte Ecriture, que s'il ne s'étoit jamais élevé de pareille difficulté* : & vous craignez que les héréſies n'obſcurciſſent ou n'affoibliſſent la Foi de l'Egliſe ?

De don. Perſev. c. 20. n. 35.

XXXVII. Vaine crainte des Prétendus Réformés: l'expérience fait voir que l'aſſujettiſſement à l'Egliſe eſt le vrai remede aux abſurdités où l'on ſe jette.

Mais, mes freres, (je parle à vous, à vous, dis-je, qui faites l'objet de nos plus tendres inquiétudes dans la peine que vous avez de vous réunir avec nous:) je vois ce qui vous arrête. Vous craignez que ſous ce beau nom de l'autorité de l'Egliſe & de la Foi des promeſſes on ne vous pouſſe trop loin, &

qu'on ne ſe mette en droit de vous faire croire tout ce qu'on voudra. O cœurs peſans & tardifs à croire, non ce qui eſt écrit par les Prophetes, mais ce qui a été promis par Jeſus-Chriſt même! Commencez par bien peſer toutes ſes paroles : que veut dire ce *Voilà, je ſuis*, qui rend la choſe ſi préſente ? que veut dire cet *avec vous ;* ce *tous les jours* : & , *juſqu'à la fin du monde*, qui ne ſouffre ni fin ni interruption ? Voulez-vous toujours éluder les paroles de Jeſus-Chriſt les plus claires, & toujours oppoſer le ſens humain à ſa puiſſance ? Que craignez-vous donc ? Quoi ! de trop croire à Jeſus-Chriſt ? qu'il ne vous pouſſe trop loin ? & qu'à force de croire à l'Egliſe, à qui il promet ſon aſſiſtance, vous ne tombiez dans l'abſurdité ? Mais au contraire, la Foi de l'Egliſe en eſt le remede. Lorſqu'on s'aſtraint à n'inventer rien, & à ſuivre ce qu'on a trouvé établi, on n'avance ni abſurdité ni rien de nouveau. Conſultez l'expérience. D'où ſont venues les abſurdités ? de ceux qui ont ſuivi la ligne de la ſucceſſion, ou de ceux qui l'ont rompue ? Pour ne point ici parler des Marcionites, des Manichéens, des Donatiſtes, des autres anciens Hérétiques ; qui ſont, dans le ſiécle pré-

cédent, ceux qui ont outré la puiſſance & l'opération de Dieu, juſqu'à détruire le libre arbitre, par lequel nous différons des animaux, introduire une néceſſité fatale, & faire Dieu auteur du péché? Ne ſont-ce pas les prétendus Réformateurs, comme nous l'avons démontré ailleurs plus clair que le jour, & de l'aveu de vos Miniſtres? Mais qui ſont ceux qui en revenant de ce blaſphême ſont tombés dans un excès oppoſé, & ſont devenus Semi-Pélagiens? Ne ſont-ce pas encore les Luthériens, c'eſt-à-dire, de tous les hommes ceux qui ont le plus tâché d'obſcurcir l'autorité de l'Egliſe Catholique? Je ne dis rien qui ne ſoit connu. Mais encore d'où nous eſt venu ce prodige d'ubiquité? n'eſt-ce pas de la même ſource? Et cette doctrine qui ſelon vous-mêmes confond les deux natures de Jeſus-Chriſt, n'eſt-elle pas aujourd'hui établie dans le plus grand nombre des Egliſes Luthériennes, ſans que les autres l'improuvent en s'en ſéparant? C'eſt ce que perſonne n'ignore; & il ne faut pas ſe montrer vainement ſçavant en prouvant des faits conſtans. Si vous rejettez de bonne foi ces erreurs dans votre Religion, pourquoi préſenter votre Communion aux Luthé-

Hiſt. des Var. liv. 14.

tiens qui les défendent, & participez par ce moyen à tous leurs excès ? Mais vous-mêmes, conſidérez où vous jette votre doctrine de l'inamiſſibilité de la juſtice, & cette certitude infaillible de votre ſalut qu'on vous oblige d'avoir, quelques crimes qu'on puiſſe commettre. On vous cache le plus qu'on peut ces abſurdités qui rendent votre Religion ſi viſiblement inſoutenable. Plût à Dieu que vous en fuſſiez bien revenus ! Mais enfin bien certainement elles ſont reçûes parmi vous : on les y a définies de nos jours dans le Synode de Dordrecht, & on n'en a révoqué les déciſions par aucun Acte. Vous avez auſſi défini dans ce Synode, ſelon qu'il étoit porté dans vos Catéchiſmes, & dans la formule d'adminiſtrer le Baptême, que les enfans des Fidéles naiſſent tous dans l'alliance & dans la grace Chrétienne. Vous n'y avez pas décidé moins clairement que la grace Chrétienne ne ſe perd jamais : d'où il réſulte que quand cette grace eſt une fois entrée dans une famille, elle n'en ſort plus ; en ſorte que ni les peres ni les enfans ne la peuvent perdre juſqu'à la fin du monde, ſi cette race dure autant. Quelle plus grande abſurdité pouvoit-on inventer !

Cat. Dim. 50. *form. du Bapt. Syn. Dord. ſeſſ.* 38. *cap.* 17. *Hiſt. des Var. liv.* 14. *n.* 24. & 37.

& à moins que d'être inſenſible à la vérité, peut-on demeurer un ſeul moment dans une Religion où l'on croit de tels prodiges ?

XXXVIII. Que la doctrine Proteſtante ſur la faillibilité de l'Egliſe induit à l'indifférence des Religions.

Venons néanmoins encore à des dogmes plus populaires : n'eſt-il pas de pratique parmi vous, que chacun juſqu'aux plus groſſiers & aux plus ignorans, doit ſçavoir former ſa Foi ſur les Ecritures ; croire par conſéquent qu'il les entend aſſez pour y voir tous les articles de la Foi ; ne céder jamais à aucune autorité de l'Egliſe, ni à aucun de ſes Décrets ; ſe croire obligé à les examiner tous, & à les ſoumettre à ſa cenſure ? C'eſt-là ſans doute ce qu'il faut croire pour être bon Proteſtant : mais que feront ceux qui de bonne foi demeureront convaincus de leur ignorance ; & ſe ſentiront incapables de rien prononcer ſur des matieres ſi hautes & ſi diſputées ? Que feront-ils, dis-je, ſinon à la fin de croire bonne toute Religion, & ſe ſauver dans l'aſyle de l'indifférence; qui eſt en effet la diſpoſition où l'expérience fait voir que vous mene votre Réforme ?

XXXIX. Si les Proteſtans ont raiſon de reclamer leurs Miniſtres.

Ces choſes ſont évidentes, & les plus ignorans les peuvent entendre. Mais, ô malheur pour lequel nous ne répan-

drons jamais aſſez de larmes ! nos freres ne veulent pas nous écouter : ſouvent ils ſont convaincus ; ils ſentent bien en leur conſcience qu'ils n'ont rien à nous repliquer. Toute leur défenſe eſt de dire : Si nous avions nos Miniſtres, ils ſçauroient bien vous répondre. Vous reclamez vos Miniſtres, nos chers freres ? Tous les jours nous vous faiſons voir à quoi vos Miniſtres vous ont engagés, même dans les Décrets de vos Synodes : ce ſont eux qui dans ces Décrets vous ont fait paſſer la réalité aux Luthériens, & non-ſeulement la réalité qui nous eſt commune avec les Luthériens, mais encore l'ubiquité : & dans une autre matiere auſſi importante, leur doctrine demi-Pélagienne contre la grace du Sauveur. Preſſés de tels argumens, vous laiſſez-là vos Miniſtres & vos Synodes : Que nous importe, dites-vous ? nous nous en tenons à la ſeule parole de Dieu qui nous eſt claire. Vous lit-on dans l'Evangile les promeſſes de Jeſus-Chriſt, où vous n'avez rien à répondre ? vous en appellez à vos Miniſtres que vous veniez de rejetter. Allons plus haut : quand il a fallu quitter l'Egliſe où vos peres ſe ſont ſauvés avec nous, vous n'avez pas conſulté vos anciens Paſteurs,

quoiqu'ils euſſent l'autorité de la ſucceſſion Apoſtolique: l'Ecriture alors vous paroiſſoit claire : vous y trouviez aiſément la réſolution des plus grandes difficultés : maintenant vous ne ſçavez rien : ſçavans pour ſe laiſſer entraîner à l'eſprit de diviſion & de ſchiſme, ils n'en ſçavent plus aſſez pour en revenir : on leur a ſeulement appris pour toute réponſe, à demander la Communion ſous les deux eſpeces ; comme ſi toute la Religion & toute leur prétendue Réforme aboutiſſoit à ce point.

XL. Si les Proteſtans ont raiſon de réduire toute la diſpute à la Communion ſous les deux eſpeces.

Mais avant que de diſputer ſur les deux eſpeces, ne faudroit-il pas ſçavoir auparavant ce qu'on vous y donne, ſi c'eſt le vrai Corps & le vrai Sang en ſubſtance ; ou bien le Corps & le Sang en figure & en vertu : ſi on vous les donne réellement ſéparés ou réellement unis ; & ſi Jeſus-Chriſt eſt entier ſous chaque eſpece, avec tout le divin & tout l'humain qui ſe trouve dans ſa perſonne ? C'eſt de quoi on ne veut plus parler : les Catholiques ſont trop forts dans cet endroit : les paroles de Jeſus-Chriſt leur y ſont trop favorables. Mais parce qu'on croit trouver quelque avantage, (avantage vain , comme on va voir,) dans la Communion des deux eſpeces , on

ne veut plus parler que de cela : cette Communion, qui ſelon Luther, au commencement qu'il s'érigea en Réformateur, étoit une *choſe de néant*, *Res nihili*, eſt devenue le ſeul ſujet de la diſpute. *Nous la prendrons*, diſoit Luther, *ſi le Concile nous la défend ; & nous la refuſerons, s'il nous la commande :* tant la matiere lui ſembloit légere & indifférente. Maintenant on veut tout réduire à ce ſeul point, & c'eſt-là qu'on met toute la Religion.

XLI. Application de la Foi des promeſſes à la matiere des Sacremens, & en particulier de la Communion.

Nous avons expliqué à fond cette matiere dans un Traité qui n'eſt pas long ; on n'y a pû oppoſer que les minuties & les chicannes que tout le monde a pû voir dans les Ecrits des Miniſtres. Notre réponſe eſt toute prête il y a long-tems : & nous nous ſentons en état, (nous le diſons avec confiance,) quand les ſages le jugeront à propos, de pouſſer la démonſtration juſqu'à la derniere évidence. Aujourd'hui pour nous renfermer dans notre ſujet, nous nous contentons d'appliquer à cette matiere la foi des promeſſes & l'autorité de l'Egliſe. *Allez, enſeignez, & baptiſez : je ſuis avec vous.* On dira de même : Allez, enſeignez, célebrez l'Euchariſtie qui doit durer à jamais comme le Baptême, puiſ-

1. Cor. xi. 26. que ſelon la doctrine de l'Apôtre, *on y doit annoncer la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne :* par conſéquent *juſqu'à la fin*, ainſi qu'il l'a dit lui-même du Baptême. Il la faut donc trouver ſans interruption également dans tous les ſiécles ; & l'effet de la promeſſe de Jeſus-Chriſt n'a point d'autre fin que celle du monde.

Vous-mêmes vous donnez pour marque de la vraie Egliſe avec la pureté de la parole, la droite adminiſtration des Sacremens. Il la faut donc trouver dans tous les tems, & dans les derniers comme dans les premiers. Jeſus-Chriſt a également ſanctifié tous les ſiécles, quand il a dit : *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin ;* & il ne peut y en avoir aucun où l'on ne trouve la vérité du Baptême & la vérité de l'Euchariſtie. Voilà notre régle, & c'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui nous l'a donnée ; il l'a lui-même appliquée à l'adminiſtration des ſaints ſacremens. *Allez, enſeignez & baptiſez : je ſuis avec vous :* recevez le Baptême que vous donnera l'Egliſe, recevez l'Euchariſtie qu'elle vous préſentera : ſans cela il n'y a point de régle certaine, & parce que vous refuſez cette regle, mes freres, je vous le dis, vous n'en avez point.

Nous en avons une autre, direz-vous ;

bien plus aſſûrée, bien plus claire: c'eſt, pour commencer par l'Eucharistie, d'y faire ce qu'y a fait le Sauveur du monde ſelon qu'il l'a ordonné, en diſant: *Faites ceci.* Hé bien, vous voulez donc faire tout ce qu'il a fait: être aſſis autour d'une ſeule table en ſigne de concorde & d'amitié, comme les enfans bien-aimés du grand Pere de famille: & quand le nombre en ſera trop grand, être du moins diſtribués *par bandes & par compagnies: Per contubernia*: en ſorte qu'on vous mette enſemble le plus qu'on pourra, *cent à cent, cinquante à cinquante*, comme les cinq mille que le Sauveur nourrit dans le deſert. Vous voulez manger *d'un même pain* rompu entre vous, comme ſaint Paul l'inſinue, & comme Jeſus-Chriſt l'avoit pratiqué; & boire tous dans la même coupe en témoignage d'union, & pour accomplir ce qu'a prononcé Jeſus-Chriſt: *Buvez-en tous*: &, *Diviſez-la entre vous*: qui eſt un ſigne d'amitié, d'hoſpitalité, de fidele correſpondance. Vous voulez faire ce divin repas ſur le ſoir, à la fin du jour, *après le ſouper*; pour exprimer que le Fils de Dieu nous préparoit ſon banquet à la fin des ſiécles, & au dernier âge du monde. Vous vous moquez, direz-vous, de nous réduire à

Marc. VI. 39. 40.

1. *Cor.* X. 16. 17.

1. *Cor.* XI. 25.

que? Déterminez-vous, mes freres. M. Jurieu ſe fonde ſur ce que le Sacrement mutilé n'eſt pas le Sacrement de Jeſus-Chriſt. M. de Larroque ſoutient au contraire qu'on ne met point dans l'Egliſe une inſtitution humaine à la place du Sacrement de Jeſus-Chriſt. Ils ont raiſon tous deux ſelon vos principes; & vous n'avez point de régles pour ſortir de cet embarras.

Ibid. 2. p. c. 6. p. 314. Mais il y a quelque choſe de plus eſſentiel encore : c'eſt la parole de conſécration & de bénédiction où la forme du Sacrement eſt établie : appellez-la comme vous voudrez : en général parmi vous comme parmi nous & parmi tous les Chrétiens, le Sacrement conſiſte principalement dans la parole qui eſt jointe à ce qu'on appelle l'élement & la matiere, *Je vous baptiſe*, & le reſte, doit être ajouté à l'eau pour faire le vrai Baptême; & la vertu, l'efficace, la vie, pour ainſi parler, du Sacrement eſt dans la parole. En particulier dans la Céne, Jeſus-Chriſt a béni, il a prié, il a invoqué ſon Pere pour opérer la merveille qu'il préparoit dans l'Euchariſtie. Il a parlé; l'effet a ſuivi, Saint Paul marque expreſſément dans
1. Cor. x 16. l'Euchariſtie : *La coupe bénie que nous béniſſons* : le pain ſacré n'eſt pas moins béni,

ni moins conſacré par la parole. Mais quelle eſt-elle ? Eſt-il libre, ou de ne rien dire comme le permet votre diſcipline, ou de dire tout ce qu'on veut ſans ſe conformer à ce que l'Egliſe a toujours dit par toute la terre ? Mais ſi l'on peut ne rien dire, laiſſera-t-on un ſi grand Sacrement ſans parole ? *& le calice de bénédiction*, ainſi nommé par ſaint Paul, demeurera-t il ſans être béni ? Cette bénédiction eſt-elle quelque choſe de permanent comme l'a cru toute l'ancienne Egliſe, ou quelque choſe de paſſager, comme le croit toute la réformation prétendue ? Quoi qu'il en ſoit, qui prononcera cette bénédiction ? Sera-ce celui qui repréſente Jeſus-Chriſt & qui préſide à l'action, c'eſt-à-dire, le Miniſtre ? ou à ſon défaut un Prêtre, un Ancien, un Diacre pourra-t-il être le Conſécrateur, ou en tout cas le diſtributeur du Sacrement ? ſur tout un Diacre le ſera-t-il de la coupe ſelon la pratique de l'ancienne Egliſe ? tout cela eſt indifférent, dites-vous. C'eſt pourtant Jeſus-Chriſt ſeul, comme celui qui préſidoit à l'action, qui a conſacré, qui a béni, qui a dit : *Prenez, mangez, & buvez ; ceci eſt mon Corps ; ceci eſt mon Sang* : & nul autre n'en a fait l'office & la cérémonie. Si cela

eſt indifférent, il ſera donc indifférent de faire ou ne faire pas ce qu'il a fait ; & votre régle qui ſe propoſoit pour modéle ce qu'il a fait, ne ſubſiſte plus.

Mais la nôtre eſt invariable : nous l'avons appriſe dès le Baptême. Sans nous informer ſi l'on nous plongeoit dans l'eau ſelon l'exemple de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ; ſelon la pratique de toute l'Egliſe durant treize à quatorze cens ans ; ſelon la force de cette parole, *Baptiſez*, qui conſtamment veut dire, *plongez* ; ſelon le myſtere marqué par l'Apôtre même, qui eſt d'être *enſevelis avec Jeſus-Chriſt* par cette immerſion : nous recevons le Baptême comme nous le donne l'Egliſe. Perſuadés que cette parole : *Allez, enſeignez, baptiſez : & voilà, je ſuis avec vous* enſeignans & baptiſans, a un effet éternel : nous ne nous informons non plus, ſi on ſépare l'enſeignement d'avec le Baptême, contre ce qui ſembloit paroître dans l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, *les enſeignant & les baptiſant*. Baptiſés petits enfans, ſans témoignage de l'Ecriture, nous ne ſommes point en peine de notre Baptême : nous ne nous embarraſſons non plus où nous l'avons reçu, dans l'Egliſe ou hors de l'Egliſe, par des mains pures ou par des

Rom. VI. 4. *Col.* II. 12.

mains infectées de la ſouillure du ſchiſme & de l'erreur : il nous ſuffit d'être baptiſés, comme nous l'enſeigne celle à qui Jeſus-Chriſt a dit : *Je ſuis avec vous.*

Vous répondrez : Nous le recevons auſſi de la même ſorte, & nous ne ſommes non plus en peine de notre Baptême que vous. C'eſt ce qui nous ſurprend, que vous ayez la même aſſurance ſans en avoir le même fondement. Ou ſuivez la parole à la rigueur, ou ceſſez de vous fier à un Baptême que vous n'y trouvez pas. Que ſi vous reconnoiſſez la foi des promeſſes & l'autorité de l'Egliſe, reconnoiſſez-la en tout, & ſuivez-la dans l'Euchariſtie, ainſi que dans le Baptême. Pourquoi meſurez-vous à deux meſures? pourquoi marchez-vous d'un pas incertain dans les voies de Dieu? *Uſquequo claudicatis inter duas vias?* *3. Reg. XVIII. 21.*

Jeſus-Chriſt a inſtitué & donné l'Euchariſtie à ſes Diſciples aſſemblés : l'Egliſe a-t-elle cru pour cela que cette pratique fût de la ſubſtance du Sacrement? Point du tout : dès l'origine du Chriſtianiſme on a porté l'Euchariſtie aux abſens: on a réſervé la communion pour la donner aux malades : après la communion reçue dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, chacun a eu droit de l'emporter dans ſa *Traité de la Commu. ſous les deux eſp. 1. part. p. 9. 10. & ſuiv.* *Ibid. p. 119. & ſuiv.*

maiſon pour communier toute la ſemaine & tous les jours en particulier : ces communions ſe ſont faites ſous l'eſpece du pain ; & ces communions ſous une eſpece ont été ſans comparaiſon les plus communes : dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, il étoit ſi libre de recevoir une des eſpeces ou toutes les deux, & on y prenoit ſi peu garde, qu'on ne connut les Manichéens qui répugnoient à celle du vin qu'après un long tems par l'affectation de ne le prendre jamais : & quand pour les diſtinguer des fidéles, avec leſquels ils tâchoient de ſe mêler, on crut néceſſaire d'obliger tous les Chrétiens aux deux eſpeces, on ſçait qu'il en fallut faire une loi expreſſe par un motif particulier. Qui ne connoît pas le ſacrifice des Préſanctifiés, où l'Orient & l'Occident ne conſacrant pas, réſervoient l'eſpece du pain conſacré dans le Sacrifice précédent pour en communier tout le Clergé & tout le peuple ? Le mélange des deux eſpeces univerſellement pratiqué depuis quelques ſiecles par toute l'Egliſe d'Orient, ſe trouve-t-il davantage dans l'inſtitution de Jeſus-Chriſt que la communion ſous une eſpece ? Il eſt donc plus clair que le jour par tous ces exemples, & par ces diverſes manieres prati-

Ibid. p. 151. & ſuiv.

Ibid. p. 165. 171. 173.

quées ſans héſiter & ſans ſcrupule dans l'Egliſe, qu'il n'y a en cette matiere que ſa pratique & ſa tradition qui faſſe loi ſelon l'intention de Jeſus-Chriſt; & enfin que la ſubſtance de ce divin Sacrement, eſt d'y recevoir Jeſus-Chriſt préſent; mais comme une victime immolée : ce qui arrive toujours, ſoit qu'on prenne le ſacré Corps, comme épuiſé de ſang, ou le ſang ſacré, comme déſuni du Corps; ou l'un ou l'autre, quoiqu'inſéparables dans le fond, myſtiquement ſéparés par la conſécration, & comme par l'épée de la parole.

C'eſt auſſi par cette raiſon que la communion du peuple ſous une eſpece s'eſt introduite ſans contradiction & ſans répugnance : on n'eut point de peine à changer ce qui avoit toujours été réputé libre : & ce fut à peine trois cens ans après que la coutume en fut établie dans tout l'Occident, qu'on s'aviſa en Bohéme de s'en plaindre.

Enfin, mes freres, j'oſerai vous dire, que pour peu qu'on apportât de bonne foi à cette diſpute, & qu'on en ôtât l'eſprit de chicane & de contention tant réprouvé par l'Apôtre, il n'y a point d'article de nos controverſes où nous ſoyons mieux fondés ſur l'autorité de l'Egliſe,

Seſſ. 21. c. 1. Traité de la Comm. 2. p. ch. 9. p. 395. 396.

ſur ſa pratique conſtante, & ſur la parole de Jeſus-Chriſt même, comme il a été démontré dans le Concile de Trente.

XLII. Du ſervice en langue latine.

On ne cherche que des apparences pour vous entretenir dans la diviſion : témoin encore ce qu'on vous met ſans ceſſe à la bouche ſur le Service en langue latine, qui eſt, dit-on, inconnue. Par ce diſcours on pourroit croire que la langue Latine n'eſt pas connue du Clergé & d'une très-grande partie du peuple. Mais ceux qui l'entendent vous l'expliquent ; ceux qui ſont chargés de votre inſtruction ſont chargés auſſi par l'Egliſe dans le Concile de Trente de vous ſervir d'interprétes : il ne tient qu'à vous, pendant que l'Egliſe chante, d'avoir entre vos mains les Pſeaumes, les Ecritures, les autres Leçons & les autres Prieres de l'Egliſe. Qu'avez-vous donc à vous plaindre ? aime-t-on ſi peu l'unité du Chriſtianiſme, qu'on rompe avec l'Egliſe pendant qu'elle fait ce qu'elle peut pour édifier tout le monde ? Que ne reconnoiſſez-vous plutôt l'amour de l'antiquité dans le langage dont ſe ſert l'Egliſe Romaine ? Accoûtumée au ſtile, aux expreſſions, à l'eſprit des anciens Peres qu'elle reconnoît pour ſes maîtres, elle en remplit ſon Office, & ſe fait, pour

Seſſ. 22. c. 8.

ainſi dire, un plaiſir d'avoir encore à la bouche & de conſerver encore en leur entier les Prieres, les Collectes, les Liturgies, les Meſſes, comme ils les ont eux-mêmes appellées, que ces grands Papes ſaint Leon, ſaint Gelaſe, ſaint Grégoire, à qui l'Egliſe eſt ſi redevable, ont proférées à l'Autel il y a mille & douze cens ans. Vos Miniſtres affectent ſouvent de vous parler avec une eſpece de dédain de ces grands Papes, qu'ils trouvent contraires à leurs prétentions. Mais en leur cœur, malgré qu'ils en ayent, ils ne peuvent leur refuſer la vénération qui eſt dûe à ceux qu'on a toujours cru auſſi éminens par leur piété & par leur ſçavoir que par la dignité de leur Siége. Ainſi nous nous glorifions en notre Seigneur de dire encore les Meſſes comme ils les ont digérées : le fondement, la ſubſtance, l'ordre même, & en un mot toutes les parties en viennent de plus haut : on les trouve dans ſaint Ambroiſe, dans ſaint Auguſtin, dans les autres Peres, & enfin dès l'origine du Chriſtianiſme : car ce qui ſe trouve ancien & univerſel en ces premiers tems, ne peut pas avoir une autre ſource. L'Orient a le même goût pour ſaint Baſile, pour ſaint Chryſoſtôme, & pour les autres anciens Pe-

res, dont il retient le langage dans le Service public, quoiqu'il ne ſubſiſte plus que dans cet uſage. Toutes les Egliſes du monde ſont dans la même pratique. N'eſt-ce pas une conſolation pour l'Egliſe, de ſe voir ſi bien établie depuis tant de ſiecles, que les Langues qu'elle a ouies primitivement, & dès ſa premiere origine, meurent, pour ainſi dire, à ſes yeux, pendant qu'elle demeure toujours la même ? Si elle les conſerve autant qu'elle peut, c'eſt qu'elle aime l'ancienne foi, l'ancien culte, les anciens uſages, les anciens rits des Chrétiens. Mais que ſera-ce, ſi l'on vous dit que les Juifs mêmes par révérence pour le texte original des Pſeaumes de David, les chantoient en Hébreu dans Jéruſalem & dans le Temple, depuis même que cette Langue avoit ceſſé d'être vulgaire ? C'eſt ce qu'ils font encore aujourd'hui par toute la terre de tradition immémoriale. De cette ſorte, il ſera vrai que Jeſus-Chriſt aura aſſiſté à un tel ſervice, & l'aura honoré de ſa préſence toutes les fois qu'il ſera entré dans les Synagogues. Mais laiſſons les diſſertations : n'eſt-ce pas aſſez que ſaint Paul, que vous produiſez ſi ſouvent contre les Langues inconnues, les permette même dans l'Egliſe, pour-

vû qu'on les interpréte pour l'édification des fidéles ? C'eſt ce qu'il répete par trois fois dans le Chapitre que l'on nous oppoſe. Nous ſommes viſiblement de ceux qui *avons ſoin qu'on vous interprete* ce qu'il y a de plus myſtérieux & de plus caché : *Curet ut interpretetur*. Nous vous avons déja avertis que le Concile de Trente a ordonné aux Paſteurs d'expliquer dans leurs Inſtructions Paſtorales chaque partie du Service & des ſaintes Cérémonies de l'Egliſe. Nous-mêmes nous vous avons donné par le méme Concile de Trente une Expoſition de la doctrine Catholique, qui n'eſt pas la nôtre, mais, nous l'oſons dire, celle des Evêques & du Pape même qui l'a honorée deux fois d'une approbation authentique. On tâche en vain de nous aigrir contre ce Concile : on en trouve la vraie défenſe, comme celle des autres Conciles dans ſes Décrets, & dans ſa doctrine irrépréhenſible. Nous vous avons auſſi donné notre Catéchiſme, & en particulier celui des Fêtes, où tous les myſteres ſont expliqués, & des Heures, où ſont en François les plus communes Prieres de l'Egliſe. Que ſi ce n'eſt pas aſſez, nous ſommes prêts à vous donner par écrit & de vive voix & la lettre & l'eſprit de toutes

1. *Cor.* XIV. ꝟ. 13. 27. *&c.*

Seſſ. 22. *c.* 8.

les Prieres eccléſiaſtiques par les explications les plus ſimples, & les plus de mot à mot. Ne voyez-vous pas les ſaints empreſſemens des Evêques de France dont nous tâchons aujourd'hui d'imiter le zéle, à vous donner dans les premiers ſiéges les inſtructions les plus particulieres ſur les articles où l'on nous impoſe, & à la fois à vous mettre en main un nombre infini de fidelles verſions? Reconnoiſſez donc que vos Miniſtres par leurs vaines plaintes ne ſongent qu'à faire à l'Egliſe une querelle, pour ainſi parler, de guet-à-pens, & contre le précepte du Sage, *ne cherchant qu'une occaſion de rompre avec leurs amis & avec leurs freres:* la paix & la charité n'eſt pas en eux.

Prov. XVIII. 1.

XLIII. Sur l'intelligence de l'Ecriture, dont on apprend aux Proteſtans de ne ſe glorifier.

Ceſſez donc dorénavant de vous glorifier de l'intelligence de l'Ecriture, & ne vous laiſſez plus flatter d'une choſe, qui auſſi bien ne vous eſt pas néceſſaire. Soyez de ces petits & de ces humbles *que la ſimplicité de croire met dans une entiere ſureté: Quos credendi ſimplicitas tutiſſimos facit.* Je parle après ſaint Auguſtin; & ſaint Auguſtin a parlé après Jeſus-Chriſt même. Il a dit: *Ta foi t'a ſauvé: ta foi*, dit Tertullien, *& non pas d'être exercé dans les écritures. Fides tua te ſalvum fecit, non*

Matt. IX. 21. Marc. X. 52. De praeſc. 14.

exercitatio ſcripturarum. Le ſaint Eſprit a confirmé cette vérité par une ſainte expérience en donnant la foi comme à nous à des peuples qui n'avoient pas l'Ecriture ſainte. Saint Irenée & les autres Peres en ont fait la remarque dès leur tems, c'eſt-à-dire, dès les premiers tems du Chriſtianiſme ; & on a ſuivi cet exemple dans tous les ſiécles. Car auſſi la charité ne permettoit pas d'attendre à prêcher la foi juſqu'à ce qu'on ſçût aſſez des langues irrégulieres ou barbares ou trop recherchées, pour y faire une traduction auſſi difficile & auſſi importante que celle des livres divins, ou bien d'en faire dépendre le ſalut des peuples. On leur portoit ſeulement le ſommaire de la foi dans le Symbole des Apôtres. Ils y apprenoient qu'il y avoit une Egliſe Catholique qui leur envoyoit ſes prédicateurs, & leur annonçoit les promeſſes dont ils voyoient à leurs yeux l'accompliſſement par toute la terre comme parmi eux, à la maniere qu'on a expliquée. Ils croyoient &; comme les autres Chrétiens ils étoient juſtifiés par la foi en Jeſus-Chriſt, & en ſes promeſſes ſacrées. Au ſurplus, j'oſerai vous dire, nos chers freres, qu'il y a plus d'oſtentation que de vérité dans la fréquente allégation de

l'Ecriture, où vos Miniſtres vous portent. L'expérience fera avouer à tous les hommes de bonne foi, que ce qu'on apprend par cette pratique, c'eſt le plus ſouvent de parler en l'air, & de dire à la fois ce qu'on entend comme ce qu'on n'entend pas. Ce n'eſt pas l'effet d'une bonne diſcipline de rendre les ignorans préſomptueux, & les femmes mêmes diſputeuſes; vos Miniſtres vous font accroire que ce n'eſt rien attribuer de trop au ſimple peuple, que de lui préſenter l'Ecriture ſeulement pour y former ſa foi. Vous ne ſongez pas que c'eſt-là préciſément la difficulté qu'il lui falloit faire éviter. C'eſt une ancienne maxime de la religion que nous trouvons dans Tertullien, dès les premiers tems, qu'il faut ſçavoir *ce qu'on croit, & ce qu'on doit obſerver avant que de l'avoir appris* par un examen dans les formes. L'autorité de l'Egliſe précede toujours; & c'eſt la ſeule pratique qui peut aſſurer notre ſalut: ſans ce guide on marche à tâtons dans la profondeur des Ecritures, au hazard de s'égarer à chaque pas. Nous l'avons démontré ailleurs plus amplement pour ceux qui en voudront ſçavoir davantage: mais nous en diſons aſſez ici pour convaincre les gens de bonne foi, & qui ſçavent ſe faire juſ-

Cor. mil. 2.

Hiſt. des Var. liv. XV. Conf. avec M. Claude. Diſc ſur l'hiſt. univ. 2. p. vers la fin.

tice ſur leur incapacité & leur ignorance. Que ceux-là donc cherchent leur foi dans les Ecritures que l'Egliſe n'a pas inſtruits, & qui ne la connoiſſent pas encore. Pour ceux qu'elle a conçûs dans ſon ſein, & nourris dans ſon école, ils ont le bonheur d'y trouver leur foi toute formée, & ils n'ont rien à chercher davantage.

C'eſt le moyen, dites-vous, d'inſpirer aux hommes un excès de crédulité qui leur fait croire tout ce qu'on veut ſur la foi de leur Curé ou de leur Evêque. Vous ne ſongez pas, nos chers freres, que la foi de ce Curé & de cet Evêque eſt viſiblement la foi qu'enſeigne en commun toute l'Egliſe : il ne faut rien moins à un Catholique : vous errez donc, en croyant qu'il ſoit aiſé de l'ébranler dans les matieres de foi : il n'y a rien au contraire de plus difficile, puiſqu'il faut pouvoir à la fois ébranler toute l'Egliſe malgré la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Ainſi quand il s'éleve un novateur, de quelque couleur qu'il ſe pare, & quelque beau tour qu'il ſçache donner aux paſſages qu'il allégue, l'expérience de tous les ſiecles fait voir qu'il eſt bientôt reconnu, & enſuite bientôt repouſſé malgré ſes ſpécieux raiſonnemens, par l'eſprit d'unité qui eſt dans tout le corps, & qui

ne ceſſe juſqu'à la fin de reclamer contre.

XLIV. Les Proteſtans trop faciles à ſe laiſſer décevoir par de fauſſes interprétations de l'Ecriture, & en particulier des Prophéties.

Mais vous, qui vous glorifiez de ne croire qu'avec connoiſſance, & nous accuſez cependant d'une trop légére créance, ſouffrez qu'on vous repréſente comment on vous a conduits depuis les commencemens de votre réforme prétendue. Aux premiers cris de Luther, Rome comme une nouvelle Jérico devoit voir tomber ſes murailles. Depuis ce tems, combien de fois vous a-t-on prédit la chûte de Babylone? je ne le dis pas pour vous confondre: mais enfin rappellez vous-mêmes en votre penſée combien on vous a déçûs même de nos jours. Toutes les fois que quelque grand Prince s'eſt élevé parmi vous, comme il s'en éleve par-tout, & même parmi les payens & les Infideles, de quelles vaines eſpérances ne vous êtes-vous pas laiſſé flater? Quels traités n'alloit-on pas faire en votre faveur? Quelles ligues n'a-t-on pas vues ſans pouvoir jamais entamer le défenſeur de l'Egliſe? Qu'a-t-il réuſſi de ces projets tant vantés par vos Miniſtres? Ceux qu'on vous faiſoit regarder comme vos reſtaurateurs, ont-ils ſeulement ſongé à vous dans la concluſion de la paix? Juſqu'à quand vous laiſſerez-vous tromper? Encore à préſent il court parmi vous

un *calcul exact* que nous avons en main, ſelon lequel Babylone votre ennemie de- voit tomber ſans reſſource tout récem- ment & dans le mois de Mai dernier. On donne tels delais qu'on veut aux Pro- phéties qu'on renouvelle ſans fin ; & cent fois trompés , vous n'en êtes que plus crédules. *Calcul exact ... de la durée de l'Empire Papal, &c. Mai 1699.*

XLV. Réponſe de M. Baſnage.

Je veux bien rapporter ici la réponſe de M. Baſnage dans un Ouvrage dont il faudra peut-être vous parler un jour. *On trouve*, dit-il, *un Livre entier dans l'Hiſtoire des Variations où l'on rit de la durée de nos maux , & de l'illuſion de nos peuples qui ont été faſcinés par de fauſſes eſpérances. Mais, en vérité , M. de Meaux devroit craindre la condamnation que l'Ecriture prononce contre ceux à qui la proſpérité a fait des entrailles cruelles. Car il faut être barbare pour nous inſulter ſur les maux que nous ſouffrons , & que nous n'avons pas mérités. Une longue miſere excite la compaſſion des ames les plus dures ; & on doit ſe reprocher d'y avoir contribué par ſes vœux , par ſes déſirs , & par les moyens qu'on a employés pour perdre tant de familles , plutôt que d'en faire le ſujet d'une raillerie.* *Hiſt. Eccl. l. 5. ch. 3. n. 9. p. 1483.*

Et un peu après ſur le même ton : *Quand il ſeroit vrai qu'on court avec trop d'ardeur après les objets qui entretiennent l'eſpérance ,* P. 4. 1484.

& qu'on ſe repaît de quelques idées éblouiſſantes dont l'on ſentiroit fortement la vanité, ſi l'eſprit étoit dans la tranquillité naturelle ; ce ne ſeroit pas un crime qu'on dût noircir par un terme emprunté de la magie : c'eſt-à-dire, par celui de faſcination. M. Baſnage voudroit nous faire oublier que le ſujet de nos reproches n'eſt pas que les prétendus Réformés conçoivent de fauſſes eſpérances : c'eſt une erreur aſſez ordinaire dans la vie humaine : mais que leurs Paſteurs, que ceux qui leur interpretent l'Ecriture Sainte s'en ſervent pour les tromper ; qu'ils prophétiſent de leur cœur, & qu'ils diſent *le Seigneur a dit, quand le Seigneur n'a point parlé ;* que l'illuſion ſoit ſi forte que cent fois déçus par un abus manifeſte des oracles du Saint Eſprit & du nom de Dieu, on ne s'en trouve que plus diſpoſé à ſe livrer à l'erreur : toute l'éloquence de M. Baſnage n'empêchera pas que ce ne ſoit un digne ſujet, non pas d'une raillerie dans une occaſion ſi ſérieuſe, & dans un ſi grand péril des ames rachetées du ſang d'un Dieu, mais d'un éternel gémiſſement pour une faſcination ſi manifeſte. Ce terme que Saint Paul employe
Gal. III. 1. envers les Galates ſes enfans, n'eſt pas trop fort dans une occaſion ſi déplo-

rable ; & nous tâchons de l'employer avec la même charité qui animoit le cœur de l'Apôtre, de qui nous l'empruntons.

Malgré tous les inutiles diſcours, & ſans craindre les vains reproches de M. Baſnage, qui viſiblement ne nous touchent pas ; je ne ceſſerai, nos chers freres, de vous repréſenter que c'eſt-là préciſément ce qui vous devoit arriver par le juſte jugement de Dieu. Vous vous faites un vain honneur de ne pas croire à l'Egliſe, dont Jeſus-Chriſt vous a dit, *que ſi vous ne l'écoutez, vous ſerez ſemblables aux Payens & aux Publicains.* Vous ne croyez pas aux promeſſes qui la tiennent toujours en état juſqu'à la fin des ſiécles : il eſt juſte que vous croyiez à des Prophéties imaginaires ; ſemblables à ceux dont il eſt écrit, que pour s'être rendus *inſenſibles à l'amour de la vérité, ils ſont livrés à l'opération de l'erreur, enſorte qu'ils ajoutent foi au menſonge.*

Matt. XVIII. 17.

2. Theſſ. II. 10.

XLVI. Uſage de l'Ecriture parmi les Proteſtans.

Voyons néanmoins encore quel uſage de l'Ecriture on vous apprend dans nos controverſes. Je n'en veux point d'autre exemple, que l'objection que vous ne ceſſez de nous faire, comme ſi nous étions de ceux qui diſent : *Jeſus-Chriſt eſt ici ; ou, il eſt là.* Avouez la vérite, nos

Matt. XXIV. 23.

chers freres, auſſi-tôt qu'on traite avec vous de la préſence réelle, ce paſſage vous revient ſans ceſſe à la bouche : vous

Ibid. 24 26. n'en peſez pas la ſuite : *Il s'élevera de faux Chriſts & de faux Prophetes. Si l'on vous dit donc, Il eſt dans le déſert, ne ſortez pas pour le chercher : Il eſt dans les lieux les plus cachés de la maiſon, ne le croyez pas* : il eſt plus clair que le jour qu'il parle de ceux qui viendront à la fin des tems, & dans la grande tentation de la fin du monde, s'attribuer

Marc. XIII. 21. le nom de Chriſt. La même choſe eſt

Luc. XXI. 8. répétée dans Saint Marc. Saint Luc le déclare encore par ces paroles : *Donnez-vous garde d'être ſéduits : car pluſieurs viendront en mon nom, en diſant, C'eſt moi, & le tems eſt proche : n'allez donc point après eux.* Ce ſens n'a aucun doute, tant il eſt exprès. Cependant s'il vous en faut croire, celui *qui dit, C'eſt moi; & le tems de ma venue approche* ; c'eſt le Chriſt que nous croyons dans l'Euchariſtie : c'eſt celui-là qui ſe veut faire chercher ou dans le déſert ou dans les maiſons. Je crois bien que vos Miniſtres ſe mocquent eux-mêmes dans leur cœur d'une illuſion ſi groſſiere : mais cependant ils vous la mettent dans la bouche, & pourvû qu'ils vous éblouiſſent

en ſe jouant du ſon des paroles ſaintes, ils ne vous épargnent aucun abus, aucune prophanation du texte ſacré.

C'eſt l'effet d'un pareil deſſein qui les oblige à vous propoſer, contre la durée éternelle promiſe à l'Egliſe, ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Lorſque le Fils de l'homme viendra, penſez-vous qu'il trouve de la foi ſur la terre ?* Mais s'il faut croire en toute rigueur, qu'en ce tems-là où *l'iniquité croîtra, & où la charité ſe refroidira dans la multitude*, cette foi qui opere par la charité, ſera non point offuſquée par les ſcandales, mais entierement éteinte, à qui eſt-ce que s'adreſſera cette parole : *Quand ces choſes commenceront, regardez & levez la tête, parce que votre rédemption approche ? Où ſera ce Diſpenſateur fidéle & prudent que ſon Maître, quand il viendra, trouvera attentif & vigilant ?* A quelle Egliſe accourront les Juifs ſi miraculeuſement convertis, après que la plénitude de la gentilité y ſera entrée ? Que ſi vous dites, qu'auſſi-tôt après le monde ſe replongera dans l'incrédulité, & que l'Egliſe ſera diſſipée ſans ſe ſouvenir d'un évenement qu'on verra accompagné de tant de merveilles : comment ne ſongez-vous pas à ce beau paſſage d'Iſaïe cité par S. Paul pour

Luc. XVIII. 8.
Matt. XXIV. 12.
Luc. XXI. 28.
Ibid. XII. 42.

le prédire, & dont voici l'heureuſe ſuite :

Rom. XI. 27. Iſ. LIX. 21. *Le pacte que je ferai avec vous, c'eſt que mon eſprit qui ſera en vous, & ma parole que je mettrai dans votre bouche, y demeurera, & dans la bouche de vos enfans, & dans la bouche des enfans de vos enfans, aujourd'hui & à jamais, dit le Seigneur?* Ce qui ſe conſervera dans la bouche de tous les Fidéles ſera-t-il caché, & ce qui paſſera de main en main, ſouffrira-t-il de l'interruption ?

XLVII. Quelle doit être en cette occaſion la coopération des peuples fidéles avec les Paſteurs.

Pendant que nous repréſenterons à nos freres errans ces vérités adorables, joignez-vous à nous, peuples fidéles : aidez à l'Egliſe votre mere, à les enfanter à Jeſus-Chriſt : vous le pouvez en trois manieres, par vos douces invitations, par vos prieres, & par vos exemples.

Concevez avant toutes choſes un déſir ſincere de leur ſalut, témoignez-le ſans affectation & de plénitude de cœur : tournez-vous en toutes ſortes de formes pour les gagner. Jude 22. 23. *Reprenez les uns*, comme dit Saint Jude, en leur remontrant, mais avec douceur, que ceux qui ne ſont pas dans l'Egliſe ſont déja *jugés*. Quand vous leur voyez de l'aigreur, *ſauvez-les en les arrachant du milieu du feu : ayez pour les autres une tendre compaſſion, avec une crainte*

de les perdre ou de manquer à quelque choſe pour les attirer : *Parlez-leur*, dit Saint Auguſtin, *amanter*, *dolenter*, *fraternè*, *placidè*, *avec amour*, *avec douleur*, ſans diſpute, *paiſiblement*, comme on fait *à ſon ami*, à ſon voiſin, *à ſon frere*. Vous qui avez été de leur Religion, racontez-leur à l'exemple de ce même Pere revenu du Manichéiſme, par quelle trompeuſe apparence vous avez été déçus ; par où vous avez commencé à vous détromper ; par quelle miſéricorde Dieu vous a tirés de l'erreur, & la joie que vous reſſentez en vous repoſant dans l'Egliſe où vos peres ont ſervi Dieu, & ſe ſont ſauvés ; d'y trouver votre ſûreté, comme les petits oiſeaux dans leur nid, & ſous l'aîle de leur mere. Serm. 294

C'eſt dans cet eſprit que Saint Auguſtin racontoit au peuple de Carthage, les erreurs de ſa téméraire & préſomptueuſe jeuneſſe ; comme il y ſçavoit raiſonner & diſputer, mais non encore s'humilier ; & comme enfin il fut pris dans de ſpécieux raiſonnemens auſquels il abandonnoit ſon eſprit curieux & vain. C'étoit pourtant ſur l'Ecriture qu'il raiſonnoit. *Superbe que j'étois*, dit-il, *je cherchois dans les Ecritures ce qu'on n'y peut* Serm. 51. n. 6.

trouver que lorſqu'on eſt humble. Ainſi je me fermois à moi-même la porte que je croyois m'ouvrir. Que vous êtes heureux, pourſuivoit-il, peuples Catholiques, *vous qui vous tenez petits & humbles dans le nid où votre Foi ſe doit former & nourrir : au lieu que moi malheureux qui croyois voler de mes propres aîles, j'ai quitté le nid, & je ſuis tombé avant que de pouvoir prendre mon vol. Pendant que jetté à terre j'allois être écraſé par les paſſans, la main miſéricordieuſe de mon Dieu m'a relevé, & m'a remis dans ce nid & dans le ſein de l'Egliſe, d'où je m'étois échappé.* Que pouvez-vous repréſenter de plus affectueux & de plus tendre à ceux qui prévenus contre l'Egliſe, craignent l'abri ſacré que la Foi y trouve contre les tentations & les erreurs ?

XLVIII. Sur les perſécutions dont ſe plaignent les Proteſtans.

Lorſque vous travaillerez avec nous à ramener nos freres, le diſcours le plus ordinaire que vous entendrez eſt qu'ils ſouffrent perſécution : cette penſée les aigrit & les indiſpoſe. La queſtion ſera ici de ſçavoir s'ils ſouffrent pour la juſtice. S'il y a eu des Loix injuſtes contre les Chrétiens, *il y en a* eu auſſi, dit Saint Auguſtin, de très-juſtes *contre les Payens; il y en a eu contre les Juifs, enfin il y en a eu contre les Hérétiques.* Vouloit-on que

Serm. 62. n. 18.

que les Princes religieux les laiſſaſſent périr en repos dans leur erreur ſans les réveiller ? & pourquoi donc ont-ils en main la puiſſance ? L'examen de leur doctrine, dit le même Pere, a été fait par l'Egliſe : *Il a été fait & par le Saint Siége Apoſtolique, & par le jugement des Evêques : Examen factum eſt apud Apoſtolicam Sedem ; factum eſt in Epiſcopali judicio.* Ils y ont été condamnés en la même forme que toutes les anciennes héréſies. *La leur étant condamnée par les Evêques, il n'y a plus d'examen à faire ; & il ne reſte autre choſe, ſinon,* dit Saint Auguſtin, *qu'ils ſoient réprimés par les Puiſſances Chrétiennes. Damnata ergo hæreſis ab Epiſcopis, non adhuc examinanda ſed coercenda eſt à Poteſtatibus Chriſtianis.* Vous voyez ſelon l'ancien ordre de l'Egliſe ce qui reſte à ceux qui ont été condamnés par les Evêques. C'eſt ce que diſoit ce Pere aux Pélagiens. Il le diſoit, il le répetoit au dernier Ouvrage ſur lequel il a fini ſes jours ; il le diſoit donc plus que jamais plein d'amour, plein de charité dans le cœur, plein de tendreſſe pour eux : car c'eſt-là ce qu'on veut porter devant le tribunal de Dieu, lorſqu'on y va comparoître. Revêtez-vous donc envers nos freres errans d'en-

Op. imp. cont. Jul. lib. 2. n. 103.

trailles de miſéricorde : tâchez de les faire entrer dans les ſentimens & dans le zéle de notre grand Roi : la Foi où il les preſſe de retourner eſt celle qu'il a trouvée ſur le Trône depuis Clovis, depuis douze ou treize cens ans : celle que Saint Remy a prêchée aux François victorieux : celle que Saint Denis & les autres hommes Apoſtoliques avoient annoncée aux anciens peuples de la Gaule, où les ſucceſſeurs de Saint Pierre les ont envoyés. Depuis ce tems a-t-on dreſſé une nouvelle Egliſe, & un nouvel ordre de Paſteurs? N'eſt-on pas toujours demeuré dans l'Egliſe qui avoit Saint Pierre & ſes ſucceſſeurs à ſa tête? Les Rois & les Potentats qui ont innové, qui ont changé la Religion qu'ils ont trouvée ſur le Trône, en peuvent-ils dire autant? Pour nous, nous avons encore les Temples & les Autels que ces grands Rois Saint Louis, Charlemagne & leurs prédéceſſeurs ont érigés. Nous avons les volumes qui ont été entre leurs mains : nous y liſons les mêmes prieres que nous faiſons encore aujourd'hui : & on ne veut pas que leurs ſuccéſſeurs travaillent à ramener leurs Sujets égarés, comme leurs enfans, à la Religion ſous laquelle cette Monarchie

a mérité de toutes les Nations le glorieux titre de Très-Chrétienne ?

Saint Auguſtin, que j'aime à citer, comme celui dont le zéle pour le ſalut des errans a égalé les lumieres qu'il avoit reçûes pour les combattre, à la veille de cette fameuſe Conférence de Carthage, où la charité de l'Egliſe triompha des Donatiſtes plus encore que la vérité & la ſainteté de ſa doctrine, parloit ainſi aux Catholiques : Que la douceur regne dans tous vos diſcours & dans toutes vos actions : *Combien ſont doux les Medecins, pour faire prendre à leurs malades les remedes qui les guériſſent ? Dites à nos freres : Nous avons aſſez diſputé, aſſez plaidé ; enfans par le ſaint Baptême du même pere de famille, finiſſons enfin nos procès : vous êtes nos freres : bons ou mauvais, voulez-le, ne le voulez pas, vous êtes nos freres. Pourquoi voulez-vous ne le pas être ? Il ne s'agit pas de partager l'héritage : il eſt à vous comme à nous ; poſſedons-le en commun tous deux enſemble. Pourquoi vouloir demeurer dans le partage ? le tout eſt à vous. Si cependant ils s'emportent contre l'Egliſe & contre vos Paſteurs : c'eſt l'Egliſe, ce ſont vos Paſteurs qui vous le demandent eux-mêmes ; ne vous fâchez jamais contre eux :*

XLIX. Exhortation à la paix tirée principalement de S. Auguſtin.

Serm. 357. *de laudib. pac.*

ne provoquez point de foibles yeux à ſe troubler eux-mêmes. Ils ſont durs, dites-vous: ils ne vous écoutent pas: c'eſt un effet de la maladie. Combien en voyons-nous tous les jours qui blaſphêment contre Dieu même? il les ſouffre, il les attend avec patience: attendez auſſi de meilleurs momens; hâtez ces heureux momens par vos prieres. Je ne vous dis point: Ne leur parlez plus; mais quand vous ne pourrez leur parler, parlez à Dieu pour eux, & parlez-lui du fond d'un cœur où la paix regne.

L. Suite de l'exhortation: comment il faut prier pour la converſion des Hérétiques.

Mes ches freres les Catholiques, continuoit Saint Auguſtin, *quand vous nous voyez diſputer pour vous, priez pour le ſuccès de nos conférences: aidez-nous par vos jeûnes & par vos aumônes: donnez ces aîles à vos prieres, afin qu'elles montent juſqu'aux Cieux: par ce moyen, vous ferez plus que nous ne pouvons faire .... vous agirez plus utilement par vos prieres que nous par nos diſcours & par nos conférences.* Demandez à Dieu pour eux un amour ſincere de la vérité: tout dépend de la droite intention; tous s'en vantent, tous s'imaginent l'avoir: mais combien ſubtile eſt la ſéduction qui nous cache nos intentions à nous-mêmes! Dans l'état où ils ſe trouvent, diſent-ils, tout leur eſt ſuſpect; & s'ils ſe ſentent

portés à nous écouter, ils ne peuvent plus diſcerner ſi c'eſt l'inſpiration ou l'intérêt qui les pouſſe. Mais ſçavent-ils bien ſi leur fermeté n'eſt pas un attachement à ſon ſens? Nous rendrons ce témoignage à pluſieurs d'eux, comme Saint Paul le vouloit bien rendre aux Iſraëlites qui réſiſtoient à l'Evangile : *Ils ont le zéle de Dieu* : mais ſçavent-ils ſi c'eſt bien un *zéle ſelon la ſcience*, ſi ce n'eſt pas plûtôt un *zéle amer*, comme l'appelle Saint Jacques? Combien en voit-on qui par un faux zéle dont on ſe fait un phantôme de piété dans le cœur, croyent rendre ſervice à Dieu en s'oppoſant à ſa vérité? Venez, venez à l'Egliſe, à la promeſſe, à Jeſus-Chriſt même qui l'a exprimée en termes ſi clairs : c'eſt où je vous appelle dans ce doute. O Dieu, mettez à nos freres dans le fond du cœur une intention qui plaiſe à vos yeux, afin qu'ils aiment l'unité non point en paroles, mais en œuvre & en vérité; leur converſion eſt à ce prix; & nul de ceux qui vous cherchent avec un cœur droit ne manque de vous trouver.

Rom. x. 2.

Jac. III. 14.

LI. Comment il les faut preſſer.

Quand on tâche de les engager à ſe faire inſtruire, on trouve dans quelques-uns un langage de docilité qui leur fera dire qu'ils ſont prêts à tout écou-

ter, & qu'il faut leur donner du tems pour chercher la vérité. On doit louer ce diſcours pourvû qu'il ſoit ſincere & de bonne foi. Mais en même tems, il faut leur repréſenter ſelon la parole de
Matt. VII. 7. Jeſus-Chriſt, que l'on ne cherche que pour trouver, l'on ne demande que pour obtenir, l'on ne frappe qu'afin qu'il nous ſoit ouvert: au reſte, Dieu nous rend facile à trouver, la voie qui méne à la vie; car il veut nôtre ſalut, & n'expoſe pas ſes enfans à des recherches infinies: autrement on pourroit mourir entre deux, & mourir hors de l'Egliſe, dans l'erreur & dans les ténebres par où l'on eſt envoyé, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt,
Matt. XXII. 13. *aux ténebres extérieures*, loin du Royaume de Dieu, & de ſa lumiere éternelle. Pour éviter ce malheur, il faut ſe hâter de trouver la Foi véritable, & prendre pour cela un terme court. Il eſt vrai que pour élever l'ame Chrétienne, Jeſus-Chriſt lui propoſe des vérités hautes, qui feroient naître mille queſtions, ſi on avoit à les diſcuter les unes aprés les autres; mais auſſi pour nous délivrer de cet embarras, qui jetteroit les ames dans un labyrinthe d'où l'on ne ſortiroit jamais, & mettroit le ſalut trop en péril, il a tout réduit à un ſeul point; c'eſt-à-dire;

à bien connoître l'Egliſe, où l'on trouve tout d'un coup toute vérité, autant qu'il eſt néceſſaire pour être ſauvé. Tout conſiſte à bien concevoir ſix lignes de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt a promis en termes ſimples, précis, & auſſi clairs que le Soleil, *d'être tous les jours avec les Paſteurs de ſon Egliſe juſques à la fin des ſiécles.* Il n'y a point-là d'examen pénible à l'eſprit humain : on n'a beſoin que d'écouter, de peſer, de goûter parole à parole les promeſſes du Sauveur du monde. Il faut bien donner quelque tems à l'infirmité & à l'habitude, quand on eſt élevé dans l'erreur. Mais il faut à la faveur des promeſſes de l'Egliſe conclure bientôt, & ne pas être de ceux dont parle Saint Paul qui pour leur malheur éternel *veulent toujours apprendre, & qui n'arrivent jamais à la connoiſſance de la vérité.* 2. *Tim.* III. 7.

LII. Qu'il faut donner bon exemple à ceux qu'on veut convertir.

Mais voulez-vous gagner les errans ? Aidez-les principalement par vos bons exemples. Que la préſence de Jeſus-Chriſt ſur nos Autels, faſſe dans vos cœurs une impreſſion de reſpect qui ſanctifie votre extérieur. *Que vos tabernacles ſont aimables, ô Seigneur des armées ! Mon cœur y aſpire, & eſt affamé des délices de votre Table ſacrée.* O Dieu, que ces ſcandal- *Pſ.* LXXXIII.

leuſes irrévérences qui ſont le plus grand obſtacle à la converſion de nos freres, ſoient bannies éternellement de votre maiſon. C'eſt par-là que l'iniquité &
Dan. VIII. 12. les faux Réformateurs ont prévalu. *La force leur a été donnée contre le Sacrifice perpétuel* qu'ils ont aboli en tant d'endroits, *à cauſe des péchés du peuple : la vérité eſt tombée par terre : le ſanctuaire a été foulé aux pieds.* Des hommes qui s'aimoient eux-mêmes, ont rompu le filet, & ſe ſont fait des Sectateurs. Le vain titre de réformation les flatte en-
Ibid. core : *Ils ont fait* ; c'eſt-à-dire, ils ont
Ibid. réuſſi pour leur malheur. *Ils ont abattu des forts*, ou qui ſembloient l'être : ils ont ébranlé des colomnes, & entraîné des étoiles. Mais leur progrès a ſes bornes, & ils n'iront pas plus loin que Dieu n'a permis. Il a puni par un même coup les Nations de qui il a retiré ſon ſaint Myſtere dont ils abuſoient, & ceux dont les artifices en ont dégoûté les peuples ingrats. Humilions-nous ſous ſon juſte jugement ; & implorons ſes miſéricordes, afin qu'il rende à ſa ſainte Egliſe cette grande partie de ſes entrailles qui lui a été arrachée.

Ceſſons de nous étonner qu'il y ait des ſchiſmes & des héréſies : nous avons

vû pourquoi Dieu les ſouffre, & quelque grandes qu'ayent été nos pertes, il n'y a jamais que la paille que le vent emporte. Il faut qu'il en ſoit jetté au dehors. Il faut qu'il en demeure au dedans : il faut, dis-je, qu'il y ait de la paille dans l'aire du Seigneur, & des méchans dans ſon Egliſe. Si l'amas en eſt grand, auſſi ſera-t-il jetté dans un grand feu. Cependant, mes freres, la paille croîtra toujours avec le bon grain, plantée ſur la même terre, attachée à la même tige, échauffée du même Soleil, nourrie par la même pluye, jettée en foule dans le même aire, elle ne ſera point portée au même grenier ; rendons-nous donc le bon grain de Jeſus-Chriſt. Que nous ſerviroit d'avoir été dans l'Egliſe, & d'en avoir crû les promeſſes, ſi nous nous trouvions à la fin, ce qu'à Dieu ne plaiſe, dans le feu où bruleront les Hérétiques & les impies ? Plutôt attirons-les par nos bons exemples à l'unité, à la vérité, à la paix : & pour ne laiſſer ſur la terre aucun infidéle par notre faute, goûtons véritablement la ſainte parole : faiſons-en nos chaſtes & immortelles délices : qu'elle paroiſſe dans nos mœurs & dans nos pratiques. Que nos freres ne penſent

pas que nous les détournions de la lire & la méditer nuit & jour : au contraire, ils la liront plus utilement & plus agréablement tout enſemble, quand pour la mieux lire, ils la recevront des mains de l'Egliſe Catholique ; bien entendue & bien expliquée ſelon qu'elle l'a toujours été. Ce n'eſt pas les empêcher de la lire, que de leur apprendre à faire cette lecture avec un eſprit docile & ſoumis, pour s'en ſervir ſans oſtentation & dans l'eſprit de l'Egliſe, pour la réduire en pratique ; & prouver par nos bonnes œuvres, comme diſoit l'Apôtre
Jac. II. 18. Saint Jacques, que la vraie Foi eſt en nous.

SECONDE

INSTRUCTION

PASTORALE

SUR

LES PROMESSES DE L'EGLISE.

SECONDE

INSTRUCTION PASTORALE SUR LES PROMESSES DE J. C. à ſon Egliſe.

JACQUES-BENIGNE, par la permiſſion divine, Evêque de Meaux: Aux Nouveaux Catholiques, Salut & bénédiction.

Heureux qui trouve un ami fidèle, & qui annonce la juſtice à une oreille attentive. C'eſt à cette béatitude que j'aſpire dans cette Inſtruction. J'ai propoſé dans la précédente les promeſſes de Jeſus-Chriſt prêt à retourner au Ciel, d'où il eſt venu pour aſſurer ſes Apôtres de la durée éternelle de leur Miniſtere; & j'ai montré que cette promeſſe qui rend l'Egliſe infaillible, emporte la déciſion de

I. On ſe propoſe la réfutation d'un nouvel Ecrit publié contre la premiere Inſtruction ſur l'Egliſe.

Eccli. XXV. 12.

toutes les controverſes qui ſont nées, ou qui pourront naître parmi les Fidéles. Les Miniſtres demeurent d'accord que ſi l'interprétation des paroles de Jeſus-Chriſt eſt telle que je la propoſe, ma conſéquence eſt légitime ; mais ils ſoutiennent que je l'ai priſe dans mon eſprit, & que la promeſſe de Jeſus-Chriſt n'a pas le ſens que nous lui donnons. Il m'eſt aiſé de faire voir le contraire ; & ſi vous voulez m'écouter, mes chers freres, j'eſpere de la divine miſéricorde, de vous rendre la choſe évidente. Pourrez-vous me refuſer l'audience que je vous demande au nom & pour la gloire de Jeſus-Chriſt ? Il s'agit de ſçavoir ſi ce divin Maître aura pû mettre en cinq ou ſix lignes de ſon Evangile tant de ſageſſe, tant de lumieres, tant de vérité, qu'il y ait de quoi convertir tous les errans, pourvû ſeulement qu'ils veuillent bien nous prêter une oreille qui écoute, & ne pas fermer volontairement les yeux. Ce diſcours tend uniquement à la gloire du Sauveur des ames ; & il n'y aura perſonne qui ne le béniſſe, ſi l'on trouve qu'il ait préparé un remede ſi efficace aux conteſtations qui peuvent jamais s'élever parmi ſes Diſciples.

Qu'on ne diſe pas que c'eſt une matiere rebattue, & qu'il ſeroit inutile de s'en occuper de nouveau : point du tout. Un Miniſtre habile vient de publier un Livre ſous ce titre : *Traités des Préjugés faux & légitimes, ou Réponſes aux Lettres & Inſtructions Paſtorales de quatre Prélats : Meſſieurs de Noailles, Cardinal, Archevêque de Paris ; Colbert, Archevêque de Rouen ; Boſſuet, Evêque de Meaux, & Neſmond, Evêque de Montauban, diviſé en trois tomes. A Delft, chez Adrien Beſman. M. DCCI.*

On ſeroit d'abord effrayé de la longueur de ces trois volumes d'une impreſſion fort ſerrée, ſi on alloit ſe perſuader que j'en entreprenne la réfutation entiere. Non, mes freres : l'Auteur de cette Réponſe a mis à part ce qui me touche, & c'eſt à quoi eſt deſtiné le Livre IV. du tome II. *Tome 2. p. 537.*

Dès le commencement de ſon Ouvrage, il en avertit le Lecteur par ces paroles : *Enfin l'Inſtruction Paſtorale de M. de Meaux contenant les promeſſes que Dieu a faites à l'Egliſe, a paru lorſque l'édition de cet Ouvrage étoit déja fort avancée. Elle entroit ſi naturellement dans nôtre deſſein, que nous n'avons pû nous diſpenſer d'y répondre.* Et un peu après : *Tom. 1. Avert. n. 3.*

M. de Meaux ſçait effectivement choiſir ſes matieres : celle de l'Egliſe lui a paru ſuſceptible de tous les ornemens qu'il a voulu lui donner, & ſi les années ont diminué le feu de ſon eſprit & la vivacité de ſon ſtyle, elles ne l'ont pas éteint. On a tâché de prévenir les effets que l'éloquence & la ſubtilité de ce Prélat pouvoient faire dans l'eſprit des peuples, en faiſant dans le quatriéme Livre (du tome II.) une diſcuſſion aſſez exacte des avantages qu'il donne à l'Egliſe & à ſes Paſteurs.

Ces avantages que je donne à l'Egliſe & à ſes Paſteurs, ne ſont autres que ceux qui leur ſont donnés par J. C. même, lorſqu'il promet d'être tous les jours avec eux juſqu'à la fin de l'Univers : je m'attache uniquement à ce texte, pour ne point diſtraire les eſprits en diverſes conſidérations. C'eſt en vain que le Miniſtre inſinue que tout affoibli que je ſuis par les années, on a encore à ſe défier de l'éloquence & de la ſubtilité qu'il m'attribue. Il ſçait bien en ſa conſcience, que cet argument eſt ſimple. Il n'y a qu'à conſidérer avec attention les paroles de Jeſus-Chriſt dans leur tout, & enſuite l'une après l'autre. C'eſt ce que je ferai dans ce diſcours plus uniment que jamais. Je n'ai ici beſoin

d'aucuns ornemens ni d'aucune ſubtilité, mais d'une ſimple déduction des paroles de l'Evangile.

J'avoue que les Traités de controverſe ont quelque choſe de déſagréable. S'il ne falloit qu'inſtruire en ſimplicité de cœur ceux qui errent apparemment de bonne foi, de tels Ouvrages apporteroient une ſenſible conſolation ; mais on eſt contraint de parler contre les Miniſtres qu'on voudroit pouvoir épargner comme les autres errans, puiſqu'enfin ce ſont des hommes & des Chrétiens, & on ſeroit heureux de ne pas entrer dans les minuties, dans les chicannes, dans les détours artificieux dont ils chargent leurs Ecrits. Il n'y a point de bon cœur qui ne ſouffre dans ces diſputes, & qui ne plaigne le tems qu'il y faut donner ; mais comment refuſer à la charité ces fâcheuſes diſcuſſions ? Puis donc qu'on ne peut s'en diſpenſer, ſans dénier aux errans les ſecours dont ils ont beſoin, éloignons du moins de ces Traités tout eſprit d'aigreur : faiſons ſi bien qu'on ne perde pas, s'il ſe peut, la piſte de l'Evangile. C'eſt à quoi je dois travailler, principalement dans ce diſcours, où je me propoſe d'en expliquer les promeſſes fon-

damentales. Elles conſiſtent en ſept ou huit lignes ; & afin qu'on ne puiſſe plus les perdre de vûe, je commence par les réciter : *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & dans la Terre. Allez donc enſeignez toutes les Nations, les baptiſant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit, & leur enſeignant à garder tout ce que je vous ai commandé : & voilà, je ſuis avec vous tous les jours* (par cette toute-puiſſance) *juſqu'à la fin des ſiécles.*

Mat. XXVIII. 18. 19. 20.

Si je trouve dans cette promeſſe faite aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, les avantages qui ne leur appartiennent pas, il ſera aiſé de le remarquer, puiſque l'Auteur a pris ſoin de les ramaſſer dans un Livre particulier, qui eſt le quatriéme de ſon Ouvrage, *avec une diſcuſſion aſſez exacte.* Le ſoin qu'il prend d'avertir ſon Lecteur, qu'il n'écrit point pour les Théologiens & pour les Sçavans, & que c'eſt ici *une piece deſtinée au peuple*, nous fait attendre quelque choſe de ſimple & de populaire, qui par-là doit être auſſi très-intelligible. Dieu ſoit loué : ſi l'on tient parole, nous n'avons point à examiner des argumens trop ſubtils, où le peuple ne comprend rien ; & l'Auteur ſe va renfermer dans les vérités dont tout le monde eſt capable. Il répete dans le

Avert. n. 3.

corps du Livre : *Nous n'écrivons pas pour les Sçavans, trop verſés dans cette matiere pour y recevoir inſtruction ; mais pour un peuple, qui a perdu ſes Livres & l'habitude de parler de ces matieres, & d'en entendre parler.* On lui va donc compoſer un Livre, où il retrouve ce qu'il a perdu de plus ſimple, de plus néceſſaire, & de plus clair dans les autres. Les Sçavans & les curieux ne ſont point appellés à cette diſpute ; c'eſt aux peuples qu'on veut montrer la voie du ſalut dans les avantages que Jeſus-Chriſt a promis à leurs Paſteurs, afin de les diriger ſans péril, comme ſans diſcuſſion, dans les voies de la vérité & du ſalut éternel. Comme ma preuve dans ce deſſein doit être formelle & préciſe, le peuple le plus ignorant la doit voir ſans beaucoup de peine ; mais en même tems, ſi les réponſes du Miniſtre ne ſont manifeſtement que de vains détours, elles ne feront que montrer à l'œil la foibleſſe de la cauſe qu'il veut ſoutenir. Refuſer une ou deux heures de tems, ou quelque peu davantage, ſi la choſe le demandoit, à la conſidération d'un paſſage de l'Evangile, dont le ſens eſt ſi aiſé à entendre, & dont le fruit ſera la déciſion de toutes les controverſes,

Tom. 1. c. 2. n. 1. p. 125.

ne ſeroit-ce pas à la fois vouloir s'oppoſer à ſon ſalut éternel, à la gloire de Jeſus-Chriſt, à la vérité des promeſſes qu'il a faites en termes ſi clairs à ſon Egliſe & à ſes Paſteurs ?

II. Témérité du Miniſtre, qui ne veut pas croire que Jeſus-Chriſt ait pû donner en ſix lignes un remede à toutes les erreurs. *Tom. 11. liv. IV. n. 13. p. 553.* *Matth. XXVIII. 20.*

Dès le premier Chapitre du Livre IV. le Miniſtre croit révolter contre moi tous les eſprits, en diſant : *M. de Meaux réduit tout à un ſeul point de connoiſſance, qui eſt l'autorité de l'Egliſe. Tout*, dit-il, *conſiſte à bien concevoir ſix lignes de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt a promis en termes ſimples, précis, auſſi clairs que le Soleil*, d'être tous les jours avec les Paſteurs de ſon Egliſe juſqu'à la fin des ſiécles. Le Miniſtre s'écrie ici : *Dieu a donc grand tort d'avoir fait de ſi gros Livres, & de les avoir mis entre les mains de tout le monde. Six lignes, que dis-je, ſix lignes ? ſix mots gravés ſur une planche à Rome auroient levé toutes les difficultés, puiſqu'il devoit y avoir à Rome une ſucceſſion d'hommes infaillibles, & qu'il n'y a point de Curé dans l'Egliſe qui puiſſe changer ſa doctrine.* N'embrouillons point les matieres : il ne s'agit ni de Rome, ni de l'infaillibilité de ſes Papes, dont le Miniſtre ſçait bien que nous n'avons jamais fait un point de Foi, ni de celle que le Miniſtre veut imaginer que nous

donnons aux Curés & aux Paſteurs en particulier : il eſt queſtion de ſçavoir ſi la ſageſſe de Jeſus-Chriſt eſt aſſez grande pour enfermer en ſix lignes de quoi trancher tous les doutes, par un principe commun & univerſel. Qui oſera conteſter à Jeſus-Chriſt cet avantage? *Mais*, dit-on, *ſi tout eſt réduit à ſix lignes, Dieu a donc grand tort d'avoir fait de ſi gros Livres ;* comme qui diroit : Si après avoir récité deux préceptes de la charité, qui n'ont pas plus de ſix lignes, Jeſus-Chriſt a prononcé *qu'en ces deux préceptes*, c'eſt-à-dire, dans ces ſix lignes, *étoit renfermé toute la Loi & les Prophetes :* ſi Saint Paul a pouſſé plus loin ce myſtérieux abrégé, en diſant que tout eſt compris dans ce ſeul mot, *Diliges*, &c. pourquoi fatiguer le monde à lire ce gros Livre des Ecritures, & obliger les Prophetes à multiplier leurs prophéties ? Si conformément à cette doctrine, Saint Auguſtin a enſeigné que l'Ecriture ne commande que la charité, & ne défend que la convoitiſe, pourquoi mettre tant de grands volumes entre les mains des Fidéles ? Comme donc Dieu a donné un abrégé de toute la doctrine des [illegible]s qu'il a compriſe en ſix lignes : ain[illegible]us-Chriſt en a donné un pour ce qui regarde la

Matth. XXII. 40.

Rom. XIII. 9.

Foi, en comprenant dans ſix lignes toutes les voies qui nous menent à la vérité, & ne demandant autre choſe, ſinon que l'on reçoive les enſeignemens qui ſe trouveront perpétués dans la ſucceſſion des Paſteurs, avec qui il ſera *tous les jours*, depuis les Apôtres juſqu'à nous, & *juſqu'à la fin du monde*.

III. La force de la vérité en tire l'aveu de la bouche des Proteſtans : témoignage de Bullus, Proteſtant Anglois, & du Synode de Dordrecth, pour l'infaillibilité des Paſteurs.

Il ne faut donc pas s'étonner que Jeſus-Chriſt ait renfermé en ſix lignes tant de ſageſſe, & le remede de tant de maux. Au reſte, ce que ce Miniſtre trouve ſi étrange, n'eſt pas ſeulement accordé par les Catholiques, mais encore par les Proteſtans. Je n'en connois point parmi eux de plus éclairé que Bullus, Prêtre, Proteſtant Anglois, le défenſeur invincible de la divinité du Fils de Dieu, & de la Foi de Nicée contre les Sociniens, à qui il oppoſe en ces termes l'autorité infaillible du Concile de Nicée. *Si*, dit-il, *dans un article principal on s'imagine que tous les Paſteurs de l'Egliſe auront pû tomber dans l'erreur, & tromper tous les Fidéles, comment pourroit-on défendre la parole de Jeſus Chriſt qui a promis à ſes Apôtres, & en leur perſonne à leurs ſucceſſeu*[illegible]*être toujours avec eux? Promeſſe*, p[illegible]it ce Docteur, *qui ne ſeroit pas véritable, puiſque les Apôtres*

f Bul. def. fid. Nic. proœm. n. 2.

ne devoient pas vivre ſi long-tems, n'étoit que leurs ſucceſſeurs ſont ici compris en la perſonne des Apôtres mêmes. Voilà donc manifeſtement l'Egliſe & ſon Concile infaillible, & ſon infaillibilité établie ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt entendue ſelon nos maximes. Si l'on dit que c'eſt-là produire en témoignage un Particulier proteſtant qui parle contre les principes de ſa Religion : c'eſt ce qui fait voir que ce n'eſt pas nous qui inſpirons de tels ſentimens, mais qu'on les prend dans le fond commun du chriſtianiſme, quand on combat naturellement pour la vérité, comme faiſoit ce ſçavant Auteur contre ſes ennemis les plus dangereux.

Mais ce n'eſt plus un Particulier ; c'eſt tout un Synode qui oppoſe aux Remontrans lorſqu'ils rejettoient l'autorité des Synodes qu'on aſſembloit contre eux, *que Jeſus-Chriſt qui avoit promis à ſes Apôtres l'eſprit de vérité, avoit auſſi promis à ſon Egliſe d'être toujours avec elle :* d'où il tire cette conſéquence, *que lorſqu'il s'aſſembleroit de pluſieurs pays des Paſteurs pour décider ſelon la parole de Dieu ce qu'il faudroit enſeigner dans les Egliſes, il falloit avec une ferme confiance ſe perſuader que Jeſus-Chriſt ſeroit avec eux ſelon ſa promeſſe.* *Syn. Delph. act. Dordr. p. 16.* C'eſt un Synode qui parle : il n'eſt que

provincial, je l'avoue : mais il eſt lû & approuvé par le Synode de Dordrect, où toute la Réforme étoit aſſemblée ſans en excepter aucun pays : enſorte qu'on l'appelloit le Synode *comme œcuménique* de Dordrect. Qui leur inſpiroit ce langage ſi contraire aux maximes de leur Religion ? D'où leur venoit cette ferme confiance, confiance *ſelon la promeſſe*, & par conſéquent ſelon l'expreſſion de ſaint
Rom. IV. 13. 16. 19. 21. *&c.* Paul, confiance ſelon la foi, plus inébranlable que les fondemens de la terre, quoique ſoutenue du doigt de Dieu ? C'eſt que les hommes ſe trouvent ſouvent imprimés de certaines vérités fortes qu'ils ne ſuivent pas. Ils poſent le principe : ils ne peuvent ſoutenir la conſéquence. Les Philoſophes connoiſſent le pouvoir immenſe de Dieu : ils n'ont pas la force de l'adorer, & ſe perdent dans leurs pen-
Mich. V. 2. ſées. Le Juif croit Michée qui lui annonce la venue du Chriſt dans Bethléem : il n'a pas le courage de s'élever à ſa naiſſance éternelle avec le même Prophéte. Notre Miniſtre demeure d'accord, qu'*il ne faut jamais quitter l'Egliſe de Dieu. Où eſt*
Avert. n. 3. dit-il, *l'homme aſſez fou pour conteſter, qu'on ne doive toujours demeurer dans l'Egliſe de Dieu ? Il vaudroit autant demander s'il eſt permis de ſe damner.* Voila de belles paroles

paroles ; mais qui s'en vont en fumée, & ſe réduiſent à rien, ſi l'on ne fait qu'éluder toutes les expreſſions des promeſſes faites à l'Egliſe, pour en venir à conclure, qu'*on peut ſe ſauver dans le ſchiſme*, loin de vouloir demeurer dans l'Egliſe de Dieu, comme la ſuite le fera paroître.

Ci-deſſous, n. 56. *&c.* 66. *&c.*

IV. Chicaneries manifeſtes du Miniſtre : vains incidens ſur chaque parole de Jeſus-Chriſt : ce que c'eſt que tout le monde que les Apôtres & leurs ſucceſſeurs devoient enſeigner

Mat. XXVIII. 18. 19. 20.

Mais il faut conſiderer d'abord comme le Miniſtre incidente ſur chaque parole des promeſſes de Jeſus-Chriſt. Répétons-les donc encore une fois ; & n'oublions pas ſur toutes choſes qu'elles commencent par ces termes qui ſont l'ame & le ſoutien de tout le diſcours : *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & dans la terre:* ce qu'il continue en cette ſorte : *Allez donc*, avec la foi & la certitude que doit inſpirer un tel ſecours : *Allez ; enſeignez les nations, & les baptiſez au nom du Pere & du Fils & du ſaint Eſprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : & voilà je ſuis avec vous*, par cette toute-puiſſance à laquelle rien n'eſt impoſſible, *je ſuis*, dis-je, *avec vous ; j'y ſuis tous les jours juſqu'à la fin du monde.* Oſez tout, entreprenez tout ; allez par toute la terre y attaquer toutes les erreurs : ne donnez de bornes à votre entrepriſe ni dans les lieux, ni dans les tems : votre parole ne ſera jamais ſans effet. *Je ſuis avec vous :*

le monde ne pourra vous abbatre : le tems, ce grand deſtructeur de tous les ouvrages des hommes, ne vous anéantira pas. *Je ſuis avec vous*, moi le Tout-puiſſant, dès aujourd'hui, *tous les jours*, & *juſqu'à la fin du monde.*

Ces paroles portent la lumiere juſques dans les cœurs les plus ignorans : embrouillons-les donc, diſent vos Miniſtres. C'eſt ce que va entreprendre avec plus d'adreſſe que jamais celui qui m'attaque ; & voici par où il commence. *M. de Meaux qui ſoutient que ces deux mots*, Je ſuis avec vous, *ſont ſimples, précis, clairs comme le ſoleil, & qu'ils n'ont beſoin d'aucun commentaire, eſt obligé d'y en faire un, dans lequel il inſere ſes préjugés, & fait dire à Jeſus-Chriſt ce qu'il lui plaît.* Voyons, liſons, examinons, s'il y a un ſeul mot du mien dans ce qu'il appelle mon Commentaire. *Il y trouve* (M. de Meaux) *une Egliſe toujours viſible : comme une choſe qui eſt ſortie avec emphaſe de la bouche de Jeſus-Chriſt.* Laiſſons l'emphaſe qu'il ajoûte, & voyons ſi j'explique bien les paroles du Fils de Dieu : *Il ne faut pas demander : c'eſt ainſi*, dit-il, *que M. de Meaux fait parler ce divin Maître : ſi le nouveau Corps, la nouvelle Congregation, c'eſt-à-dire, la nouvelle Egliſe que je vous or-*

T. 2. liv. 4. ch. 2. n. 3. p. 559.

donne de former, ſera viſible, étant, comme elle le doit être, compoſée de ceux qui donnent les Sacremens & de ceux qui les reçoivent. Cependant, pourſuit le Miniſtre, *Jeſus-Chriſt n'a rien dit de ſemblable.* Il n'a rien dit de ſemblable, mes freres? l'a-t-on pû penſer? que la diſtinction expreſſe de ceux qui enſeignent & de ceux qui ſont enſeignés, de ceux qui baptiſent & de ceux qui ſont baptiſés, n'eût rien de ſemblable à une Egliſe viſible? A quoi donc eſt-elle ſemblable? à une Egliſe inviſible? la fauſſeté ſaute aux yeux. La prédication de la parole eſt compriſe en termes formels ſous cette expreſſion, *enſeignez;* l'adminiſtration des Sacremens n'eſt pas moins évidemment contenue ſous le Baptême qui en eſt la porte : ce ſont-là les caracteres propres & eſſentiels qui rendent l'Egliſe viſible; tous les Chrétiens, ſans en excepter les Proteſtans, l'entendent ainſi. C'eſt donc ici une choſe, qui non ſeulement eſt ſemblable à l'Egliſe viſible, mais qui eſt l'Egliſe viſible elle-même.

Paſſons, & écoutons le Miniſtre : *M. de Meaux trouve encore ici l'Egliſe compoſée de toutes les nations juſqu'à la fin des ſiecles.* Et de quoi donc ſera formée, d'où ſera tirée, de qui ſera compoſée cette *Ibid.*

Egliſe, dont les Paſteurs ont reçu cet
Marc. xvi. 15. Matt. ordre : *Allez par tout le monde, prêchez*
xxviii. 19. *l'Evangile à toute créature :* & encore : *Allez, enſeignez toutes les nations ?* Mais, direz-vous, il n'exprime pas que l'Egliſe qu'il a deſignée par ces paroles, ſera juſqu'à la fin compoſée de toutes les nations. Non, ſans doute, il ne dit pas, non plus que moi, que toutes les nations y ſeront toujours actuellement raſſemblées : mais les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ne ceſſeront de prêcher & d'annoncer l'Evangile à toutes les nations, au ſens que ſaint Paul diſoit après le Pſal-
Rom. x. 18. miſte : *Le bruit que fait leur prédication,* (celle des Apôtres,) *retentit par toute la terre, & la voix s'en fait entendre par tout*
Ibid. 1. 8. *l'Univers :* & encore, *votre foi eſt annoncée par tout le monde :* & encore, *L'Evangile eſt parvenu juſqu'à vous, comme il eſt dans tout l'univers, & y fructifie, & y*
Col. 1. 6. *croît comme parmi vous.* Il ne dit pas que tout le monde doive croire à la fois.
Matt. xxiv. 14. *Cet Evangile doit être prêché, ou ſera prêché* (ſucceſſivement) *par toute la terre en témoignage à toutes les nations ; & après viendra la fin :* c'eſt Jeſus-Chriſt même qui parle ; & il donne à ſon Egliſe le terme de la fin de l'univers, pour porter à toute la terre la lumiere de l'Evangile.

Mais tous croiront-ils ? Non, répond ſaint Paul : *tous n'obéiſſent pas à l'Evangile, ſelon que dit Iſaïe : Seigneur, qui croira les choſes que nous avons ouïes ? Mais je dirai : n'ont-ils pas ouï ? puiſqu'il eſt écrit, Le bruit s'en eſt fait entendre par toute la terre.* S'il y a des particuliers qui ne croyent pas à l'Evangile, qui doute qu'il n'y ait auſſi des nations, puiſqu'on en trouve même *à qui l'eſprit de Jeſus ne permet pas de prêcher* durant de certains momens ? Allez donc chicaner ſaint Paul & Jeſus-Chriſt même ; & alleguez-leur la Chine, comme vous faites ſans ceſſe, & ſi vous voulez, les terres Auſtrales, pour leur diſputer la prédication écoutée par toute la terre : tout le monde malgré vous entendra toujours ce langage populaire qui explique par *toute la terre* le monde connu, & dans ce monde connu une partie éclatante & conſidérable de ce grand tout, enſorte qu'il ſera toujours véritable que ce ſera de ce monde que l'Egliſe demeurera toujours compoſée, & que la fin du monde la trouvera *enſeignant & baptiſant les nations*, & recueillant de chaque contrée ceux que Dieu lui voudra donner.

Rom. x. 16. 17.

Act. xvi. 6. 7.

V. Suite de vains incidens ſur les paroles de

Voilà ce commentaire chimerique qu'on m'accuſe de faire à ma fantaiſie des promeſſes de Jeſus-Chriſt, quand

je n'allegue que ſaint Paul & Jeſus-Chriſt lui-même pour les expliquer ; mais voici encore une autre partie de ce commentaire des promeſſes de l'Evangile. *M. de Meaux y trouve une Egliſe qui ſubſiſtera, rangée ſous un même gouvernement, c'eſt-à-dire, ſous l'autorité des mêmes Paſteurs ;* à quoi le Miniſtre ajoûte en inſultant : *Le ſimple ne voyoit point cela dans le texte de ſaint Matthieu :* comme qui diroit, le ſimple n'y voyoit pas que le troupeau ſeroit gouverné par les enſeignemens des Apôtres, à qui il eſt dit : *Allez, enſeignez, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé.* Le ſimple ne voyoit pas que c'eſt là tout le gouvernement Eccléſiaſtique : le ſimple ne voyoit pas que toute l'autorité des Paſteurs devoit conſiſter à donner les Sacremens, ou bien à les refuſer aux indignes, ſelon qu'ils écouteroient ou qu'ils n'écouteroient pas la prédication de leurs Paſteurs. Ce que le même Miniſtre conclut enfin par cette amere raillerie : *Le peuple ne voyoit pas toutes ces choſes : il avoit beſoin d'un autre ſoleil, c'eſt-à-dire, de M. de Meaux, pour l'éclairer, & pour lui découvrir ce qui eſt plus clair que le ſoleil.* Il falloit *un nouveau ſoleil* pour apprendre au peuple, que par tout où il y a prédication,

Jeſus-Chriſt: Si le gouvernement eccleſiaſtique eſt une choſe à deviner dans ces paroles, ou s'il n'y eſt pas expreſſément enſeigné.

Ibid. T. 2. p. 559.

Ibid. p. 560.

Sacrement, gouvernement Eccléſiaſtique, il y a une Egliſe viſible à qui appartiennent les promeſſes, puiſque c'eſt à elle, en termes formels, qu'elles ſont adreſſées par le Sauveur du monde.

VI. Autre chicane: comment la promeſſe eſt adreſſée au commun des fideles ainſi qu'aux Paſteurs. *Ibid. p.* 560.

Mais écoutons encore où le Miniſtre ſe réduit: *Peſons*, dit-il, *toutes les paroles de Jeſus-Chriſt comme M. de Meaux les a peſées; & par ce moyen nous en découvrirons le ſens & la vérité.* C'eſt-là, mes freres, ce que je prétends; & puiſque votre Miniſtre le prétend auſſi, c'eſt pour lui que je vous demande une audience particuliere.

T. 2. *liv.* 4. *chap.* 2. *n.* 4. *p.* 560.

Premierement M. de Meaux borne cette promeſſe aux Paſteurs de ſon Egliſe, quoiqu'elle ſoit commune à tous les fideles, avec leſquels Jeſus-Chriſt ſera juſqu'à la conſommation des ſiecles. Il produit ſaint Hilaire & ſaint Chryſoſtôme, & ſe donne la peine de prouver ce que perſonne ne conteſta jamais. Quand j'ai dit que la promeſſe de Jeſus-Chriſt s'adreſſoit directement aux Paſteurs, j'ai pour garant Jeſus-Chriſt qui leur dit lui-même: *Enſeignez & baptiſez.* Il parle donc directement à ceux qu'il a prépoſés à la prédication & à l'adminiſtration des Sacremens. Mais tout cela eſt fait pour le Peuple: *Tout eſt à vous*, dit ſaint Paul, *ſoit Paul*; 1. *Cor.* III. 22.

ſoit Cephas, ſoit Apollos. Nous ne ſommes que les Miniſtres de votre ſalut dont la diſpenſation nous eſt commiſe. Jeſus-Chriſt eſt avec les Apôtres pour le profit des fideles : les Fideles ſont donc compris dans la promeſſe. *Je vous prie*, dit-il, *mon Pere, non ſeulement pour ceux-ci*, c'eſt-à-dire, pour mes Apôtres, *mais encore pour tous ceux qui croiront en moi par leur parole.* On voit qu'il prie pour les fideles en les attachant aux Apôtres. On n'a pas beſoin d'alleguer ſaint Hilaire, ni ſaint Chryſoſtôme ; la choſe parle d'elle-même, & le profit des fideles ſous le miniſtere marque clairement la part qu'ils ont à la promeſſe, encore qu'elle ſe trouve directement adreſſée à leurs Paſteurs, comme il falloit pour établir l'autorité, auſſi bien que l'éternité de leur miniſtere.

Jo. XVII. 20.

VII. Sens naturel des paroles de la promeſſe.

Ecoutez donc les paroles, & prenez l'eſprit & l'intention des promeſſes de Jeſus-Chriſt : *Je ſuis avec vous*, qui enſeignez, qui adminiſtrez les Sacremens, & qui gouvernez par ce moyen le peuple fidele : *Je ſuis avec vous*, & votre miniſtere ſubſiſtera : *Je ſuis avec vous*, & je bénirai ce miniſtere : il ſera ſaint & fructueux, & ne ceſſera jamais de l'être, parce que je le promets, moi qui peux tout, & ma promeſſe immuable ſera

tout enſemble l'objet & le ſoutien de la foi.

Ne croyez donc pas qu'il ne promette que l'exterieur du miniſtere : c'eſt bien ce qu'il exprime nommément dans ſa promeſſe : mais l'effet intérieur, les graces intérieures y ſont attachées & renfermées, parce que Jeſus-Chriſt eſt toujours préſent pour donner efficace à ſa parole & à ſes Sacremens, comme il ſera plus amplement expliqué en ſon lieu.

VIII. Suite de chicanes : comparaiſon du Miniſtre entre les promeſſes faites à l'Egliſe & celles qui ſont faites aux particuliers. *Ibid. pag.* 560.

Le Miniſtre pourſuit en cette ſorte : *Jeſus-Chriſt le meilleur de tous les interpretes a fait la même promeſſe aux Laïques* (qu'aux Paſteurs,) *en leur diſant qu'ils demeureront en lui & lui en eux. L'union eſt intime, réciproque, & marque une durée éternelle. Cependant quoique Jeſus-Chriſt ait promis aux Fideles une union éternelle, M. de Meaux ne voudroit pas ſoutenir que les Laïques auront toujours une lumiere éclatante, & une connoiſſance pure de la vérité : & lui qui nous fait un ſi grand crime de la juſtice inamiſſible, & de la perſeverance des Saints, devroit avoir conclu, que ſi Dieu malgré ſa promeſſe de demeurer dans les Saints, les laiſſe tomber dans le crime, & du crime ſous la puiſſance du démon, il peut auſſi laiſſer ſon Egliſe dans l'erreur & le vice, malgré cette parole, Je ſuis avec vous.*

IX. Réponſe, où l'on fait voir que le Miniſtre ne veut qu'embroüiller les queſtions : ſon aveu ſur l'impieté de la juſtice inamiſſible dans la nouvelle Réforme.

Il ne faudroit point mêler tant de choſes, ſi l'on vouloit éclaircir plutôt qu'embrouiller la queſtion. Sur tout il ne faudroit point confondre enſemble la doctrine de *l'inamiſſibilité de la juſtice avec celle de la perſéverance des Saints*, ni avancer ce qui n'eſt pas, que je fais un crime de l'une comme de l'autre. La doctrine de la perſéverance n'a jamais été révoquée en doute. Celle de l'inamiſſibilité de la juſtice eſt particuliere aux Calviniſtes, & par le peu qu'en dit notre Miniſtre on doit ſentir qu'elle eſt impie. *L'union*, dit-il, *que Jeſus-Chriſt promet aux Laïques, eſt intime, réciproque, & d'une éternelle durée; néanmoins malgré ſa promeſſe de demeurer dans les Saints, il les laiſſe tomber dans le crime, & ſous la puiſſance du démon; ainſi le Laïque en qui Jeſus-Chriſt demeure, avec qui ſon union eſt intime, réciproque & d'une éternelle durée*, eſt en même tems dans le crime, & ſous la puiſſance de l'enfer : en faudroit-il davantage pour quitter une religion, où l'on enſeigne des abſurdités, diſons, des impietés ſi manifeſtes?

Ibid.

X. Etrange aveu du Miniſtre, que l'Egliſe peut être livrée à la puiſ-

L'application de l'auteur aux promeſſes faites à l'Egliſe n'eſt pas moins étrange : & il faudra dire que, par la même raiſon qu'un particulier peut être dans le

même tems uni intimement à Jeſus-Chriſt & ſous la puiſſance du démon; par cette même raiſon, la ſocieté des Paſteurs ſe trouvera par l'erreur, par la corruption, & enfin en toutes manieres ſous la puiſſance des ténébres, pendant que *tous les jours ſans interruption Jeſus-Chriſt ſera avec elle : quelle convention y aura-t-il donc avec Chriſt & Belial ;* & la Réforme eſt-elle venue pour les concilier enſemble ?

ſance de l'enfer, pendant que Jeſus-Chriſt eſt avec elle.

Cor. VI. 15. 2.

XI. Difference manifeſte des Promeſſes faites au corps de l'Egliſe & aux Fideles particuliers, par les paroles des unes & des autres.

Ouvrez les yeux, mes chers freres, & voyez que l'on vous amuſe, non ſeulement en vous propoſant des queſtions hors de propos, mais encore en ſauvant une erreur par une autre, au lieu de les condamner toutes deux. Dieu n'a promis à aucun des Saints qu'*il ne perdroit jamais la juſtice ni l'union intime avec lui*, comme l'ont perdue, du moins pour un tems, un David, un Salomon, un ſaint Pierre. Dieu n'a promis à aucun des Saints, comme il a fait à l'Egliſe entiere, d'*être* avec lui *tous les jours*, c'eſt-à-dire, ſans la moindre interruption, *& juſqu'à la fin des ſiecles :* le terme de *la fin des ſiecles*, qu'il donne à ſon aſſiſtance, dénote l'Egliſe telle qu'elle eſt en ce monde, viſible par toute la terre, à qui il donne pour caractere de ſa viſibilité, la

prédication & les Sacremens, & lui promet de la conſerver *tous les jours* en cet état, tant que l'Univers ſubſiſtera. A-t-il dit quelque choſe de ſemblable de ſon union avec aucun Saint particulier ?
Jo. xv. 3. 4. Ecoutons : *Vous êtes purs encore*, dit le Sauveur ; *demeurez en moi & moi en vous* : tant que vous ſerez en moi, je ſerai en vous. Eſt-ce à dire, Vous y ſerez toujours ? Point du tout, puiſqu'il vient de dire, *Vous êtes encore purs*, pour inſinuer qu'ils ceſſeroient bientôt de l'être, leur Chef en le reniant, & tous en tombant dans l'incrédulité pendant le ſcandale de
Ibid. 5. la Croix. Il pourſuit : *Qui demeure en moi, & moi en lui, portera beaucoup de fruit* : Qui en doute ? Mais vouloit-il dire que pendant le tems de leur incrédulité, *ils duſſent demeurer en lui, & lui en eux*, & porter des fruits de vie éternelle, pendant qu'au contraire ils ne produiſoient que des fruits d'incrédulité & de mort ?
1. J. iv. 16. Le Diſciple bien aimé prononce : *Dieu eſt amour* ; & ainſi, *quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* Qui ne le ſçait pas ? On y demeure en effet, tant qu'on aime d'un vrai amour. Eſt-ce à dire qu'on *aime* toujours, & qu'on *demeure toujours en Dieu* ſans aucune interruption, même en reniant, en

maudiſſant,& en jurant qu'on ne connoît pas Jeſus-Chriſt ? Qui oſera prononcer un tel blaſphême ? Reconnoiſſez donc, encore un coup, que les paſſages qu'on vous allégue, n'ont rien de commun avec celui dont il s'agit, où Dieu promet ſans réſerve ni reſtriction à ſon Egliſe viſible,à la Communion des Paſteurs & des Troupeaux, d'être avec elle *tous les jours*, & que le monde périra avant qu'il les abandonne.

XII. Courte obſervation ſur la ſimplicité, & ſur l'intelligibilité de cette diſpute.

Et remarquez, mes chers freres, que je ne vous jette ni dans des diſcours inutiles, ou d'une grande recherche, ni dans des queſtions, ou ſubtiles, ou étrangeres ; ſeulement je peſe avec vous, parole à parole, les promeſſes de Jeſûs-Chriſt ſans qu'il faille ouvrir d'autre Livre que l'Evangile, ou que juſqu'ici il s'y trouve la moindre difficulté, voyons ſi votre Miniſtre en uſe de même.

XIII. Illuſion du Miniſtre, qui me fait accroire que je n'applique la promeſſe qu'aux Paſteurs de l'Egliſe Latine. *Ibid. n.* 5. *p.* 561.

M. de Meaux, pourſuit-il, *applique la promeſſe de Jeſus-Chriſt uniquement aux Paſteurs & aux Evêques Latins*. On vous amuſe, mes freres : je ne diſtingue dans la promeſſe, ni Latins, ni Grecs ; & j'y comprens également tous les Paſteurs Grecs, Latins, Scythes & Barbares, qui ſuccederont aux Apôtres ſans aucune interruption, & ſans avoir changé leur

doctrine par aucun fait poſitif. Ainſi, ce qu'on dit des Grecs juſqu'ici demeure inutile; il faudra ſeulement nous ſouvenir d'examiner en ſon lieu la Foi des Grecs, & s'il eſt vrai qu'ils n'ayent jamais abandonné la ſucceſſion : ce qui ne regarde ni l'examen ni l'intelligence de la promeſſe dont il s'agit conſiderée en elle-même.

Laiſſons donc en ſurſéance pour un peu de tems, ce qui regarde l'application de la promeſſe ou aux Latins ou aux Grecs, ou aux autres peuples particuliers, puiſqu'il n'en eſt rien dit dans cette promeſſe; & continuons à peſer les propres paroles qu'elle contient.

XIV. Suite des objections du Miniſtre qui ſe contredit lui-même. *T. 2. Liv. 4. ch. 3. n. 1. p. 566.*

C'eſt aſſez parler des perſonnes, continue votre Miniſtre; *venons au fond. Jeſus-Chriſt promet à l'Egliſe, qu'il ſera toujours avec elle : ce terme*, avec elle, *dit M. de Meaux, marque une protection aſſurée & invincible de Dieu :* ce qu'il avoue en diſant : *Il a raiſon juſques-là.* Si j'ai raiſon juſques-là, je tire deux conſéquences : l'une, que l'Egliſe viſible ſera toujours; l'autre, qu'elle ſera toujours attachée aux Paſteurs qui prendront la place des Apôtres, & que l'erreur y ſera toujours exterminée. C'eſt ici que votre Miniſtre cite ces paroles de mon Inſtruc-

tion : *Ceux qui voudront être enſeignés de Dieu, n'auront qu'à vous croire, comme ceux qui voudront être baptiſés, n'auront qu'à s'adreſſer à vous.* A cela, quelle réponſe ? Le Miniſtre avoue, *que Dieu peut ſuppléer à tous nos beſoins par ſa préſence quand il veut : mais,* ajoûte-t-il, *il ne le fait pas toujours.* Où eſt donc *cette protection aſſurée & invincible, que j'ai raiſon de reconnoître dans ces paroles, Je ſuis avec vous,* & comment eſt-elle aſſurée, ſi Dieu pouvant la donner, il ne le veut pas ?

Ibid. p. 568. Inſtr. Paſt. p. 15.

Ibid. p. 567.

XV. Comment le Miniſtre élude la force de cette parole, *Je ſuis avec vous* : ſes deux réponſes ſur l'exemple que j'ai tiré de Gédeon.

Pour montrer que ces paroles : *Je ſuis avec vous,* emporte une protection aſſurée autant qu'invincible ; j'allégue ce qui fut dit par l'Ange à Gédeon : *Vous ſauverez Iſraël, parce que je ſuis avec vous* ; & je produis en même tems pluſieurs paſſages où cette parole, *Je ſuis avec vous,* marque un effet toujours certain. Le Miniſtre n'a pu le nier, comme on a vu ; mais ſur l'exemple de Gédeon, il répond deux choſes. La premiere : *Comme tous ceux avec qui Dieu eſt, n'ont pas la force de Gédeon pour tuer miraculeuſement ſix vingt mille hommes dans une bataille* ; ainſi, *quoique Dieu ſoit avec les Succeſſeurs des Apôtres, il ne s'enſuit pas qu'ils doivent étendre comme eux l'Egliſe juſqu'au bout du monde, ni avoir la même autorité qu'eux.* C'eſt la

Inſtr. Paſt. p. 13.

T. 2. p. 567, 586.

Iud. vi. premiere réponſe : Voici la ſeconde: *Comme la préſence de Dieu qui étoit avec Gédeon ne l'empêcha pas de faire un Ephod après lequel Iſrael idolâtra, ce qui fut un lacet à ſa maiſon ;* ainſi, *la préſence de Dieu dans l'Egliſe n'empêche pas que ſes principaux chefs n'introduiſent en certains lieux l'erreur, & ne rendent l'Egliſe très-obſcure par leur idolâtrie.* Vous le voyez, mes chers freres, il n'a pas oſé pouſſer à bout ſa conſéquence ; pour la tirer toute entiere il devoit conclure, que tous les Paſteurs pourroient tomber dans l'idolâtrie ; il n'a oſé le conclure que des principaux. Il devoit encore conclure, *que toute l'Egliſe devoit être obſcure par l'idolâtrie* ; il a évité ce blaſphême qui feroit horreur, & n'oſe livrer à l'idolâtrie que *de certains lieux* : ce qui n'empêcheroit pas la pureté du culte dans le gros. Il a donc lui-même ſenti la défectuoſité manifeſte de ſon principe qu'il n'a oſé pouſſer à bout ; mais quoi qu'il en ſoit, ſes deux réponſes vont tomber ſans reſſource par un ſeul mot.

XVI. Replique en un mot, & claire démonſtration de l'effet de ces paroles, *Je ſuis avec vous.*

Cette parole, *Je ſuis avec vous*, n'emporte *de garde aſſurée & de protection invincible*, que dans l'effet pour lequel Dieu l'a prononcée, & pour lequel il a promis d'être avec nous. C'étoit à l'effet de

défaire les Madianites, & d'en délivrer Iſraël, que Dieu étoit avec Gédeon; auſſi cet effet n'a-t-il pas manqué, & les Madianites ont été taillés en pieces par ce Capitaine. C'étoit auſſi à l'effet d'enſeigner la vérité & d'adminiſtrer les Sacremens, que Jeſus-Chriſt devoit être *tous les jours, & juſqu'à la fin du monde*, avec ſes Apôtres & leurs Succeſſeurs; cet effet eſt donc celui qui n'a pu manquer, autrement il ne ſert de rien d'avoir avec ſoi le Tout-puiſſant, ſi l'on peut perdre l'effet pour lequel il aſſure qu'il y eſt, & qu'il y ſera toujours. Appliquons la même choſe à l'Ephod érigé par Gédeon: l'effet de cette promeſſe, *Je ſuis avec vous*, étoit accompli par la défaite des Madianites pour laquelle elle étoit donnée: l'Ephod qui vient ſi longtems après, n'appartient pas à cette promeſſe; & le Miniſtre qui nous le produit, abuſe trop viſiblement de votre créance.

XVII. Comparaiſon du Miniſtre entre les promeſſes de l'Egliſe judaïque & celles de l'Egliſe chrétienne. *T. 2. p. 567. &c. 674. &c.*

M. de Meaux, pourſuit le Miniſtre, *devoit remarquer que Dieu avoit promis à l'Egliſe judaïque d'être éternellement avec elle, d'y mettre ſon nom à jamais;* & néanmoins *que cette préſence n'a pas empêché ni ſa ruine, ni que pendant qu'elle a duré, il n'y ait eu des abominations & des ido-*

lâtries juſques dans le Temple ; & que les Prêtres & les Sacrificateurs ne ſe ſoient corrompus.

XVIII. Réponſe à l'objection du Miniſtre: diſtinction des deux difficultés : démonſtration que les promeſſes de la durée de la Synagogue ou de l'Egliſe judaïque ne ſont pas abſolues comme celles de l'Egliſe chretienne, mais ſeulement conditionnelles.

Pour proceder nettement, je diſtingue ici deux difficultés ; l'une qu'on tire de la ruine de l'Egliſe judaïque, & l'autre qu'on tire de ſa corruption pendant qu'elle ſubſiſtoit.

3. *Reg.* IX. 3. & 2. *Par.* VII. 15. 16.

Pour la ruine, il eſt vrai que Dieu avoit dit, *qu'il mettroit ſon nom à jamais dans le Temple de Salomon ; &*, ce qu'il y a de plus fort, *qu'il y auroit tous les jours ſes yeux & ſon cœur :* promeſſe qui ne paroît pas de moindre étendue que celle de J. C. dont nous parlons. Voilà du moins l'argument de votre Miniſtre dans toute ſa force. Remarquez pourtant, mes chers freres, qu'il n'a oſé citer ce paſſage entier, de peur d'y trouver ſa confuſion. Liſons-le donc tel qu'il eſt. *Je mettrai mon nom à jamais dans cette maiſon, & j'y aurai tous les jours mes yeux & mon cœur. Si tu marches dans mes voies, comme a fait ton pere David, j'établirai ton Thrône à jamais. Si au contraire vous & vos enfans ceſſez de me ſuivre, & adorez des Dieux étrangers, j'arracherai Iſraël de la terre que je leur ai donnée, & je rejetterai de devant ma face le Temple que j'ai conſacré à mon nom, en ſorte qu'Iſraël ſera la riſée & la*

3. *Reg.* IX. 3. 4. 5. 6. &c. & 2. *Par.* VII. 15. 16.

ſable de tout l'Univers, & que ce Temple ſera en exemple à tous les peuples du monde. On vous a tû, mes chers freres, la condition expreſſément appoſée à la promeſſe de la Synagogue: & vous ne voulez pas voir la difference entre cette promeſſe abſolue: *Et voilà, je ſuis avec vous tous les jours:* & celle-ci, *j'y ſerai ſi vous faites bien.*

XIX. Vaine demande du Miniſtre.

Votre Miniſtre objecte ſouvent: Quoi donc ne faudra-t-il point quitter l'Egliſe, ſi elle tombe dans l'idolâtrie & dans l'erreur? Autre illuſion, puiſque c'eſt-là préciſément ce qui eſt exclu comme impoſſible par cette promeſſe abſolue: *Je ſuis avec vous tous les jours*; étant choſes viſiblement incompatibles, & que Jeſus-Chriſt ſoit *avec elle tous les jours*, & qu'elle ſoit quelque jour livrée à l'idolâtrie & à l'erreur, avec leſquelles Jeſus-Chriſt ne demeure pas.

XX. Par la conſtitution de la Synagogue & de l'Egliſe la durée de la premiere devoit avoir fin, & celle de l'Egliſe non.

Et pour parler plus à fond, ſans nous jetter néanmoins dans des diſcuſſions embaraſſantes; eſt-il poſſible, mes chers freres, que vous ne vouliez pas voir que l'Egliſe judaïque, ou la Synagogue, par ſa condition, devoit tomber; au lieu qu'au contraire l'Egliſe de Jeſus-Chriſt par ſa condition devoit ſubſiſter à jamais malgré les efforts de l'Enfer? La choſe ne reçoit pas de difficulté. *Dieu promet un*

Heb. VIII. 8. 9. *& ſeq.*

nouveau Teſtament : *donc le premier devoit vieillir & être aboli*, conclut ſaint Paul. *Dieu promet en Jeſus-Chriſt un nouveau Sacerdoce ſelon l'ordre de Melchiſedech* ; donc il promet en même tems l'abolition de la Loi, puiſque ſelon le même ſaint Paul, *la Loi doit paſſer en même tems que le Sacerdoce.* Jeſus-Chriſt a lui-même prononcé ſelon la Prophétie de David ; *que la pierre qui devoit faire la tête du coin, devoit être auparavant rejettée par les Juifs* ; d'où il devoit arriver qu'il ſeroit contraint de leur ôter la vigne, & de la donner à d'autres ouvriers. Jeſus-Chriſt a vû auſſi dans Daniel *l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint* : &, dit-il, *que celui qui lit entende*, afin qu'on ſoit attentif à ce grand myſtere. Dans ce myſtere étoit compris *le meurtre du Chriſt* par les Juifs ; & après ce meurtre, *l'entiere diſſipation de tout ce peuple*, *avec l'abomination & la déſolation juſqu'à la fin.* Y a-t-il donc un aveuglement pareil à celui de regler les promeſſes faites à l'Égliſe par celles de la Synagogue, & de ne vouloir jamais reconnoître ni mettre de difference entre celle dont Dieu ſe retire, & celle à qui il proteſte qu'il eſt toujours avec elle : entre celle à qui il dit : *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin* : & celle dont il eſt

Heb. VII. 12.

Matt. XXI. 42.

Ibid. 40. 41.

Matt. XXIV. 15.

Dan. IX. 26. 27.

écrit, *la déſolation juſqu'à la fin demeure ſur elle?*

Voilà une claire réſolution de l'argument que l'on tire de la ruine de la Synagogue. Mais on a objecté en ſecond lieu, que du moins Dieu étoit préſent dans l'Egliſe judaïque tant qu'elle devoit ſubſiſter, & néanmoins *que cette préſence n'a pas empêché que pendant le tems qu'elle a duré, il n'y ait eu des idolâtries & des abominations juſques dans le Temple; & que les Prêtres & les Sacrificateurs ne ſe ſoient corrompus.* Voilà ſans doute votre argument le plus ſpecieux : mais ouvrez les yeux, mes chers freres, & voyez avec quelle préciſion nous y répondrons par cette ſeule demande.

XXI. Objection du Miniſtre ſur les interruptions de l'Egliſe Judaïque avant ſa chûte totale. *T.* 2. *p.* 567. 568.

Veut-on que l'Egliſe judaïque ait été dans ces obſcurciſſemens tellement abandonnée que Dieu ne lui laiſſât aucune viſibilité, enſorte qu'on la perdoit de vûe, & que le fidele ne ſçût plus à quoi ſe prendre dans ſa communion ; C'eſt ce qu'il faudroit prouver, & c'eſt en effet la prétention des Miniſtres. Mais elle eſt directement oppoſée à la parole de Dieu. Il n'y a qu'à l'écouter dans Jérémie, où il dit : *Depuis le tems que je vous ai tiré de l'Egypte juſqu'à ce jour, je n'ai ceſſé d'avertir vos peres par un témoignage public en*

XXII. Réponſe par une ſeule & courte demande : démonſtration par la miſſion des Prophétes de la perpetuelle viſibilité de l'égliſe judaïque avant ſa réprobation.

Jer. VII. 13. 15. X. I. 7. XXV. 3. 4. XXVI. 15. XXIX. 19. XXXV. 14. 15.

me levant, pendant la nuit & dès le matin; & leur envoyant mes ſerviteurs les Prophetes, & ils n'ont pas écouté. Dieu ſe compare à un maître vigilant, ou ſi vous voulez à cette femme des Proverbes, *qui ſe releve la nuit ſans laiſſer éteindre ſa lampe*, pour mettre à la main d'un chacun de ſes domeſtiques en particulier & par un ſoin manifeſte *la nourriture convenable*: il répete ſept & huit fois cette parole pour l'inculquer davantage, & il prend ſon peuple à témoin qu'il ne leur a jamais manqué, pas même à l'extérieur: & vous voulez qu'à l'exterieur le fidele qui cherche l'Egliſe ne ſçache durant certains tems à quoi ſe prendre, non plus qu'un pilote dérouté pour qui ne luit plus l'aſtre qui doit conduire ſa navigation?

Prov. xxxi. 15. 18.

XXIII. Que le miniſtere prophétique étoit perpétuel & comme ordinaire en ces tems.

Ne voyez vous pas que Dieu non content de leur avoir une fois donné la Loi, ſe leve encore la nuit, tous les jours, & dès le matin, pour leur envoyer ſes Prophetes? Et ne dites pas que ce miniſtere des Prophétes étoit extraordinaire ou qu'il n'étoit pas continu parmi les Juifs; car c'eſt démentir l'Ecriture & Dieu même qui les aſſure: *que depuis le tems qu'il les a retirés de l'Egypte juſqu'à ce jour*, il n'a ceſſé de les envoyer, ni

Jerem. ibid.

de parler à ſon peuple publiquement, nuit & jour ; enſorte que rien n'a manqué à leur inſtruction : & vous voulez qu'il ſoit moins ſoigneux de l'Egliſe Chrétienne, après qu'il l'a aſſemblée par le ſang de ſon Fils, & qu'il l'a affermie par ſes promeſſes ? Remarquez encore que ce miniſtere des Prophetes, bien qu'extraordinaire, étoit ordinaire en ce tems & juſqu'après le retour de la captivité, puiſqu'on voit par tout, la congrégation, le corps, la ſocieté, les habitations des Prophetes & de leurs enfans, & que ceux qui les vouloient contrefaire s'ingerant par eux-mêmes dans le miniſtere prophétique, étoient confondus ſur l'heure par les vrais Prophetes du Seigneur, comme Hananias par Jeremie. *Jerem.* XXVIII. 15. 16. 17.

XXIV. Paſſage exprès de l'écriture, pour démontrer que le culte & le miniſtere public & ſacerdotal n'a jamais défailli dans l'Egliſe judaïque non plus que l'autorité & la vérité de la Religion, juſqu'à la ruine qui lui devoit arriver.

Pour comble de conviction, il faut ajoûter qu'à ce miniſtere extraordinaire, quoique continu, des Prophetes, Dieu n'a jamais ceſſé de joindre le miniſtere ordinaire du ſacerdoce établi par Moïſe ; & on ne peut le nier ſans démentir Ezechiel, qui a prononcé ces paroles : *Les Sacrificateurs & les Lévites enfans de Sadoc, qui ont gardé les cérémonies de mon Sanctuaire pendant l'erreur des enfans d'Iſraël, ſeront toujours devant ma face :* Peſez ces mots, *qui ont gardé & mis en prati-*

Ezech. XLIV. 15. *que les cérémonies de mon Sanctuaire*, & ce qu'on appelle le droit Lévitique & ſacerdotal : & encore, *Le Sanctuaire ſera dans la poſſeſſion des enfans de Sadoc qui ont gardé mes cérémonies durant l'erreur des autres Lévites & des enfans d'Iſraël:*
Ibid. XLVIII. 11.
& vous voulez que durant ce tems le culte fût aboli ?

Remarquez que le ſacerdoce d'Aaron étoit éternel, & ne devoit jamais diſcontinuer juſqu'à ce que fût venu le tems deſtiné à ſa tranſlation marqueé par ſaint Paul, comme on a vû. Outre cette promeſſe générale, Dieu avoit dit en
Num. XXV. 11. 12. 13. particulier *à Phinéès fils d'Eleazar, fils d'Aaron : je fais avec lui & avec ſa race le pacte d'un ſacerdoce éternel.* On voit bien qu'il faut toujours ſous entendre une éternité telle qu'elle pouvoit convenir à une loi qui par ſa conſtitution devoit tomber, comme la loi l'exprime elle-même. Dieu avoit encore promis du tems
1. Reg. II. 35. d'Heli & de ſes enfans : *Je ſuſciterai un Sacrificateur, & je lui édifierai une maiſon fidéle, & il marchera tous les jours devant mon Chriſt*; pour marque que le Sacerdoce ne ſouffriroit point d'interruption dans tous les tems pour leſquels il étoit établi.

L'effet ſuivit la promeſſe : & non ſeulement

ſeulement la race d'Aaron, où le Sacerdoce étoit attaché, ne défaillit pas; mais le Saint Eſprit nous aſſure que l'obſervance du culte public demeura dans les plus illuſtres des Pontifes, & dans la race de Sadoc, qui ſervoit dès le tems de David & ſous Salomon; & vous dites indéfiniment, que les Sacrificateurs étoient corrompus.

On ne lit en aucun endroit, que la circonciſion qui mettoit les Juifs & leurs enfans ſous le joug de la Loi, ni les autres cérémonies du Temple, ayent ceſſé; les Prophetes ne s'en plaignent pas, ni que rien leur eût manqué dans les Sacremens de l'ancien peuple.

C'eſt dans les tems du plus grand obſcurciſſement, & ſous Achaz même, qu'Iſaïe a prophétiſé, comme le porte l'intitulation de ſa Prophétie. C'eſt dans un autre pareil obſcurciſſement, que Jérémie & Ezéchiel prophétiſoient, unis aux Prêtres, étant Prêtres eux-mêmes; le Miniſtere ordinaire ſubſiſtoit toujours; les Prophetes n'ont jamais fait de ſéparation; & au contraire, ils rallioient tous les gens de bien dans l'obſervance du culte public & extérieur. *Iſ. 1. 1.*

Où veut-on que ſe prononçaſſent ces Jugemens ſolemnels contre les Rois im-

2. Par. XXVIII. 27. XXXIII. 20. pies, comme un Achaz, un Manaſſés, & les autres, où l'on condamnoit leur mémoire en les privant de la ſépulture Royale, & Manaſſés même malgré ſa pénitence, à cauſe du ſcandale horrible qu'il avoit cauſé; qui, dis-je, prononçoit ces Jugemens ſi ſoigneuſement marqués dans l'Ecriture, s'il n'y avoit pas dans l'Egliſe un Tribunal révéré de toute la Nation, où la Religion prévaloit après les regnes les plus impies ?

Voilà des faits, & des faits illuſtres, & des faits plus éclatans que le Soleil, qui font voir qu'au milieu de la défection qui ſembloit comme univerſelle, & au milieu de la violence de quelques Rois qui empêchoient, autant qu'ils pouvoient, le culte de Dieu; il ſubſiſtoit malgré eux, & que la vérité ſe faiſoit ſentir dans le Miniſtere public. Ne dites
T. 2. p. 568. donc pas avec votre Miniſtre, *que l'Egliſe étoit réduite au petit nombre des Fidéles, qu'on pouvoit à peine diſtinguer de la génération tortue & perverſe.* Car quel
4. Reg. XXI. 16. veut-on qu'ait été *ce ſang innocent que Manaſſés fit regorger dans Jeruſalem ?* Ce ſang innocent étoit-ce un ſang idolâtre ? étoit-ce le ſang de ceux qui ſe laiſſoient corrompre par les ſéductions de ce Prince, ou le ſang de ceux qui

réſiſtoient à ſes volontés, & combattoient juſqu'à la mort pour la Religion & pour le vrai culte, du nombre deſquels on tient que fut Iſaïe? Et quoi qu'il en ſoit, pour ce dernier fait, n'eſt-il pas conſtant que dans le tems du plus grand obſcurciſſement, c'eſt-à-dire, ſous Manaſſés, ce n'étoit pas le ſang *d'un petit nombre de Fidéles* que ce Prince impie répandit, puiſqu'il eſt écrit expreſſément qu'*il en remplit Jeruſalem, & qu'elle en avoit juſqu'à la gorge?* Et on vous dit qu'on ne ſçavoit plus où étoit l'Egliſe, & qu'on l'avoit perdu de vûe. 4. Reg. XXI. 16.

XXV. Etat de l'Egliſe Judaïque ſous Jeſus-Chriſt, d'où réſulte la confirmation de toute la doctrine précédente.

Voici pourtant votre dernier retranchement; c'eſt d'en appeller au tems de Jeſus-Chriſt, *où l'Egliſe ſe voyoit réduite à un petit nombre de Fidéles; qu'on ne pouvoit plus diſtinguer qu'avec peine au milieu de la génération tortue & perverſe. Cela*, dit-il, *arriva du tems de Jeſus-Chriſt*; ce ſont les propres paroles de votre Miniſtre: mais l'Evangile le dément en termes formels; & quoique le moment fût venu où l'Egliſe Judaïque alloit être réprouvée, Jeſus-Chriſt par l'autorité que lui donnoient tant de miracles, qui ne laiſſoient aucune excuſe aux incrédules, lui conſerva juſqu'au bout le caractere de ſa viſibilité; en ſorte T. 2. p. 568.

qu'elle ne fut jamais plus reconnoiſſable.

En effet, il reconnut dans Jeruſalem le ſiége de la Religion, en l'appellant, *la Ville du grand Roi.* Le zéle qu'il eut pour le Temple, dont il chaſſa les prophanateurs, démontra la ſainteté de cette Maiſon juſqu'à la veille de ſa ruine, & de l'abomination qu'il reconnoiſſoit devoir être bien-tôt dans le Lieu ſaint.

Matt v. 35. *Ibid.* xxi. 12. *Jo.* ii. 15. 16.

Il reconnut la vérité du Sacerdoce dans la Synagogue, lorſqu'il y renvoya les lépreux qu'il avoit guéris; *Allez*, dit-il, *montrez-vous aux Prêtres.*

Matt. viii. 4.

Il fit porter honneur juſqu'à la fin à la chaire de Moïſe; & deux jours devant la Sentence qui le condamnoit à mort, il diſoit encore: *Les Docteurs de la Loi & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe*, (à cauſe qu'ils compoſoient le Conſeil ordinaire de la Nation:) *faites donc ce qu'ils diſent, mais ne faites pas ce qu'ils ſont*: Où il fait deux choſes; l'une, de déclarer cette chaire pure juſqu'alors des erreurs courantes parmi les Docteurs qu'elle n'avoit point paſſées en dogmes; l'autre, d'établir la maxime, ſur laquelle roule la Religion, & le remede perpétuel contre tous les ſchiſmes; que la corruption des

Matt. xxiii. 2.

particuliers laiſſe en ſon entier l'autorité de la chaire.

Quoique la Sentence de mort qu'on prononça contre lui fût le dernier coup de la réprobation de la Synagogue, il voulut que cette Sentence eût quelque choſe de prophétique, à cauſe *qu'elle fut prononcée par le Pontife de cette année*, comme le remarque Saint Jean; & au moment même que la Sentence fut prononcée, il fut fidéle à répondre au Pontife qui l'interrogeoit juridiquement, *s'il étoit le Fils de Dieu*: tant il fut ſoigneux de garder toute bienſéance & toute juſtice, & de conſerver autant qu'il ſe pût, à la chaire qui tomboit, tous les caractéres de ſa viſibilité.

Joan. XI. 49. 50. 51. XVIII. 41.

Matt. XXVI. 63. 64.

Il eſt vrai qu'il avoit pourvû à l'éternité de ſon culte, & qu'il avoit commencé la nouvelle Egliſe viſible qui devoit durer à jamais; à laquelle il dit auſſi bien-tôt après: *Voilà, je ſuis avec vous.*

Matt. XXVIII. 20.

XXVI. Autre illuſion du Miniſtre qui réduit la préſence de Jeſus-Chriſt à l'intérieur, en laiſſant à part le Miniſtere que Jeſus-Chriſt avoit exprimé.

Votre Miniſtre continue à éluder ces paroles, en diſant: *Que le ſort de l'Egliſe peut changer comme celui des Royaumes de la terre, & qu'il ſuffit que Dieu, dont la préſence eſt intérieure & ſpirituelle, donne aux perſécutés des conſolations & des ſentimens de ſon amour qui les ſoutiennent*

Ibid. T. 2. p. 569.

dans les afflictions ; parce qu'il ſuffit pour accomplir la promeſſe de Dieu, que ſon Egliſe ſubſiſte juſqu'à la fin des ſiécles, & cette Egliſe ſubſiſte dans le petit troupeau comme dans la multitude.

Encore un coup, mes chers freres, on élude la promeſſe ; on abuſe des conſolations intérieures & ſpirituelles, pour exclure la néceſſité des ſoutiens extérieurs de la Foi, ſans laquelle il n'y a point de conſolation ni d'intérieur. Or il a plû à Jeſus-Chriſt d'attacher la Foi à la prédication & à la perpétuité du Miniſtere viſible ; en l'ôtant, on vante inutilement les conſolations intérieures, puiſqu'on les éteint dans leur ſource. Ainſi il eſt inutile d'alléguer *le petit troupeau*, & l'on ne prouve rien, ſi l'on ne montre qu'il n'a pas beſoin de tenir à la ſuite perpétuelle du ſaint Miniſtere ; mais au contraire, qu'il doit agir comme en étant détaché, ce qui n'eſt pas expliquer, mais abolir la promeſſe.

XXVII. Trois dons des Apôtres qui ne paſſent point à leurs ſucceſſeurs, ſont rapportés par le Miniſtre, pour montrer qu'il n'y a point de conſéquence à tirer des uns aux autres : premier don ; celui des miracles. *Ibid. p.* 569. & 570.

Le Miniſtre tâche d'établir qu'il n'y a nulle conſéquence à tirer des Apôtres à leurs ſucceſſeurs, en marquant trois dons dans les premiers qui ne ſont point dans les autres ; à ſçavoir, le don des miracles, le don d'infaillibilité, & le don de ſainteté. Il commence par les

miracles en parlant ainſi : *M. de Meaux veut que l'Egliſe jouiſſe juſqu'à la fin des ſiécles préciſément, des mêmes effets de la préſence de Dieu, & des mêmes priviléges que les Apôtres*, ce qu'il réfute en cette ſorte : *Dieu étoit avec les Apôtres par une préſence miraculeuſe ; je veux dire, qu'il leur donnoit la vertu de guérir les malades & de reſſuſciter les morts* : c'eſt-là qu'il allegue ces paroles : *Ils chaſſeront les démons, ils guériront les malades*, & le reſte qu'on peut lire dans Saint Marc. Marc xvi. 17. 18.

Il n'y a qu'un mot à répondre : ces paroles & celles-ci de même ſens : *Guériſſez les malades, reſſuſcitez les morts, &c.* Matt. x. 8. appartiennent aux graces extraordinaires, qui conſtamment, & de l'aveu du Miniſtre même, devoient ceſſer ; on les compare avec celles-ci : *Enſeignez & baptiſez* : qui ſont du Miniſtere ordinaire de tous les jours & inſéparable de l'Egliſe, auquel auſſi Jeſus-Chriſt attache en termes formels la perpétuelle durée ; n'eſt-ce pas vouloir tout confondre ? & peut on montrer un plus viſible deſſein de trouver de l'embarras où il n'y en a point ?

XXVIII. Second don des Apôtres. L'infaillibi-

Il n'y a pas moins d'illuſion dans ces paroles : *L'onction intérieure donnée à chacun des Apôtres qui leur enſeignoit toute*

lité à chacun en particulier. Erreur du Miniſtre de ſoutenir que nous devons attribuer, & qu'en effet nous attribuons ce don à chaque Paſteur.

Ibid. p. 571. & p. 553. 556. 557. 576. 604. 609. 610. 612. 614. 621. 708. 730. &c.

vérité, & les rendoit tous infaillibles, étoit le ſecond effet de la préſence de Dieu. Ainſi pour vérifier la promeſſe, *il faut que tous les Evêques, du moins ceux de l'Egliſe Latine qui ont vêcu, ou qui vivront juſqu'à la fin du monde, ſoient purs dans la foi & infaillibles dans la doctrine.* Auſſi nous attribue-t-il en cent endroits de ſon Livre, l'erreur de faire infaillibles comme les Apôtres, tous les Evêques & tous les Curés. Mais la réponſe eſt aiſée ; car qui ne voit que pour accomplir la promeſſe faite à un Corps, on n'eſt pas aſtreint à la vérifier dans chaque particulier? C'eſt aſſez que le Corps ſubſiſte, & que la vérité prévale toujours contre un Arius, contre un Pelage, contre un Neſtorius, contre tous les autres errans. Il n'eſt pas beſoin pour cela que tous les Evêques ſoient infaillibles.

Quand Dieu tant de fois a envoyé au combat le camp d'Iſraël, avec la promeſſe d'une victoire aſſurée, il ne s'enſuit pas pour cela qu'il ne dût jamais périr aucun des combattans ou des Chefs: & quoi qu'il en tombât à droite & à gauche, l'armée étoit invincible. Il en eſt ainſi de l'armée que Jeſus-Chriſt a miſe en bataille contre les erreurs. Il ne faut pas s'imaginer que la défection de quel-

ques-uns, quels qu'ils ſoient, rende la victoire douteuſe; autrement, les déciſions des Conciles les plus univerſels & les plus ſaints, ſeroient inutiles par la réſiſtance d'un ſeul. Cinq ou ſix Evêques l'emporteroient à Nicée, contre trois cens dix-huit Evêques, avec qui tous les Evêques du monde ſeroient conſtamment & publiquement en communion. C'eſt donc aux Miniſtres une témérité inouie de venir déclarer à Jeſus-Chriſt, que s'il ne rend infaillible chaque Paſteur, ils ne croyent pas qu'il leur ait rien promis. Dieu ne rend pas impeccables tous ceux qu'il préſerve du péché: & de même ſans rendre infaillibles tous ceux qu'il conſerve dans la profeſſion ouverte de la vérité, c'eſt aſſez qu'il ſçache les moyens de les garantir actuellement de l'erreur. Mais le Miniſtre a trouvé beau d'attribuer cette abſurdité, parlons ſimplement, de donner ce ridicule aux Catholiques; de leur faire dire, que pour accomplir la promeſſe: *Je ſuis toujours avec vous*; il faut croire que tous les Evêques & tous les Curés ſont infaillibles. C'eſt ce qu'il répete à chaque page du Livre dont je vous expoſe les illuſions: & ainſi plus de la moitié de ce Livre tombe, dès

qu'il eſt certain que bien loin de rendre infaillibles tous les Paſteurs, à quoi nous n'avons jamais ſeulement penſé; il n'eſt pas même néceſſaire qu'aucun particulier le ſoit, puiſqu'on peut juſtifier ſans tout cela la vérité de la promeſſe : *Je ſuis avec vous*; & qu'il ſuffit pour produire un ſi grand effet, que Dieu ſçache tellement ſe ſaiſir des cœurs, que la ſaine doctrine prévale toujours dans la communion viſible & perpétuelle des ſucceſſeurs des Apôtres.

XXIX. Troiſiéme don des Apôtres: le Miniſtre m'attribue ici un embarras, où je ne ſuis point. *Ibid. n.* 7. 8. 9. *p.* 572. 573. 574.

Mais voici une troiſiéme abſurdité où le Miniſtre voudroit nous pouſſer, en ſoutenant que pour vérifier la promeſſe au ſens que nous l'entendons, il faudroit que les ſucceſſeurs des Apôtres ſuccédaſſent tous à leur ſainteté comme à leur doctrine. *La pureté des mœurs*, dit-il, *étoit un troiſiéme fruit de la préſence de Dieu dans les Apôtres. Ces ſaints Hommes & leurs ſucceſſeurs entraînoient les peuples par la lumiere de leurs bonnes œuvres.* .... *Cet endroit embarraſſe M. de Meaux*. .... *M. de Meaux abandonne cette promeſſe claire comme le Soleil, à l'égard de la ſainteté des mœurs ſi néceſſaire à l'Egliſe pour la rendre viſible; puiſque les vices deshonorent l'Egliſe de Dieu, & la rendent ſouverainement obſcure, & même odieuſe*

Ibid.

aux Infidéles. Voilà le diſcours de votre Miniſtre : mais il m'impoſe manifeſtement ; cet embarras où il veut me mettre eſt imaginaire, & quatre articles de notre doctrine expoſés en très-peu de mots le vont démontrer.

XXX. Quatre points de notre doctrine, qui eſt celle de Jeſus-Chriſt, & qui explique ſans embarras la ſainteté de l'Egliſe.

1. L'Egliſe enſeigne toujours hautement & viſiblement la bonne doctrine ſur la ſainteté des mœurs : elle eſt envoyée pour cela par ces paroles de la promeſſe dont il s'agit : *Enſeignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé* : ce qui comprend toute ſainteté. Elle eſt toujours aſſiſtée pour accomplir ce commandement ; & ces paroles : *Je ſuis avec vous* (enſeignans & baptiſans) en ſont la preuve. *Matt.* XXVIII. 20.

2. La doctrine de la ſainteté des mœurs n'eſt jamais ſans fruit : c'eſt ce qui ſuit des mêmes paroles ; & ſi J. C. *eſt toujours* avec ceux qui prêchent, leur prédication ne ſera jamais deſtituée de ſon effet.

3. Si donc il y a dans l'Egliſe des déſobéiſſans & des rebelles, il y aura auſſi des *Saints* & des gens de bien tant que la prédication de l'Evangile ſubſiſtera, c'eſt-à-dire, ſans interruption & ſans fin.

4. Encore que le bon exemple des

Paſteurs ſoit un excellent véhicule pour inſinuer l'Evangile, Dieu n'a pas voulu attacher la marque préciſe de la vraie Foi à la ſainteté de leurs mœurs, puiſqu'on ne la peut connoître, & que tel qui paroît ſaint n'eſt qu'un hypocrite; & au contraire, il l'a attachée à la profeſſion de la doctrine qui eſt publique, certaine, & ne trompe pas. *Je ſuis*, dit-il, *avec vous* (enſeignans:) & encore plus expreſſément, *Ils ſont aſſis ſur la chaire*: ils ont la ſucceſſion manifeſte & légitime, ainſi qu'il a été dit: *Faites donc ce qu'ils vous diſent, & ne faites pas ce qu'ils font.*

Matt. XXIII. 2. 3.

Où eſt ici l'embarras que l'on m'attribue? Comment peut-on dire que j'abandonne la ſainteté des mœurs; moi, qui ſur l'expreſſe promeſſe de Jeſus-Chriſt, fais voir l'Egliſe enſeignant toujours une ſaine & ſainte doctrine: une doctrine toujours féconde par la parole de l'Evangile, qui ne ceſſera jamais d'être en ſa bouche: une doctrine par conſéquent qui produit continuellement des Saints, & qui renferme tous les Saints dans ſon unité? Telle eſt la doctrine de l'Egliſe Catholique. Quel embarras peut-on feindre dans une doctrine ſi clairement décidée par Jeſus-Chriſt? Vos

Miniſtres veulent-ils dire qu'on puiſſe preſcrire contre la régle par les mauvais exemples, ou qu'ils l'empêchent de ſubſiſter dans toute ſa force ? C'eſt une erreur manifeſte, & qui tend à la ſubverſion totale de toute l'Egliſe. Ainſi, quelque grande que ſoit ou puiſſe être la corruption qu'on imagine dans les mœurs, on ne peut pas dire qu'elle prévale, puiſque la régle de la vérité ſubſiſtera toujours en ſon entier.

XXXI. Paroles du Miniſtre ſur mon embarras prétendu: réponſe par l'Evangile. *Ibid. p.* 572.

Monſieur de Meaux, dit-on, *ſe fait l'objection, & ſe parle ainſi à lui-même : Pourquoi vous reſtreignez-vous à dire que les erreurs ſeront toujours exterminées dans l'Egliſe ? & que n'aſſurez-vous auſſi qu'il n'y aura jamais de vice ?* Il eſt vrai; je reconnois mes paroles : mais quel embarras contiennent-elles ? Le voici, ſelon le Miniſtre : *Que répond à cela M. l'Evêque ? Il reconnoît la puiſſance de Dieu ; mais il ne laiſſe pas de la borner, parce qu'il faut ſçavoir ce que Jeſus-Chriſt a promis ; & que loin de promettre qu'il n'y auroit que des ſaints dans ſon Egliſe, il nous apprend au contraire qu'il y auroit des ſcandales.* Qu'y a-t-il là, je vous prie, qui me cauſe le moindre embarras ? N'eſt-il pas vrai que Jeſus-Chriſt a prédit dans ſon Egliſe les

Ibid. p. 573.

ſcandales que j'ai marqués? Ne voit-on
Matt. xxiii. 47. 48. pas dans ſes paraboles : *Les filets remplis de poiſſons de toutes les ſortes, bons & mauvais? Je borne*, dit-on, *la puiſſance de Dieu*. Eſt-ce la borner, que de montrer par l'Evangile en termes formels, à quoi elle ſe reſtreint elle-même ? le Miniſtre le nie-t-il ? Il ne le fait ni ne l'oſe. Eſt-ce-là une doctrine douteuſe & embarraſſante ? En vérité, mes chers freres, on vous en impoſe trop groſſierement, quand on imagine de *tels embarras*.

XXXII. Queſtion : ſi Jeſus-Chriſt a promis la ſainteté dans l'Egliſe.

On demande ſi Jeſus-Chriſt n'a donc promis que l'extérieur, & s'il ne promet pas en même tems les graces intérieures, & la ſainteté dans ſon Egliſe ? La réponſe eſt prompte par le diſcours précédent. Jeſus-Chriſt influe & au dedans & au dehors : il inſpire la ſainte parole, & il lui donne ſon efficace : quand donc il dit : *Je ſuis avec vous*, il promet également l'un & l'autre; mais il n'a beſoin de parler que du Miniſtere extérieur, parce que c'eſt à ce Miniſtere qu'il a voulu que la grace intérieure fût attachée, ainſi qu'il a daigné l'expliquer lui-même. Il y aura donc des ſcandales dans le Royaume de Jéſus-Chriſt, puiſqu'il l'a prédit : ces ſcandales n'empê-

cheront pas qu'il ne ſoit avec ſon Egliſe, & que la vérité qu'on y prêchera toujours, n'ait ſon efficace, puiſqu'il l'a ainſi promis : la ſimplicité de cette doctrine ne laiſſe aucun lieu aux ſubtilités du Miniſtre.

XXXIII. Comparaiſon que fait le Miniſtre entre cette parole de Jeſus Chriſt: *Il faut qu'il y ait des ſcandales*, & celle-ci de S. Paul, *Il faut qu'il y ait des héréſies*. *Ibid. p.* 574. 575. 576. 1. *Cor.* XI. 19.

Mais voici ſon grand argument : *Si Dieu a menacé ſon Egliſe, qu'il y auroit des ſcandales ; le même Dieu lui impoſe la triſte néceſſité d'y voir des héréſies :* Il faut qu'il y ait des héréſies entre vous, *dit Saint Paul.* Je répons : achevez du moins le paſſage. Mes chers freres : *Il faut qu'il y ait des héréſies, afin que ceux qui ſont à l'épreuve parmi vous ſoient manifeſtés.* C'eſt une épreuve qui opere la manifeſtation des Fidéles, loin de les cacher & de les rendre inviſibles. Il faut qu'il naiſſe des héréſies dans l'Egliſe ; mais il faut auſſi qu'elles y ſoient condamnées par ceux qui ſuccederont aux Apôtres pour enſeigner & pour baptiſer ; autrement Jeſus-Chriſt n'eſt plus avec eux.

XXXIV. Abus de cette parole : *Quand le Fils de l'homme viendra, penſez-vous qu'il trouve de la Foi ſur la terre ?* Luc XVIII. 8.

On a beau vous répeter cent & cent fois : *Quand le Fils de l'homme viendra, il ne trouvera plus de Foi ſur la terre ;* car premierement Jeſus-Chriſt n'a point parlé de cette ſorte ; il a parlé en interrogeant : *Penſez-vous que le Fils de*

l'homme trouve de la Foi? Où il interroge les hommes plutôt ſur ce qu'ils peuvent penſer, que ſur ce qui ſera en effet. Et pour m'expliquer davantage, c'eſt
T. 2. p. 678. de votre crû que vous dites : *Il ne parle point des ſcandales qui naiſſent de la corruption des mœurs ; il nous menace poſitivement que la Foi s'éteindra, & qu'il n'y en aura plus ſur la terre.*

Ibid. p. 620. 677. 681. &c. Il s'adoucit pourtant ailleurs ; mais toujours en ſuppoſant ſans raiſon, qu'il
Ibid. p. 575. s'agit de la Foi Catholique : *S'il n'y a, dit-il, preſque plus de Foi, il faut que les héréſies ayent gagné le deſſus.* Quelle erreur ! Car qui vous a dit qu'il ne parle point de cette Foi *qui tranſporte les montagnes*; de cette Foi dont il eſt écrit, *Ta Foi t'a ſauvé*; de cette Foi *qui ſe montre par les œuvres*; de cette Foi qui rend le cœur pur, & qui juſtifie le pécheur ; de cette Foi en un mot, *qui opere par la charité*; ſelon qu'il eſt dit en un autre endroit qui regarde, comme celui-ci, la
Matt. XXIV. 12. fin du monde : *Parce que l'iniquité abonde, la charité ſera refroidie dans la multitude.* On ne peut nier que ce ne ſoit là l'ex-
Hier. dial. adv. Lucif. cap. 6. Aug. ad Vinc. &c. poſition des Saints Peres ; & on n'a aucune raiſon à leur oppoſer. Tirez maintenant votre conſéquence : s'il y a peu de cette Foi qui opere par la charité ;

ſi alors elle devient rare à comparaiſon de l'iniquité qui abondera, *il faut que les héréſies ayent gagné le deſſus, & que la vérité ait été long-tems opprimée & enſevelie ſous les triomphes de l'erreur.* Page 575.
Vous y ajoutez, *le long-tems*; vous y ajoutez, *la vérité opprimée & enſevelie*; vous y ajoutez, *les triomphes de l'erreur*; vous chargez tout : mais prouvez du moins qu'il y ait un mot dans l'Evangile, qui marque l'extinction de la ſaine doctrine, & la victoire de l'erreur. Répondez du moins à quelle Egliſe reviendront les Juifs, ſi l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt enſevelie? Comment eſt-ce que *la trompette ramaſſera les Elûs des quatre vents*, s'ils ne ſont pas répandus par toute la terre, ou ſi le nombre en eſt ſi petit? A qui dit-on : *Levez la tête quand ces choſes commenceront, parce que votre rédemption approche?* Eſt-ce à des inviſibles, à des inconnus, que Dieu laiſſera ſans Egliſe, ſans ſociété, ſans Sacremens, ſans Paſteurs? Il n'y aura plus de prédication, plus de Baptême, plus d'Euchariſtie, & ce Myſtere où ſelon Saint Paul, *on annoncera la mort du Fils de Dieu, juſqu'à ce qu'il vienne*, aura ceſſé avant ſa venue? Où l'Ante-Chriſt trouvera-t-il ceux qu'il tâchera de ſéduire,

Matt. XXIV. 31.
Luc. XXI. 28.
1. *Cor.* XI. 26.

& qu'il perſécutera par toute la terre à toute outrance, ſi l'on ne ſçait où ils ſont ? Ne pourra-t-on plus pratiquer
Matt. XVIII. 17. ce commandement de Jeſus-Chriſt : *Di-tes-le à l'Egliſe ?* ou bien faudra-t-il le dire à une inconnue ? Ne faudra-t-il plus apprendre alors, ſelon Saint Paul,
1. Tim. III. 15. *à édifier par ſa bonne vie l'Egliſe qui eſt la colomne & l'appui de la vérité ?* ou bien cherchera-t-on à édifier une Egliſe qu'on ne verra point ? ou ſi c'eſt, comme perſonne n'en peut douter, l'Egliſe viſible qu'on tâchera d'édifier, & de ſe ren-
2. Cor. II. 14. 15. dre avec le même Apôtre *la bonne odeur de Jeſus-Chriſt en tout lieu ;* la *colomne* ſeroit-elle tombée ? le *ſoutien de la vérité* ſera-t-il à bas ? Mais que deviendra l'ordonnance du grand Pere de famille,
Aug. Ep. ad Vinc. Matt. XIII. 30. qui veut *qu'on laiſſe croître juſqu'à la moiſſon l'ivraye avec le bon grain ?* Remarquez bien, *juſqu'à la moiſſon* ; par tout où ſera ce bon grain, par tout auſſi l'ivraye y ſera mêlée ; & toujours, *juſqu'à la moiſſon*, que Jeſus-Chriſt ex-
Ibid. 39. plique lui-même, *la fin du monde*, ils croîtront enſemble ; ou il faut démentir la parabole. Vraiment vous errez groſſierement, & vous nous faites un tiſſu de trop de menſonges. Avouez donc à la fin que notre doctrine n'a nul em-

Barras ; l'Egliſe aura toujours des Saints, parce que toujours & par tout on y prêchera la Doctrine ſainte. La marque pour connoître cette Egliſe ; c'eſt la ſucceſſion des Paſteurs ſans interruption, en remontant juſqu'aux Apôtres. Les vices y abonderont, comme Jeſus-Chriſt l'a prédit ; & quoi que vous puiſſiez dire, la merveille ſera toujours, qu'ils ne la pourront éteindre ni cacher : puiſque toujours elle enſeignera, & que Jeſus-Chriſt ſera toujours avec elle.

XXXV. Le Miniſtre tourne en mauvais ſens notre doctrine, & ôte la gloire à Dieu. *T. 2. p. 575.*

C'eſt ce que le Miniſtre ne veut pas entendre : *M. de Meaux trouve une merveille de la Providence dans la durée de l'Egliſe qui ſubſiſte malgré les vices.* Cette doctrine paroît étrange à mon adverſaire, & il la tourne en ridicule par ces paroles : *C'eſt en effet quelque choſe d'étonnant que Dieu aime le vice, & qu'il le tolere : & que ce ne ſoit plus un obſtacle qui retarde les effets de ſa grace, & la connoiſſance infaillible de la vérité.* Ecoutez bien, mes chers freres, ce que vous dit votre Miniſtre, & comme il mêle le vrai & le faux pour vous embrouiller l'eſprit : *Dieu*, dit-il, *aime le vice & le tolere* : il eſt certain qu'il le tolere, il eſt faux qu'il l'aime ; & on confond ces deux choſes. Comment l'aime-

t-il, ſi ſon Egliſe où il le tolere, ne ceſſe de le condamner publiquement? Eſt-ce aimer le vice que de l'empêcher de nuire à la vérité? Vous nous faites dire, *que le vice n'eſt pas un obſtacle qui retarde les effets de la grace*; c'eſt nous imputer une doctrine que perſonne n'enſeigna jamais. Mais vous ajoutez: *Le vice ne retarde pas la connoiſſance infaillible de la vérité*; ſi vous diſiez, *ne l'empêche pas* dans l'univerſalité de l'Egliſe, vous auriez raiſon, & il n'y auroit rien dans ce diſcours que de glorieux à Dieu & à Jeſus-Chriſt. Il ne faut ni ajouter ni ôter à la promeſſe; & ſoit que les opiniâtres contradictions que les paſſions déréglées des hommes peuvent exciter dans l'Egliſe, retardent ou non la déclaration ſolemnelle de la vérité, Jeſus-Chriſt n'a pas prononcé que l'Enfer ne combattra pas; mais *qu'il ne prévaudra pas contre l'Egliſe*. Ainſi vous ne cherchez qu'à nous impoſer, qu'à tout confondre, & le faux faute aux yeux dans tout votre diſcours.

Matt. XVI. 18.

XXXVI. Abrégé des raiſonnemens ſur les trois dons des Apôtres.

Reprenons donc vos trois argumens: On ne prouve rien, dites-vous, contre les Egliſes Proteſtantes par ces paroles: *Je ſuis avec vous, &c.* ſi l'on ne prouve que Jeſus-Chriſt laiſſe aux ſucceſſeurs

des Apôtres le même don des miracles, ne les fait tous infaillibles, ne les fait tous ſaints comme les Apôtres l'étoient; or cela n'eſt pas; donc cette promeſſe ne prouve rien contre les Egliſes Proteſtantes. Tel eſt leur raiſonnement, comme on vient de voir. Mais j'ai démontré au contraire, que ſans avoir beſoin que les Paſteurs qui ont ſuccédé aux Apôtres, ſoient doués comme eux du don des miracles, comme eux ſoient tous infaillibles, comme eux ſoient tous ſaints; on prouve très-bien, que la vérité prévaudra toujours dans le Miniſtere Eccléſiaſtique; & par conſéquent, que ceux-là ſont très-condamnables, qui enſeignent que ce Miniſtere peut ceſſer, ou qu'il peut ceſſer d'enſeigner la vérité, ou qu'il la faut chercher en d'autres bouches, qu'en celles des Miniſtres qu'on trouve établis; qui eſt ce que j'avois à prouver.

XXXVII. Que la doctrine des Miniſtres réduit à rien les promeſſes de Jeſus-Chriſt.

Ainſi l'idée du Miniſtre ne fait qu'éluder la promeſſe de Jeſus-Chriſt, en réduiſant ſa préſence à un fait vague & incertain, ſur lequel on ne peut jamais être convaincu de faux; car on réduit Jeſus-Chriſt à être préſent, *par les conſolations intérieures du Saint Eſprit*, que tout le monde, & les faux Prophetes,

comme les véritables, peuvent tous également promettre, ſans craindre d'être démentis par un fait conſtant. Mais Jeſus-Chriſt ne parle pas en l'air, à Dieu ne plaiſe : il adreſſe manifeſtement ſa parole à ceux qui enſeignent, & qui adminiſtrent les Sacremens : il leur promet donc une préſence proportionnée à cet état extérieur & ſenſible, & il ne donne pas à garant ſa toute-puiſſance, pour ne rien faire qui paroiſſe aux yeux de ſes Fidéles, puiſqu'il y en veut affermir la Foi par un manifeſte & ſenſible accompliſſement de ſes divines promeſſes. Il en a fait pour l'intérieur, que chacun dans l'occaſion peut reconnoître en ſoi-même : il en a fait pour l'extérieur, & celle que nous traitons eſt de ce nombre. Les graces intérieures s'y trouvent auſſi, puiſqu'ainſi qu'il a été dit, elles ne manquent jamais d'accompagner la ſaine doctrine : mais en même tems il faut chercher dans cette promeſſe, comme font auſſi les Catholiques, un fait palpable, conſtant & précis, qui faſſe voir Jeſus-Chriſt toujours véritable, & nous aſſure de l'avenir comme du paſſé ; c'eſt ce qu'il falloit pour ſa gloire, & afin de manifeſter ſa ſageſſe au monde.

Ci-deſſus, ch. 7. 30. 32.

Quelque évidentes que ſoient nos raiſons & nos réponſes, la victoire de la vérité ſera plus ſenſible, ſi après avoir expoſé plus amplement les vains incidens des Miniſtres ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt, nous comparons en peu de paroles notre interprétation avec la leur.

XXXVIII. On compare l'explication des Catholiques avec celle du Miniſtre.

Il n'y a rien de plus ſimple que notre maniere d'entendre cet endroit de l'Evangile. Il contient un commandement & une promeſſe, avec le digne fondement de l'un & de l'autre. *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & dans la Terre.* Qui peut commencer par un tel diſcours, peut commander tout ce qu'il y a de plus difficile, peut promettre tout ce qu'il y a de plus excellent. Tel eſt donc le commandement: *Allez, enſeignez & baptiſez*, non les Juifs comme Jean-Baptiſte, mais *toutes les Nations* que je veux toutes ſoumettre à votre parole. La promeſſe de même force ſuit incontinent, *Et voilà*, l'effet eſt auſſi prompt qu'aſſuré, *je ſuis avec vous* dans ces fonctions ſacrées que je vous ordonne; ainſi vous enſeignerez, vous baptiſerez, & vous adminiſtrerez les Sacremens, dont je ſuis l'Inſtituteur; je bénirai votre Miniſtere, il ſubſiſtera toujours; il aura toujours ſon effet, qui auſſi n'eſt autre que celui

Matt. XXVIII.

pour lequel *je ſuis avec vous*. On n'y verra jamais d'interruption, pas même celle d'un jour, le monde finira plutôt que vos fonctions ſaintes, & mon ſecours tout puiſſant : *Le Ciel & la terre paſſeront ; mais mes paroles ne paſſeront pas.*

Matt. xxiv. 35.

Tout coule naturellement : quels termes pouvoit-on choiſir autres que ceux-ci pour exprimer notre ſentiment? Ce n'eſt pas ici une explication ; c'eſt la choſe même : on voit qu'une parole attire l'autre ; c'eſt la nue propoſition de la ſuite & du tiſſu de tout le diſcours ; & la choſe par elle-même n'auroit beſoin pour être entendue, que de ce peu de paroles.

Si donc il a fallu nous étendre, ce ſont les vains incidens qu'on a affectés pour embrouiller la matiere, qui en ſont la cauſe : *Je ſuis avec vous*, dit le Miniſtre, ne veut pas dire une aſſiſtance infaillible pour l'effet marqué ; cette aſſurance n'empêche pas que le Miniſtere ne tombe dans l'idolâtrie avec Gedeon, & ceux avec qui Jeſus-Chriſt ſera toujours, n'en feront pas moins idolâtres ? Les promeſſes de l'Egliſe Chrétienne, qui eſt née pour ſubſiſter ſur la terre juſqu'à la fin du monde, ne feront pas moins ſujettes à la défaillance que cel-

les de la Synagogue, à qui Dieu avoit marqué le jour de ſa chute : Jeſus-Chriſt ne promet à un Miniſtere extérieur, que des conſolations intérieures : pour participer à la promeſſe d'être aidé efficacement dans les fonctions ordinaires & perpétuelles du Miniſtere ſacré, il ne ſuffit pas de ſuccéder aux Apôtres dans ces fonctions ; quoique ce ſoit les ſeules que Jeſus-Chriſt marque : il faut encore avoir tous les autres dons, deſquels ce divin Maître ne dit mot : comme eux, faire des miracles ; être ſaints, être infaillibles comme eux chacun en particulier : autrement, on ne pourra point s'aſſurer d'être du nombre de leurs ſucceſſeurs, ou diſtribuer aucune des graces du Miniſtere ; & Jeſus-Chriſt, ou ne pouvoit, ou ne vouloit pas conſerver, ſans tous ces dons conférés à chaque particulier, les fonctions ordinaires & perpétuelles de ce Miniſtere Apoſtolique, quoiqu'il ait dit, *Je ſuis avec vous* : & encore, *Faites ce qu'ils diſent, mais ne faites pas ce qu'ils ſont.* C'eſt en abrégé ce qu'a dit votre Miniſtre : après cela, mes chers freres, peut-on ne pas voir la ſimplicité d'un côté, & l'embrouillement de l'autre : la ſuite, la préciſion, & la netteté dans la doctrine

des Catholiques ; l'affectation, la contradiction, l'eſprit de contention dans celle de vos Docteurs ?

XXXIX. Nouvelle explication de ces paroles : *Je ſuis avec vous, &c.* dans une Lettre d'un Miniſtre.

Je vous raconterai en ſimplicité ce qu'a dit un autre Miniſtre, dans une Lettre manuſcrite, qui vient de tomber entre mes mains. Il me reprend d'avoir traduit : *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin des ſiécles :* quoique j'aye traduit indifféremment en d'autres endroits, *la fin du monde* : mais le Miniſtre prétend qu'il falloit traduire, juſqu'à *la fin du ſiécle ;* comme porte l'original τῦ αἰῶνος. Sur ce fondement, il aſſure que l'aſſiſtance promiſe en ce lieu par Jeſus-Chriſt, ne paſſe pas le ſiécle où les Apôtres ont vécu : tout ira bien durant environ ſoixante ou quatre-vingts ans, ſi l'on veut, qu'il reſtera en vie quelqu'un des Apôtres, comme ſi on ne devoit plus ni enſeigner, ni baptiſer après eux, ou que Jeſus-Chriſt n'ait eu dans ſa promeſſe aucun égard à ces fonctions, qui ſont les ſeules qu'il exprime ? Que vous dirai-je, mes freres ? Un Miniſtre, & un Miniſtre ſçavant ne ſonge pas, que *la fin du ſiécle* eſt dans l'Evangile, & ſur tout dans celui de Saint Matthieu, d'où eſt tirée la promeſſe que nous traitons, une phraſe conſacrée pour exprimer la fin du monde.

La moiſſon eſt la fin du monde : Conſummatio ſæculi, αἰῶνος : coup ſur coup au verſet d'après : *Il en ſera ainſi à la fin du monde*, & encore un peu après les mêmes mots. En eſt-ce aſſez ? ou lirai-je encore au Chapitre XXIV. du même Evangile : *Maître, quel ſera le ſigne de votre avenement, & de la fin du monde ?* Et Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples parloient ainſi avec tout le peuple. Ainſi on trouve au même Evangile : *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin du monde.* Toutes les Bibles traduiſent de même, & les vôtres comme les nôtres indifféremment : & votre Miniſtre a voulu me contredire, en oubliant la verſion qu'il avoit en main, toutes les fois qu'il eſt monté en Chaire : tant il eſt dur aux Miniſtres de faire durer la promeſſe de Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin de l'Univers.

Matth. XIII. 39. 40. 49.

Ibid. XXIV. 3.

Ibid. XXVIII. 20.

XL. Comment ce Miniſtre tâche d'éluder contre la ſuite du texte ces paroles de Jeſus-Chriſt, *les portes d'Enfer, &c.*

Le même Miniſtre, que je nommerois volontiers, s'il n'étoit plus régulier de lui laiſſer ce ſoin à lui-même quand il lui plaira, a inventé une nouvelle interprétation de ces paroles : *Les portes d'Enfer ne prévaudront point contre l'Egliſe*. Les portes d'Enfer, dit-il, ſont dans le Cantique d'Ezéchias, ce qu'on appelle autrement les portes de la mort : d'où il conclut, que Jeſus-Chriſt n'a d'au-

Iſ. XXXVIII. 10.

tre deſſein que de raſſurer ſon Egliſe contre la mort, par la Foi de la réſurrection, comme ſi la mort étoit la ſeule ennemie que J. C. dût abattre aux pieds de l'Egliſe. Mais le Miniſtre ſçavoit le contraire : l'ennemi que l'Egliſe avoit à combattre, étoit celui que Jeſus-Chriſt appelle le Prince du monde : il vouloit affermir l'E-
Col. II. 15. gliſe *contre les Principautés & les Puiſſances*, dont Saint Paul le fait *triompher à la Croix*. Jeſus-Chriſt nous donne par tout l'idée d'un Empire oppoſé au ſien, mais qui ne peut rien contre lui. Il ne faut qu'ouvrir l'Ecriture, pour trouver par tout que la Puiſſance publique paroiſſoit aux portes des Villes où ſe tenoient les Conſeils, & ſe prononçoient les Jugemens. Ainſi *les portes d'Enfer*, ſignifient naturellement toute la puiſſance des démons. Tout le monde l'entend ainſi, Catholiques & Proteſtans indifféremment. Il ne falloit donc pas ſeulement affermir l'Egliſe contre la mort ; mais encore contre toute ſorte de violence & toute ſorte de ſéduction. C'eſt même principalement contre l'erreur, que Jeſus-Chriſt vouloit munir ſon
Math. Egliſe. Saint Pierre avoit confeſſé ſa di-
XVI. 16, 18. vinité, tant en ſon nom qu'au nom de tous les Apôtres : & Jeſus-Chriſt lui pro-

met que *l'Enfer ne pourroit rien* contre cette Foi ſi hautement confeſſée : pour cela, il établit un corps où elle ſera toujours annoncée auſſi clairement que Saint Pierre venoit de le faire. Ce corps, c'eſt ce qu'il appelle ſon Egliſe : Egliſe toujours viſible par la prédication de cette Foi, à qui auſſi il donne auſſi-tôt après un Miniſtere viſible & extérieur : *Tout ce que tu lieras ſur la terre, ſera*, dit-il à Saint Pierre, *lié dans le Ciel* ; & le reſte que tout le monde ſçait. Si l'Enfer prévaut contre l'Egliſe, la puiſſance de lier & de délier tombera d'un même coup : ſi au contraire, il n'y a aucun moment où l'Egliſe qui prêche la Foi ſuccombe aux efforts de l'Enfer, Pierre confeſſera toujours, Pierre exercera juſqu'à la fin la puiſſance de lier & de délier qui lui eſt donnée. *Jeſus-Chriſt ſera donc toujours avec ſon Egliſe juſqu'à la fin du monde.* Les promeſſes de l'Evangile ſe prêtent la main les unes aux autres; c'eſt ainſi que l'Egliſe Catholique les exalte & les conſidere dans toute leur connexion. C'eſt ainſi que la nouvelle Réforme les détourne & les affoiblit : je n'en dis pas davantage, & je laiſſe le reſte à la réflexion de nos freres.

XLI. Briéve réflexion ſur la grande ſimplicité de notre doctrine.

Cette doctrine des Catholiques eſt un remede aſſuré contre tous les ſchiſmes, & contre toutes les héréſies futures : elle prouve invinciblement que toute ſecte qui ne naît pas dans la ſuite de la ſucceſſion des Apôtres, qui ne montre pas avant elle, ainſi que nous avons dit, une Egliſe toujours ſubſiſtante dans la même profeſſion de Foi ; ſort de la chaîne, interrompt la ſucceſſion, & ſe range au nombre de ceux dont Saint Jude a dit, *qu'ils ſe ſéparent eux-mêmes :* ce qui emporte leur condamnation par leur propre bouche, comme je l'ai démontré dans la premiere Inſtruction Paſtorale. Ainſi la promeſſe dont nous parlons, pourvû qu'on y apporte un œil ſimple, & un cœur droit, eſt la fin des héréſies & des ſchiſmes. C'étoit un effet digne de cette préface : *Toute puiſſance m'eſt donnée dans le Ciel & ſur la terre :* & ma preuve demeure invincible, ſans avoir encore ouvert un ſeul Livre que l'Evangile, ni ſuppoſé d'autres faits que des faits conſtants & ſenſibles.

Jud. ℣. 19.

1. Inſt. Paſt. n. X.

Après une expoſition ſi ſimple & ſi claire de la promeſſe du Tout-puiſſant, chaque Proteſtant n'a qu'à penſer en ſoi-même : Que dirai-je ? le ſens eſt clair : les paroles de Jeſus-Chriſt ſont expreſſes :

on n'a pû les éluder que par des gloſes contraires manifeſtement au texte, & à la doctrine des Ecritures. Il faut donc que cette promeſſe ait ſon entiere exécution. Lorſqu'on nous allegue des faits qui ſemblent s'y oppoſer, on diſpute contre Jeſus-Chriſt : c'eſt à nous à examiner, ſi nous pouvons nous perſuader à nous-mêmes de bonne foi, que nous avions des Paſteurs de notre créance & de notre communion, quand nous nous ſommes ſéparés. Mais le fait dément cette prétention. Car s'il y avoit alors des Paſteurs de notre créance, pourquoi a-t-il fallu en élever d'autres, ou renoncer à la Foi de ceux qui nous avoient baptiſés ? Oſons-nous prétendre ſeulement que dans tous les ſiécles paſſés, à remonter ſans interruption juſqu'aux Apôtres, nous puiſſions nommer nos Paſteurs ? Mais où les trouverons-nous ? Nous alléguons des témoins diſperſés par-ci par-là. Mais Jeſus-Chriſt promettoit une ſuite, une ſucceſſion, un *tous les jours*, un *juſqu'à la fin des ſiécles*, &c. Pour corps d'Egliſe, nous alléguons les Vaudois & les Albigeois ; mais en laiſſant à part tous les faits qu'établiſſent les Catholiques ſur cette matiere, c'en eſt un conſtant qu'ils

avoient tous le même embarras, & ne pouvoient, non plus que nous, nommer leurs prédéceſſeurs. Ainſi vint un Arius, ainſi un Pelage, ainſi un Neſtorius, ainſi tous les autres qui ont voulu s'établir, en renonçant à la Foi des ſiécles précédens : vous êtes, mes freres, dans le même cas, & la datte de votre rupture, comme de la leur, eſt manifeſte & ineffaçable.

XLII. Egarement du Miniſtre, qui fait Jeſus-Chriſt Schiſmatique.

On a oſé vous dire, mes chers freres, que Jeſus-Chriſt étoit venu de la même ſorte. Quand j'ai parlé des Schiſmatiques & des Hérétiques qui s'étoient formés en ſe ſéparant à la fois, & de leurs prédéceſſeurs, & de tout le reſte de l'Egliſe, j'avois remarqué que pour les convaincre de ſchiſme, *il n'y avoit qu'à les ramener à leur origine : que le point de la rupture demeureroit, pour ainſi dire, toujours ſanglant : & que ce caractere de nouveauté, que toutes les ſectes ſéparées porteront éternellement ſur le front, ſans que cette empreinte ſe puiſſe effacer, les rendroit toujours reconnoiſſables.* Choſe étrange ! on oſe attribuer à Jeſus-Chriſt même, toutes ces notes flétriſſantes, & ſi l'on en croit le Miniſtre, *le Fils de Dieu n'avoit aucun des trois caracteres qu'on donne aujourd'hui à l'Egliſe* : c'eſt-à-dire, comme

1. Inſt. Paſt. n. XIV. p. 33.

T. 1. ch. 9. n. 1. & 2. p. 671.

T. 2. ch. 1. n. 2. 3. &c. p. 538. 539. 540. &c.

il l'avoit défini dès le commencement, *l'ancienneté, la durée & l'étendue.*

XLIII. Que c'eſt une impiété de conteſter, comme le Miniſtre, la durée, l'étendue, & ſur-tout l'ancienneté à Jeſus-Chriſt.

Pour la durée, ſans doute, il ne l'avoit pas dès le premier jour : mais une éternelle durée étoit dûe à l'ouvrage qu'il commençoit. On ne doit pas lui reprocher que l'étendue lui manquoit dans le tems *qu'il n'étoit encore envoyé qu'aux brebis perdues de la maiſon d'Iſraël.* Il falloit d'ailleurs que ce *petit grain de froment* ſe multipliât par ſa mort. Quand on conclut après cela, *que l'Egliſe n'a point d'autres caracteres que ſon Chef*, & ainſi qu'il ne faut lui attribuer ni durée, ni étendue, ni ancienneté ; on combat directement le deſſein de Dieu qui vouloit donner à ce Chef des membres par toute la terre. C'eſt vouloir empêcher l'arbre de croître, à cauſe qu'il eſt petit dans ſa racine. Tout cela eſt d'une viſible abſurdité : & l'impiété manifeſte, c'eſt de dire, que *l'ancienneté manque à Jeſus-Chriſt.* C'eſt par où commence le Miniſtre, & ſe ſentant accablé par l'autorité des Patriarches & des Prophetes qui attendoient ſa venue, il y répond en cette ſorte : *Les prédictions des Prophetes ſur la venue du Meſſie, ne changent point l'état de la queſtion ; car les Prophetes n'avoient point prédit que le Meſſie*

Matt. x. 6. xv. 14. *Jo.* xii. 24. *T.* 1. *p.* 675.

Ibidem.

rompoit avec les Sacrificateurs, & avec l'Egliſe Judaïque, pour former une nouvelle communion. Si l'on veut dire que Jeſus-Chriſt ait rompu avec les Prêtres de la Loi, on eſt démenti par ſon Evangile: mais ſi l'on prétend que la réprobation de la Synagogue par Jeſus-Chriſt, ne ſoit point annoncée par les Prophetes; que veulent donc dire tant de paſſages, où tout ce qui eſt arrivé à la Synagogue, c'eſt-à-dire, ſa réprobation, celle de ſon Temple, de ſes Sacrifices, de ſon Sacerdoce, & de toutes ſes cérémonies, eſt raconté & circonſtancié avec une telle évidence, que l'Evangile n'a rien eu à y ajouter? Cependant on oſe vous dire que les Prophetes n'en ont rien prédit. Ils n'ont rien prédit de la nouvelle ſociété, où tous les Gentils devoient entrer à l'excluſion des Juifs? le Miniſtre ſçait le contraire; & ce n'eſt point ici une vérité qu'on doive prouver aux Chrétiens. Pourquoi donc a-t-on avancé un ſi viſible menſonge, ſi ce n'eſt qu'on veut oublier l'antiquité attribuée à Je-
Heb. XIII. 8. ſus Chriſt par ces paroles: *Il étoit hier & aujourd'hui, & il eſt aux ſiécles des ſiécles?* C'eſt qu'à quelque prix que ce ſoit, pour excuſer la Réforme, qui s'eſt ſéparée elle-même, on veut donner, juſ-

qu'au Fils de Dieu, le caractere de Novateur, & de ſéparé de l'Egliſe.

XLIV. Commencemens de Calvin comparés par le Miniſtre à ceux de Jeſus-Chriſt. *T. 2. p. 711.*

Votre Miniſtre ne s'en cache pas; ſelon lui, Jeſus-Chriſt étoit ſeul, comme Calvin le fut au commencement de ſon innovation : *Je n'aime pas*, dit-il, *à mettre Calvin en parallele avec Jeſus-Chriſt, & ce n'eſt pas ma penſée.* Que veut donc dire cette ſuite ? *Mais puiſque l'Egliſe Réformée eſt la même que Jeſus-Chriſt a établie, il nous doit être permis de dire que la réduction d'une ſociété à un ſeul homme n'eſt pas ſans exemple, puiſque l'Egliſe Chrétienne commence néceſſairement par-là.* Ainſi on veut réduire l'Egliſe dans toute ſa ſuite, à l'état où elle devoit être au commencement par un deſſein déterminé de Dieu. Mais en cela on ſe trompe encore, lorſqu'on lui conteſte l'antiquité ſous ce prétexte. Jeſus-Chriſt avoit pour lui tous les tems qui précédoient ſa venue, puiſqu'il y étoit attendu ſans l'interruption d'un ſeul jour, & que même quand il parut, tout le monde ſçavoit où il devoit naître. (*Matth.* II. 5.) Je ne parle point des autres endroits où il eſt parlé de lui, comme de l'objet de l'eſpérance publique. On veut cependant le regarder comme un ſéparé de l'Egliſe, lorſque tous ceux qui attendoient le Royaume

de Dieu, étoient unis avec lui.

On veut effacer d'un ſeul trait ce qu'a fait Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin de ſa vie, pour honorer l'Egliſe Judaïque, & la Chaire de Moïſe. Bien éloigné de ſe ſéparer d'avec elle, ou d'en ſéparer ſes Diſciples, il leur a déclaré, *qu'il les envoyoit pour moiſſonner* ce qui avoit été ſemé par les Prophetes : *D'autres*, dit il, *ont travaillé*, *& vous êtes entrés dans leur travail :* remarquez ces mots ; c'eſt le même ouvrage, la même Foi, la même Egliſe, dont on ne s'eſt ſéparé, qu'après que juſtement reprouvée pour ſon infidélité, elle a effectivement perdu ce titre.

Joan. IV. 38.

Ibidem.

XLV. Etrange doctrine du Miniſtre, ſur l'antiquité de l'Egliſe Chinoiſe.

Pendant que l'on conteſte à Jeſus-Chriſt ſon ancienneté contre la foi des Ecritures, & la doctrine commune de tous les Chrétiens, on l'accorde à une *Egliſe Chinoiſe*, qu'on a érigée dès le commencement du Livre ſous ce titre exprès : *L'Egliſe des Chinois eſt ancienne ;* étrange ſorte d'Egliſe, ſans Foi, ſans promeſſe, ſans alliance, ſans Sacremens, ſans la moindre marque de témoignage divin : où l'on ne ſçait ce que l'on adore & à qui l'on ſacrifie, ſi ce n'eſt au Ciel ou à la terre, ou à leurs génies, comme à celui des montagnes & des rivieres : & qui n'eſt après

T. 2. *ch.* 1. *n.* 4. *p.* 540. 541.

tout, qu'un amas confus d'athéiſme, de politique & d'irréligion, d'idolâtrie, de magie, de divination & de ſortilége ; & on prend le ton le plus grave pour établir l'antiquité, comme la durée & l'étendue de cette *Egliſe Chinoiſe*, & même pour l'oppoſer à la dignité de l'Egliſe Chrétienne & Catholique : & vous n'ouvrirez jamais les yeux pour voir du moins qu'on vous amuſe, & qu'on ne travaille qu'à vous embrouiller ce qui eſt clair ?

XLVI. Erreur du Miniſtre qui confond la viſibilité de l'Egliſe avec ſa ſplendeur dans la paix.

C'eſt par la ſuite du même deſſein, qu'on fait ſemblant d'ignorer en quoi nous mettons la ſucceſſion de la viſibilité que Jeſus-Chriſt a promiſe à ſon Egliſe : on a voulu imaginer que nous la mettions dans la ſplendeur extérieure ; & c'eſt à quoi nous n'avons jamais penſé. Prenez-y garde, mes freres, ce point eſt très-eſſentiel. Votre Miniſtre ne ceſſe de dire, que l'Egliſe & ſa ſucceſſion ne peut pas être viſible *quand ſes Paſteurs, avec les Laïques, fuyent d'une Ville à une autre, & ſe dérobent à la vûe de leurs perſécuteurs : quand elle fuit dans des montagnes, qu'elle ſe retire, & qu'au lieu de ſe montrer à tout l'Univers, elle ſe cache dans le ſein de la terre, dans des grottes, dans des cavernes,* où, comme le Miniſtre le repete ſouvent, T. 2. p. 602. P. 603. Ibid. 588. 692. 703.

on ne la peut découvrir qu'à la lueur des flammes où on la brule ; le Miniſtere, pourſuit-il, *n'étoit pas viſible*, dans certaines
Ibid. p. 603. occaſions, *où il s'exerçoit par des hommes déguiſés en ſoldats, qui alloient à cheval créer de nouveaux Paſteurs, &c.* De cette ſorte, ſelon lui, pour la viſibilité du Miniſtere, il falloit être habillé à l'ordinaire ; & ſans cela, on oſera dire que la ſucceſſion des Paſteurs avoit ceſſé, pendant même que l'on confeſſe qu'on en créoit de nouveaux à la place de ceux qu'on avoit perdus. Etrange imagination, de croire tellement éblouir le monde par quatre ou cinq belles phraſes, qu'on ne laiſſe plus de place à la vérité ! Néanmoins c'eſt un fait conſtant & avéré, que l'Egliſe perſécutée étoit toujours viſible : elle n'en comptoit pas moins ſes Paſteurs dont elle ſçavoit la ſuite : on n'avoit jamais de peine à les trouver, quand on demandoit l'inſtruction & le Baptême : jamais elle n'a été ſans Euchariſtie : auſſi avons-nous déja remarqué, que par la célébration de ce
2. Cor. xi. 26. Sacrement, *on annoncera la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.* Peſez ces mots, *juſqu'à ce qu'il vienne* : qui excluent juſqu'au dernier jour, toute interruption dans la célébration de ce ſaint Myſtere,

& induiſent par conſéquent la perpétuelle ſucceſſion de ſes Miniſtres légitimes. On les trouvoit dans *ces grottes*, où l'on veut les imaginer toujours enfermés. Quand ils fuyoient d'une Ville à l'autre, c'étoit ordinairement une occaſion de prêcher la ſainte parole, & d'étendre l'Evangile, comme il paroît dans les Actes, & dans la perſécution où Saint Etienne fut lapidé. Quand les Prédicateurs de l'Evangile étoient traînés devant les Tribunaux, & qu'ils y portoient aux Rois & aux Empereurs le témoignage de Jeſus-Chriſt; quelle imagination de croire alors l'Egliſe cachée & deſtituée de ſa viſibilité, pendant que dans *les liens* elle annonçoit la Foi *devant tous les Prétoires*, & y continuoit *le bon témoignage que Jeſus-Chriſt avoit rendu ſous Ponce Pilate!*

Act. VIII. 4.

Phil. I. 13.

1. *Tim.* VI. 12. 13.

Il y a enfin un certain éclat, une certaine ſplendeur que l'Egliſe conſerve toujours par la prédication de l'Evangile, qui n'eſt autre choſe que l'illumination marquée par Saint Paul, de la ſcience & de la gloire de Dieu ſur la face de Jeſus-Chriſt; & on voudra s'imaginer que l'Egliſe, qui par ſa nature eſt revêtue d'un ſi grand éclat, puiſſe être cachée.

2. *Cor.* IV. 6.

XLVII. Paſſages de l'Evangile contraires entre eux, ſelon le Miniſtre : & conciliation qu'il en propoſe. *T. 2. p. 602. 603. 680. 681. 683. 704. &c.*

Le Miniſtre oppoſe divers paſſages de l'Evangile, dont les uns nous montrent l'Egliſe, *comme une Ville bâtie ſur une montagne*, éclatante & remarquable par ſa ſpacieuſe enceinte, & les autres nous la font voir un *petit troupeau* ſans nombre & ſans étendue, qui auſſi eſt reſſerré dans la voye étroite *où peu de perſonnes entrent*, ainſi que le Fils de Dieu le prononce. Ces paſſages ſemblent au Miniſtre d'une manifeſte contrariété, ſi on ne les concilie en reconnoiſſant le différent ſort de l'Egliſe, tantôt éclatante & ſpacieuſe, tantôt petite & cachée.

XLVIII. Que ces expreſſions de l'Evangile : *Voye étroite : Petit troupeau*, &c. ne dérogent point à l'étendue de l'Egliſe. *Matt.* XX. 16. XXII. 14.

Voilà donc cette grande contrariété tant répétée par le Miniſtre : mais elle n'a pas la moindre apparence. *Il y a beaucoup d'appellés, & peu d'élus.* Ceux qui entrent en foule dans l'Egliſe par la prédication & les Sacremens, ne ſont pas tous des élus, & beaucoup d'eux demeurent dans le nombre des appellés : par conſéquent, les appellés qui ſont beaucoup, & les élus qui ſont peu, compoſent la même Egliſe ; viſible & étendue dans ceux qui ſe ſoumettent à la parole & aux Sacremens ; peu nombreuſe & cachée dans les élus, ſur leſquels le ſceau de Dieu eſt poſé. Tout s'accorde parfaitement par ce moyen ;

& il ne faut plus nous objecter ni la *voye étroite*, ni *le petit troupeau*. Le petit troupeau eſt par tout, & par tout il fait partie de la grande Egliſe où David a vû en eſprit tous les Gentils ramaſſés : *Pſ. xxi. 26. 27. &c.*
comme les élus qui ſont peu, font partie de ces appellés qui ſont en grand nombre. La voye étroite des commandemens & de la ſévere vertu, eſt auſſi par tout, & quoique peu fréquentée par la malice des hommes, elle leur eſt montrée dans toute la terre. Le petit nombre de ceux qui y entrent, quoique grand en ſoi, plus ou moins, & petit ſeulement à comparaiſon de ceux qui périſſent, écoute le même Evangile que les appellés : unis avec eux par la communion extérieure, ils ne font point de rupture, & ne ſe ſéparent que de la corruption des mœurs.

Ne ſongeons donc pas tellement à la voye étroite, que nous oubliïons le grand chemin, *les voyes publiques* où Jérémie *Jer. vi. 16.*
nous rappelle, où aboutiſſent *les anciens ſentiers* que nos peres ont fréquentés, & où auſſi on nous commande de les ſuivre. Cette voye n'eſt jamais cachée, & l'Egliſe la montre par tout l'Univers à ceux qui la veulent voir.

C'eſt par où tombe manifeſtement

XLIX. Fauſſe doctrine du Miniſtre ſur les Elus dont il fait le lien de l'Egliſe, & le moyen de la faire durer. T. 2. p. 630. 631. &c.

cette doctrine de votre Miniſtre, où après avoir préſuppoſé avec nous que l'Egliſe doit toujours durer, en vertu de la promeſſe de Jeſus-Chriſt; & contre nous, que cette durée ne peut pas être attachée *à l'infaillibilité* du Corps des Paſteurs, avec lequel Jeſus-Chriſt a promis d'être tous les jours, il croit ſortir de tout embarras de cette ſorte: *Le Réformé marque une voye plus naturelle, plus ſimple & plus facile pour la conſervation de l'Egliſe. Il ſoutient que Dieu l'empêche de périr par le moyen des élus, qu'il conſerve dans le monde*: comme ſi la difficulté ne lui reſtoit pas toute entiere, & qu'il ne lui fallût pas encore expliquer comment & par quels moyens ordinaires & extérieurs ces élus ſont eux-mêmes conſervés.

P. 631. 632. 633. 634. n. 3. 659. n. 8.

Les élus, comme élus, ne ſe connoiſſent pas les uns les autres: ils ne ſe connoiſſent que dans le nombre des appellés; c'eſt pourquoi nous venons de voir que ces élus qui ſont cachés & en petit nombre, font toujours partie de ces appellés qui ſont connus & nombreux. S'il faut qu'ils ſoient appellés; par quelle prédication le ſeront-ils? par quel Miniſtere? ſous quelle adminiſtration des Sacremens? *Comment croiront-ils*

Rom. x. 14.

s'ils n'ont pas oui? ou comment écouteront-ils ſi on ne les prêche? ou qui les prêchera ſans être envoyé? Ils ne tomberont pas certainement tout formés du Ciel : ils ne viendront point tout d'un coup comme gens inſpirés d'eux-mêmes : il faut donc qu'il y ait toujours un Corps ſubſiſtant, qui juſqu'à la fin du monde les enfante par la parole de vie ; & c'eſt avec ce Corps immortel que Jeſus-Chriſt a promis d'être tous les jours.

Saint Paul a décidé la queſtion par ce beau paſſage de l'Epître aux Epheſiens : *Jeſus-Chriſt nous a donné les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophetes, les autres pour être Evangéliſtes, les autres pour être Paſteurs & Docteurs : pour la perfection des Saints, pour les fonctions du Miniſtere, à l'édification (& formation) du Corps de Jeſus-Chriſt : juſqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la Foi, & à celle de la connoiſſance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la meſure de l'âge complet de Jeſus-Chriſt : afin que nous ne ſoyons plus des enfans emportés à tout vent par la doctrine trompeuſe & artificieuſe des hommes.* Le Miniſtre veut faire durer le Miniſtere Eccléſiaſtique & Apoſtolique par les élus : & Saint Paul, au contraire, attache

L. Que le Miniſtre raiſonne tout au contraire de S. Paul. *Eph.* IV. 11. 12. 13. 14.

la formation & la perfection des élus au Miniſtere Eccléſiaſtique & Apoſtolique.

LI. Que le Miniſtre oublie les paroles du texte de la promeſſe qu'il entreprend d'expliquer.

Le Miniſtre s'entend-il lui-même; lorſqu'il dit, *que la promeſſe pour la durée de l'Egliſe par les élus, eſt plus poſitive que celle de la ſucceſſion des Evêques dont Jeſus-Chriſt n'a pas parlé?* Que vouloient donc dire ces mots : *Allez, enſeignez & baptiſez?* ſont-ils adreſſés à d'autres qu'aux Apôtres mêmes ? & quels autres que leurs ſucceſſeurs ſont déſignés dans la ſuite ? mais quel mot y a-t-il là des élus ? Au lieu donc de dire qu'il eſt ici parlé des élus, & non des Paſteurs, c'eſt préciſément le contraire qu'il falloit penſer; & il eſt plus clair que le jour, que pour expliquer la promeſſe de Jeſus-Chriſt, le Miniſtre a commencé par en perdre de vûe les propres paroles.

LII. On explique la prérogative des Elus que le Miniſtre n'a pas entendue.

Il a peu connu la prérogative des élus. Ils ne ſont pas tant le moyen pour faire durer le Miniſtere extérieur de l'Egliſe, que la choſe même pour laquelle il eſt établi : c'eſt l'amour éternel que Dieu a pour eux qui fait ſubſiſter l'Egliſe; il n'en eſt pas moins véritable qu'elle les prévient toujours par ſon Miniſtere. Il n'eſt que pour les élus : quand ils ſeront

recueillis, il ceſſera ſur la terre : mais auſſi comme Dieu ne ceſſe de les recueillir juſqu'à la fin des ſiécles, il a déclaré que la ſuite continuelle du ſaint Miniſtere ne finira jamais.

LIII. Derniere reſſource du Miniſtre, qui mene à l'indifférence des Religions. *P. 659.*

Toute la reſſource du Miniſtre, *c'eſt que la même puiſſance infinie de Dieu, qui, ſelon M. de Meaux, entretient la ſucceſſion des Apôtres au milieu des vices les plus affreux . . . . . peut conſerver les élus dans les ſociétés errantes, comme* (il les conſerve) *dans le monde corrompu.*

Ainſi toute Religion eſt indifférente, & l'on trouve également les élus dans une communion, ſoit qu'elle erre dans la Foi, juſqu'à tomber dans l'idolâtrie, (car c'eſt ce qu'on nous oppoſe,) ſoit qu'elle faſſe profeſſion de la vérité.

LIV. Erreur du Miniſtre qui ne veut pas voir que la Foi de l'Egliſe induit néceſſairement l'eſprit de ſainteté dans ſa Communion. *T. 2. p. 632. ci-deſſus, ch. 7. 30. 32.*

Venons aux objections : voici la plus apparente : *On ne gagne rien*, dit le Miniſtre, *par l'infaillibilité* (du Corps de l'Egliſe,) *puiſque la Foi ſans la ſanctification, ne fait point voir Dieu, & n'empêche pas la ruine de l'Egliſe.* Nous avons déja répondu que la prédication de la vérité étant toujours accompagnée de l'efficace du Saint Eſprit, eſt toujours féconde pour ſanctifier le nombre des Auditeurs & des Paſteurs mêmes connus de Dieu. La réponſe ne pouvoit pas être

TAYLOR OXFORD

ni plus courte, ni plus certaine, ni plus déciſive : *Ma parole qui ſort de ma bouche*, dit le Seigneur, *ne reviendra pas à moi ſans fruit ; mais elle aura tout l'effet pour lequel elle eſt envoyée* : dire donc qu'on ne gagne rien *pour la ſanctification par l'infaillibilité de la Foi*, c'eſt une ignorance groſſiere, & une erreur pitoyable, contraire au fondement du Chriſtianiſme.

Iſ. LV. 11.

LV.

Le Miniſtre trouve la doctrine de Jeſus-Chriſt trop miraculeuſe pour être crue, & admet lui-même un prodige étonnant & faux.

P. 630. 631. *&c.*

Matt. XXIII. 2.

Mais c'eſt-là, répond le Miniſtre, un miracle trop continu qu'on ne doit pas admettre. C'eſt ce qu'il répete à toutes les pages, & c'eſt-là un de ſes grands argumens : mais qu'il eſt foible ! Le miracle que le Miniſtre refuſe de croire, c'eſt celui que J. C. a reconnu en diſant : *Faites ce qu'ils diſent, mais ne faites pas ce qu'ils font*. Le Miniſtre change la ſentence, & il veut que les élus ſe conſervent ſous un Miniſtere, dont il faudra dire, Ni ne croyez ce qu'ils diſent, ni ne pratiquez ce qu'ils font. Lequel eſt le plus naturel, ou de dire que pour convertir les cœurs des élus, Dieu conſerve dans le Miniſtere la vérité de la parole qui les ſanctifie, malgré les mauvaiſes mœurs de ceux qui l'annoncent ; ou de dire, qu'en laiſſant éteindre à la fois dans la ſucceſſion des Paſteurs, & la vérité, & les bonnes mœurs, il ne continue pas moins à con-

ſerver les élus? Le premier plan eſt celui des Catholiques : le ſecond eſt celui des Proteſtans. Parlons mieux : le premier eſt en termes formels, celui de J. C. & le ſecond eſt celui que les hommes ont imaginé : le premier, dis-je, eſt celui que Jeſus-Chriſt a reconnu juſqu'à la fin dans l'Egliſe Judaïque, en diſant ; *Faites ce qu'ils diſent*, *&c.* & le ſecond eſt celui que les Proteſtans envient à l'Egliſe Chrétienne. Où eſt ici le miracle le plus incroyable, ou celui qui attache la converſion des enfans de Dieu à un certain ordre commun de la prédication de la vérité, ou celui qui ſupprimant la vérité dans la prédication des Paſteurs, établit contre l'Apôtre & contre Jeſus-Chriſt même, qu'elle ſera entendue ſans être prêchée? Souffrirez-vous, mes chers freres, qu'on vous annonce des abſurdités ſi manifeſtes ?

LVI. Que la converſion les pécheurs eſt toujours miraculeuſe en un ſens, & que la doctrine Catholique met l'Egliſe dans un état naturel.

Après tout, j'avouerai bien à votre Miniſtre, que la converſion des pécheurs, ſoit qu'elle ſe faſſe par des Saints, ſoit qu'elle ſe faſſe par le Miniſtere même des Paſteurs ou corrompus ou ſcandaleux, eſt un miracle continuel : mais c'eſt un miracle qu'il faut admettre, ſi l'on ne veut être manifeſtement Pélagien, & qu'auſſi votre Miniſtre n'oſeroit nier,

C'eſt un miracle qui préſuppoſe l'ordre naturel, & qu'on ſoit du moins bien enſeigné ; mais que l'on conſerve les élus, en leur ôtant la vérité dans la prédication de leurs Paſteurs, c'eſt un miracle que nous laiſſons aux Proteſtans.

LVII. Conclusion du précédent diſcours, où l'on entre dans la découverte des nouvelles erreurs du Miniſtre, principalement ſur le ſchiſme.

Ne laiſſez donc point ſouſtraire à vos yeux la lumiere toujours préſente & toujours viſible de la vérité, dans la prédication ſucceſſive & perpétuelle des Prêtres ou des Paſteurs, ſoit de ceux qui ſont venus après Moïſe, ſoit de ceux qui ont enſeigné après les Apôtres : puiſque c'eſt le ſeul moyen ordinaire établi de Dieu par toutes les Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, pour la ſanctification des élus. Lorſqu'on tâche de vous faire perdre de vûe la ſuite continuelle de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt dans les ſucceſſeurs des Apôtres, on ne cherche qu'à vous tirer du grand chemin battu par nos peres, pour vous jetter dans les voyes obliques & détournées de la ſéparation & du ſchiſme. Ce n'eſt pas ici une conſéquence que je tire de la doctrine des Miniſtres : c'eſt leur theſe ; c'eſt leur ſentiment exprès. Oui, mes freres, le ſchiſme eſt un crime dont on ne veut pas connoître le venin parmi vous, & on ne tâche au contraire qu'à

vous

vous ôter la juſte horreur qu'en ont tous les Chrétiens. Il faut donc encore vous faire voir que votre Miniſtre s'emporte juſqu'à dire que le ſchiſme, même celui où la Foi & la Religion ſont intéreſſées, n'empêche pas le ſalut; &, ce qui juſqu'ici étoit inoui, qu'on peut être enſemble, & Saint, & Schiſmatique: vous ſerez trop ennemis de vous-mêmes, ſi vous refuſez un peu d'attention à une vérité que je vais rendre auſſi claire qu'elle eſt importante.

REMARQUES

Sur le Traité du Miniſtre, & premierement ſur ce qu'il autoriſe le ſchiſme.

LVIII. De la nature du ſchiſme que le Miniſtre autoriſe.

J'Ai conſommé mon ouvrage : la promeſſe de Jeſus-Chriſt eſt entendue, & on a vû qu'on ne lui oppoſe que de manifeſtes chicaneries. Il eſt tems de paſſer plus avant, & de découvrir dans l'Ecrit du Miniſtre d'inſupportables erreurs.

Je commence par ce qu'il enſeigne ſur le ſchiſme, & je diſtingue avant toutes choſes le ſchiſme où la Foi eſt intéreſſée, d'avec les ſchiſmes où l'on tombé innocemment ſur de purs faits ; comme quand on voit par une élection partagée, deux Evêques dans la même Egliſe, ſans qu'on puiſſe diſcerner lequel des deux eſt bien ordonné ; c'eſt alors une erreur de ſimple fait où la foi n'eſt point engagée, ni ſouvent même la charité. Quand l'eſprit de diſſenſion ne s'y trouve pas, & qu'on eſt trompé ſeulement par l'ignorance d'un fait, ce n'eſt pas un vrai ſchiſme qui déſuniſſe les cœurs, puiſqu'on y voit, comme dit Saint Paul,

un ſeul Chriſt, une ſeule Foi, un ſeul Baptême, un ſeul Dieu & pere de tous, avec un ſeul corps (de l'Egliſe) *& un ſeul eſprit*, & on n'eſt point Schiſmatique. Mais ce que je veux remarquer dans les Ecrits de votre Miniſtre, c'eſt qu'il enſeigne poſitivement qu'on eſt enſemble & Fidéle & Schiſmatique, même dans la Foi.

Eph. IV. 3. 4. 5. 6.

LIX. Principes erronés du Miniſtre ſur l'unité des Egliſes Chrétiennes, & fauſſe peinture qu'il en fait.

Pour parvenir à cette fin, voici par où l'on vous mene; & l'on jette de loin ces faux principes: *L'unité de l'Egliſe tant vantée, ne fut point le premier objet des ſoins & des travaux des Apôtres. Ils ne travaillerent point à la former par des Loix & des Réglemens qui duſſent être obſervés par l'Egliſe Univerſelle juſqu'à la fin des ſiécles.... Chaque Apôtre allant de lieu en lieu, ſelon que le Saint Eſprit le pouſſoit, ou que la Providence lui en fourniſſoit les moyens, enſeignoit la vérité Evangélique, & formoit un troupeau.... Chaque Egliſe particuliere que les Apôtres fondoient, vivoit ſous la conduite de ſon Paſteur, & s'aſſembloit ſecrettement dans une chambre. Elle formoit ſa diſcipline, ſelon ſes beſoins, & ſelon la circonſtance des lieux & des tems. Il n'y avoit point alors de Symbole commun: c'eſt une chimere de s'imaginer que les Apôtres en ayent dreſſé un, ou l'ayent*

T. 1. *liv.* 1. *ch.* 4. *n.* 4. *p.* 34. 35.

envoyé à toutes les Egliſes.... On ſçavoit en Orient que l'Occident avoit reçû le Chriſtianiſme un peu plus tard (qu'en Orient :) *mais l'union de ces Egliſes, la plûpart inconnues & cachées les unes aux autres, ne pouvoit être ni générale, ni publique, ni ſenſible. Toutes ces Egliſes particulieres ne pouvoient être unies que par l'union intérieure, parce qu'elles avoient la même foi & la même eſpérance, & que Jeſus-Chriſt étoit le Chef intérieur & commun à tous les Chrétiens. ...Les Egliſes naiſſantes étoient préciſément dans le même état que celles de la Réforme, à qui les Vaudois diſperſés en divers lieux, & cachés dans leurs montagnes, n'étoient pas connus : concluons de là, que l'union extérieure de toutes les Egliſes les unes avec les autres, ou avec le Chef réſident à Rome, n'étoit ni néceſſaire, ni poſſible dans les* *T. 2. p. 551.* *deux premiers ſiécles de l'Egliſe.* Le Miniſtre parle à peu près dans le même ſens en d'autres endroits : mais je me contente de ce ſeul paſſage, que j'ai rapporté exprès tout entier, à la réſerve de ce qui pourroit regarder d'autres queſtions que celles où nous ſommes de l'union des Egliſes.

LX. Etrange doctrine : que l'union des Egliſes n'eſt pas du premier deſſein de Jeſus-Chriſt : parole expreſſe du Sauveur.

S'il ne falloit que de beaux diſcours, & des tours ingénieux pour établir la vérité, j'aurois ici tout à craindre. Mais

pour peu qu'on veuille pénétrer le fond, il n'y a perſonne qui ne trouve étrange cette impoſſibilité de l'union extérieure des Egliſes, & le peu d'attention qu'on donne aux Apôtres, pour aſſembler leurs Diſciples dans une même communion.

Le Miniſtre n'oſe pouſſer cette prétendue impoſſibilité plus avant que les deux premiers ſiécles; & dès-là on doit tenir pour certain, que s'il nous abandonne les ſiécles ſuivans, c'eſt qu'il y a trouvé l'union ſi clairement établie, qu'il n'a pas vû de jour à la nier.

Confeſſons donc avant toutes choſes du conſentement du Miniſtre, que l'union intérieure & extérieure des Egliſes chrétiennes a un titre aſſez autentique, puiſqu'il a quinze cens ans d'antiquité, & qu'il a été arroſé du ſang des Martyrs durant tout le troiſiéme ſiécle. C'eſt cependant cette antiquité qu'on vous apprend à mépriſer; au lieu que la raiſon ſeule vous doit apprendre non-ſeulement qu'une telle antiquité eſt digne de toute créance, mais encore que ce qu'on trouve ſi ſolidement & ſi univerſellement établi dans un ſiécle ſi voiſin des Apôtres, ne peut manquer de venir de plus haut.

C'eſt donc en vain qu'on nous veut cacher cette union des Egliſes dans le ſecond ſiécle. Car encore qu'il nous en reſte à peine cinq ou ſix écrits, il y en auroit pourtant aſſez dans ce petit nombre, pour convaincre le Miniſtre; & ſi je n'avois voulu dans cette Inſtruction me renfermer préciſément dans l'Evangile, la preuve en ſeroit aiſée. Mais pour aller à la ſource, comment a-t-on pû penſer que l'union des Egliſes n'étoit pas du premier deſſein du Fils de Dieu, puiſque c'eſt lui-même qui formant le plan de ſon Egliſe, a donné à ſes Apôtres comme la marque à laquelle *on reconnoîtroit ſes Diſciples, de s'aimer les uns les autres*; & encore: *Mon Pere, qu'ils ſoient un en nous, afin que le monde croye que vous m'avez envoyé.* Ainſi l'union même extérieure, & qui ſe feroit ſentir à tout le monde, devoit être une des marques du Chriſtianiſme.

Jo XIII. 35. XVII. 21.

LXI. Preuve par S. Paul, que les Egliſes chrétiennes étoient établies pour ne faire enſemble & au dedans & au dehors qu'une ſeule Egliſe catholique.

Mais peut-être que J. C. ne vouloit pas dire que cette union s'entretînt d'Egliſe à Egliſe, & ne la vouloit établir que de particulier à particulier dans chaque Egliſe chrétienne. A Dieu ne plaiſe: au contraire il paroît que de toutes les Egliſes, il en a voulu faire une ſeule Egliſe, une ſeule épouſe; qu'il a voulu, à la

vérité, ſanctifier au dedans par la foi qu'elle a dans le cœur, mais qu'il a voulu, *en même tems, purifier à l'extérieur par le Baptême de l'eau, & par la parole de la Prédication.* C'eſt ainſi que parle S. Paul. C'eſt cette Egliſe, que dès l'origine on appella Catholique : ce terme fut mis d'abord dans le Symbole commun des Chrétiens ; & ſans entrer avec le Miniſtre dans la queſtion inutile, ſi les Apôtres ont arrangé ce ſacré Symbole comme nous l'avons, il ſuffit qu'on ne nie pas, & qu'on ne puiſſe nier, que la ſubſtance & le fond n'en fût de ces hommes divins; puiſque tout l'univers l'a reçu comme de leur main & ſous leur nom. On a donc toujours eu une foi commune : une commune profeſſion de la même foi : une ſeule & même Egliſe univerſelle, compoſée en unité parfaite de toutes les Egliſes particulieres, où auſſi on établiſſoit *la communion* tant intérieure qu'extérieure *des Saints* qu'on nous donne maintenant comme impoſſible. *Eph. v. 24. 26.*

LXII. Uniformité de la diſcipline des Egliſes dans le fond. *T. I. 35. 36.*

Les Apôtres, dit le Miniſtre, *n'ont point travaillé à former la diſcipline par des loix qui duſſent être perpetuelles & univerſelles.* Mais ſous prétexte qu'ils laiſſoient une ſainte liberté dans les cérémonies indifférentes, la vouloir pouſſer plus

avant, ou dire que ces ſaints hommes ne s'étudioient pas à rendre commune la profeſſion de la foi, le fond de la diſcipline & la ſubſtance des Sacremens, c'eſt ignorer les faits les plus averés, & vouloir ôter au Chriſtianiſme la gloire de cette ſainte uniformité que le monde même y admiroit.

LXIII. Démonſtration par l'Ecriture, que les Egliſes ſe regardoient les unes les autres, en ſorte que leur conſentement tenoit lieu de régle. *Ibid.*

Ce n'eſt pas une moindre erreur de dire *que les Egliſes étoient pour la plûpart inconnues les unes aux autres*, & s'aſſembloient ſecretement *dans une chambre*, ſans ſe ſoucier de leur mutuelle communication. Car au contraire, dès l'origine, les Egliſes ont toutes tendu à s'unir & à ſe faire mutuellement connoître. Tout eſt plein dans les écrits des Apôtres du ſalut réciproque qu'elles ſe donnoient
1. Pet. v. 13. en la charité du Seigneur; l'Egliſe de Babylone, quelle qu'elle fût, conſtamment bien éloignée, ſaluoit celles de Bithynie & du Pont, d'Aſie, de Cappadoce & de Galatie. La gravité des Egliſes ne permet pas de prendre ce ſalut qu'on trouve en tant de Lettres des Apôtres pour un ſimple compliment; c'étoit la marque ſenſible de la ſainte confédération & communion des Egliſes dans la créance & dans les Sacremens, confor-
2. Jo. 10. mément à cette parole: *Si quelqu'un vient*

à vous, de quelque côté qu'il y arrive, *& n'y apporte pas la ſaine doctrine, ne le recevez pas dans votre maiſon,& ne lui dites pas bon jour;* ne lui donnez pas le ſalut. La premiere Epître de ſaint Jean, ſelon l'ancienne tradition, ſe trouve adreſſée aux Parthes; & de l'Aſie mineure où il demeuroit, cet Apôtre enſeignoit les peuples ſi éloignés des pays dont il prenoit ſoin, & de l'Empire Romain. Les Apôtres n'écrivoient pas ſeulement à des Egliſes particulieres, mais en nom commun *à toutes les Tribus diſperſées*, & *à tous ceux qui ſe conſervoient en Dieu & en Jeſus-Chriſt*. Tout l'Univers ſçavoit *la foi, l'obéiſſance des Romains*: & réciproquement on ſçavoit à Rome *ce que c'étoit que toute l'Egliſe des Gentils* (en nom collectif & en nombre ſingulier) *& qui étoient ceux à qui elle étoit redevable*. Qu'importe donc qu'on s'aſſemblât *ou dans une chambre* ou ailleurs, puiſque l'on ſe communiquoit même des priſons, d'où l'Evangile couroit, comme dit ſaint Paul, ſans pouvoir être lié?

Jac. I. 1.
Judæ v. 1.
Rom. I. 8
XVI. 19.
Ibid. 4.
2. *Theſſ.* III 1.
2. *Tim.* II 9.

Au ſurplus, ſi on eût tenu pour indifferent d'être uni ou ne l'être pas dans la doctrine une fois reçue, S. Paul n'auroit pas donné aux Romains ce précepte eſſentiel: *Prenez garde à ceux qui cauſent*

Rom. XVI. 17.

des diſſenſions & des ſcandales parmi vous, contre la doctrine que vous avez reçue; & retirez-vous de leur compagnie. Eſt-ce peut-être qu'on obſervoit ceux qui cauſoient des diviſions contre la doctrine reçue dans les Egliſes particulieres, & qu'on laiſſoit impuni le ſcandale qu'auroient pu cauſer les Egliſes mêmes? Ce ſeroit une abſurdité trop inſupportable.

Mais ſi l'autorité de l'Egliſe nommée en commun, étoit de ſi peu de poids ſur chaque Egliſe particuliere, d'où vient que ſaint Paul prenoit tant de ſoin de faire remarquer aux Corinthiens ce qu'il
1. Cor. IV. 17. enſeignoit à tout l'Univers; *leur envoyant exprès Timothée, pour les inſtruire des voyes qu'il tenoit par tout & en toute l'E-*
Ibid. XIV. 33. *gliſe?* & encore, *C'eſt ce que j'enſeigne dans toutes les Egliſes*; ſur ce fondement, *Dieu n'eſt pas un Dieu de diſſenſion, mais de paix*: comme s'il eût dit, qu'il uniſſoit non ſeulement les particuliers, mais encore toutes les Egliſes entr'elles; ce qui lui faiſoit ajoûter contre les Auteurs
Ibid. 36. des diviſions & des ſcandales: *Eſt-ce de vous qu'eſt ſortie la parole de Dieu? ou bien êtes-vous les ſeuls à qui elle eſt parvenue?* leur montrant par cette doctrine combien ils devoient déférer au commun ſentiment des Egliſes, & ſur tout de

celles d'où la parole de Dieu leur étoit venue ? Voilà ces Egliſes *qui ne ſe connoiſſoient pas pour la plûpart*, & qui avoient ſi peu d'égard pour la doctrine & les ſentimens les unes des autres.

LXIV. Illuſion du Miniſtre qui compare l'ancienne Egliſe à la réforme prétendue & aux Vaudois: démonſtration du contraire par un fait conſtant.

Quand le Miniſtre veut imaginer que les Egliſes chrétiennes reſſembloient *à la réforme, qui lorſqu'elle vint ne connoiſſoit pas les Vaudois*; il devoit donc faire voir par quelque exemple de l'Ecriture, ou du moins de l'antiquité Eccléſiaſtique, qu'il s'étoit formé des Egliſes comme la réforme, qui ne tinſſent rien de celles qui étoient auparavant, & même n'en connuſſent aucune de leur créance : c'eſt ce qu'il ne montrera jamais : toutes les Egliſes naiſſantes venoient de la tige commune des Apôtres ou de ceux que les Apôtres avoient envoyés, & en tiroient leurs Paſteurs avec la doctrine.

LXV. Saint concert entre les Apôtres.

Le Miniſtre n'auroit pas fait agir les Paſteurs ſi fort indépendamment les uns des autres, & ſans aucun mutuel concert, s'il avoit ſongé que ſaint Paul même ne dédaigna pas *de venir à Jeruſalem exprès pour viſiter Pierre, de demeurer avec lui quinze jours*, & encore quatorze ans après *de conferer avec les principaux Apôtres ſur l'Evangile qu'il prêchoit aux Gentils pour ne point perdre le fruit de ſa Pré-* Gal. 1. 8. 1 2.

dication. Ces hommes inſpirés de Dieu, n'avoient pas beſoin de ce ſecours ; mais Dieu même *leur réveloit* cette conduite, comme ſaint Paul le marque expreſſément, afin de donner l'exemple à leurs ſucceſſeurs, & les avertir de prendre garde dans la fondation des Egliſes à poſer toujours comme *de ſages Architectes le même fondement qui eſt Jeſus-Chriſt, & à obſerver en même tems ce qu'ils bâtiſſoient deſſus.*

Ibid.

1. *Cor.* III. 10.

LXVI. Que la doctrine du Miniſtre inſinue le Schiſme.

Cependant à la faveur de ces beaux récits, & du tour ingénieux qu'on y donne à l'état des deux premiers ſiécles, on inſinue le ſchiſme : on dégoûte inſenſiblement les fidéles du lien de la communion des Egliſes : elle n'étoit pas, dit-on, du *premier deſſein*, & c'eſt une invention du troiſiéme ſiécle : quelqu'établie qu'on la voye depuis ce tems, c'eſt aſſez qu'elle ne ſoit pas de l'inſtitution primitive, & l'on veut déſacoutumer les Egliſes de faire leur régle de la foi commune.

LXVII. Que le Miniſtre prêche ouvertement le ſchiſme, en diſant que les ſept mille que Dieu ſauvoit dans le Royaume d'Iſraël, étoient de vrais ſchiſmatiques.

Après avoir ainſi préparé de loin la voie à ne plus craindre le ſchiſme même dans la foi, & à tenir toute communion pour indifférente, on en vient à dire tout ouvertement, que le ſchiſme dont nous parlons, n'empêche pas le ſalut.

Le ſentiment du Miniſtre n'eſt pas obſcur : *Les ſept mille réſervés de Dieu* dans le royaume d'Iſraël *qui n'avoient point courbé le genou devant Baal*, étoient ſchiſmatiques, ſéparés de l'Egliſe primitive de Jeruſalen, *damnés* par conſéquent, dit votre Miniſtre, *au jugement de Mrs les Prélats ; & cependant*, continue-t-il, *Dieu les abſout.* T. 2. ch. 7. 10. p. 661. 3. Reg. XIX. XX.

Ces ſept mille, ajoute-t-il, *étoient l'Egliſe de Dieu, quoiqu'ils n'euſſent ni étendue, ni viſibilité, ni union avec l'Egliſe de Jeruſalem, ni la ſucceſſion des Prêtres : ils ne périſſoient donc pas.* Pag. 663.

LXVIII Elie, Eliſée & les autres Prophetes d'Iſraël étoient ſchiſmatiques ſelon le Miniſtre, & toutefois ſauvés & ſaints. *Ibidem.*

Un abîme en appelle un autre. *Dieu avoit là* (dans le ſchiſme d'Iſraël) *une ſuite de Prophétes nés & vivans dans le ſchiſme :* c'eſt-à-dire, comme il vient de l'expliquer, *ſéparés de la ſucceſſion des Prêtres & de l'Egliſe primitive de Jeruſalem.* Les Prophetes dont il veut parler, ſont ceux qui prophétiſoient en Iſraël avec Elie & Eliſée : donc Elie & Eliſée, avec tous les ſaints Prophétes qui leur étoient unis, ſelon le Miniſtre, étoient ſchiſmatiques: *& cependant*, pourſuit-il, *ces Prophétes ſchiſmatiques*, Elie, Eliſée & les autres, *étoient-ils damnés à cauſe de leur ſéparation, à cauſe que la ſucceſſion leur manquoit ?* Point du tout, dit-il : cela n'eſt rien, ſe-

ſon les Miniſtres ; le titre de ſchiſmatique devient beau dans leur bouche, & la nouvelle réforme le donne aux Prophetes les plus ſaints.

LXIX. Que le ſchiſme des dix tribus, & de Samarie, eſt approuvé par le Miniſtre, & en même tems très-expreſſément condamné par la loi de Moyſe. *T. 2. pag. 661. 662.*

Tout cela eſt avancé pour ſauver le ſchiſme : la réforme prend ſoin de le défendre. *Il y a du plaiſir*, dit le Miniſtre, *à entendre là-deſſus M. de Meaux, qui entêté de l'unité de ſon Egliſe & de la ſucceſſion des Paſteurs, rejette les Samaritains comme autant de ſchiſmatiques perdus, parce qu'ils n'étoient pas unis à la ſource de la religion, & que la ſucceſſion d'Aaron leur manquoit.*

Ainſi ce n'étoit pas Dieu qui avoit commandé à tout ſon peuple, & aux dix Tribus comme aux autres, de demeurer unis & ſoumis aux ſeuls Prêtres de la famille d'Aaron : ce n'étoit pas Dieu qui avoit preſcrit au même peuple par la bouche de Moïſe, de *reconnoître le lieu que le Seigneur choiſiroit*, avec expreſſes défenſes *d'offrir en tous lieux qui ſe pourroient préſenter à la vue*. Le Temple de Jeruſalem n'étoit pas ce lieu expreſſément déſigné de Dieu ſous David & ſous Salomon, & unanimement reconnu par toutes les douze Tribus. Malgré des commandemens ſi précis de Dieu & de la loi, il n'y avoit aucune obligation de s'unir à la

Deut. XII. 5. 11. 13. &c.

ſucceſſion du Sacerdoce d'Aaron, ni à *l'Egliſe primitive* de Jeruſalem : ce ſont-là des entêtemens de M. de Meaux, & non pas des témoignages exprès de la loi de Dieu.

Mais ce qui m'étonne le plus, c'eſt le peu d'attention qu'on fait parmi vous à l'expreſſe condamnation du ſchiſme de Samarie, prononcée par Jeſus-Chriſt même, lorſqu'il dit aux Samaritains : *Vous adorez ce que vous ne connoiſſez pas ; & nous, nous adorons ce que nous connoiſſons : parce que le ſalut vient des Juifs.* Il les ſépare manifeſtement de ſa compagnie, lorſqu'il dit, *vous & nous* : il les ſépare conſéquemment *du ſalut* qui ne peut être qu'avec lui : & il ne reſte plus qu'à examiner s'il les condamne pour l'idolâtrie, ou ſeulement pour le ſchiſme.

LXX. Que Jeſus-Chriſt a expreſſément condamné le ſchiſme de Samarie.

Joan. IX. 22.

Le Miniſtre abuſe manifeſtement de cette parole de J. C. : *Vous adorez ce que vous ne connoiſſez pas : ce qui fait voir, nous dit-il, que les Samaritains étoient condamnés à cauſe de leur ignorance, ou des Dieux inconnus qu'ils adoroient, & non pas à cauſe du ſchiſme, ou parce que la ſucceſſion du Sacerdoce d'Aaron leur manquoit.* C'eſt ainſi qu'il combat toujours en faveur du ſchiſme, & ne veut pas que J. C. l'ait pû condamner : mais il ſe trompe

LXXI. On prouve contre le Miniſtre que Samarie eſt condamnée par Jeſus-Chriſt pour ſon ſchiſme. pag. 664.

manifeſtement quand il rejette la condamnation ſur l'idolâtrie des Samaritains. C'eſt un fait conſtant & avoué, qu'il y avoit pluſieurs ſiécles que les Samaritains n'avoient plus d'idoles, & qu'attachés uniquement comme ils ſont encore à l'adoration du vrai Dieu, toute leur queſtion avec les Juifs ne regardoit que le lieu où il falloit adorer. Sans avoir beſoin d'ouvrir les hiſtoires pour voir cette vérité, le ſeul Evangile nous ſuffit, puiſque la Samaritaine y parle au Sau-
Joan. IV. 20. veur en ces termes : *Nos peres ont adoré ſur cette montagne, & vous dites que c'eſt à Jeruſalem qu'il faut adorer : nos peres*, c'étoit-à-dire, Jacob & les Patriarches, n'adoroient point les Idoles. Ce n'étoit donc point les Idoles que la Samaritaine vouloit adorer, & la diſpute ne regardoit pas l'objet, mais le ſeul lieu de l'adoration : en un mot, toute la queſtion entre les Juifs & les Samaritains, étoit à ſçavoir ſi Dieu vouloit qu'on le ſervît ou dans le Temple de Jeruſalem avec la Judée, ou dans celui de Garizim avec Samarie. Cela poſé, il eſt manifeſte que la condamnation de Jeſus-Chriſt tombe préciſément ſur le ſchiſme ; & s'il reproche aux Samaritains de ne pas connoître
1. Inſt. p. 43. &c. Dieu, c'eſt comme je l'avois expliqué,

au ſens où l'on dit que l'on ne connoît pas Dieu quand on mépriſe ſes commandemens, ſes promeſſes, la ſource de l'unité, le fondement de l'alliance, & le reſte de même nature que Samarie avoit rejetté.

Si, comme le Miniſtre l'inſinue trop ouvertement, c'étoit une choſe indifférente de reconnoître ou ne reconnoître pas les Prêtres ſucceſſeurs d'Aaron, & que les Samaritains fuſſent excuſables de n'y avoir pas recours, ſelon l'ordonnance expreſſe de la loi, Jeſus-Chriſt n'y auroit pas renvoyé avec les autres lépreux celui qui étoit Samaritain. J'ai rapporté ce paſſage dans ma premiere Inſtruction Paſtorale : le Miniſtre y devoit répondre, ou convenir avec moi, après Tertullien, que Jeſus-Chriſt apprenoit par-là aux Samaritains à reconnoître le Temple & les Prêtres enfans d'Aaron, comme la tige du Sacerdoce, & la ſource de la Religion & des Sacremens. LXXII. Autres preuves par d'autres paroles de J. C. *Luc.* XVII. 12. 14. 15. *Pag.* 43. 44.

Après cela, quand on attribue nonſeulement aux vrais fidéles, mais encore aux ſaints Prophetes du Seigneur le ſchiſme des dix Tribus, & que l'on compte pour rien de les déſunir de la ſuite du Sacerdoce, & de celle du Peuple de Dieu, c'eſt vouloir induire ſur eux le péché de LXXIII. Que le ſchiſme de Jeroboam & des dix Tribus a été réprouvé de Dieu, & pourquoi.

3. *Reg.* XIV. 10. *&c.* 4. *Reg.* XI. 31. *&c.* *Jeroboam qui pécha, & qui fit pécher Iſraël.* C'eſt le caractere perpetuel qui eſt donné à ce Roi impie, dans tout le livre des Rois. Mais il faut en même tems ſe ſouvenir que c'étoit une partie principale du péché, tant reproché à Jeroboam, d'avoir établi *des Prêtres qui n'étoient point enfans de Lévi ni du ſang d'Aaron*, & d'avoir rejetté ceux que Dieu avoit inſtitués dans ces races conſacrées. L'érection des Veaux d'or de Jeroboam, ne fut que la ſuite de cette ordonnance ſchiſmatique : *Ne montez plus en Jeruſalem* (ni au lieu que le Seigneur a choiſi :) *Voilà tes Dieux Iſraël, qui t'ont tiré de la terre d'Egypte.* Ainſi la ſource du crime dans Jeroboam, c'eſt *d'avoir ſéparé Iſraël d'avec le Seigneur*, comme porte expreſſément le livre des Rois, & ſon plus mauvais caractere eſt celui de ſéparateur. Ce fut en haine de l'ordonnance qui ſéparoit le peuple de Dieu de ſa tige, que non-ſeulement les Levites, mais encore tous ceux d'Iſraël *qui avoient mis leur cœur à chercher Dieu*, abandonnerent le ſchiſme auquel on veut maintenant faire adherer les Prophetes.

Ibid. XII. 31. 2. *Par.* XIII. 9.

3. *Reg.* XII. 28.

4. *Reg.* XVII. 21.

2. *Par* XI. 13. 16.

LXXIV. Autre démonſtration par l'écritu-

Il eſt vrai qu'en mémoire d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, Dieu voulut laiſſer dans les dix Tribus un grand nombre de

ſaints Prophetes qui attacherent une partie conſidérable du Peuple au culte du Dieu de leurs peres : mais après-tout, ce fut à la fin pour le péché de Jeroboam qu'il livra les Iſraëlites à leurs ennemis ; la ſource de tous les malheurs, marquée au livre des Rois, eſt toujours cette premiere ſéparation, où Jeroboam *diviſa* le peuple & *le ſépara du Seigneur*. Auſſi Dieu avoit-il maudit l'autel ſchiſmatique dès ſon origine, en lui faiſant annoncer ſa future extermination ſous le ſaint Roi Joſias par des Prophetes envoyés exprès. Si cependant par violence & par voies de fait, les vrais Iſraëlites avec leurs Prophetes étoient empêchés de monter effectivement en Jeruſalem, & d'y reconnoître le ſeul Sacerdoce legitime qui fût alors, ils n'en pouvoient jamais être déſunis de cœur ; & ſans manquer de fidélité aux Rois d'Iſraël que Dieu avoit dans la ſuite rendus légitimes, Eliſée ſçut bien reconnoître la prérogative que Dieu avoit conſervée aux Rois de Juda par rapport à la religion, lorſqu'il parla ainſi à Achab Roi d'Iſraël qui l'interrogeoit ſur les volontés du Seigneur : *Qu'y a-t-il entre vous & moi, Roi d'Iſraël? Allez aux Prophetes de votre pere & de votre mere. Vive le Seigneur : Si je*

re, que les vrais Iſraëlites étoient pour la religion en communion avec ceux de Juda.

3. *Reg.* XIV. 16.

4. *Reg.* XVII. 21.

3. *Reg.* XIII. 1. 2.

4. *Reg.* III. 13. 14.

n'avois reſpecté la préſence de Joſaphat Roi de Juda, je ne vous aurois pas ſeulement regardé. Joſaphat de ſon côté au ſeul nom d'Elie & d'Eliſée reconnut d'abord qu'ils étoient de véritables Prophetes ; & tout le monde ſçavoit que tous les Saints du Royaume d'Iſraël étoient de même religion, & dans le cœur, autant qu'ils pouvoient, de même culte que ceux de Juda.

C'étoit pour établir cette vérité, qu'Elie dans ce mémorable ſacrifice où le feu du Ciel deſcendit à ſa priere pour conſumer l'holocauſte en préſence des dix Tribus aſſemblées, redreſſa un des Autels du Seigneur, & pour le conſtruire, *prit*
3. *Reg.* XVIII. 30. 31. 32. *douze pierres, ſelon le nombre des douze Tribus des enfans de Jacob, à qui le Seigneur avoit dit : Iſraël ſera ton nom :* par où il vouloit montrer qu'Iſraël dans ſon origine n'étoit pas un nom de ſéparation, comme il l'étoit devenu depuis ; mais qu'au contraire, c'étoit en matiere de religion & de ſacrifice un nom de commnion, & que les douze Tribus étoient faites pour adorer au même Autel le Dieu de leurs peres.

Auſſi le même Prophete l'invoqua-t-
Ibid. 36. 37. il en cette occaſion à haute voix, *ſous le nom de Dieu d'Abraham, d'Iſaac & d'Iſraël,* en lui diſant : *Montrez, Seigneur ;*

que vous êtes le Dieu d'Iſraël, & que les douze Tribus, *dont vous voulez aujourd'hui de nouveau convertir les cœurs*, ne ſont qu'un ſeul Peuple à votre Autel. Telle étoit l'union qu'Elie reconnoiſſoit entre tous les vrais Iſraëlites dans ce ſacrifice commun.

Jonas qui prophétiſoit parmi les Tribus ſéparées dont il étoit, ainſi qu'on le trouve au livre des Rois, ne s'étoit point pour cela ſéparé du Temple de Jeruſalem, puiſque juſques dans le ventre de la baleine qui l'avoit englouti, il ſe conſoloit en criant: *Seigneur, quoique rejetté de devant vos yeux, je reverrai votre ſaint Temple*: par où il marquoit tout enſemble, & qu'il avoit accoutumé de le viſiter, & qu'il eſperoit encore d'y rendre à Dieu ſes adorations. 4. *Reg.* XIV. 25. *Jon.* II. 5.

Un autre Prophete d'Iſraël, ce fut Oſée, en prédiſant aux dix Tribus ſéparées leur heureux retour: leur annonce *qu'ils reviendroient au Seigneur leur Dieu & à David leur Roi*: pour les ramener par ces paroles au tems qui avoit précédé le ſchiſme de Jeroboam, & leur rappeller le ſouvenir de cette parole du Roi Abiam: *Ecoutez, Jeroboam & tout Iſraël: ignorez-vous que le Seigneur a donné à David le regne ſur tout Iſraël pour tout jamais?* *Oſee* III. 4. 5. 2. *Par.* XIII. 5.

LXXV. Suite de la même preuve. Ainſi tout vrai fidele eſt frappé d'horreur quand il entend dire que les ſept mille que Dieu réſervoit, & que les Prophétes du Seigneur qui enſeignoient les dix Tribus étoient ſchiſmatiques, juſqu'à celui que ſon zele ardent fit enlever dans le Ciel dans un chariot de feu.

Et il ne faut pas s'imaginer que la partie de l'Egliſe qui ſe conſervoit dans le Royaume d'Iſraël demeurât ſans culte. Car ce n'étoit pas en vain que Dieu leur envoyoit tant de ſaints Prophétes, avec tant de miracles éclatans, pour les empêcher d'oublier la loi de Moyſe. Ils en gardoient ce qu'ils pouvoient en s'aſ-
3. Reg. IV. 23. ſemblant *avec les Prophétes au premier jour du mois, & tous les jours du ſabat*, c'eſt-à-dire, aux jours ordinaires marqués par la loi, comme il eſt écrit expreſſément au livre des Rois. Il y avoit même parmi eux des Autels de Dieu; & s'ils en euſſent été privés, Elie n'auroit pas dit au même tems que les ſept mille lui furent mon-
4. Reg. XIX. 10. 14. trés en eſprit: *Seigneur, les enfans d'Iſraël ont abandonné votre alliance, ils ont abbatu vos Autels & maſſacré vos Prophétes.* Ils perſiſtoient donc dans l'alliance, & en avoient pour marques ſenſibles les Prophetes, ſous la conduite deſquels ils ſervoient Dieu, & les Autels qu'ils éle-

voient au nom du Seigneur. Ce pouvoient être des autels ſemblables à celui qu'érigerent ceux de Ruben & de Gad, avec la demi-Tribu de Manaſſés, non point pour ſe ſéparer de l'Autel du Seigneur, mais au contraire comme un mémorial de la part qu'ils ſe réſervoient aux ſacrifices communs. Mais enfin quels que fuſſent ces Autels, & quel qu'ait été le culte que Dieu y établiſſoit ſelon la condition de ces tems, par le miniſtere extraordinaire & miraculeux des Prophetes, toujours eſt-il bien certain que ce n'étoit pas l'Autel de Bethel, ni les autres de Jeroboam que Dieu avoit en horreur comme on a vû. *Joſ. xxii. 25.*

LXXVI. Viſibilité de la partie de l'Egliſe judaïque qui reſtoit en Iſraël.

Par conſéquent, cette Egliſe que Dieu réſervoit en Iſraël ſe rendoit viſible autant qu'elle le pouvoit dans une ſi cruelle perſécution : & quand elle fut réduite à ſe cacher tellement dans le Royaume des dix Tribus ſéparées, qu'Elie ne l'y voyoit plus ; deux raiſons empêchent que cela ne nuiſe à tout le corps de l'Egliſe : l'une, que cet état ne dura pas, comme le reſte de l'hiſtoire d'Elie & toute celle d'Eliſée le fait paroître : & l'autre, qui eſt l'eſſentielle, que c'eſt un fait averé dans le même tems, que l'Egliſe & la religion éclatoient en Judée

ſous Joſaphat & les autres Rois.

LXXVII. Que tout ce qu'on nous objecte ne fait rien contre nous.

Ainſi on ne fait ici que vous amuſer : on vous fait prendre le change, & on met la difficulté où elle n'eſt pas. Cette diſpute ſur les ſept mille qui eſt votre unique refuge ne ſert de rien à la queſtion, & ne nuit en aucune ſorte à la doctrine que j'ai établie touchant la promeſſe de l'Evangile. Les Catholiques ne prétendent pas que la foi ne puiſſe jamais être cachée en des endroits particuliers, puiſque même nous confeſſons qu'elle y pourroit être tout-à-fait éteinte. Le fondement que nous poſons, c'eſt que la ſucceſſion des Paſteurs qui remontent juſqu'aux Apôtres, ſans que la deſcendance en puiſſe être interrompue ni niée, eſt inconteſtable : que ceux qui chercheront Dieu, verront toujours une Egliſe où on le pourra trouver : une Egliſe qui ſoit toujours *le ſoutien & la colomne de la vérité*; une Egliſe de qui l'on dira juſqu'à la fin de l'Univers : *Dites-le à l'Egliſe : & s'il n'écoute pas l'Egliſe, qu'il vous ſoit comme un Gentil & un Publicain* : une Egliſe enfin plus immuable que le roc, dont la foi toujours connue & victorieuſe verra toutes les erreurs tomber à ſes pieds, & contre laquelle l'enfer ne prévaudra pas. Que cette Egliſe ait quelque part des membres

1. *Tim.* III. 15.

Matt. XVIII. 17.

membres cachés : qu'elle s'obſcurciſſe, qu'elle périſſe même quelque part ; ſa perpetuelle univerſalité ne laiſſera pas de ſubſiſter : la promeſſe ne ſera pas anéantie pour cela ; & une marque que les objections qu'on vient d'entendre n'appartiennent ſeulement pas à la queſtion que nous traitons, c'eſt qu'on peut vous accorder tout ce que vous dites ſur les fidéles cachés, ſans que notre doctrine ait reçu la moindre atteinte.

Les ſept mille vous ſervent ſi peu, que même vous ne ſçauriez vous mettre à leur place. Si la Meſſe, ou toute autre choſe que vous voudrez imaginer, eſt le Baal devant lequel les ſept mille n'avoient pas fléchi le genouil, quand Luther, ou Zuingle, ou Oécolampade, ou Bucer, ou Calvin ont éclaté, *les ſept mille* qui croyoient comme eux ſecretement, ont dû venir leur déclarer cette ſecrette créance, & leur dire : Nous étions déja dans ces ſentimens ; vous n'avez fait que nous rallier, & nous donner la hardieſſe de nous découvrir. Mais loin d'en trouver ſept mille qui leur tinſſent ce langage, nous avons preſſé vos Miniſtres d'en nommer un ſeul. J'en ai moi-même interpellé M. Claude, & il a dit : *M. de Meaux croit-il que tout ſoit écrit ?* Je l'ai

LXXVIII. Réflexion ſur les ſept mille.

demandé à M. Jurieu, & il a répondu; *Que nous importe?* J'ai mis ce fait ſous les yeux de tous les lecteurs, dans mon troiſiéme avertiſſement contre M. Jurieu. Sans vous obliger à recourir à ce livre & pour renfermer dans ce ſeul écrit toute la force de ma preuve, interrogez-vous vous-mêmes, ſi jamais on vous a nommé, non pas ſept mille hommes, & un nombre conſidérable, mais deux ou trois hommes, mais un ſeul homme qui ait déclaré aux réformateurs qu'ils n'avoient jamais été d'une autre créance que de celle qu'ils leur annonçoient: preſſez de nouveau vos Miniſtres les plus curieux, les plus ſçavans, les plus ſinceres, de vous éclaircir d'un fait ſi eſſentiel à la déciſion de cette cauſe: ſi vous ne voyez clairement leur embarras; ſi loin de vous montrer un ſeul homme, qui avant Luther ou Oécolampade, ait crû comme Luther & Oécolampade, ils ne ſont à la fin contraints à vous avouer de bonne foi, que Luther même & Oécolampade, Bucer & Zuingle s'étoient faits Prêtres ou même Religieux de bonne foi, & qu'ils avoient innové, non-ſeulement ſur les Paſteurs précédens, mais encore ſur eux-mêmes; je ne veux plus mériter de vous aucune créance. Ils

3. *Avert. n.* 30. 31. 32. *p.* 237. *& ſeq.*

n'avoient donc pour eux ni les viſibles, ni les inviſibles, ni les connus, ni les inconnus; & il faut que vous confeſſiez qu'en cela ſemblables à tous les héréſiarques qui furent jamais, vos Auteurs quand ils ont paru, n'ont rien trouvé ſur la terre qui penſât comme eux.

Dès-là donc pour juſtifier le ſchiſme qu'ils avoient fait avec tous leurs prédeceſſeurs & avec tous les vivans, il a fallu s'intéreſſer pour le ſchiſme même, & en adoucir l'horreur: par ce moyen les ſept mille ſont devenus ſchiſmatiques ſans péril de leur ſalut: les ſaints Prophetes étoient ſéparés de la ſuite du Sacerdoce & de l'Egliſe, ſans ſcrupule, & ſans aucune diminution de leur ſainteté: il a fallu faire voir qu'il n'y avoit nulle néceſſité que les Egliſes fuſſent ſi unies: chaque Egliſe ſe doit former par elle-même: des Egliſes on en viendra aux particuliers: nul ne doit régler ſa foi ſur ſon prochain, non plus que ſur les Egliſes, pas même ſur celles où l'on eſt; chacun n'a à conſulter que ſon cœur & ſa conſcience. Vous voyez par expérience où l'on va par ce chemin; & ſi la ſuite inévitable n'en eſt pas toujours la religion arbitraire ou l'indifférence des religions, ſans en excepter le Socinianiſme ni le Déiſme.

LXXIX. Le ſchiſme de la nouvelle reforme la contraint à défendre le ſchiſme en général, & à tomber dans l'indifférence des religions

ment par aucun fait poſitif, qu'en remontant aux Apôtres, à Saint Pierre & à Jeſus-Chriſt; & ſi cela étoit vrai, il auroit raiſon.

Peſez bien encore une fois que s'il y a une Egliſe à laquelle on ne puiſſe montrer ſon innovation par aucun fait poſitif, ce ſera la véritable Egliſe. Le Miniſtre en eſt convenu, & il ne ſe ſauve qu'en niant que cet avantage appartienne à l'Egliſe Catholique; il ſe ſent donc obligé à donner des dates préciſes de chaque dogme de l'Egliſe. *Oui*, pourſuit-il, *on marque préciſément les innovations, le commencement & le progrès des erreurs, des faux cultes, & de l'idolâtrie, par laquelle l'Egliſe Romaine ſe diſtingue de la réforme.* Si c'étoit aſſez de le dire, il ſeroit trop
Pag. 598. aiſé de gagner ſa cauſe: mais ouvrez ſon livre: liſez la page citée où il promet d'établir ces dates; conſidérez le texte & la marge; ni dans le texte ni dans la marge vous ne trouverez aucune preuve, je ne dis pas établie, mais indiquée: il confond le vrai, le faux, le douteux, ce qui eſt de foi & de diſcipline, c'eſt-à-dire, ce qui peut changer, & ce qui eſt invariable; & au lieu de montrer la rupture qu'il poſe en fait, ſans raiſonner il ſuppoſe que nous avons tort: eſt-ce ainſi

qu'on établit les faits comme conſtans, comme poſitifs, comme averés? il ſent donc qu'il n'a rien à dire, puiſqu'entreprenant de marquer ces faits, il demeure court dans la preuve. Liſez vous-mêmes, & jugez.

LXXXII. On examine ce que dit le Miniſtre ſur le fait de Paſchaſe Radbert. *T. 2. p. 599.*

Le fait qu'il articule le plus nettement, c'eſt la prétendue innovation de Paſchaſe Radbert. *On montre*, dit-il, *le point fixe où une parcelle ſe ſéparoit de la tige ſur l'Euchariſtie, lorſque Paſchaſe étoit preſque le ſeul au neuvieme ſiécle qui enſeignoit la préſence réelle.* S'il vouloit montrer ce point fixe de ſéparation, il devoit donc dire de qui Paſchaſe s'étoit ſéparé, qui lui avoit dit anathême, qui avoit fait alors un corps à part: il n'en dit mot, parce qu'il ſçait bien en ſa conſcience qu'il n'y eut rien de ſemblable, & qu'au contraire Paſchaſe avançoit poſitivement à la face de toute l'Egliſe ſans être repris par qui que ce ſoit, *qu'encore que quelques-uns* (remarquez ce mot) *erraſſent par ignorance ſur cette matiere de la préſence réelle, néanmoins il ne s'étoit encore trouvé perſonne qui osât ouvertement contredire ce qui étoit crû & confeſſé par tout l'Univers.* Voilà ce qu'écrit Paſchaſe ſans craindre d'être démenti; & en effet il reſta ſi bien dans la communion de toute

Epiſt. ad Fruct. p. 1634.

l'Egliſe, que ni ſa doctrine, ni ſes Livres, ni ſa mémoire n'ont jamais été notés d'aucune cenſure. Au lieu de trouver Paſchaſe d'un côté, & comme le Miniſtre l'avoit promis, *preſque* tout le monde de l'autre; il trouve d'un côté Paſchaſe avec tout le monde, & de l'autre *quelques-uns*. Voilà ce point fixe de ſéparation où le Miniſtre avoit mis ſon eſpérance.

LXXXIII. Seconde & troiſiéme tentatives du Miniſtre également inutiles ſur le même fait de Paſchaſe Radbert. P. 635.

Il y revient encore une fois, & encore une fois il ne dit rien. *Avant Paſchaſe*, dit-il, *la Tranſſubſtantiation étoit inconnue*. Si elle eût été inconnue, tout le monde ſe ſeroit donc élevé contre, comme on a fait contre toutes les autres nouveautés : on nommeroit ou le Pape ou le Concile qui auroit condamné le Novateur. Mais non; on ne dit rien de tout cela, & l'on n'y ſonge même pas. Il eſt vrai que le Miniſtre dit bien qu'on cria : *Paſchaſe*, au neuviéme ſiécle, *parut avec ſon dogme de la préſence réelle, & alors on cria fort contre la nouveauté de ſa doctrine* : il le dit; mais du moins rapportera-t-il quelque Acte authentique, comme il falloit faire pour marquer *ce point fixe de la ſéparation* qu'il avoit promis ? Non, & voici tout ce qu'il en ſçait : *L'Egliſe Gallicane*, pour-

P. 641.

ſuit-il, *avoit toujours été dans une créance très-différente ſur l'Euchariſtie.* On attendoit ſur cette matiere quelque Décret authentique d'une Egliſe ſi éclairée : mais le Miniſtre tourne tout court pour nous dire en l'air : *Tout ce qu'il y avoit de grands Hommes en ce tems-là, quoique diviſés ſur la grace, ſe réunirent pour défendre l'ancienne doctrine ſur l'Euchariſtie.* Mais que firent-ils ? Tout ſe va réduire au ſeul Livre de Ratramne, qu'on n'oſe nommer ; parce que ſon autorité n'eſt pas aſſez grande pour montrer un conſentement déciſif, & que d'ailleurs on n'eſt pas d'accord de ſon ſentiment, ni du ſujet du Livre ambigu qu'il fit par ordre de Charles le Chauve. Le Miniſtre n'ignore pas les diſputes entre les Sçavans ſur le ſujet de ce Livre, & dit ſeulement : *Charles le Chauve entra dans cette diſpute : ce fut par ſon ordre qu'on écrivit : & ceux qu'il avoit chargés de cette commiſſion, combattirent la préſence réelle contre Paſchaſe :* c'eſt la queſtion que l'Auteur ſuppoſe ſans preuve décidée en ſa faveur : *Ce qui acheve*, conclut-il, *de faire voir que c'étoit-là le parti le plus autoriſé & le plus nombreux.* C'eſt tout ce qu'il a pû dire de ce point fixe de ſéparation qu'on lui demandoit, & qu'il

Ibid. p. 641. & 642.

entreprenoit de montrer ; comme ſi un ordre d'écrire, donné par un Empereur, ſur une matiere de Foi, étoit une approbation de ce Prince, ou que cette approbation, quand elle ſeroit véritable, fût un Acte authentique de l'Egliſe. Quoi qu'il en ſoit, le Miniſtre n'en a pas ſçû davantage. C'eſt en vain que j'entrerois dans un fait avancé en l'air, & dans les autres jettés à la traverſe : il faut abréger les voies du ſalut, & ne pas faire dépendre votre inſtruction d'une Critique inutile, où quand j'aurai l'avantage qui ſuit toujours la bonne cauſe, je n'aurai fait que perdre le tems. Il ſuffit qu'il ſoit véritable, que ſi l'on avoit une fois trouvé dans le fait ce moment d'interruption, la mémoire ne s'en ſeroit jamais effacée parmi les hommes, & l'Egliſe Catholique, ou ſi l'on veut, l'Egliſe Romaine, porteroit empreinte ſur le front la datte de ſa nouveauté & de ſon ſchiſme, au lieu qu'elle y porte le témoignage immémorial de ſa perpétuelle & invariable ſucceſſion.

REMARQUES

Sur le fait des Grecs.

LXXXIV. Que le Miniſtre convient de ce qu'il y a d'eſſentiel dans le fait des Grecs.

LA même raiſon m'empêche d'entrer plus avant dans ce qui regarde les Grecs. J'en ai dit aſſez ſur ce ſujet dans la précédente Inſtruction Paſtorale, & je veux ſeulement vous faire obſerver que votre Miniſtre n'a pû ni oſé le contredire.

Il a cité l'endroit de cette Inſtruction, où je reproche juſtement aux Grecs de n'avoir *plus voulu dire, comme ils faiſoient*, dans les Conciles Généraux qu'ils ont tenus avec nous : *Pierre a parlé par Leon: Pierre a parlé par Agathon : Leon nous préſidoit* à Calcédoine, *comme le Chef préſide à ſes membres : les Saints Canons, & les Lettres de Notre Saint Pere & Conſerviteur Celeſtin nous ont forcés à prononcer cette Sentence :* c'eſt celle où Neſtorius fut dépoſé à Epheſe dans le troiſiéme Concile œcuménique, & dans l'action principale pour laquelle il étoit aſſemblé.

Inſt. Paſt. p. 99. Réponſe. T. 2. liv. 4. c. 2. n. 6. 7. &c.

Epiſt. Conc. Calced. ad Leon. Concil. Epheſ. Act. 1.

Le Miniſtre a vû toutes ces paroles, même celles où le Concile d'Epheſe a

prononcé qu'il *étoit contraint* (à dépoſer l'Hérétique) *par les Saints Canons*, *& par les Lettres* émanées canoniquement de la chaire de Saint Pierre. Que demandons-nous davantage aux Grecs, & de quoi les accuſons-nous, ſinon d'avoir renoncé au ſentiment où nous étions tous dans les premiers Conciles Généraux, que conſtamment nous avons tenus enſemble ?

Voilà ce que je diſois, ce que votre Miniſtre a vû & cité : écoutez ce qu'il y répond. Liſez ſeulement le titre qui eſt à la marge, vous y trouverez ces mots : *Primauté de Saint Pierre reconnue* : & dans le corps du diſcours : *Les Grecs reconnoiſſent la primauté de Saint Pierre.*

Ibid. n. 6. p. 562.

LXXXV. Autre paſſage du Miniſtre ſur la primauté divine des Papes comme ſucceſſeurs de S. Pierre.

Mais peut-être qu'en reconnoiſſant *la primauté de Saint Pierre*, qui ne peut venir que de Jeſus-Chriſt, ils ne reconnoiſſoient pas également qu'elle eût paſſé à ſes ſucceſſeurs Evêques de Rome. Liſez encore dans le Livre de votre Miniſtre, à la marge : *Sentiment des Grecs* : & dans le corps, ces paroles : *Que M. de Meaux n'allegue pas les acclamations des Grecs au Concile de Calcédoine, en faveur de Saint Pierre & de Leon le Grand : les Grecs ne conteſtoient pas à Saint Pierre ſa primatie, ni à l'Evêque de Rome le pre-*

Ibid. n. 7. p. 563.

mier rang dans les Conciles où il étoit préſent. Ne nous arrêtons pas à ce qu'il voudroit inſinuer ſur la préſence du Pape. Il n'étoit préſent que par ſes Légats ni à Epheſe ni à Calcédoine, où le Concile diſoit qu'il préſidoit, *comme Chef* aux Evêques qui étoient *ſes membres*, & qu'il étoit *contraint par ſes Lettres* à prononcer la Sentence. Mais enfin il eſt donc certain, de l'aveu de votre Miniſtre, que les Grecs reconnoiſſoient dans le Pape une primauté venue de Saint Pierre, & par conſéquent d'inſtitution divine. Si donc ils ont changé de ton, & n'ont plus voulu la reconnoître dans la ſuite, j'ai eu raiſon de leur reprocher que c'eſt eux qui ont innové, & qui ont laiſſé tomber une inſtitution qu'ils reconnoiſſoient auparavant, non-ſeulement comme Eccléſiaſtique, mais encore comme divine, & venue de Jeſus-Chriſt même.

LXXXVI. Que la ſoumiſſion des Grecs au Pape étoit renfermée dans les Actes des premiers Conciles Généraux avoués par le Miniſtre.

Mais allons encore plus avant, & voyons à quoi le Miniſtre veut réduire la Foi des Grecs. C'eſt qu'en leur faiſant avouer la primauté divine de Saint Pierre & de ſes ſucceſſeurs, ils nient ſeulement *qu'on doive leur être ſoumis, ou communier avec les Evêques Romains pour être l'Egliſe :* & un peu après, *Ils ont toujours ſoutenu* (les Grecs) *que cette pri-*

Ibid. n. 6. p. 562. N. 7. p. 563.

mauté de Saint Pierre n'emporte ni ſoumiſſion de la part des Apôtres à Saint Pierre, ni obéiſſance de la part des Evêques au Pape : & les Actes des Conciles, les Regiſtres publics de l'Egliſe, ce ſont ici mes paroles qu'il rapporte, *en font foi.* Il devoit donc réfuter ou nier du moins ce que j'ai tiré de ces Regiſtres, & de la propre Sentence que le Concile d'Epheſe a prononcée contre Neſtorius : *Contraint par les Saints Canons, & par les Lettres de Saint Celeſtin* : il n'a pû ni oſé nier que ces paroles ne ſe liſent effectivement dans ces Regiſtres authentiques de l'Egliſe, que les Grecs ont dreſſés conjointement avec nous ; il y avoit donc, de l'aveu commun de l'Orient & de l'Occident, unis alors, & aſſemblés dans un même Concile Général pour condamner l'héréſie de Neſtorius ; il y avoit, dis-je, dans les Lettres du Pape quelque choſe, qui joint aux Canons, contraint les eſprits ; c'eſt-à-dire, manifeſtement quelque choſe, qui a force & autorité dans les jugemens de la Foi que rendent les plus grands Conciles ; & il ne reſte plus de reſſource à votre Miniſtre qu'en diſant, que cette contrainte canonique n'impoſoit ni déférence ni ſoumiſſion à ceux qui la reconnoiſſoient.

Mais le Miniſtre produit encore *les ſéparations fréquentes des deux Patriarchats* (*d'Orient & d'Occident*) *pour prouver que les Grecs ne croyoient pas que la primauté de Saint Pierre & de ſa chaire fût ſi néceſſaire qu'on y doive communier pour être l'Egliſe:* de ſorte qu'il faudroit croire, ſi l'on ajoutoit foi à ſon diſcours, que les Grecs ne vouloient pas croire qu'il fallût pour *être l'Egliſe*, demeurer dans un état qu'eux-mêmes ils reconnoiſſoient établi par Jeſus-Chriſt, & qu'on pouvoit renoncer à ſes inſtitutions : abſurdité ſi viſible, qu'elle tombe par elle-même en la récitant. LXXXVII. La communion avec le Pape néceſſaire ſelon ces Actes avoués. *Ibid.*

Il ne faut donc point tirer avantage des ſéparations des Grecs, puiſque s'ils ſe ſont quelquefois ſéparés, ils ſont auſſi retournés à leur devoir, & ne ſe ſont jamais rendus plus évidemment condamnables, que lorſqu'ils ont ſemblé vouloir oublier à jamais l'état où ils étoient avec nous, & changer par un fait certain & poſitif la doctrine perpétuelle dans laquelle leurs peres avoient été élevés juſqu'au jour de leur rupture. LXXXVIII. Aveu conſidérable du Miniſtre ſur les Grecs.

Voilà où votre Miniſtre a réduit les Grecs ; & c'eſt ſur ce fondement qu'il leur accorde ſans peine *la ſucceſſion Apoſtolique, & la préſence miraculeuſe de* *T. 2. ch. 2. n. 7. p. 563.*

Jeſus-Chriſt, ſi elle eſt promiſe aux Paſteurs qui ont pris la place des Apôtres. A la bonne heure ; ils ont donc pris la place des Apôtres, & n'en ont point interrompu la ſucceſſion : votre Miniſtre le veut lui-même ainſi. Commencez donc par avouer que cette ſucceſſion leur étoit néceſſaire ; & laiſſez-là vos Egliſes à qui elle manque ſi viſiblement.

LXXXIX. Que je n'ai rien dit ſur la primauté du Pape que le Miniſtre n'avoue dans le fond. *Inſt. Paſt. p.* 98. *Ibid. n.* 5. *p.* 561.

Quand donc, en expliquant la promeſſe, *Je ſuis avec vous*, j'ai dit que Saint Pierre y étoit compris avec la prérogative de ſa primauté, le Miniſtre ne devoit pas dire que *cette lumiere ne ſort pas de l'oracle ni de la promeſſe de Jeſus-Chriſt, mais de l'eſprit ſubtil de M. de Meaux*, puiſqu'il fait lui-même convenir les Grecs de la primauté divine de Saint Pierre paſſée à ſes ſucceſſeurs, & ſi certaine d'ailleurs, que ſes plus grands adverſaires ne peuvent la déſavouer.

XC. Que de l'aveu de la nouvelle Réforme, les Grecs ont tort contre les Latins.

Je n'ai donc rien pris dans mon eſprit, & je n'ai fait qu'expliquer l'Evangile par l'Evangile, & une vérité par une autre qui n'eſt pas moins aſſurée ; & ſi vous le permettez, j'ajouterai, mes chers freres, ce ſeul mot : que des deux cauſes principales que les Grecs alleguent pour ſauver leur rupture avec Rome, la premiere étant la pro-

ceſſion du Saint Eſprit, & la ſeconde la primauté de Saint Pierre paſſée à ſes ſucceſſeurs; dans la premiere, vous êtes des nôtres par votre propre Confeſſion de Foi, puiſqu'elle porte en termes formels, que *le Saint Eſprit procede éternellement du Pere & du Fils*; & pour la ſeconde, qui regarde la primauté de Saint Pierre, votre Miniſtre vous vient d'avouer non ſeulement qu'on la trouve dans les Regiſtres publics des Conciles œcuméniques, mais encore que les Grecs en étoient d'accord. Il ſçait bien en ſa conſcience que je pourrois ſoutenir cet aveu des Grecs par cent Actes auſſi poſitifs que ceux qu'on a rapportés : mais je me ſuis renfermé exprès dans ceux qui ſont avoués par votre Miniſtre. Pourquoi donc en appeller ſans ceſſe aux Grecs, ſi ce n'eſt pour vous détourner du vrai état de la queſtion, par des faits où il ſe trouve après tout ſans conſulter autre choſe que l'Evangile, & l'aveu de votre Miniſtre, que la vérité eſt pour nous? *Art. 6.*

REMARQUES

Sur l'hiſtoire de l'Arianiſme.

XCI. Premier aveu du Miniſtre, que tout s'eſt fait ſans régle & par violence, ſous l'Empereur Conſtance. *T. 2. p. 598.*

J'Ai réſervé à la fin de cette Inſtruction le grand argument du Miniſtre, qu'il a répandu dans tout ſon Livre : c'eſt celui qu'il tire de l'oppreſſion de l'Egliſe ſous les regnes de Conſtance & de Valens : *On marquoit*, dit-il, *alors le point fixe, où une parcelle combattoit contre le tout* : à quoi il ajoute : *Ce point fixe étoit l'année de la mort de Conſtance : l'Egliſe étendue & viſible changea la doctrine dont elle faiſoit profeſſion le jour précédent.* C'eſt-à-dire, ſelon le Miniſtre, que d'Arienne qu'elle étoit hier ſous ce Prince ; dès le lendemain, ſans plus tarder, elle redevint Catholique : & il ne veut pas ſeulement ſonger qu'un changement ſi ſubit ne ſert qu'à faire ſentir qu'il ne ſe fit rien dans les formes, ni par raiſon ſous ce Prince, mais que l'injuſtice & la force ouverte y regnoient toujours.

Il eſt fâcheux, je l'avoue, d'avoir à repaſſer ſur des faits ſi ſouvent éclaircis par nos Docteurs ; mais la charité nous y force, puiſque l'aveu du Miniſtre, & les

tours qu'il donne à ces faits, vont mettre la vérité dans un ſi grand jour, qu'il n'y aura qu'à ouvrir les yeux pour l'appercevoir.

XCII. La perſécution de Valens eſt alléguée mal à propos, & ne fait rien à la ſucceſſion.

D'abord donc lorſqu'il joint la perſécution de Valens avec celle de Conſtance, il veut groſſir les objets. L'Egliſe fut tourmentée d'une cruelle maniere ſous l'Empereur Valens, Arien, qui regnoit en Orient; mais ſans aucun péril pour la ſucceſſion, puiſque dans le même tems tout étoit paiſible en Occident ſous Valentinien ſon frere aîné. Et même du côté de l'Orient, les grands Evêques de cet Empire, un Athanaſe, un Baſile, les Grégoires de Nazianze & de Nyſſe, un Euſebe de Samoſate, & tant d'autres qui ſont connus, illuſtroient la Foi par leur doctrine & par leurs ſouffrances. Les Evêques Catholiques chaſſés de leurs Egliſes, ne faiſoient que porter la Foi du lieu de leur réſidence à celui de leur exil. Le Miniſtre dit quelquefois que l'Egliſe perdoit alors *de ſon étendue & de ſa viſibilité*. Ce n'eſt rien dire; on ſçait ce qu'opéroit la perſécution: le ſang des Fidéles que verſoient les Empereurs Chrétiens, n'étoit pas moins fécond que celui des autres Martyrs; & quoi qu'il en ſoit, il ne s'agit pas de

P. 580. 691. 692. 695.

ſçavoir ſi l'Egliſe peut devenir ou plus ou moins étendue, ni éclatter davantage en un tems qu'en un autre ; mais ſi elle peut ceſſer d'être étendue & viſible, malgré la protection de celui qui a promis d'être tous les jours avec elle.

XCIII. On ſe réduit à Conſtance & aux faits avoués au fond par le Miniſtre.

Laiſſant donc les tems de Valens, arrêtons-nous à Conſtance, ſous qui la confuſion parut plus grande ; & puiſqu'il faut ici établir des faits, faiſons ſi bien que nous n'en poſions que ceux qui seront conſtans, & même avoués par le Miniſtre.

XCIV. Les deux faits où nous nous réduiſons, ſont conſtans & déciſifs. Premier fait : le point de la rupture d'Arius. P. 34.

La déduction en ſera courte, puiſque je les réduis à deux ſeulement, mais qui ſeront déciſifs. Le premier eſt ainſi poſé dans ma premiere Inſtruction Paſtorale : *Que quelque progrès qu'ait pû faire l'Arianiſme, on ne ceſſoit de le ramener au tems du Prêtre Arius, où l'on comptoit par leur nom le petit nombre de ſes Sectateurs, c'eſt-à-dire, huit ou neuf Diacres, trois ou quatre Evêques ; en tout treize ou quatorze perſonnes qui s'éleverent contre la doctrine qu'ils avoient appriſe ou profeſſée dans l'Egliſe ſous leur Evêque Alexandre, qui joint avec cent Evêques de Libye, leur dénonçoit un anathême éternel adreſſé à tous les Evêques du monde de qui il etoit reçû.* C'eſt donc à ce tems précis & mar-

qué qu'on ramenoit les Ariens, & il ſuffit pour les mettre au rang de ceux qui, contre le précepte de Saint Jude & de Saint Paul, ſe ſéparent & ſe condamnent eux-mêmes, en condamnant la doctrine qu'ils avoient reçûe à leur Baptême & à leur ſacre. Ibid. p. 32.

Voilà le fait précis & conſtant de la rupture d'Arius, à quoi il faut attacher un fait de même nature, & auſſi certain qu'eſt celui du Concile de Nicée, qui ſept ans après oppoſa à cinq ou ſix Evêques ſeulement de la faction d'Arius, la condamnation de trois cens dix-huit Evêques, avec qui tout l'Univers communiquoit dans la Foi, & qui auſſi étoit reconnu par toute la terre pour Univerſel; en ſorte qu'il n'y avoit rien de plus conſtant, que le point de la ſéparation d'Arius & des Ariens.

XCV. Second fait: après la perſécution, l'Egliſe ſe trouve encore par toute la terre. Lettre de S. Athanaſe qui rend ce fait inconteſtable.

C'eſt ce point qu'on ne perdit jamais de vûe, & pour montrer que l'Egliſe, malgré la perſécution de Conſtance & le Concile de Rimini, où le Miniſtre prétend que la ſucceſſion fut interrompue, étoit demeurée en état, je poſe ce ſecond fait également inconteſtable, que deux ou trois ans après ce Concile, & la mort de cet Empereur, Saint Athanaſe écrivoit encore à l'Empereur Jovien;

Epiſt. Athan. ad Jov. Imp. *C'eſt cette Foi* (de Nicée que nous confeſſons) *qui a été de tout tems ;* & c'eſt pourquoi, continue-t-il, *toutes les Egliſes la ſuivent*, (en commençant par les plus éloignées) *celle d'Eſpagne, de la Grande Bretagne, de la Gaule, de l'Italie, de la Dalmatie, Dacie, Myſie, Macedoine ; celles de toute la Grece, de toute l'Afrique, des Iſles de Sardaigne, de Chypre, de Crete ; la Pamphylie, la Lycie, l'Iſaurie, l'Egypte, la Libye, le Pont, la Cappadoce : les Egliſes voiſines ont la même Foi, & toutes celles d'Orient*, (c'eſt-à-dire, de la Syrie, & les autres du Patriarchat d'Antioche) *à la réſerve d'un très-petit nombre : les peuples les plus éloignés penſent de même ;* c'étoit à dire non-ſeulement tout l'Empire Romain, mais encore tout l'Univers juſqu'aux peuples les plus barbares. Voilà l'état où étoit l'Egliſe ſous l'Empereur Jovien, trois ans après la mort de Conſtance & le Concile de Rimini : ainſi, ni ce Concile, ni les longues & cruelles perſécutions de l'Empereur, ni le ſupport violent qu'il donna vingt-cinq ans aux Ariens, ne purent leur faire perdre le caractere de la parcelle ſéparée du tout. *Tout l'Univers*, pourſuit Saint Athanaſe, *embraſſe la Foi Catholique, & il n'y a*

qu'un très-petit nombre qui la combatte.

Cela veut dire, qu'après la rupture qui montre à l'héréſie ſon innovation contre les prédéceſſeurs immédiats, & les met viſiblement au rang de ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes, Dieu permet bien des tentations, des ſcandales, des ébranlemens, & même des chûtes affreuſes dans les colomnes de l'Egliſe, qui cauſent durant un tems quelque ſorte d'obſcurité; mais, comme j'ai déja dit, on ne perd jamais le point de vûe qui met toujours manifeſtement les Hérétiques au rang de ceux qui ſe ſéparent eux-mêmes. Il n'y a donc qu'à comparer l'un avec l'autre ces deux faits toujours conſtans, l'un de la rupture préciſe, & de l'innovation dans les héréſies, & l'autre de la conſiſtance & ſucceſſion perpétuelle de l'Egliſe, pour voir ſans diſcuſſion & ſans embarras, d'un côté la vérité Catholique & Univerſelle, & de l'autre la partialité & le ſchiſme. XCVI. Importance de ces deux faits comparés enſemble.

Le fait de la rupture poſé de la maniere qu'on vient d'entendre dans la précédente Lettre Paſtorale, a été vû & avoué par mon adverſaire : mais voici ce qu'il y répond : *Renvoyer les artiſans, les laboureurs, les ſoldats & les femmes chercher dans les archives de l'E-* XCVII. Aveu & réponſe du Miniſtre. P. 617. 618.

gliſe d'Alexandrie, ſi Arius n'avoit que treize ou quatorze Sectateurs ; c'étoit jetter les ſimples dans les embarras d'un examen plus difficile que celui de la vérité par l'Ecriture. C'eſt toute la réponſe du Miniſtre, où l'on voit qu'il avoue le fait, que perſonne auſſi ne peut nier, & ſe contente de dire qu'il ne peut être connu des ſimples.

XCVIII. Réplique où l'on démontre l'évidence & la notoriété du fait de la rupture d'Arius.

Je vous plains, en vérité, mes chers fréres, ſi ceux qui ſe chargent de votre inſtruction ſont aſſez aveugles pour croire ce qu'ils vous diſent ; & je vous plains encore davantage, ſi ne pouvant croire des fauſſetés ſi viſibles, ils oſent vous les propoſer ſérieuſement. Je vous demande ; eſt-ce à préſent un embarras de ſçavoir qu'avant Luther, avant Zuingle, avant Calvin, il n'y avoit point de Confeſſion d'Auſbourg, ni d'Egliſes Proteſtantes : & les Catholiques ont-*ils* jamais été obligés à prouver ce fait ? Point du tout : il a paſſé pour conſtant, & juſqu'ici, je ne dirai pas que perſonne ne s'eſt aviſé de le nier, mais je dirai que perſonne ne s'eſt aviſé de dire qu'il n'en ſçavoit rien. Si ce fait demeure pour conſtant deux cens ans après, & le ſera éternellement ſans pouvoir être nié, à plus forte raiſon du tems d'Arius

&

& du Concile de Nicée, le fait dont il s'agit, fut connu & avoué par toute la terre. Il ne falloit pas aller feuilleter les Regiſtres de l'Egliſe d'Alexandrie : les Lettres d'Alexandre, Evêque d'Alexandrie, & les Décrets de Nicée étoient entre les mains de tout le monde : mais ces faits une fois poſés ne ſe peuvent jamais effacer. Il en eſt de même de toutes les autres héréſies : on les ſçait dans le tems : c'eſt l'affaire du jour, qu'on apprend à coup sûr du premier venu ; ainſi, comme je l'ai dit, le point de la rupture eſt toujours marqué & ſanglant : chaque ſecte porte ſur le front le caractere de ſon innovation : le nom même des héréſies ne le laiſſe pas ignorer ; & c'eſt trop vouloir abuſer le monde, que de propoſer une diſcuſſion où il n'y a qu'à ouvrir les yeux, & où jamais on ne trouvera la moindre diſpute.

XCIX. Le fait de l'état de l'Egliſe après la perſécution n'eſt pas moins conſtant.

Le fait de la rupture d'Arius étant ainſi avéré du conſentement du Miniſtre, & la conſéquence étant aſſurée par la foibleſſe viſible de ſa réponſe, il faudroit peut-être voir encore ce qu'il dit ſur l'état de l'Egliſe après la mort de l'Empereur Conſtance : mais nous l'avons déja vû dans ces paroles : *On marquoit alors* (après la mort du perſécu- P. 598

teur) *le point fixe où la parcelle combattoit contre le tout ; ce tems fixe étoit l'année de la mort de Conſtance : l'Egliſe étendue & viſible* (qu'il ſuppoſe avoir été Arienne ſous ce Prince) *changea la doctrine dont elle-même faiſoit profeſſion le jour précédent* : il ne fallut ni effort, ni violence, toute l'Egliſe par elle-même ſe trouva Catholique, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe trouva dans ſon état naturel : & cependant ce Miniſtre veut imaginer qu'elle avoit perdu ſa ſucceſſion.

C. Erreur du Miniſtre qui ſoutient que dès le tems de Liberius, les Ariens ſe vantoient de leur poſſeſſion conſtante.

Mais, dit-il, *les Ariens avoient vanté la conſtante & paiſible poſſeſſion de leurs dogmes, criant à Liberius : Vous êtes le ſeul : pourquoi ne communiez-vous pas avec toute la terre ?*

Ibid. p. 598.

CI. Impoſſibilité de ce fait.

Encore un coup, mes chers freres, on doit vous plaindre, ſi vous êtes capables de croire qu'au tems que les Ariens parloient ainſi à Liberius, ils puſſent ſe vanter de la conſtante & paiſible poſſeſſion de leurs dogmes : c'étoit en l'an 355. que ce Pape eut avec l'Empereur l'entretien célebre où votre Miniſtre leur fait tenir ce diſcours ; il n'y avoit pas encore trente ans que le Concile de Nicée avoit été célebré : car il le fut, comme on ſçait, en 325. la Foi de Nicée vivoit par toute l'Egliſe ; il n'y avoit pas huit

ans que le grand Concile de Sardique, comme l'appelloit Saint Athanaſe, en avoit renouvellé les Décrets : ce Concile étoit vénérable pour avoir raſſemblé trente-cinq Provinces d'Orient & d'Occident, le Pape à la tête par ſes Légats, avec les ſaints Confeſſeurs qui avoient déja été l'ornement du Concile de Nicée. Le ſcandale de Rimini où les Miniſtres veulent croire que tout fut perdu, & que l'Egliſe viſible fut enſevelie, n'étoit pas encore arrivé ; & ce Concile ne fut tenu que douze ans après, l'an 359. & l'année qui préceda la mort de Conſtance. Cependant on voudroit vous faire accroire que les Ariens ſe glorifioient dès-lors d'une *conſtante & tranquille poſſeſſion* de leurs dogmes, pendant que la réſiſtance des orthodoxes ſous la conduite de Saint Athanaſe & des autres, étoit la plus vive. An. 347.

CII. Que dans les paroles de Conſtance à Liberius, il ne s'agiſſoit que du fait de Saint Athanaſe, & non pas du dogme d'Arius. *Theod. lib. 2. Hiſt. Ecc. cap. 16.*

Mais ils ne portoient pas ſi loin leur témérité, & voici ce qu'on objectoit à Liberius : *Je ſouhaite*, c'eſt Conſtance qui lui parle ainſi, *que vous rejettiez la communion de l'impie Athanaſe ; puiſque tout l'Univers après le Concile* (de Tyr) *le croit condamnable :* & un peu après : *Tout l'Univers a prononcé cette Sentence*, & ainſi du reſte. Il s'agit donc ſimple-

ment du fait de Saint Athanaſe : & encore que ce fût en un certain ſens attaquer la Foi, que d'en condamner le grand défenſeur à ce ſeul titre ; il y a une diſtance infinie entre cette affaire , & la tranquille poſſeſſion des dogmes de l'Arianiſme.

CIII. Qu'il n'eſt pas vrai que tout l'Univers eût condamné Saint Athanaſe.

Mais étoit-il vrai du moins , que tout l'Univers eût condamné Saint Athanaſe ? Point du tout. Conſtance abuſant des termes , & tirant tout à ſon avantage , veut appeller tout le monde tout ce qui cédoit à ſes violences : il veut compter pour tout l'Univers le ſeul Concile de Tyr , où il avoit ramaſſé les ennemis déclarés de Saint Athanaſe. Mais Liberius au contraire lui demande un Jugement légitime où Athanaſe ſoit oui avec ſes accuſateurs ; & bien éloigné de croire que tout le monde l'ait condamné , il ſe promet la victoire dans ce Jugement. Il n'y a donc rien de plus captieux , ni viſiblement de plus faux , que cette tranquille poſſeſſion du dogme Arien.

CIV. Objection tirée de la chûte de Liberius.

Mais que dirons-nous de la chûte de Liberius , & de la prévarication du Concile de Rimini ? L'Egliſe conſerva-t-elle ſa ſucceſſion lorſqu'un Pape rejetta la communion d'Athanaſe , com-

munia avec les Ariens, & ſouſcrivit à une Confeſſion de Foi quelle qu'elle ſoit, où la Foi de Nicée étoit ſupprimée ?

CV. Deux faits ſur Liberius : le premier qu'il n'a cédé qu'à la violence.

Pouvez-vous croire, mes freres, que la ſucceſſion de l'Egliſe ſoit interrompue par la chûte d'un ſeul Pape, quelque affreuſe qu'elle ſoit, quand il eſt certain dans le fait, que lui-même il n'a cédé qu'à la force ouverte, & que de lui-même auſſi il eſt retourné à ſon devoir ? Voilà deux faits importans qu'il ne faut pas diſſimuler, puiſqu'ils levent entierement la difficulté. Le Miniſtre répond ſur le premier, que la violence qu'il ſouffrit fut légere ; & tout ce qu'il en remarque, c'eſt qu'il ne put ſupporter la privation des honneurs & des délices de Rome. Il fait un ſemblable reproche aux Evêques de Rimini : mais falloit-il taire les rigueurs d'un Empereur cruel, & dont les menaces traînoient après elles non-ſeulement des exils, mais encore des tourmens & des morts ? On ſçait par le témoignage conſtant de Saint Athanaſe & de tous les Auteurs du tems, que Conſtance répandit beaucoup de ſang, & que ceux qui réſiſtoient à ſes volontés ſur le ſujet de l'Arianiſme, avoient tout à craindre de ſa colere, tant il étoit entêté de cette héréſie. Je

P. 696.
P. 698.
Apol. ad Conſt. &c.

ne le dis pas pour excuſer Liberius, mais afin qu'on ſçache que tout Acte qui eſt extorqué par la force ouverte, eſt nul de tout droit, & reclame contre lui-même.

CVI. Le ſecond fait ſur Liberius qui eſt celui de ſon retour à ſon devoir, eſt omis par le Miniſtre.

Mais ſi le Miniſtre déguiſe le fait de la cruauté de Conſtance, il ſe taît entierement du retour de Liberius à ſon devoir. Il eſt certain que ce Pape, après un égarement de quelques mois, rentra dans ſes premiers ſentimens, & acheva ſon Pontificat, qui fut long, lié de communion avec les plus ſaints Evêques de l'Egliſe, avec un Saint Athanaſe, avec un Saint Baſile, & les autres de pareil mérite & de même réputation. On ſçait qu'il eſt loüé par Saint Epiphane, & par Saint Ambroiſe, qui l'appelle par deux fois le Pape Liberius de ſainte mémoire, & inſere dans un de ſes Livres avec cet éloge, un Sermon entier de ce Pape, où il célebre hautement l'éternité, la toute-puiſſance, en un mot, la divinité du Fils de Dieu, & ſa parfaite égalité avec ſon Pere. L'Empereur ſçavoit ſi bien qu'il étoit rentré dans la profeſſion publique de la Foi de Nicée, qu'il ne voulut pas l'appeller au Concile de Rimini, & craignit de pouſſer deux fois un perſonnage de cette autorité, & qu'il n'avoit pû abattre qu'avec tant d'efforts.

Epiph. hær. 75. Baſ. Ep. 74. Amb. de Virg. lib. 3. cap. 1. n. 2. 3.

CVII. LeMiniſtre a déguiſé trois faits eſſentiels du Concile de Rimini, quoiqu'avoués dans le fond.

Le Miniſtre n'altere pas moins le Concile de Rimini : il convient qu'il n'a été composé que des Evêques d'Occident. C'eſt donc d'abord un fait avoué qu'il n'étoit pas œcuménique : mais il ne falloit pas oublier qu'il ne fut pas même de l'Occident tout entier, puiſque l'on convient que le Pape qui en eſt le chef particulier, pour ne point parler des autres Evêques, n'y fut pas même appellé. Le ſecond fait avoué, c'eſt que le premier décret de ce Concile fut un renouvellement du Concile de Nicée & de la condamnation des Ariens : le Miniſtre paſſe en un mot ſur un fait ſi eſſentiel, mais enfin il en convient. Il ne falloit pas oublier la vive exhortation que le Concile fait à l'Empereur de ne plus troubler la foi de l'Egliſe, ni affoiblir le Concile de Nicée, qui avoit été aſſemblé par le grand Conſtantin ſon pere. Le Miniſtre ſemble avoir peine à faire voir la ſainte diſpoſition du Concile, tant qu'il agit naturellement & en liberté. Après vinrent les menaces & les fraudes: à la faveur des proclamations où l'on déclaroit *la génération éternelle du Fils de Dieu, non pas du néant, mais de ſon Pere, à qui il étoit coéternel, & né avant tous les ſiecles & tous les tems*; on coula la

Pag. 697. &c.

1. *Soz. lib. 4. cap. 17. 18. Theod. lib. 2. cap. 21.*

Pag. 698. bis

Hier. Dial. adv. Lucif. c. 7.

trompeuſe propoſition, *qu'il n'étoit pas créature comme les autres créatures.* Les Evêques que l'on preſſoit avec violence, à la réſerve d'un petit nombre, ne furent pas attentifs au venin caché ſous ces paroles dont la malignité ſembloit effacée par le dogme précedent. Le Miniſtre déguiſe ce fait, & ſemble ne vouloir pas le recevoir; mais il eſt conſtant, & nous verrons ailleurs ce qu'il en dit. Ce qu'il falloit le moins oublier, c'eſt que les Evêques retournerent dans leurs Siéges, où réveillés par le triomphe des hérétiques qui ſe vantoient par toute la terre d'avoir enfin rangé le Fils de Dieu au nombre des créatures, en lui laiſſant ſeulement une foible diſtinction, ils gémirent d'avoir donné lieu par ſurpriſe & ſans y penſer à ce triomphe de l'Arianiſme; & c'eſt ce que ſaint Jerôme vouloit exprimer par cette parole celebre, *que le monde avoit gémi d'être Arien*: c'étoit-à-dire que tout s'étoit fait par ſurpriſe, & non de deſſein. Quoi qu'il en ſoit, ils revinrent tous à la profeſſion de la foi Catholique, qu'ils avoient déclarée d'abord, & qu'ils portoient dans le cœur. Ce changement qui eſt appellé par S. Ambroiſe, leur *ſeconde correction*, fut auſſi prompt qu'il étoit heureux; & ce Pere dit ex-

Amb. l. 1. de Fid. c. 18. n. 121. Idem. Ep. lib. 1. 21. n. 15.

preſſément qu'ils *revoquerent auſſi-tôt* ce qu'ils avoient fait contre l'ordre, *ſtatim*: ce fait n'eſt pas conteſté. Notre Miniſtre avoue bien que les Evêques revinrent manifeſtement, & bien-tôt; mais il paſſe trop légérement ſur les circonſtances: il ne devoit pas taire que ce fut alors une queſtion dans l'Egliſe, non pas ſi ces Evêques étoient Ariens, car tout le monde ſçavoit qu'ils ne l'étoient pas; mais ſi on les laiſſeroit dans l'Epiſcopat, ou ſi, en les dégradant, on les mettroit au rang des pénitens. Mais les peuples ne voulurent point ſouffrir qu'on leur ôtât leurs Evêques, dont ils connoiſſoient la foi oppoſée à l'Arianiſme, & firent pencher l'Egliſe au ſentiment le plus doux. Le ſeul Lucifer Evêque de Cagliari en Sardaigne ſe ſépara de l'Egliſe par un zéle outré, à cauſe qu'elle conſervoit dans leurs Siéges les Evêques qui ſe repentoient de s'être laiſſés ſurprendre, & on l'accuſa d'avoir renfermé toute l'Egliſe dans ſon Iſle. C'eſt tout ce que lui reprocherent les Orthodoxes par la bouche de ſaint Jerôme. Mais qu'eût nui ce reproche à Lucifer, s'il étoit vrai que l'Egliſe pût perdre ſa viſibilité & ſon étendue? On préſuppoſa le contraire dans toute l'Egliſe, lorſque l'on y condamna le ſchiſ-

P. 697.

Hier. adv. Lucif. c. 7.

Hier. ibid. 8.

me des Luciferiens, & il n'y eut de rupture que par cet endroit. Juſqu'ici le fait eſt conſtant; & encore que le Miniſtre en ait tû ou diſſimulé les plus avantageuſes circonſtances, il n'en a pû nier le fond, qui conſiſte en ces quatre mots: d'abord naturellement les Peres de Rimini ſoutinrent la foi de Nicée; *ils* l'affoiblirent par force & par ſurpriſe; ils s'y réunirent d'eux-mêmes peu de tems après; & l'Egliſe ſe retrouva, comme auparavant, avec la même étendue que ſaint Athanaſe a repréſentée. Eſt-ce là ce qu'on appelle une interruption de la foi ou de la ſucceſſion apoſtolique?

CVIII. Que la ſucceſſion des Evêques n'a point été interrompue par le Concile de Rimini, & que le Miniſtre ne prouve rien.

Qu'a donc enfin prouvé le Miniſtre par tout ſon diſcours, & par tant de faits inutiles qu'il a encore alterés en tant de manieres? qu'a-t-il, dis-je, prouvé par tous ces faits? quoi! qu'il y a eu de grands ſcandales? C'étoit là un fait inutile; nous n'en doutons pas: nous ne prétendons affranchir l'Egliſe que des maux dont Jeſus-Chriſt a promis de la garantir; & loin de la garantir *des ſcandales*, il a prédit au contraire que *juſqu'à la fin*, il en paroîtroit *dans ſon royaume*. Ce qu'il a promis d'empêcher, c'eſt l'interruption dans la ſuc-

Matt. XIII. 4.

ceſſion des Paſteurs, puiſqu'il a promis, malgré les ſcandales, qu'il ſera toujours avec eux. Mais puiſqu'en cette occaſion, il ne s'agit en façon quelconque de la ſucceſſion, & que toute l'Egliſe catholique, à la réſerve des ſeuls Luciferiens, jugea que les Evêques de Rimini trop viſiblement ſurpris & violentés, après la déclaration de leur foi, demeureroient dans leurs places: il faut avouer que tant de longues diſſertations ſur ce Concile, ne touchent pas ſeulement la queſtion que nous traitons.

En un mot nous avouons les ſcandales, & nous en attendons de plus grands encore en ce dernier tems où nous ſçavons qu'il doit arriver *que les élus mêmes, s'il étoit poſſible, ſoient déçus.* Mais nous nions que tous les ſcandales qui pourront jamais arriver ſoient capables de donner atteinte à la ſucceſſion des Miniſtres des Sacremens & de la parole, avec qui Jeſus-Chriſt promet d'être tous les jours; & auſſi ne voyons-nous pas dans ces faits tant exagerés ſur Liberius & ſur le Concile de Rimini, qu'il y ait l'ombre ſeulement d'une interruption ſemblable.

Matt. XXIV. 24.

Les autres faits ſont bien moins rele-

CIX. Le Miniſtre nous impute une erreur ſur l'autorité des Evêques introduits par violence & intruſion. P. 616. 618.

vans, & le Miniſtre en a rempli le récit de fauſſetés manifeſtes. Il prouve que tous les peuples, dont les Evêques étoient hérétiques, devoient être Ariens, ſur ce principe général qu'il nous attribue, *que les peuples ſont obligés de ſoumettre leur foi à celle de leur Evêque.* C'eſt nous impoſer. On ne doit rien à des Evêques intrus, à des Evêques mis par violence en chaſſant les légitimes Paſteurs, à des Evêques dont la ſucceſſion n'eſt pas conſtante, ou qui s'arrachent de l'unité par une rupture. *Il y eut*, dit-il, *des Evêchés, où pluſieurs Prélats ſe ſuccederent l'un à l'autre, également hérétiques.* Que veut-il conclure de-là, puiſque leur ſucceſſion n'eſt qu'une continuation de la violence? le banniſſement d'un Athanaſe, d'un Hilaire, d'un Euſebe de Verceil & de Samoſate, d'un Paulin de Treves, d'un Lucius de Mayençe, & de tant d'autres illuſtres exilés, ne leur ôtoit pas leurs Siéges, & ne donnoit point d'autorité à ceux qui les uſurpoient. Le peuple tenoit par la foi à ſes légitimes Paſteurs, à quelque extrémité du monde qu'ils fuſſent chaſſés. Ainſi la ſucceſſion ſubſiſtoit toujours, & même d'une maniere très-éclatante. Quelle difficulté y peut-on trouver? on objecte les dix Provinces d'Aſie qui

P. 616.

P. 618. 671. 673.

étoient pleines, diſoit ſaint Hilaire, *de blaſphemateurs* : ſans doute elles étoient pleines de ces blaſphemateurs que Conſtance avoit établis par la force, & dont le titre emportoit leur condamnation. Que nuit à la ſucceſſion une pareille violence ?

CX. Que les marques de la violence ſont certaines en ces tems.

Au reſte il ne faut point chicanner ſur la violence, ni inſinuer qu'on ne voit pas dans les cœurs pour diſcerner ceux qui diſſimulent, d'avec ceux qui croyent de bonne foi : la violence paroît aſſez quand on ne change que par force, & qu'on revient à ſon naturel auſſi-tôt qu'on eſt en ſa liberté ; c'eſt ce qui arriva du tems de Conſtance. Le Miniſtre en eſt d'accord, & il répete par deux fois qu'on changea d'un moment à l'autre par la ſeule mort de l'Empereur. On ne peut donc pas douter de l'état violent où tout étoit. P. 598. 599.

CXI. Objections du Miniſtre ſur la ſurpriſe faite aux Catholiques, réfutées par les Auteurs du tems : paſſages de S. Auguſtin, de S. Hilaire & de S. Jerôme.

On ne veut pas croire la ſurpriſe : *L'Arianiſme*, dit-on, *étoit trop connu pour s'y laiſſer tromper*. Cependant le fait eſt conſtant. Dans le tems que les Donatiſtes objectoient à l'Egliſe l'obſcurciſſement qui arriva ſous Conſtance ; *Qui ne ſçait*, leur répondit ſaint Auguſtin, *qu'en ce tems pluſieurs hommes de petit ſens furent trompés par des paroles obſcures, enſorte qu'ils* P. 699. Aug. Ep. 93. col. 48. ad Vinc.

croyoient que les Ariens (qui affectoient de parler comme eux) *étoient auſſi de même créance ?*

Saint Hilaire explique plus amplement ce myſtere d'iniquité, & il diſoit aux Ariens : *Pourquoi impoſez-vous à l'Empereur, aux Comtes* (& aux Officiers de l'Empire ?) *& pourquoi circonvenez-vous l'Egliſe de Dieu par les artifices de Satan ? que ne parlez-vous franchement ? ou avouez ouvertement ce que vous voulez avouer, ou niez ouvertement ce que vous voulez nier,*

Epiſt. ad Aux.

En général tout novateur eſt artificieux ; & pour ôter au peuple l'idée de ſon innovation odieuſe, il tâche de faire paſſer ſes dogmes ſous la figure & l'expreſſion des dogmes anciens. C'eſt la pratique ordinaire de tous les hérétiques qui ſçavent ſi bien ſe cacher, que les plus fins y ſont pris : & dans les innovations du ſeiziéme ſiécle les équivoques de *Bucer* ſur la préſence réelle, en pourroient être un exemple : quoi qu'il en ſoit, c'eſt ainſi que furent déçûs les Evêques de Rimini. Il ne faut pas dire que l'Arianiſme étoit trop connu ; les Ariens, & entre les autres Urſace & Valens qui avoient fait plus d'une fois une feinte abjuration de l'Arianiſme, & dont le dernier la renouvella ſolemnellement

Hier. adv. Lucif. 7.

dans le Concile de Rimini, étoient de ſi ſubtils diſſimulateurs, & ſi féconds en expreſſions trompeuſes, que les Evêques trop ſimples, *hérétiques ſans le ſçavoir*, ſine conſcientiâ hæretici, *tomberent*, dit S. Jerôme, *dans leurs nouveaux pieges*, *Ariminenſibus dolis irretiti* : & ce Pere après avoir raconté, *qu'ils appelloient à témoin le corps du Seigneur & tout ce qu'il y a de ſaint dans l'Egliſe*, qu'ils n'avoient rien ſoupçonné qui fût douteux dans la foi de ceux qui les avoient engagés à ſouſcrire, les fait parler en cette ſorte : *Nous penſions que leur ſens s'accordoit avec leurs paroles : nous n'avions pû croire que dans l'Egliſe de Dieu où regne la bonne foi & la pure confeſſion de la vérité, on cachât dans le cœur autre choſe que ce qu'on avoit dans la bouche : nous avons été trompés par la trop bonne opinion que nous avons eu des méchans* : decepit nos bona de malis exiſtimatio : *nous n'avons pû croire que des Miniſtres de Jeſus-Chriſt s'élevaſſent contre lui-même.* Voilà dans le fait ce que diſoient ces Evêques ; & ſi j'ajoûte un ſeul mot à leurs diſcours, le Miniſtre peut me convaincre à l'ouverture du livre : ce que j'oſe bien aſſurer qu'il n'entreprendra pas. Ibidem.

Mais, dit-il, *pourquoi alléguer la vio-* Ibidem.

lence, ſi c'eſt une affaire de ſurpriſe ? comme ſi l'on n'eût pas pû mêler enſemble ces deux injuſtes moyens, & faire ſervir les menaces à rendre les eſprits moins attentifs à l'artifice : quoi qu'il en ſoit, le fait eſt poſitif, & il n'eſt pas permis d'y oppoſer de ſi vaines conjectures.

CXII. Que Dieu pourvoyoit à ce que la ſaine doctrine ne pût être ignorée. *Ibidem.*

Mais encore, pourſuit le Miniſtre, *des Evêques ſi aiſés à ſurprendre, étoient-ils fort propres à aſſurer la foi des peuples ?* Sans doute: dans ce moment ils manquerent à leur devoir d'une maniere déplorable ; mais peu de tems auparavant, & tant qu'ils furent en liberté, ils avoient ſi bien enſeigné la foi de Nicée, à laquelle auſſi ils revinrent auſſi-tôt après, que les peuples ſçavoient à quoi s'en tenir, & que la foi de leurs Evêques leur étoit connue. Je pourrois en confirmation vous alléguer d'autres faits auſſi conſtans; & je ſuis certain que perſonne n'oſera ſoutenir que je raconte autre choſe que ce qu'on trouve dans ſaint Athanaſe, dans ſaint Hilaire, dans ſaint Jerôme, dans ſaint Auguſtin, & dans tous les Auteurs du tems, ſans en excepter un ſeul.

CXIII. Le Miniſtre oppoſe à S. Auguſtin, S. Athanaſe, S. Hilaire & S. Gregoire de Nazianze P. 667. 668. 671. 712.

Mais voici le dernier effort des objections du Miniſtre. *La maxime* (que l'E-

gliſe ne peut jamais perdre ſa viſibilité ni ſon étendue) eſt *de ſaint Auguſtin*, ce ſont ces paroles, & de ſon aveu nous avons déja pour nous un ſi grand homme : mais, ajoute-t-il, elle eſt évidemment fauſſe à cauſe qu'*elle eſt contraire à ſaint Gregoire de Nazianze*; ce qu'il appuye en ces termes : *Que Meſſieurs les Prélats ſe déterminent entre ces deux Peres, ils ſeront aſſez embarraſſés* : il nomme dans la même *cauſe S. Hilaire & S. Athanaſe.*

CXIV. Que les paſſages des Peres n'ont rien de contraire.

Vous le voyez, mes chers freres, toute l'adreſſe de vos Miniſtres, n'eſt qu'à mettre aux mains les ſaints Docteurs les uns contre les autres ſur des articles capitaux. Ils ne veulent trouver dans leur doctrine que doutes & incertitudes, notamment ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt : c'eſt auſſi ce que doivent faire ceux qui n'y croyent pas, & qui veulent en éluder l'évidence : mais il n'y a là aucun embarras ; car que dit ſaint Auguſtin, & que diſent ces autres Peres ? Saint Auguſtin dit que ſi la viſibilité & l'étendue de l'Egliſe étoit éteinte par toute la terre avant ſaint Cyprien & Donat, il n'y auroit plus d'Egliſe qui eût pû enfanter S. Cyprien, & de qui Donat ait pû naître. *Donatus unde ortus eſt? Cyprianum quæ peperit?* Et encore pour faire voir

Ep. ad Vinc.

que la ſucceſſion n'a pû manquer, *Il y avoit*, dit il, *ſans doute une Egliſe qui pût enfanter ſaint Cyprien : Erat Eccleſia quæ pareret Cyprianum*, & ainſi du reſte. Si cette doctrine eſt douteuſe, ce n'eſt pas au ſeul ſaint Auguſtin qu'il s'en faut prendre : ſaint Jerôme diſoit, comme lui, aux Luciferiens, avec tous les Orthodoxes : *Si l'Egliſe n'eſt plus qu'en Sardaigne, d'où eſperez-vous, comme un nouveau Deucalion, retirer le monde abîmé ?* Tous les Peres Grecs & Latins ont raiſonné de la même ſorte ; & on a pû voir dans l'Inſtruction précedente leur Doctrine que le Miniſtre laiſſe en ſon entier, ſans même ſonger à y répondre. Voyons ſi ſaint Athanaſe, ſi ſaint Grégoire de Nazianze, ſi ſaint Hilaire ont dit, ou pû dire que la ſucceſſion ait manqué de leur tems : mais au contraire nous venons d'ouir ſaint Athanaſe, qui, trois ans aprés l'affaire de Rimini, nous fait voir l'Egliſe étendue par toute la terre, & les Ariens toujours réduits au petit nombre.

Hier. Dial. adv. Luc. c. 1.

1. Inſt. Paſt. n. 20. p. 51. & ſuiv.

Mais il a blâmé les Ariens qui ſe vantoient de la multitude de leurs peuples, de leurs Evêques & de leurs Temples : oui, dans quelques endroits de l'Orient il a vû des peuples entierement oppreſ-

ſés, des Evêques intrus, des Temples & des Egliſes arrachées par force aux Catholiques, dont les fondateurs témoignoient la foi des ancêtres. Il ne veut point qu'on ſe vante de tels Temples; des trous, des cavernes leur ſont préférables; & il vaut mieux être ſeul comme un Noé, comme un Loth, que d'être avec une telle multitude : c'eſt ce que dit ſaint Athanaſe, c'eſt ce que dit ſaint Hilaire, c'eſt ce que dit ſaint Grégoire de Nazianze : veulent-ils dire par-là, qu'en effet on demeure ſeul? & qu'a tout cela de contraire à la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la perpétuité & l'étendue de l'Egliſe?

Il ne faut pas croire pour cela que les ſaints Evêques abandonnaſſent les Egliſes, ni qu'ils en tinſſent la poſſeſſion pour indifférente; au contraire ils la regardoient comme des titres de l'antiquité de la foi. On ſçait les combats de ſaint Ambroiſe pour ne point livrer les Baſiliques que les Ariens vouloient lui ôter par l'autorité de l'Impératrice Juſtine. *Qu'on nous les enleve par force*, répondoit-il, *je ne reſiſterai pas; mais je ne les livrerai jamais : je ne livrerai pas l'héritage de Jeſus-Chriſt... Je ne livrerai pas l'héritage de nos Peres; l'héritage de Denis qui*

Amb. Ep. lib. 1. *Ep.* 21. *n.* 18.

eſt mort en exil pour la cauſe de la foi; l'héritage d'Euſtorge le Confeſſeur; l'héritage de Myrocles, & des autres Evêques fidéles mes prédeceſſeurs. Ils conſervoient donc autant qu'ils pouvoient les Temples ſacrés que leurs prédeceſſeurs avoient bâtis; &, comme nous, ils prouvoient par ces monumens l'antiquité de la foi Catholique. Quand ils leur étoient ravis par force, ils ſe contentoient de garder la foi qui ne laiſſoit pas néanmoins de demeurer établie par ces Temples mêmes, quoiqu'entre les mains des hérétiques, parce que tout le monde ſçavoit qu'ils n'avoient point été dreſſés pour eux. C'eſt ce que nous diſons encore, & nous employons ces témoignages dans le même eſprit que les Peres.

CXV. Inutilité des faits hiſtoriques qu'on oppoſe à la promeſſe, & que la ſeule Foi ſuffit.

J'ai donc achevé l'ouvrage que la charité m'impoſoit pour le ſalut de nos freres réunis; & il ne me reſte qu'à prier Dieu comme j'ai fait au commencement, qu'il leur donne des yeux qui voyent, & des oreilles qui écoutent. Pour peu qu'ils les ouvrent & qu'ils ſe rendent attentifs à la vérité, elle ne leur ſera pas longtems cachée : les promeſſes de l'Evangile que je les prie de conſiderer ſont courtes, claires, préciſes : on a vû qu'elles ne demandent aucun examen

pénible ; & ſi j'ai voulu entrer dans quelques faits qui dépendent de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, comme ils ſont connus, inconteſtables, & dans le fond avoués par le Miniſtre, ils ne peuvent plus cauſer aucun embarras.

En effet, conſiderons encore une fois devant Dieu & en éloignant l'eſprit de diſpute, ce qu'on a prouvé par tant de faits, tirés, par exemple, de l'Hiſtoire de l'Arianiſme : quoi ? qu'il y aura eu des tentations, des ſcandales, des chûtes affreuſes, de longues perſécutions ſous prétexte de piété, & par de faux freres ſoutenus de l'autorité de quelques Rois Chrétiens ? Nous le ſçavons ; nous avons été avertis que nous avions tout à craindre même *de nos peres, de nos meres, de nos freres & des domeſtiques* de la Foi. C'eſt pourquoi s'il s'eſt trouvé parmi les perſécuteurs des Nerons, des Domitiens ouvertement infidéles, s'il s'y eſt trouvé des Apoſtats & des déſerteurs de la Foi ; il s'y eſt auſſi trouvé, & bientôt après, des Conſtances, des Valens, des Anaſtaſes qui ont affligé l'Egliſe ſous l'apparence d'un Chriſtianiſme trompeur ; & nous avons déja remarqué que nous attendions encore à la fin des ſiécles quelque choſe de plus ſéduiſant ; mais que

Matt. x. 35, 36.

l'on puiſſe perdre pour cela la trace de la ſucceſſion Apoſtolique, loin de nous l'avoir prédit, Jeſus-Chriſt nous a promis le contraire, & l'expérience du tems paſſé aide encore à nous confirmer pour l'avenir.

Ainſi l'on n'eſt pas même obligé à ſçavoir ces faits qu'on exagere ſi fort ; les promeſſes fondamentales de l'Evangile ſur la durée de l'Egliſe, étant comme on a vu, très-intelligibles par elles-mêmes, il ne faut pour toute réponſe à ceux qui cherchent des difficultés dans leur accompliſſement, que l'exemple d'Abraham, qui, comme diſoit ſaint Paul, *n'a point vacillé dans la Foi, mais au contraire s'y eſt affermi donnant gloire à Dieu, & demeurant pleinement perſuadé qu'il étoit aſſez puiſſant pour accomplir* (à la lettre) *tout ce qu'il avoit promis.*

Rom. IV. 20. 21.

Si donc on a peine à croire qu'au milieu de tant de traverſes, & des changemens qui arrivent ſous le ſoleil, Dieu conſerve ſans interruption la ſucceſſion des Apôtres & la ſuite du miniſtere Eccléſiaſtique ; enſorte que toute rupture & toute innovation, ſoit une conviction d'erreur & de ſchiſme, ſans même avoir beſoin de remonter jamais plus haut : ſi, dis-je, on a peine à croire que cela ſe

puiſſe exécuter, & qu'on y cherche des difficultés ou des embarras, il n'y a qu'à ſe ſouvenir que Jeſus-Chriſt nous a donné *ſa toute-puiſſance* pour garant d'une promeſſe ſi merveilleuſe, & conclure avec Abraham, ſelon ſaint Paul, *qu'il eſt puiſſant pour accomplir ce qu'il a promis.*

CXVI. Maxime trompeuſe du Miniſtre, que les promeſſes s'expliquent par l'évenement. *T.* 2. 563, 683.

Pour éluder un raiſonnement ſi preſſant, votre Miniſtre propoſe cette trompeuſe maxime; *L'événement eſt interprête de la promeſſe.* On voit bien où ces Meſſieurs en veulent venir. C'eſt à éluder le fait évident & le ſens certain de la promeſſe de Jeſus-Chriſt, en alléguant des interruptions telles qu'on voudra; en inventant des innovations ſur la doctrine, & en attribuant à l'Egliſe des idolâtries qu'elle n'eut jamais. Mais ſi l'on veut, par exemple, lui imputer à idolâtrie l'honneur qu'elle rend aux Saints, à leurs reliques & à leurs images; il faudra comprendre non ſeulement l'Egliſe Romaine, mais encore l'Egliſe Grecque dans cette accuſation, puiſque c'eſt elle qui a célebré avec Rome même, & qui compte encore aujourd'hui parmi ſes Conciles le Concile II. de Nicée, où tout cela eſt contenu. Qu'étoit donc devenue alors la promeſſe de Jeſus-

Chriſt ? Pour ſoutenir ces idolâtries prétendues univerſelles dans l'Egliſe, il faudroit dire de deux choſes l'une, ou que Jeſus-Chriſt auroit été *tous les jours* avec une Egliſe idolâtre, ou que ce mot *tous les jours* n'exclut pas toute interruption, & que Jeſus-Chriſt, ce qu'à Dieu ne plaiſe, a jetté en l'air de grands mots qui n'ont point de ſens.

On me fait accroire que j'entreprends de donner des bornes à la promeſſe de Jeſus-Chriſt par rapport aux Grecs, & on croït avoir droit, à mon exemple, de lui en donner par rapport aux Latins. Mais c'eſt-là une pure chicanerie; & j'ai déja dit que la promeſſe de Jeſus-Chriſt, n'eſt aſtreinte par elle-même, ni aux Grecs, ni aux Latins, ni à aucune nation particuliere; mais qu'il ſuffit pour la vérifier, que la ſucceſſion des Apôtres ſubſiſte toujours par toute la terre en quelque peuple que ce ſoit. Si on prétend que l'évenement démente cette promeſſe, on argumente contre Jeſus-Chriſt, & on change le ſens naturel de ſes paroles.

Laiſſons donc-là ce commentaire par l'évenement. J'avouerai peut-être que l'évenement pourra en ſecond, ſervir d'interpréte, à des Propheties obſcures

&

& paraboliques. Mais pour la promeſſe fondamentale de l'Evangile qui eſt conçue en termes ſi clairs, elle s'interpréte elle-même; & pour toute interprétation, il n'y a qu'à dire : Jeſus-Chriſt *eſt aſſez puiſſant pour faire tout ce qu'il a promis :* & la reſtraindre par l'évenement, c'eſt la démentir.

La promeſſe de Dieu à Abraham ; *Je multiplierai ta poſtérité*, étoit abſolue ; & Dieu avoit déterminé, *que cette poſterité lui ſeroit donnée par Iſaac :* le cas arriva qu'Abraham l'alloit immoler par ordre de Dieu; mais ce terrible évenement ne fit chercher à Abraham aucune reſtriction à la promeſſe : il n'en crut pas moins, *que ſa race lui ſeroit comptée dans cet Iſaac* qu'il étoit près d'égorger ; à cauſe *qu'il crut*, dit ſaint Paul, *que Dieu le pouvoit reſſuſciter*. C'eſt-à-dire, qu'il faut croire tout ce qu'il y a de plus incroyable, plutôt que d'affoiblir des promeſſes claires contre leur ſens manifeſte. *Toute puiſſance m'eſt donnée :* allez donc avec aſſurance ; & ſans vous jetter dans la recherche des faits particuliers, croyez d'une ferme foi que votre ouvrage n'aura ni fin ni interruption, puiſque c'eſt moi qui le dis.

Gen. XXI. 12. *Rom.* IX. 7.

Heb. XI. 19.

Contre la ſimplicité, la préciſion, la

CXVII. Abſurdités où l'on tombe par la doctrine des Miniſtres.

clarté de ces paroles, on n'allégue que chicanerie, illuſion, diſſimulation : on appelle au ſecours la ſynagogue avec laquelle en ce point l'Egliſe Chrétienne n'a rien de commun ; on critique chaque parole, & viſiblement on ne dit rien : & il demeure ſi clair par la promeſſe de J. C. que tout ce qui rompt la chaîne, tout ce qui s'écarte de la ligne de la ſucceſſion, eſt ſchiſmatique, qu'il a fallu en venir enfin à défendre ouvertement le ſchiſme, à le trouver digne des Saints & des Prophetes, & à ſéparer ces grands hommes de la ſociété du peuple de Dieu, & du Sacerdoce inſtitué par Moyſe. Jugez maintenant, mes freres, qui ſont les vrais défenſeurs de la promeſſe de J.C. ou ceux qui la prennent comme nous dans toute ſon étendue, ou ceux qui contraints d'en déguiſer ou violenter toutes les paroles, après y avoir cherché toutes ſortes d'inconveniens, à la fin ſe laiſſent forcer à trouver la ſainteté dans les Schiſmatiques.

CXVIII. La gloire de l'Egliſe Catholique.

Au contraire, la gloire de l'Egliſe ne lui peut être ôtée. Luther & les Novateurs du ſeiziéme ſiécle, ſçavent bien en leur conſcience, qu'ils l'ont trouvée en pleine poſſeſſion lorſqu'ils s'en ſont ſéparés, & que d'abord ils avoient été nour-

ris dans ſonſein. J'en dis autant des Wicléfiſtes, des Bohémiens, des Vaudois, des Albigeois, de Bérenger & des autres. Si nous remontons aux Grecs, le Miniſtre n'a pû nier que nous n'ayons vécu enſemble, & reconnu d'un commun accord la chaire de S. Pierre : ils ſe ſont donc faits en la quittant novateurs comme les autres, & leur défection eſt notée. Nous ſommes à couvert de tels reproches, & l'Egliſe Catholique ſe peut glorifier d'être la ſeule societé ſur la terre, à qui parmi tant de ſectes on ne peut jamais montrer en quelque point que ce ſoit par aucun fait poſitif, qu'elle ſe ſoit détachée des Paſteurs qui étoient en place, ou du corps du Chriſtianiſme qu'elle a trouvé établi. Elle eſt donc la ſeule qui n'eſt point ſortie de la ſuite promiſe par Jeſus-Chriſt, & qui par la ſucceſſion écoute encore dans les derniers tems ceux qui ont oui les Apôtres, & Jeſus-Chriſt même. Quelle plus belle diſtinction peut-on trouver dans le monde : quelle plus grande autorité ? Mais les errans la craignent, parce qu'elle eſt trop contraignante pour leurs eſprits licencieux.

REPONSE

A diverſes calomnies qu'on nous fait ſur l'Ecriture & ſur d'autres points.

CXIX. Reproches du Miniſtre. APrès de ſi grands éclairciſſemens ſur la promeſſe de J. C. vous offenſerai-je, mes freres, ſi je vous conjure de vous y rendre attentifs ? donnez encore deux heures de tems à relire notre premiere Inſtruction Paſtorale : vous aurez honte des chicanes dont on s'eſt ſervi pour y répondre, & des minuties où *Premiere Inſt. ſur les prom. de l'Egliſe. n. 17. 45. 46. p. 119. 143.* l'on a réduit le myſtere du ſalut. Sur tout vous y trouverez en quatre ou cinq pages la réſolution manifeſte de la difficulté où votre Miniſtre vous jette d'abord, Il vous fait craindre, mes freres, de prendre à la lettre & dans toute ſon étendue la promeſſe de Jeſus-Chriſt ; & il tâche de vous faire accroire que nous *T. 2. liv. 4. ch. 1. n. 9. 10. &c. p. 544. 546. 547. 553. &c.* ne la propoſons que dans le deſſein *de jetter les hommes dans l'ignorance*, & de leur rendre l'Ecriture ſainte, non ſeulement *inutile*, mais encore *dangereuſe* : il con- *p. 546.* clut ſur ce fondement que nous *inſpirons le mépris de l'Ecriture* ; & ce n'eſt pas là,

pourſuit-il, *une illuſion*, une conſéquence qu'on nous attribue : *M. de Meaux l'enſeigne préciſément & nettement*. A cela que répondrai-je ? me plaindrai-je de la calomnie ? en demanderai-je réparation ? cela ſeroit juſte : mais le ſalut de mes freres m'inſpire quelque choſe de meilleur. Je demande, en un mot, par quel endroit prétendent-ils que nous voulons introduire l'ignorance ? eſt-ce à cauſe que nous diſons que la ſcience du ſalut ne s'éteint jamais dans l'Egliſe ? eſt-ce induire à mépriſer cette ſcience que de montrer où elle eſt toujours ? P. 548.

CXX. C'eſt une vérité conſtante que le Chrétien n'a jamais à chercher ſa Foi dans les Ecritures. *Ibidem.*

Mais vous dites qu'on n'a pas beſoin de chercher ſa foi dans les Ecritures. Le Catholique répond : Il eſt vrai, je n'ai pas beſoin de la chercher, parce qu'elle eſt d'abord toute trouvée. J'ai dit mon *Credo* avant que d'ouvrir l'Ecriture : vaut-il mieux en commencer la lecture dans un eſprit de vacillation & d'incertitude, que dans la plénitude de la foi ?

CXXI. Utilité de l'Ecriture très-bien reconnue par l'Egliſe Catholique.

Mais, pourſuit-on, l'Ecriture eſt donc inutile, ſi on a déja la foi ſans elle. N'eſt-ce donc rien de la confirmer, de l'animer, de la rendre agiſſante par l'amour ; d'en peſer toutes les promeſſes, tous les préceptes, tous les conſeils ; de s'en ſervir pour mieux entendre ce qu'on croit

déja, & dans l'occaſion pour convaincre l'hérétique & l'opiniâtre qui ne veut pas croire à l'Egliſe ? Mon Inſtruction précedente a reconnu ces utilités dans l'Ecriture : & vous nous faites accroire que nous croyons inutile ce qui produit de ſi grands fruits.

CXXII. On repouſſe la calomnie qui nous impoſe de rendre l'Ecriture dangereuſe, ou inutile.

La calomnie eſt bien plus étrange de nous faire dire que nous la trouvons *dangereuſe* Mais qui jamais parmi nous a proferé ce blaſphême? Sous prétexte qu'il eſt dangereux de vouloir interpréter l'Ecriture par ſon propre eſprit, & qu'il n'y a de ſalut que de l'entendre humblement, comme elle a toujours été entendue ; on nous fera dire que nous la trouvons dangereuſe ? Seigneur, jugez-nous, & inſpirez à nos freres des ſentimens plus équitables.

Nous mépriſons les ſaints livres : le peut-on ſeulement penſer ? Eſt-ce mépriſer l'Ecriture, que de dire qu'elle a ſon ſens ſimple & naturel, qui a frappé d'abord les eſprits des fideles ? Lorſqu'ils écoutoient, *Qu'au commencement le Verbe étoit, & qu'il étoit en Dieu, & qu'il étoit Dieu* : ils ont entendu qu'il étoit *Dieu*, non point en figure, mais naturellement & proprement : c'eſt pourquoi l'Evangeliſte ajoûte après, non pas qu'il a été

Joan. 1.

fait Verbe, ou qu'il a été fait Dieu? mais *qu'étant Verbe & étant Dieu* devant tous les tems, il a encore dans le tems *été fait homme :* eſt-ce mépriſer l'Ecriture, de dire que ce vrai ſens a fait impreſſion ſur les fidéles; qu'on ſe l'eſt tranſmis les uns aux autres, & qu'Arius qui l'a rejetté, l'a trouvé établi dans l'Egliſe? J'en dis autant des autres dogmes révélés de Dieu, & néceſſaires au ſalut: le vrai Chrétien n'en a jamais pû douter, & ſans aucun examen ſa foi eſt formée. Eſt-ce donc là ce qu'on appelle mépriſer l'Ecriture? n'eſt-ce pas plutôt l'honorer, & ſans crainte de s'égarer, y trouver la vie éternelle?

CXXIII. Paſſage exprès de Saint Irenée pour confirmer la doctrine précédente.

Ibid. p. 150. 1. *Inſt. Paſt. p.* 147.

Mais vous avez dit, m'objecte-t-on, qu'on avoit inſtruit des peuples entiers ſans leur faire chercher leur foi dans les Ecritures, & qu'en effet *la charité ne permettoit pas d'attendre à prêcher la foi juſqu'à ce qu'on ſçût aſſez des langues barbares pour y faire une traduction auſſi difficile & auſſi importante que celle des livres divins, ou bien d'en faire dépendre le ſalut des peuples.* Il eſt vrai: je reconnois mes paroles; mais le Miniſtre qui me les reproche, ne devoit pas oublier que c'eſt là un fait inconteſtable, & le ſentiment exprès de ſaint Irenée Evêque de Lyon, que j'ai

marqué en ces termes, comme connu de tout le monde : *Saint Irenée & les autres Peres en ont fait la remarque dès leurs tems.* Le paſſage de ce ſaint martyr n'eſt ignoré de perſonne ; le Miniſtre l'a vû marqué dans ma précédente Inſtruction, & n'a pû le nier. Liſez-le, mes freres, comme un témoignage authentique de la foi de nos ancêtres, puiſque c'eſt la foi d'un Saint qui a converſé avec les diſciples des Apôtres, & qui a illuſtré le ſecond ſiécle par ſa doctrine & par ſon martyre : l'Egliſe Gallicanne a eu l'avantage particulier de l'avoir pour Evêque dans une de ſes plus anciennes & principales Egliſes ; & ce nous doit être une ſinguliere conſolation de trouver dans ſes écrits un monument domeſtique de notre foi. Voici ſes paroles : *Si les Apôtres,* dit-il, *ne nous avoient point laiſſé les Ecritures, ne falloit-il pas ſuivre la Tradition qu'ils laiſſoient à ceux à qui ils confioient les Egliſes : ordre qui ſe juſtifie par pluſieurs nations barbares qui croyent en Jeſus-Chriſt ſans caracteres & ſans encre, ayant la loi du ſalut écrite dans leurs cœurs par le ſaint Eſprit, & gardant avec ſoin la foi d'un ſeul Dieu créateur du ciel & de la terre, & de tout ce qu'ils contiennent, par Jeſus-Chriſt fils de Dieu* : & le reſte qu'il

1. *Inſt. Paſt.* 146.

Iren. adv. hær. lib. 3. *cap.* 4.

eſt inutile de rapporter. Il ſuffit de remarquer ſeulement qu'il détaille & ſpécifie tous les articles qu'on apprend ſans les Ecritures; & voilà en termes très-clairs la foi ſalutaire ſans le ſecours de ces livres divins.

Votre Miniſtre s'éleve ici contre moi ſur ce que je dis, que ces peuples étoient ſauvés ſans *qu'on leur portât autre choſe que le ſommaire de la foi dans le ſymbole des Apôtres*, & il ne veut pas qu'on lui en parle. Mais qu'il l'appelle comme il voudra: il faut bien avouer au fond, qu'il y avoit un ſommaire de la foi, ſemblable à celui que nous avons: qu'on l'appelle, ou comme parloit dans un autre endroit le même ſaint Irenée, *la régle immobile de la vérité qu'on recevoit dans le Baptême*, ou avec toute l'antiquité, le ſymbole des Apôtres: toujours eſt-il bien certain que la doctrine n'en pouvoit venir que de ces hommes divins qui ont fondé les Egliſes. Ne vous laſſez point, mes chers freres, & écoutez la ſuite du paſſage de ſaint Irenée que nous avons commencé. *Ceux*, dit-il, *qui ont reçû cette foi ſans les écritures, ſelon notre langage, ſont barbares; mais pour ce qui regarde le ſens, les pratiques & la converſation ſelon la foi, ils ſont extrêmement ſages, marchant de-*

1. *Inſt. Paſt.* p. 147. *Rep. du Miniſt.* p. 551.

Lib. 1. *c.* 1.

Lib. 3. *c.* 4.

vant Dieu en toute juſtice, chaſteté & ſageſſe, & ſi quelqu'un leur annonce la doctrine des Hérétiques, on les verra fermer leurs oreilles & prendre la fuite le plus loin qu'il leur ſera poſſible, ne pouvant ſeulement ſouffrir ces blaſphêmes ni ces prodiges, à cauſe, répondront-ils, que ce n'eſt pas-là ce qu'on leur a enſeigné d'abord. Vous le voyez, mes chers freres : ces barbares ſi bien inſtruits ſans les Ecritures, n'étoient pas de foibles Chrétiens, mais très-fermes dans la foi & dans les œuvres, & très-pleinement inſtruits contre la doctrine des Hérétiques. Si c'étoit moi qui parlaſſe ainſi, combien votre Miniſtre ſe récrieroit-il que je mépriſe les Ecritures en les déclarant inutiles ? Mais les Saints de qui nous avons reçû les Livres divins ne craignoient point ce reproche ; car ils ſçavoient que l'Ecriture viendroit en confirmation de la Foi qu'ils avoient reçûe ſans elle, & louant la bonté de Dieu, qui pour s'oppoſer davantage à l'oubli des hommes, avoit rédigé la Foi dans les Ecrits des Apôtres, ils ne laiſſoient pas de bien entendre qu'on pouvoit être parfait Chrétien ſans les avoir.

CXXIV. Paſſage de S. Chryſoſtôme mal objecté par le Miniſtre.

Vous voyez maintenant la cauſe du ſilence de votre Miniſtre ſur le paſſage de Saint Irenée : c'eſt qu'il a ſenti qu'il

ne laiſſoit point de replique, & il a ſeulement tenté de lui oppoſer un endroit de Saint Chryſoſtôme, *où il aſſure poſitivement que les barbares, Syriens, Egyptiens, Indiens, Perſes, Ethiopiens avoient appris à philoſopher en traduiſant chacun dans ſa langue l'Evangile de Saint Jean.* Il triomphe de cette parole en diſant: *Que M. de Meaux démente s'il veut Saint Chryſoſtôme.* Mais je ne veux non plus démentir Saint Chryſoſtôme, que Saint Irenée. Il ne convient qu'aux ennemis de la vérité de chercher à commettre entr'eux ſes défenſeurs, plutôt que de les concilier enſemble, comme il eſt aiſé en cette occaſion.

P. 551. Hom. 1. in Joan.

Ibid.

Il n'y a pas ombre d'oppoſition entre Saint Irenée, qui aſſure que de ſon tems il y avoit des peuples entiers qu'on regardoit dans toute l'Egliſe comme parfaits Chrétiens, ſans qu'ils euſſent l'Ecriture Sainte; & Saint Chryſoſtôme qui dit deux cens après, qu'elle ſe trouve chez les peuples qu'on lui vient d'entendre nommer. Car d'abord, il eſt bien certain que dès le tems de Saint Irenée, des peuples entiers que Saint Chryſoſtôme n'a pas nommés, avoient reçû la Foi. Saint Juſtin qui a ſouffert le martyre un peu devant Saint Irenée, compte

Ap. l. 2. & adv. Tryp.

parmi ceux où la Foi avoit pénétré juſqu'à ces Scythes vagabons & preſque ſauvages, qui traînoient ſur des chariots leurs familles toujours ambulantes. Qu'on ait traduit l'Ecriture dans leur langue, ni Saint Chryſoſtôme ne le dit, ni il n'en reſte aucune mémoire dans toute la tradition Eccléſiaſtique; & quand il ſeroit certain, ce qui n'eſt pas, que les peuples dont Saint Chryſoſtôme a parlé, comme ayant traduit l'Ecriture, ſeroient les mêmes dont Saint Irenée a ſi poſitivement aſſuré qu'ils ne l'avoient pas de ſon tems, notre cauſe n'en ſeroit pas moins en ſûreté, & il demeureroit toujours pour également inconteſtable, qu'on peut être parfaitement Chrétien ſans l'Ecriture, par la ſeule autorité de la tradition, comme a parlé Saint Irenée.

Il ſera donc véritable, qu'on doit, à la vérité, donner l'Ecriture le plutôt qu'on peut à tous les peuples Chrétiens; mais ſans diſcuter davantage ni Saint Juſtin, ni Saint Irenée, ni Saint Chryſoſtôme, il n'y a point de Proteſtant ſi déraiſonnable pour laiſſer périr quelques peuples dans leur ignorance, ſous prétexte qu'on n'auroit encore pû traduire en leur langue les Livres ſacrés.

Sans parler des peuples barbares qu'on auroit ſauvés par la Foi avant même qu'ils puſſent avoir les Ecritures ; il eſt bien certain que la méthode commune de tous les Chrétiens, eſt de faire dire *Credo* à ceux qu'on inſtruit, grands & petits, dès qu'on leur préſente l'Ecriture Sainte, & avant qu'ils l'ayent ouverte : qu'on diſe tout ce qu'on voudra du Symbole des Apôtres, ce ſera toujours un fait véritable, qu'il eſt reçû & pratiqué par tout ce qui porte le nom de Chrétien : & que pour en ſuivre la méthode, il faudra toujours faire connoître aux Fidéles l'Egliſe Catholique, avant qu'on leur ait nommé l'Ecriture Sainte, dont le Symbole ne fait aucune mention, c'eſt-à-dire, que les Apôtres dont ce Symbole a pris tout l'eſprit, ont reconnu dans l'Egliſe Catholique, la ſource primitive de la Foi & du ſalut.

CXXV. C'eſt une vérité conſtante par la méthode univerſelle de tous les Chrétiens, pratiquée dans le Symbole des Apôtres, qu'on doit croire avant que de lire l'Ecriture.

C'eſt-là que tout Hérétique demeurera court ; & encore que le nom même de l'Egliſe Catholique ne ſe trouve pas dans l'Ecriture, ce ſera toujours ſous l'autorité de ce nom, que les Fidéles ſeront élevés dans la vraie Foi. Quand enſuite ils liront l'Ecriture Sainte, & que toujours ſous l'inſtruction de l'Egliſe Catholique, ils y trouveront la même Foi

qu'on leur avoit annoncée, ils y ſeront confirmés; leur cœur ſera conſolé : mais la Foi reçûe de main en main par les ſucceſſeurs des Apôtres, ſera toujours leur premiere régle.

CXXVI. Groſſiere objection du Miniſtre ſur la maniere de tranſmettre la doctrine d'Evêque à Evêque. P. 610. 611. 612. &c.

Quand le Miniſtre trouve ridicule, & même impoſſible, que les Paſteurs de l'Egliſe reçoivent la Foi les uns des autres, à cauſe, dit-il, *que la Foi de l'Evêque mourant s'éteint avec lui, ſans qu'il la puiſſe laiſſer à ſon ſucceſſeur qu'il ne connoît pas*, il montre par ce mauvais diſcours qu'il ignore parfaitement l'état de la queſtion. Quand on dit qu'on reçoit la Foi de ſon prédéceſſeur, on ne veut dire autre choſe, ſinon qu'on ſe fait une régle inviolable de croire & de prêcher dans l'Egliſe ce qu'on y a crû & prêché devant nous. Tant qu'on perſévérera dans cette réſolution, on n'enſeignera jamais d'erreur, on ne ſera jamais dans le ſchiſme & dans la rupture. Si quelque Evêque rompt la chaîne de la tradition, le reſte de l'Egliſe reclamera contre : le Novateur ſera noté éternellement; & quand il entraîneroit ſon peuple avec lui, ſon peuple devra ſentir dans ſa conſcience, par la ſeule innovation de ſon Paſteur, qu'il ne peut plus ſe ſauver ſous ſa conduite.

Le Miniſtre met donc tout en confuſion, & ne s'entend pas lui-même, lorſqu'il demande ſi l'Evêque *qui meurt laiſſe ſa Foi ſur ſon ſiége, ou s'il peut la laiſſer de main en main comme une choſe matérielle.* Voici le nœud & la chaîne qui captive tous les eſprits. L'Egliſe Catholique a toujours penſé dès ſon origine que ſa Foi ne changeroit jamais, & ne devoit ni ne pouvoit jamais changer. Auſſitôt donc qu'on ſent quelque changement dans un corps conſtitué de cette ſorte, en quelque tems que ce ſoit, on ſe ſouvient de la promeſſe : on rappelle dans ſon eſprit la régle de ne changer point, & de n'avoir jamais beſoin de changer : l'innovation eſt remarquée, & en même tems déteſtée avec ſes Auteurs, & la Foi demeure immuable dans ſa ſucceſſion.

CXXVII. Comment les peuples écoutent les premiers Evêques, en écoutant ceux qu'on trouve en place. *Ibid.*

C'eſt la conſolation des Catholiques, toutes les fois qu'ils voyent le corps de leurs Paſteurs tenir toujours le même langage & prêcher la même Foi : dans les derniers qui ſont en place, ils entendent tous leurs prédéceſſeurs, & remontent par les Apôtres juſqu'à Jeſus-Chriſt.

CXXVIII. Vaine exclamation du Miniſtre ſur l'ignorance qu'il veut nous imputer. *P. 547. 548. 549. &c.*

Quand on s'écrie après cela : *Pauvre Ecriture, comment Dieu vous a-t-il dictée ? que vous devenez inutile ! il n'y a qu'à mon-*

trer l'Egliſe : encore un coup, on ne s'entend pas. Heureux celui qui né & inſtruit dans le ſein maternel de l'Egliſe, & dans la Foi des promeſſes, n'a jamais beſoin de diſputer. S'il s'eſt écarté de cette voie, on travaille à le ramener par les Ecritures; s'il n'y a jamais été, & qu'il ſoit encore Infidéle, on lui lira les prophéties dont l'Ecriture eſt pleine, & on tâchera de lui en marquer les autres caracteres divins : mais il y aura toujours grande différence entre celui qui cherche, & celui qui bien inſtruit par l'Egliſe aura tout trouvé dès le premier pas.

CXXIX. Vaine ſcience des Hérétiques cauſée par le mépris de la Foi de l'Egliſe. P. 546. 553.

L'exemple des héréſies lui fera ſentir la ſûreté où il faut marcher. Cette voie, nous a-t-on dit, *mene à l'ignorance*. Voyons donc ce qu'ont appris ceux qui l'ont quittée, & qui ont voulu être plus ſages que l'Egliſe Catholique. C'eſt par-là que les Marcionites & les Manichéens ont appris que l'Egliſe précédente avoit falſifié les Ecritures Canoniques, & qu'il y avoit deux premiers principes, dont l'un étoit la cauſe du péché : les Ariens ont appris que le Fils de Dieu étoit une créature, & ne pouvoit être appellé Dieu qu'improprement : les Pélagiens ont appris qu'il n'y

avoit que les ſimples & les ignorans qui puſſent croire qu'on fût pécheur par le péché de ſon pere, ou que l'on eût beſoin de la grace à chaque acte de piété que produiſoit le libre arbitre : Wiclef a appris qu'il n'y a point de libre arbitre, & que Dieu étoit auteur du péché : Luther, Melancton, Calvin & Beze, avec les autres Réformateurs du ſeiziéme ſiécle, ont ſuccédé à cette ſcience : les Luthériens en particulier, ont appris à ſauver la réalité par leur Ubiquité ; & les Calviniſtes, à mettre au rang des Saints, & à recevoir aux Myſteres ceux qui tiennent ce prodige de doctrine, auſſi-bien que le Semi-Pélagianiſme, dont les mêmes Luthériens ſont convaincus. Les Calviniſtes ont pour leur compte particulier, l'inamiſſibilité de la juſtice, & la ſanctification de tous les enfans des Fidéles dans le ſein de leurs meres. Ces deux dogmes ſont définis dans le Synode de Dordrecth : la choſe n'eſt pas douteuſe parmi les gens de bonne foi : la ſuite de ces deux dogmes, c'eſt que juſqu'à la fin du monde, la grace ne peut ſortir d'une famille où elle eſt entrée une fois ; & que David dans ſes deux crimes, Salomon dans ſes idolâtries, & Saint Pierre dans ſon reniement, n'ont point perdu la juſtice.

C'eſt ainſi que ſe ſont rendus ſçavans ceux qui ont renoncé à la Foi de l'Egliſe : tous ces faits que j'ai poſés, ſont demeurés & demeureront éternellement ſans replique. Les Catholiques évitent
1. Tim. VI. 20. par leur ſoumiſſion ces ſciences *fauſſement nommées* ; & ils éprouvent heureuſement que c'eſt tout ſçavoir, que de n'en vouloir pas ſçavoir plus que l'Egliſe,
Rom. XII. 3. c'eſt-à-dire, de ne vouloir pas être *ſçavans plus qu'il ne faut.*

CXXX. Preuve par expérience que la Foi des promeſſes de l'Egliſe s'accorde parfaitement avec l'inſtruction.

Mais on doit bien ſe garder de croire, que ſous ce prétexte nous négligions d'enſeigner au peuple les vérités de la Religion. Il n'y a qu'à lire nos Catéchiſmes : & puiſque c'eſt moi qu'on prend à partie, & qu'on accuſe de vouloir introduire l'ignorance, ſous prétexte de faire valoir la promeſſe de Jeſus-Chriſt, il vous eſt aiſé de connoître la calomnie ; car puiſqu'on vient de parler de Catéchiſme, ſi vous voulez jetter les yeux ſeulement ſur celui que j'ai mis en main au peuple que je ſers, (& chaque Evêque vous en dit autant dans les Dioceſes où vous êtes, avec encore plus de confiance,) vous verrez qu'à l'exemple
Act. XX. 20. 21. de Saint Paul, *nous ne leur avons rien ſouſtrait de ce qui eſt utile à leur ſalut* ; &, *que nous leur annonçons* en toute vérité & pu-

rité, *la connoiſſance de Dieu, & la Foi en Jeſus-Chriſt Notre Seigneur.*

Dites-nous donc, mes freres, en quoi nous entretenons l'ignorance? Vos Miniſtres voudroient bien qu'on crût que nous n'inſtruiſons pas aſſez notre peuple ſur la connoiſſance de Dieu, & contre l'idolâtrie. Mais ils ſçavent bien le contraire : ils ſçavent bien, dis-je, que nous enſeignons que Dieu eſt ſeul, & que ſeul il a tiré tout du néant. Le reproche d'idolâtrie tombe viſiblement par ce ſeul dogme : auſſi vos Miniſtres ne nous le font plus que par coutume ou par engagement ; & leur conſcience les dément, comme la nôtre nous fait mépriſer de vains reproches, où nous ne ſommes touchés que de l'injuſtice de ceux qui oſent encore les renouveller.

Si par-là ils ſont contraints d'avouer qu'avec un tel ſentiment, il eſt impoſſible qu'on ſoit idolâtre dans ſon cœur, & qu'ils tâchent de trouver notre idolâtrie dans notre culte extérieur, ils n'entendent pas la nature de ce culte, qui ne pouvant être autre choſe que la démonſtration des ſentimens intérieurs, ne permet en aucune ſorte qu'on ſoupçonne d'idolâtrie ceux qui connoiſſent Dieu en vérité, & l'adorent ſeul au dedans.

Mais ſi nous enſeignons très-purement la connoiſſance de Dieu, nous ne ſommes pas moins ſoigneux de faire connoître Jeſus-Chriſt. Peut-on nous reprocher avec la moindre vrai-ſemblance, que nous taiſions à nos peuples qu'étant Dieu & Homme, la ſatisfaction qu'il a offerte pour nous à la Croix eſt infinie & ſurabondante ; en ſorte qu'il n'y manque rien, & qu'il ne reſte autre choſe à faire au Chrétien, que de s'en appliquer la vertu par une *Foi* vive ? En quelle conſcience pourroit-on dire que nous laiſſons ignorer cette Foi, ni que nous puiſſions après cela égaler le fini à l'infini, & comparer aucune interceſſion ou des hommes ou des Anges à celle du Sauveur ?

On nous objecte des conſéquences qu'on tire de notre doctrine : mais outre qu'elles ſont fauſſes, du moins ne peut-on nier dans le fait qu'elles ne ſoient déſavouées par cent Actes authentiques, & que nous ne déteſtions toute doctrine qui déroge aux grands principes qu'on vient d'expoſer.

Nous enſeignons parfaitement la ſainte & ſévere jalouſie de Dieu & de Jeſus-Chriſt ; mais de le rendre jaloux de ſes ouvrages, connus pour tels, qui ſont ſes

Saints, ou de lui-même dans l'Euchariſtie, ou des choſes que l'on ne conſerve dans les Egliſes, que pour exciter le ſouvenir de ſes Myſteres & de ſes graces, & les porter juſqu'aux yeux les plus ignorans, c'eſt une délicateſſe indigne de ſa bonté & de ſa grandeur.

C'eſt du cœur qu'il eſt jaloux; & pour ne le point irriter, on ne doit non plus partager ſon culte que ſon amour. Mais quoi ! n'enſeignons-nous pas que le vrai culte de Dieu, eſt de l'aimer de tout ſon cœur, & plus que ſoi-même, & ſon prochain comme ſoi-même pour l'amour de lui ? Quelle partie de ces deux préceptes laiſſons-nous ignorer à nos peuples ? Et ne leur apprenons-nous pas en même tems que tout ce qu'ils font pour accomplir ces deux préceptes, autant qu'il ſe peut en cette vie infirme & mortelle, eſt donné d'en haut par une pure miſéricorde, à cauſe de Jeſus-Chriſt; en ſorte qu'il n'y a point de mérite qui ne ſoit un don ſpécial de Dieu, & qu'en couronnant nos bonnes œuvres, il ne couronne que ſes propres libéralités ? Où eſt donc l'ignorance qu'on nous reproche d'affecter ou d'introduire ? Avouez qu'on ne ſçait où la trouver, & que les Miniſtres ne peuvent ici nous l'objecter,

qu'en ſuppoſant, ſans raiſon, tout ce qu'il leur plaît.

Il n'eſt ni néceſſaire, ni poſſible d'entrer maintenant dans un plus grand détail. On n'a pas beſoin de boire toute l'eau de la mer pour ſçavoir qu'elle eſt amere, ni de rapporter au long toutes les calomnies qu'on nous fait, pour faire ſentir toute l'amertume qu'on a contre nous.

CONCLUSION

Et abrégé de tout ce diſcours.

LXXXI. J'Oſe donc vous conjurer encore une fois de lire cette Inſtruction, & l'Inſtruction précédente. Vous y trouverez la voie du ſalut, & le repos de vos ames dans les promeſſes de Jeſus-Chriſt & de l'Evangile. Elles n'ont aucun embarras : tout y eſt clair, ou par les textes exprès de l'Ecriture, ou par la ſeule expoſition de notre doctrine, ou par l'aveu du Miniſtre qui a voulu me combattre.

Puiſqu'il eſt écrit que pour éprouver la Foi des Chrétiens, *il faut qu'il y ait des héréſies*; puiſque dès que Jeſus-Chriſt

1. Cor. xi. 19.

a paru dans le monde, il a été dit de lui, *qu'il étoit mis pour être en butte aux contradictions*, & que l'homme ingénieux contre ſoi-même devoit épuiſer la ſubtilité de ſon eſprit à pervertir en toutes manieres les voies droites du Seigneur: avouez qu'il étoit de ſa ſageſſe, comme de ſa puiſſance, de préparer un remede aiſé, par lequel, ſans diſpute & ſans embarras, tout eſprit droit pût connoître les ſchiſmes futurs. Le voilà dans la promeſſe de l'Evangile qui exclut toute interruption dans la ſucceſſion Apoſtolique, & dans l'extérieur de ſon Egliſe: par-là l'intérieur eſt à couvert, puiſque la prédication toujours véritable, & qui juſqu'à la fin des ſiécles ne ceſſera de paſſer de main en main, & de bouche en bouche, aura toujours ſon effet au dehors par l'aſſiſtance de Jeſus-Chriſt toujours préſente. Voilà un caractere certain, qui juſqu'à la fin du monde notera les contrediſans & les Hérétiques. Luc. II. 34.

Vous répondez: *On a tout quand on a la vérité; le ſalut eſt infaillible à ceux qui la poſſedent: mais on n'a rien avec l'ancienneté, la ſucceſſion & l'étendue, lorſque la vérité manque; il faut donc chercher l'une, & ſe mettre peu en peine de l'autre.* Vous ne ſongez pas que Jeſus-Chriſt a T. 2. p. 545.

voulu mettre expreſſément la vérité à couvert par l'aſſiſtance qu'il promet à la ſucceſſion ; de ſorte que quand vous dites : *Il faut chercher l'une, & ſe mettre peu en peine de l'autre :* c'eſt de même que ſi vous diſiez, Il faut chercher la fin, & *ſe mettre peu en peine* des moyens donnés de Dieu pour y parvenir.

P. 734. 735. 736. 738. Mais, dites-vous, ce remede eſt foible ; l'autorité ne remédie point aux erreurs : il y a eu des diviſions dès le tems des Apôtres : *Si leur autorité échoua dès le premier ſchiſme, que fera celle des Papes & des Evêques ? Arius malgré le Concile qui lui dénonça un anathême éternel, groſſit ſon parti.* Il en eſt de même des autres : comme qui diroit, La ſévérité des Loix n'empêche pas qu'il n'y ait des vols & des maſſacres ; donc ce remede eſt peu efficace. Que ferez-vous donc ? Abandonnez tout ; & parce qu'il y a des eſprits ſuperbes & contentieux qui réſiſtent à tous les remedes, ceſſez de les propoſer aux ſimples & aux droits de cœur.

P. 551. &c. Mais, pourſuit-on, les Apôtres n'avoient donc qu'à aller par toute la terre y faire lire dans le Symbole l'article de l'Egliſe Catholique, *dont le nom même ne ſe trouve pas dans les Ecrits ſacrés* ; & ils ſe ſont tourmentés en vain à recher-

chez

cher les prophéties, comme ſi chaque choſe n'avoit pas ſon tems, ou qu'il n'eût pas fallu établir l'Egliſe Catholique avant que d'en employer l'autorité.

C'eſt en vain qu'on tâche de l'affoiblir, *en diſant que le nom ne s'en trouve pas dans les Ecrits ſacrés* : quoi qu'il en ſoit, il eſt gravé dans le cœur de tous les Chrétiens ; & les Proteſtans eux-mêmes, n'ont pû s'empêcher de profeſſer comme nous, la Foi de l'Egliſe Catholique avant toute diſcuſſion & tout examen.

On trouve de l'oſtentation dans les *Evêques & dans les Curés qui ſe croyent les Maîtres uniques de la Religion : qui, dit-on, s'élevent fort au-deſſus du reſte des hommes, & qui veulent qu'on les écoute comme autant d'Apôtres infaillibles, dès le moment qu'ils portent le titre de Paſteurs.* Il eſt vrai, il y auroit là une oſtentation énorme ; mais par malheur pour les Proteſtans, elle n'eſt que dans leurs diſcours. Les Evêques ne ſe croyent maîtres ni auteurs de rien : toute leur gloire eſt d'enſeigner ce qu'ils ont reçû de ceux qui les précédoient : on n'a jamais beſoin d'aller bien loin pour trouver le Novateur : c'eſt un fait toujours conſtant : nous avons dit pluſieurs fois que dans

P. 557.

Ci-deſſus ch. 17.

l'Egliſe Catholique, nul ne ſe montre ſoi même en particulier, ni ne veut donner ſon nom à ſon troupeau : *tous* montrent l'Egliſe & les promeſſes qu'elle a reçûes en corps ; ce n'eſt pas préſumer de ſoi, ni s'attirer une gloire vaine, que de mettre ſa confiance aux promeſſes de Jeſus-Chriſt ; & il eſt viſible par le diſcours du Miniſtre, qu'il n'a pû nous imputer de l'oſtentation, qu'en altérant tous nos ſentimens.

Si l'on étoit demeuré dans cette régle, ſi tout le monde avoit noté ceux qui ſont ſortis de la ligne de la ſucceſſion, il faut avouer qu'il n'y auroit eu ni ſchiſme, ni héréſie ; donc la ſource de tout le mal ſera éternellement, qu'il y a eu, & qu'il y aura des eſprits ſuperbes qui veulent ſe faire un nom, qui adorent les inventions de leur eſprit, & ſe ſéparent eux-mêmes.

Fin du troiſiéme Volume.

865915

Librairie M. Slatkine & Fils

30.6.1987